

académie
Amiens



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Somme
éducation
nationale



Amiens - Picardie - Somme
80000 Amiens

vision des personnels enseignants
Bureau du 1^{er} degré public

Affaire suivie par
Sandrine Gardi
Adjointe au chef de division

Veronique Pinta-Mielczarsk

Téléphone
03 22 71 25 51
03 22 71 25 38

M&L
mouvementdsden80@ac-amiens.fr

DSDEN Somme
20 Bd Alsace Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi
De 8 heures à 12 heures 30
Et de 14 heures à 17 heures

Amiens, le 27 avril 2020

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Somme

à

Madame la directrice de l'INSPÉ d'Amiens
S/c de monsieur le Président
de l'Université-Picardie-Jules-Verne

Mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les enseignants
S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale

Objet : Mouvement départemental des instituteurs et des professeurs des écoles 2020

Références :

- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée
- Décret n° 2018-303 du 25 avril 2018
- Note de service n° 2019-163 du 13 novembre 2019 publiée au bulletin officiel spécial n°10 du 14 novembre 2019.
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse publiées le 3 mars 2020

Les règles du mouvement départemental s'appuient sur les orientations nationales figurant dans la note de service citée ci-dessus, notamment sur le respect des priorités légales de mutation.

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les instructions concernant le mouvement des personnels du premier degré pour la rentrée scolaire 2020.

Les affectations des personnels doivent garantir, au bénéfice des élèves et de leur famille, l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'Éducation, tout en satisfaisant autant que possible les vœux formulés par les candidats aux mutations.

Le mouvement tend à couvrir le plus largement possible les besoins d'enseignement devant élèves par des personnels qualifiés, y compris sur les postes qui s'avèrent les moins attractifs en raison de leur situation géographique ou des conditions particulières d'exercice qui y sont liées.

LA CIRCULAIRE

- I. La participation au mouvement
- II. Le calendrier des opérations du mouvement
- III. La procédure
- IV. Le barème
- V. La liste des supports d'affectation numérotés
- VI. Les postes de direction
- VII. Les postes en ASH
- VIII. Les postes en école d'application
- IX. Les délégations rectorales
- X. Les postes spécifiques
- XI. Les titulaires de secteur
- XII. Les congés parentaux – Les congés de longue durée
- XIII. Les détachements
- XIV. Les demandes d'échange de poste

LES ANNEXES

- Annexe 1 : le découpage des circonscriptions
- Annexe 2 : la liste des établissements en REP et REP+
- Annexe 3 : la liste des écoles élémentaires
- Annexe 4 : la liste des circonscriptions avec leurs coordonnées
- Annexe 5 : la liste des communes composant les zones géographiques
- Annexe 6 : la liste des directions uniques
- Annexe 7 : les fiches des postes spécifiques
- Annexe 7 bis : les fiches de candidature des postes spécifiques
- Annexe 8 : la typologie des postes
- Annexe 8 bis : la typologie des MUG
- Annexe 9 : les procédures appliquées lors de mesures de carte scolaire
- Annexe 10 : la liste des supports fractionnés
- Annexe 11 : la liste des supports d'affectation numérotés
- Annexe 12 : le courrier d'annulation de demande de mutation
- Annexe 13 : les secteurs de collège
- Annexe 14 : la liste des postes bloqués pour les fonctionnaires stagiaires
- Annexe 15 : la liste des postes en brigade hors Amiens
- Annexe 16 : fiche technique sur le fonctionnement de l'algorithme
- Annexe 17 : les secteurs d'intervention des enseignants référents
- Annexe 18 : la liste des titulaires de secteur
- Annexe 19 : les zones infra-départementales
- Annexe 20 : les écoles en quartier politique de la ville
- Annexe 20 bis : les écoles en ZSP
- Annexe 21 annexe annulée
- Annexe 22 : situations familiales

I. LA PARTICIPATION AU MOUVEMENT

3/22

A. Les enseignants titulaires

Tous les instituteurs et professeurs des écoles titulaires, y compris les maîtres en position de congé de longue maladie ou de longue durée (si avis favorable à la réintégration du comité médical), en congé parental ou en congé de formation, sont autorisés à participer au mouvement.

Signalé : il est inutile pour l'enseignant titulaire de saisir en dernier vœu son poste actuel s'il y est nommé à titre définitif. S'il n'obtient pas un des vœux formulés, il conserve en effet son poste actuel.

B. Les participants obligatoires

Les enseignants se trouvant dans les situations ci-dessous doivent participer au mouvement :

- les fonctionnaires stagiaires issus du concours 2019. **Leur affectation à titre définitif sera effective sous réserve de leur titularisation** ;
- les enseignants nommés à titre provisoire ;
- les enseignants dont le poste fait l'objet d'une mesure de carte scolaire, sauf pour les fusions d'école ;
- les maîtres sollicitant leur réintégration après détachement, disponibilité et éventuellement congé parental ;
- les enseignants qui sont intégrés dans le département de la Somme à la rentrée 2020 par le mouvement interdépartemental ;
- les enseignants à titre définitif qui ont demandé à être déplacés et ceux ayant obtenu une révision d'affectation au mouvement 2019 (perte de poste).

Les participants obligatoires n'ayant pas participé au mouvement départemental ne feront plus l'objet d'une saisie automatique par les services d'un vœu zone géographique brigade. Ils seront nommés sur les postes restés vacants par algorithme.

Tous les candidats à une mutation devront prendre connaissance du projet d'école auprès des écoles sollicitées, de façon à en connaître les règles de fonctionnement : REP, REP+, contrats éducatifs locaux...

Tout enseignant qui sollicite un poste dans une école s'engage, de facto, à en accepter les règles de fonctionnement.

II. LE CALENDRIER DES OPÉRATIONS DU MOUVEMENT

A. La période de saisie de vœux

Le mouvement intra départemental 2020 ne comporte **qu'une saisie de vœux informatisée**.

Les enseignants peuvent saisir tous types de poste même s'ils ne possèdent pas les titres (postes en ASH, en écoles d'application). Ils seront nommés dans ce cas à titre provisoire.

Le site Internet sera ouvert **du mercredi 6 mai au jeudi 14 mai 2020 à minuit**.

Il est possible de se connecter pendant cette période 24h/24.

Aucune dérogation ne sera accordée concernant la fin de saisie des vœux.

B. La confirmation de la demande de mutation

Un accusé de réception récapitulatif la saisie sera accessible dans MVT1D à l'issue de votre participation.

Un second accusé de réception comprenant le barème sera consultable dans MVT1D à compter du 29 mai 2020.

La confirmation de demande de mutation ne doit pas être renvoyée. Aucun vœu ne pourra être barré, seule une annulation de demande de mutation sera possible. Dans ce cas, il convient de retourner le document joint en annexe 12 uniquement par e-mail à la DPE pour le 5 juin 2020 délai de rigueur.

C. Les principales dates à retenir

Ouverture du serveur : le 6 mai 2020
Fermeture du serveur : le 14 mai 2020
Vérification des barèmes par la DPE : du 15 au 28 mai 2020
Vérification des barèmes par les enseignants : du 29 mai au 12 juin 2020
Résultats du mouvement informatisé sur IPROF: 2^{ème} quinzaine de juin.
Résultats de la phase d'ajustement via IPROF : début du mois de juillet

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

III. LA PROCÉDURE

Vous trouverez ci-dessous la nouvelle procédure applicable.

LES PARTICIPANTS	ECRAN 1	ECRAN 2		NOMINATION
LES PARTICIPANTS NON OBLIGATOIRES	40 vœux précis au maximum dont des vœux géographiques non obligatoires	sans objet		À titre définitif (TPD)
LES PARTICIPANTS OBLIGATOIRES	40 vœux précis au maximum dont des vœux géographiques non obligatoires	2 vœux larges obligatoires sur deux zones intra-départementales différentes dans la limite de 18 vœux.	Associés à 3 MUG au choix: - 1 MUG ENS sur postes d'adjoint en élémentaire, maternelle et TRS - 1 MUG ASH - 1 MUG REM (Brigades/ZL).	À titre définitif (TPD) sauf si exigence de titres et diplômes
LES PARTICIPANTS OBLIGATOIRES SANS AFFECTATION SUR ÉCRAN 1 ET 2	Ils seront affectés sur les postes restés vacants après écran 1 et écran 2 sur les zones intra-départementales associées aux MUG.			À titre provisoire

A. Les participants non obligatoires

Les participants non obligatoires sont les enseignants titulaires d'un poste. Ils n'auront accès qu'au 1^{er} écran de saisie. Ils pourront saisir au maximum 40 vœux précis, dont des vœux géographiques sans que ceux-ci soient obligatoires. Le poste obtenu sera attribué à titre définitif sauf s'ils candidatent sur des postes en ASH ou en école d'application sans certification (CAPPEI – CAFIPEMF).

B. Les participants obligatoires

Les participants obligatoires auront accès à deux écrans de saisie.

1. 1^{er} écran de saisie : vœux précis et vœux géographiques

Ils pourront saisir au maximum 40 vœux précis dont des vœux géographiques comme les participants non obligatoires.

L'algorithme traitera dans un premier temps cet écran.

Ces vœux peuvent porter sur des postes précis dans les écoles, sur une commune ou sur une zone géographique (regroupement de communes).

Les vœux géographiques ne sont pas obligatoires mais fortement recommandés pour obtenir un poste à titre définitif et éviter une affectation sur vœu large.

Dans le cadre des vœux portant sur des communes ou des zones géographiques, quatre catégories de postes peuvent être demandées :

- postes d'adjoint élémentaire dans les écoles de la commune ou de la zone concernée ;
- postes d'adjoint maternelle dans les écoles de la commune ou de la zone concernée ;
- postes de remplaçant ZIL dans les écoles de la commune ou de la zone concernée ;
- postes de remplaçant brigade dans les écoles de la commune et de la zone concernées.

Pour connaître précisément le nombre de postes relevant de ces quatre catégories dans chacune des zones ou communes considérées, les candidats sont invités à se reporter à la première page de l'annexe 11 (liste des supports d'affectation numérotés).

Pour choisir tous les postes d'une des catégories citées ci-dessus, le participant doit saisir uniquement le numéro du vœu correspondant.

2. 2^{ème} écran de saisie : vœux larges

Les participants obligatoires devront obligatoirement saisir au moins deux vœux larges, impérativement dans deux zones infra-départementales différentes et associés à un MUG au choix parmi ceux cités au point 4.

Sans la saisie des vœux larges, la participation au mouvement ne pourra être validée. L'écran 2 devra être renseigné avant l'écran 1.

Peuvent être saisis au maximum 18 vœux larges.

3. Les zones infra-départementales

Six zones infra-départementales ont été créées (cf Annexe 19) :

- Zone ouest
- Zone nord
- Zone sud/ouest
- Zone nord/est
- Zone centre/est
- Zone sud/est

4. Les MUG (mouvement unité de gestion)

MUG
ENSEIGNEMENT (ELEM – MAT – TRS)
ASH
REMPLACEMENT (ZIL – BRIGADE)

Exemple d'un vœu large: choix de la zone infra-départementale sud/est avec le MUG « enseignement »

Un vœu large avec un MUG ASH dans une zone infra-départementale déficitaire sera saisi par la DPE si deux vœux larges ne sont pas formulés.

5. Classement des zones infra-départementales et des MUG

Classement des zones	Classement des MUG
Zone sud/est	Enseignement
Zone nord	ASH
Zone sud/ouest	Remplacement
Zone centre/est	
Zone ouest	
Zone nord/est	

Le classement des zones infra-départementales et des MUG permettra d'affecter par ordre de priorité les enseignants qui n'ont pas obtenu de poste après l'algorithme sur écran 1 et 2.

Les MUG sont également classés par typologie de poste (cf : annexe 8 bis).

C. La saisie informatique sur Iprof

7/22

Toutes les demandes de mutation des enseignants du premier degré sont effectuées via Iprof, quel que soit le type de poste sollicité.

Procédure de connexion sur Iprof

1. Se connecter sur le portail ARENA.
2. S'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » et son « mot de passe ».
Si l'adresse de messagerie électronique personnelle n'a jamais été activée :
 - le compte utilisateur est : 1^{ère} lettre du prénom + nom (sans espace),
 - le mot de passe est le NUMEN.
Si l'adresse de messagerie électronique Éducation nationale a déjà été utilisée :
 - le compte utilisateur est le compte de messagerie,
 - le mot de passe est celui de la messagerie.
3. Sélectionner alors « les services » puis « SIAM ».

Tout enseignant ne respectant pas la procédure et/ou les règles mentionnées dans la circulaire verra son ou ses vœux annulés, sans rappel préalable.

Les candidats à une mutation pourront se rapprocher de la « cellule mouvement » mise en place à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, bureau DPE 1^{er} degré public de la DSDEN de la Somme, pour obtenir tout renseignement complémentaire pendant la période de saisie de leurs vœux et jusqu'à la fermeture du serveur.
En raison de la crise sanitaire, l'accueil physique dans les services de la DPE n'est pas envisageable.

Les candidats au mouvement sont invités à poser toute question au service par courriel à l'adresse suivante : mouvementdsden80@ac-amiens.fr.

Les services départementaux peuvent également répondre aux questions des personnels selon les modalités suivantes :

- **accueil téléphonique de 14h00 à 17h00** au numéro suivant : 03.22.71.25.51

En outre, l'ensemble des informations essentielles et des conseils pratiques sur le mouvement départemental est mis à disposition des candidats sur le site internet de la DSDEN de la Somme, dans l'espace professionnel sur la page dédiée aux ressources humaines (exemple: tutoriel de prise en main de l'outil MVT1D pour la saisie des vœux).

IV. LE BARÈME

Le barème du mouvement départemental prend en compte les priorités légales (article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984) et réglementaires (décret n°2018-303 du 25 avril 2018).
Les points attribués au titre des priorités légales visent à favoriser l'obtention d'un poste à titre définitif.

Listes des priorités légales

- A. Agents justifiant d'une expérience et d'un parcours professionnel (ancienneté de fonction en qualité d'enseignant du 1^{er} degré)
- B. Agents en situation de handicap ou enfant en situation de handicap
- C. Agents bénéficiant d'une mesure de carte scolaire
- D. Agents exerçant dans les quartiers urbains où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles
- E. Rapprochement de conjoints
- F. Agents sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant
- G. Agents exerçant dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement
- H. Agents formulant chaque année une même demande de mutation, ancienneté de la demande

**Pour les priorités nécessitant des pièces justificatives, les délais de retour doivent être strictement respectés.
Aucun rappel ne sera effectué.**

A. Agents justifiant d'un parcours et d'une expérience professionnelle

L'ancienneté de fonction en qualité d'enseignant du 1^{er} degré, la stabilité dans le poste de l'école, les points de direction d'école, d'école d'application, de CPC ainsi que les points pour les enseignants affectés en ASH (hors vœu précis) seront comptabilisés dans le barème.

1. Ancienneté de fonction en qualité d'enseignant du 1^{er} degré

L'ancienneté dans le 1^{er} degré est appréciée au 01/09/2019 et est affectée d'un coefficient 2.

Le calcul se fait comme suit :

- 1 an = 1 point (x2),
- 1 mois = 1/12 point (x2),
- 1 jour = 1/360 point (x2).

Les périodes de non activité sont déduites.

2. Stabilité dans le poste de l'école

Les points de stabilité sont calculés à partir de la 3^{ème} année sur le même poste occupé à titre définitif.

Bonification de 3 points à partir de la 3^{ème} année

3. Ancienneté dans un poste de direction d'école maternelle ou élémentaire

Les enseignants nommés de façon continue ou discontinue à titre **définitif** (TPD – REA) sur un poste de direction deux classes et plus ou de chargé d'école bénéficieront de 3 points de bonification à partir de 5 ans d'exercice.

Les points sont acquis tout au long de la carrière.

Bonification de 3 points à partir de la 5^{ème} année

4. Ancienneté dans un poste de direction en école d'application, de maître formateur ou sur un poste de conseiller pédagogique

Les enseignants nommés de façon continue ou discontinue à titre définitif sur un poste de DEA, de PEMF ou de conseiller pédagogique bénéficieront de 3 points de bonification à partir de 3 ans d'exercice sur ces postes.

Les points sont acquis tout au long de la carrière.

Bonification de 3 points à partir de la 3^{ème} année

5. Ancienneté de poste en ASH à titre provisoire (hors délégation rectorale)

À partir de la 3^{ème} année d'exercice en continu à titre provisoire (sans titre) sur un poste en ASH, une bonification de 3 points sera attribuée pour l'obtention d'un poste à titre définitif (hors ASH). Les enseignants concernés devront adresser par courriel à l'adresse suivante mouvementdsden80@ac-amiens.fr une demande pour le 13 mai 2020, délai de rigueur.

Bonification de 3 points à partir de la 3^{ème} année

B. Agents ou enfant/conjoint en situation de handicap ou gravement malades

Les bonifications pour les enseignants dans ces situations ne sont pas cumulables entre elles.

1. Bonification de points après CLD/ PACD

Les enseignants qui reprennent après un congé de longue durée ou un poste adapté de courte durée bénéficieront automatiquement de 25 points sur tout poste du département de même nature que le poste occupé précédemment.

Bonification de 25 points

2. Les enseignants bénéficiant d'une notification de décision RQTH ou de la CDAPH

Les enseignants ou conjoint/enfant bénéficiant d'une notification RQTH ou de la CDAPH communiquée à la DPE par courriel à l'adresse suivante mouvementdsden80@ac-amiens.fr avant le **11 mai 2020** délai de rigueur, auront automatiquement une bonification de 25 points.

Bonification de 25 points

3. Bonification de points pour les enseignants recrutés au titre du handicap par la voie contractuelle

Les enseignants bénéficieront automatiquement de 25 points sur tout poste d'adjoint du département.

Bonification de 25 points

4. Autres situations

Les enseignants gravement malades ou en situation sociale difficile sont invités à formuler une demande écrite à la DPE accompagnée d'un dossier médical ou social complet, sous pli confidentiel, pour le **11 mai 2020** délai de rigueur. Le certificat médical devra préciser le diagnostic et l'amélioration possible attendue par la mutation.

Pour les enseignants ayant déjà sollicité le médecin de prévention, seule une demande écrite doit être adressée à la DPE par mail à l'adresse suivante mouvementdsden80@ac-amiens.fr

Traitement hors barème

C. Mesures de carte scolaire

Les enseignants touchés par une mesure de carte scolaire bénéficient de bonifications en points. Ils en seront avisés par courrier.

Un enseignant en mesure de carte n'ayant pas obtenu de poste à la 1^{ère} phase du mouvement 2019 garde sa bonification de points pour le mouvement 2020.

Les bonifications de points ne peuvent s'appliquer sur les postes à profil ou les postes de direction, sauf si les enseignants concernés occupent déjà le même type de poste.

Le nombre de points de bonification est le suivant :

Type de bonifications	Nombre de points
Bonification normale	500 points
Bonification intermédiaire	700 points
Bonification absolue	900 points

Cas des fusions d'écoles : les enseignants en mesure de carte pour cause de fusion d'école qui souhaitent rester dans l'école fusionnée ne participeront plus au mouvement départemental, sauf les directeurs d'école en concurrence. Ils seront automatiquement réaffectés sur leur poste. La DPE adressera aux directeurs d'école un document que les enseignants rempliront pour faire part de leur souhait. Les documents devront être retournés par mail pour le **13 mai 2020 délai de rigueur**.

500, 700 ou 900 points en fonction des situations

D. Agents exerçant dans les quartiers urbains où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles

Pour obtenir les points supplémentaires liés à l'exercice en éducation prioritaire, il faut être affecté **à titre définitif** de façon continue dans une école en éducation prioritaire dans le département de la Somme.

L'enseignant en poste en réseau REP - REP+, dans une école dans les quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) et en zone de sécurité prioritaire (ZSP) bénéficie de 3 points à partir de 3 ans d'ancienneté dans le poste.

Bonification de 3 points à partir de la 3^{ème} année

E. Rapprochement de conjoints (mariés, pacsés)

Le rapprochement de conjoint a pour objectif de rapprocher l'enseignant de la résidence professionnelle de son conjoint.

Ne peut être bonifiée une demande de mutation au titre du rapprochement d'un conjoint qui n'a pas d'activité professionnelle.

Lorsque le domicile personnel ne correspond à aucune des résidences professionnelles, ce rapprochement ne pourra être sollicité qu'au titre de la résidence professionnelle du conjoint et non au titre du domicile personnel du couple.

Les enseignants mariés ou pacsés bénéficient de trois points de bonification sur la commune de la résidence professionnelle du conjoint.

L'enseignant doit compléter l'annexe 22 accompagnée des pièces justificatives (extrait acte de mariage ou PACS avec extrait acte de naissance du conjoint et contrat de travail ou autres pièces justifiant du lieu de résidence professionnelle du conjoint) pour pouvoir bénéficier des 3 points de bonification par courriel à l'adresse suivante mouvementdsden80@ac-amiens.fr avant le **11 mai 2020 délai de rigueur**.

Bonification de 3 points

F. Agents sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant

Les demandes formulées à ce titre tendent à faciliter :

- a) l'alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun de ses parents ;
- b) l'exercice des droits de visite et d'hébergement de l'enseignant pour qui la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile.

Sont concernées les personnes ayant à charge un ou des enfant(s) âgé(s) de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2019 et exerçant l'autorité parentale conjointe (garde alternée, garde partagée, droits de visite...).

Les personnels remplissant ces conditions bénéficient de 5 points de bonification. Cette bonification n'est pas cumulable avec les points de bonification au titre du rapprochement de conjoint.

L'enseignant devra compléter l'annexe 22 accompagnée des pièces justificatives (jugement relatif à la garde de l'enfant et justificatif du domicile de l'ex-conjoint) pour pouvoir bénéficier des 5 points de bonification par courriel à l'adresse suivante mouvementdsdan80@ac-amiens.fr avant le 11 mai 2020 délai de rigueur.

Bonification de 5 points

G. Agents exerçant dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement

Les enseignants affectés pendant au moins 3 années à titre définitif (TPD/REA) dans les secteurs de collège déficitaires listés ci-dessous bénéficieront de 3 points de bonification.

Les secteurs de collège :

- Feuquières-en-Vimeu
- Mers-les-Bains
- Friville-Escarbotin
- Gamaches
- Ham
- Roisel

Bonification de 3 points

H. Agents formulant chaque année une même demande de mutation, ancienneté de la demande

Les agents ayant déjà formulé le même premier vœu précis lors de la campagne précédente bénéficieront d'une bonification de 1 point.

Bonification de 1 point

I. La situation de parent isolé

Au regard des huit priorités légales édictées par les textes, cet item n'est pas une priorité légale. Cependant, la situation de parent isolé (dans le cas où il n'y a pas ou plus d'autre parent) est bonifiée au même niveau que les priorités légales.

L'enseignant devra compléter l'annexe 22 accompagnée des pièces justificatives (livret de famille) pour pouvoir bénéficier des 5 points de bonification avant le **11 mai 2020 délai de rigueur**.

Bonification de 5 points

J. Les discriminants en cas d'égalité de barème

En cas d'égalité de barème, des discriminants sont appliqués afin de départager les enseignants. Les discriminants sont :

1. l'ancienneté de fonction dans l'enseignement du 1^{er} degré,
2. l'âge,
3. le nombre d'enfants de moins de 16 ans,
4. l'échelon acquis.

V. LA LISTE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMÉROTÉS

A. Les postes susceptibles d'être vacants

Tout poste du département est considéré comme susceptible d'être vacant et, à ce titre, peut être sollicité en fonction de la spécialité professionnelle de chaque enseignant.

B. Les postes vacants

Il s'agit des postes vacants connus à la date de publication de la liste, actuellement occupés par :

- les enseignants titulaires nommés à titre provisoire durant la présente année scolaire ;
- les enseignants qui ont sollicité leur admission à la retraite ;
- les enseignants ayant obtenu leur changement de département dans le cadre du mouvement interdépartemental 2020 ;
- les ouvertures à la rentrée 2020.

C. Les postes réservés pour les fonctionnaires stagiaires

Certains postes pourront être bloqués au mouvement pour les professeurs stagiaires issus du concours 2020 (annexe 14).

D. La typologie des postes

La typologie des postes figure en annexe 8.

VI. LES POSTES DE DIRECTION

A. Les postes de direction d'école élémentaire ou maternelle de deux classes et plus

Seuls les participants possédant les titres requis peuvent être nommés à titre définitif.

L'inscription sur la liste d'aptitude, valable trois ans, reste obligatoire, sauf pour les enseignants qui, durant trois années scolaires, ont été nommés directeur d'école de deux classes et plus après inscription sur liste d'aptitude et qui ont interrompu ces fonctions.

En conséquence, tous les postes peuvent être sollicités par :

- les directeurs d'école de deux classes et plus en fonction ;
- les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus en 2018, 2019 et 2020 ;
- les enseignants qui, par le passé, ont exercé les fonctions de directeur d'école (après inscription sur liste d'aptitude) durant trois années, consécutives ou non.

B. Les postes de direction particuliers

Les candidats aux postes de direction énumérés ci-dessous devront impérativement prendre connaissance du projet d'école et, le cas échéant, du projet de l'ULIS école qui y est rattaché, afin d'en assurer la continuité :

- ABBEVILLE Beffroi : accueil dans les classes intégrées d'élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement relevant de l'hôpital de jour d'Abbeville ;
- ABBEVILLE Dany-Pruvot : accueil d'élèves déficients auditifs dans l'ULIS école et en inclusion dans les classes de l'école ;
- ABBEVILLE Les Cardamines : accueil d'élèves orientés à l'I.M.E. d'Abbeville dans l'ULIS école ;
- AMIENS La Neuville : unité d'enseignement externalisée de l'I.M.E. de Bussy-Les-Daours à l'école la Neuville Amiens ;
- AMIENS La Vallée : accueil d'élèves handicapés moteurs avec troubles associés dans l'ULIS école et en inclusion dans les classes de l'école ;
- AMIENS Michel-Ange : accueil d'élèves déficients auditifs en ULIS école et en inclusion dans les classes de l'école ;
- AMIENS Camille-Claudel : accueil dans l'ULIS école d'élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement relevant des hôpitaux de jour La Marelle et La Farandole en particulier ;
- AMIENS Petit-St-Jean : accueil d'élèves orientés à l'I.M.E. Henri-Dunant dans l'ULIS école ;
- AMIENS Louise-Michel : unité d'enseignement pour enfants autistes en maternelle et élémentaire (UEMA et UEEA) ;
- AMIENS Sagebien : accueil d'élèves de l'IEM St Exupéry ;
- AILLY-SUR-SOMME Aimé-Merchez : accueil d'élèves orientés à l'I.M.E. d'Ailly/Somme dans l'ULIS école ;
- ALBERT Jules-Ferry : accueil d'élèves orientés à l'I.M.E. d'Albert dans l'ULIS école.

C. Les postes de direction en REP et REP+

L'attention des candidats à des postes de direction en éducation prioritaire est attirée sur la spécificité de ces fonctions.

En effet, outre les tâches inhérentes à toute direction, ils devront s'investir dans l'animation du réseau et dans le dispositif de réussite éducative.

La direction en éducation prioritaire suppose une certaine stabilité qui peut être évaluée à trois ans.

Les postes de direction de 10 classes et plus en réseau REP/REP+ sont des postes à profil. Les enseignants souhaitant postuler sur ce type de poste devront respecter la procédure définie pour les postes à profil.

VII. LES POSTES EN ASH

Le décret n° 2017-169 et les arrêtés du 10 février 2017 créent le CAPPEI, qui se substitue au CAPA-SH.

Postes accessibles aux enseignants du 1^{er} et 2nd degré

Les enseignants titulaires du CAPA-SH ou CAPPEI (1^{er} degré) ou du 2CA-SH (2nd degré) peuvent candidater sur des postes d'enseignant d'ULIS collège ou lycée, de SEGPA et du centre éducatif fermé de Ham.

Les enseignants du 2nd degré titulaires du 2CA-SH ne peuvent être nommés à titre définitif sur ces postes sans l'obtention du CAPPEI.

Enseignants titulaires du CAPPEI ou équivalent

Tout enseignant peut demander un poste en ASH mais seuls ceux possédant les titres requis seront nommés à titre définitif sur ces postes.

Les textes précités précisent que les enseignants du premier degré titulaires du CAPA-SH sont réputés être titulaires du CAPPEI et peuvent donc, à ce titre, se porter candidats sur tout poste ASH, quel que soit le profil du poste demandé.

Les règles de priorité pour le mouvement

1. Enseignant qui détient un CAPPEI avec le module de professionnalisation ou le module d'approfondissement correspondant au poste ;
2. enseignant titulaire du CAPPEI qui détient une certification avec un module de professionnalisation ou un module d'approfondissement différent de celui du poste ;
3. enseignant qui achève sa formation CAPPEI ;
4. enseignant qui va partir en formation ;
5. enseignant qui ne détient pas de CAPPEI et qui n'est pas engagé dans la formation CAPPEI.

À certification identique, les candidats seront départagés au barème.

Enseignants engagés dans la formation CAPPEI

Les enseignants engagés dans la préparation au CAPPEI seront nommés à titre provisoire. Le poste dont ils sont titulaires sera protégé pendant deux ans.

Cependant, les enseignants qui valideront le CAPPEI seront titularisés automatiquement sur le poste correspondant au parcours choisi.

Les enseignants engagés dans la formation CAPPEI auront l'obligation d'exercer trois ans en ASH, comme pour le CAPA-SH.

Les enseignants affectés à titre définitif qui demandent un poste en ASH sans posséder les titres au mouvement perdront automatiquement leur poste à titre définitif en cas de nomination sur ce type de poste.

VIII. LES POSTES EN ÉCOLE D'APPLICATION

Ces postes peuvent être demandés par tous les participants au mouvement.

Seuls les participants possédant le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) pourront être nommés à titre définitif.

Les enseignants ayant obtenu l'admissibilité aux épreuves du CAFIPEMF qui obtiennent un poste nécessitant ce titre et s'ils le valident dans l'année seront titularisés automatiquement sur ce poste.

Les enseignants sans titre seront nommés à titre provisoire.

Les enseignants affectés à titre définitif qui demandent un poste en école d'application sans posséder les titres au mouvement perdront automatiquement leur poste à titre définitif en cas de nomination sur ce type de poste.

IX. LES DÉLÉGATIONS RECTORALES

Les personnels nommés à titre définitif et sans titre ont la possibilité de demander une délégation rectorale sur les postes spécifiques, les postes en ASH (hors postes pour les aides à dominante relationnelle (ADR) et pour les aides à dominante pédagogique (ADP)) et en école d'application restés vacants à l'issue de la validation du mouvement informatisé.

Un appel à candidatures sera publié dans la 2^{ème} quinzaine du mois de juin 2020. La demande doit être envoyée par courriel simultanément à l'IEN de la circonscription et à la DPE à l'adresse suivante mouvementdsden80@ac-amiens.fr. La date de retour sera indiquée dans l'appel à candidature.

Délégation rectorale pour un enseignant nommé à titre définitif sur un poste profilé

Les enseignants nommés à titre définitif sur un poste profilé ne peuvent demander une délégation rectorale.

X. LES POSTES SPECIFIQUES

17/22

Un certain nombre de postes spécifiques sont définis comme postes à exigence particulière et postes à profil.
Les enseignants titularisables au 1^{er} septembre 2020 (T1) ne peuvent pas candidater sur ces postes.

A. Les postes à exigence particulière

Les postes à exigence particulière nécessitent la détention de titres ou de diplômes ou la possession d'une compétence ou une expérience particulière. Le départage des candidats se fera au barème.

La liste des postes concernés est la suivante :

Postes profilés en circonscription

- conseiller pédagogique de circonscription (Fiche 2)

Postes profilés particuliers

- enseignant référent pour les usages du numérique (Fiche 11)
- animateur pédagogique au musée de Picardie (Fiche 14)
- animateur pédagogique à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne (Fiche 15)
- itinérant langues en allemand (Fiche 8)
- enseignant en immersion dans le cadre du dispositif « EMILE » (Fiche 16)
- scolarisation des enfants de moins de 3 ans (Fiche 36)

Postes profilés en ASH

- enseignant référent de scolarité (Fiche 18)
- enseignant spécialisé en établissement médico-éducatif pour élèves autistes et/ou atteints de troubles du spectre autistique (Fiche 19)
- enseignant au SAPAD (Fiche 20)
- enseignant spécialisé en ULIS école TED (Fiche 21)
- enseignant itinérant spécialisé pour les troubles visuels (Fiche 22)
- coordonnateur départemental du dispositif d'accompagnement des élèves handicapés (Fiche 23)
- chargé de mission « troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) » (Fiche 24)
- enseignant référent pour les usages du numérique en ASH (Fiche 25)
- enseignant en unité d'accueil et de soins pour adolescents (UASA) (Fiche 26)
- coordonnateur des enseignants référents et affectations en ULIS (Fiche 28)
- coordonnateur des orientations et affectations en SEGPA (Fiche 29)
- enseignant à la maison d'arrêt d'Amiens (Fiche 30)
- enseignant au centre éducatif fermé de Ham (Fiche 31)
- enseignant spécialisé en hôpital de jour (Fiche 17)
- enseignant au sein de l'unité d'hospitalisation complète pour adolescents (Fiche 27)

- enseignant en unité d'enseignement autisme (Fiche 32)
- enseignant mis à disposition de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) (Fiche 33)
- enseignant itinérant « autisme » (Fiche 34)
- enseignant spécialisé en exercice au CAMSP du CHU d'Amiens (Fiche 35)
- enseignant en classe et atelier relais (Fiche 37)

Les fiches décrivant les caractéristiques et les exigences des postes énumérés ci-dessous sont référencées dans l'annexe 7.

B. Les postes à profil

Pour les postes à profil, la modalité de recrutement est différente. La sélection des candidats s'effectue **hors barème**.

La liste de ces postes est la suivante :

Postes profilés en circonscription

- conseiller pédagogique départemental EPS (Fiche 1)
- conseiller pédagogique en éducation musicale et en arts plastiques (Fiche 2)
- conseiller pédagogique, conseiller technique auprès de l'adjoint à l'inspecteur d'académie en charge du 1^{er} degré (Fiche 3)
- conseiller pédagogique en langues vivantes étrangères (Fiche 4)
- conseiller pédagogique départemental maternelle (Fiche 7)
- conseiller pédagogique chargé de la réussite éducative (Fiche 9)
- conseiller pédagogique départemental « enseignement et numérique » (Fiche 10)

Postes profilés en éducation prioritaire

- coordonnateur de réseau REP, REP+ (Fiche 12)
- direction d'école de 10 classes et plus en REP et REP+ (Fiche 13)

Postes profilés en ASH

- le coordonnateur PIAL (Fiche 5)

Les enseignants participeront au mouvement. Ils seront convoqués devant la commission postes spécifiques. Cette commission classera les candidats par ordre de priorité. S'ils occupent un poste à titre définitif cette présente année scolaire, il sera déclaré vacant après la validation des commissions postes spécifiques.

Les fiches décrivant les caractéristiques et les exigences des postes énumérés ci-dessous sont référencées dans l'annexe 7.

C. Procédure

19/22

1. Les postes à exigence particulière

Seuls les enseignants remplissant les conditions pourront faire acte de candidature à l'aide de l'imprimé (annexe 7bis).

Les candidatures devront être envoyées par courriel à la DPE, avec copie à l'IEN de circonscription dans laquelle est implanté le poste, sur la boîte fonctionnelle postesaprofil80@ac-amiens.fr impérativement avant le 13 mai 2020 délai de rigueur.

Il faudra mettre en objet : Poste spécifique – type de poste sollicité – Nom et prénom.
Exemple : Poste spécifique - scolarisation des enfants de moins de 3 ans - MARTIN Cécile.
En cas de candidature sur plusieurs postes de nature différente (exemple : scolarisation des enfants de moins de 3 ans), le candidat devra envoyer un courriel par type de poste.

Les enseignants participeront au mouvement et seront invités, par l'intermédiaire d'une classe virtuelle, à un entretien avec la commission qui se réunira les 19 et 20 mai 2020, sauf s'ils ont obtenu un avis favorable en 2018 ou 2019 pour le même type de poste.

Le départage des candidats se fera au barème.

2. Les postes à profil

Les enseignants feront acte de candidature à l'aide de l'imprimé (annexe 7bis) accompagné d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation.

Les candidatures devront être envoyées par courriel à la DPE, avec copie à l'IEN de circonscription dans laquelle est implanté le poste, sur la boîte fonctionnelle postesaprofil80@ac-amiens.fr impérativement avant le 13 mai 2020 délai de rigueur.

Les enseignants participeront au mouvement et seront invités, par l'intermédiaire d'une classe virtuelle, à un entretien avec la commission en classe virtuelle qui se réunira les 19 et 20 mai 2020.

Les enseignants ayant reçu un avis favorable seront nommés sur le poste sollicité à titre définitif.

S'ils occupent un poste à titre définitif cette présente année scolaire, il sera déclaré vacant.

3. Les demi-postes à profil

Les demi-postes à profil feront l'objet d'un appel à candidatures, sauf pour les enseignants déjà en poste. Les enseignants déjà en poste devront envoyer par courriel leur candidature pour « maintien de poste » pour le 11 mai 2020 délai de rigueur. Cette candidature sera soumise à l'avis de l'IEN de la circonscription et du principal de collège le cas échéant.

Si l'avis est favorable, l'enseignant sera nommé à titre provisoire pour une année.

D. Les avis et résultats des commissions d'entretien « postes spécifiques »

1. Les avis

Les avis favorables émis pour la 1^{ère} phase des mouvements précédents sont valables 3 ans, ceux obtenus pour la 2^{ème} phase ne sont pas valables depuis le mouvement 2019.

Tout enseignant postulant sur un poste spécifique doit se présenter devant la commission si l'avis favorable qu'il a obtenu a plus de trois ans, même s'il occupe déjà un poste à profil de même type.

Cas particulier : l'avis est valable deux années pour les postes de conseiller pédagogique. Pour ces derniers, l'avis est caduc après deux échecs au CAFIPEMF.

Pour les postes à profil, même si un enseignant a un avis favorable encore valable, il sera obligatoirement convoqué devant la commission des postes spécifiques puisque la sélection des candidats se fait hors barème.

2. Les résultats

Les résultats seront communiqués aux enseignants dans les jours qui suivent la tenue des commissions postes à profil.

XI. LES TITULAIRES DE SECTEUR

Ce type de poste a été créé dans le département à la rentrée 2018 (cf. annexe 18).

Il correspond aux postes fractionnés attribués les années précédentes à titre provisoire à la 2^{ème} phase du mouvement.

Ces postes permettent une affectation à titre définitif sur une circonscription ciblée ou limitrophe.

Tout en conservant l'acquis de leur nomination à titre définitif sur un poste de titulaire de secteur en circonscription, les enseignants sont délégués à l'année sur des rompus de services vacants (ex : décharge de directeur, temps partiel, etc...).

Le titulaire de secteur pourra être affecté sur une ou plusieurs fractions brigade si le regroupement n'est pas complet. Dans ce cas et dans la mesure du possible, les décharges mensuelles des directeurs de moins de 3 classes leur seront attribuées.

Les postes fractionnés seront composés en priorité dans la circonscription ou dans la circonscription limitrophe (sauf pour les circonscriptions d'Amiens où les regroupements en maternelle et en élémentaire seront privilégiés).

A. Les modalités d'affectation

Les enseignants candidatent au mouvement et sont nommés à titre définitif sur un poste de titulaire de secteur (sur une coquille vide).

1. La nature du support

La nature du support est la suivante : TRS 9010 sans spécialité G0000 avec rattachement en circonscription (Annexe 11).

2. La procédure

Plusieurs postes de titulaire de secteur sont proposés par circonscription. L'attribution des postes sera départagée au barème.

La liste des postes fractionnés de la circonscription sera envoyée aux enseignants nommés par courriel sur leur messagerie académique afin qu'ils classent les postes proposés par ordre de préférence.

L'enseignant ayant le plus fort barème obtiendra son premier vœu et ainsi de suite. Cependant, la priorité sera donnée aux enseignants déjà titulaires d'un poste de TRS obtenu aux mouvements précédents.

3. Les années suivantes

Dans la mesure du possible, les postes seront reconduits les années suivantes. Si une compensation n'était pas reconduite, la DPE contactera l'enseignant et lui proposera une autre fraction de poste avant la constitution des nouveaux postes fractionnés.

B. Les résultats

Les résultats seront publiés au début du mois de juillet 2020.

XII. LES CONGÉS PARENTAUX – LES CONGÉS DE LONGUE DURÉE

L'enseignant placé en congé parental et affecté sur un poste à titre définitif en reste titulaire. Il perdra le bénéfice de son poste s'il poursuit son congé parental pour un autre enfant.

L'enseignant placé en congé de longue durée et affecté sur un poste à titre définitif gardera son poste pendant six mois. Il perdra son poste s'il y a renouvellement du congé de longue durée. Si l'enseignant reprend ses fonctions à l'issue de ce congé, il participera au mouvement départemental avec une bonification.

Si un enseignant en congé parental ou CLD participe au mouvement 2020 et obtient un nouveau poste, il devra réintégrer ses fonctions avant les opérations du mouvement de l'année scolaire suivante (mars 2021), afin de valider cette nouvelle affectation.

XIII. LES DÉTACHEMENTS

22/22

Les personnels en position de détachement perdent obligatoirement le poste dont ils sont titulaires, hormis ceux en détachement au rectorat (2nd degré, chargés de mission, conseillers en formation continue) qui gardent le poste dont ils sont titulaires une année. Ils perdront leur poste au mouvement suivant, sauf s'ils sollicitent leur réintégration avant les opérations du mouvement.

XIV. LES DEMANDES D'ÉCHANGE DE POSTE

Le mouvement des personnels est organisé au bénéfice des personnels et du service public d'Éducation par l'administration en toute équité et transparence. Chaque enseignant fait ainsi l'objet d'une nomination par le directeur académique des services de l'Éducation nationale dans une école ou un établissement ou sur un poste précis. Par conséquent, **aucun échange de postes n'est autorisé.**



Gilles NEUVIALE

CIRCONSCRIPTIONS - RENTREE 2020

CIRCONSCRIPTION ABBEVILLE

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0801187F	E.E.PU	ALAIN DETRE	ABBEVILLE
0800534W	E.E.PU	CHAMP DE MARS	ABBEVILLE
0801867V	E.E.PU	DANY PRUVOT	ABBEVILLE
0801425P	E.E.PU	LES PLATANES	ABBEVILLE
0800535X	E.E.PU	LES CARDAMINES	ABBEVILLE
0801597B	E.E.PU	PICARDIE	ABBEVILLE
0801892X	E.E.PU	POULIES	ABBEVILLE
0800823K	E.M.PU	CHAMP DE MARS	ABBEVILLE
0800817D	E.M.PU	CHAUSSÉE D HOCQUET	ABBEVILLE
0801579G	E.M.PU	JEAN MOULIN	ABBEVILLE
0801454W	E.M.PU	LES PLATANES	ABBEVILLE
0801520T	E.M.PU	PICARDIE	ABBEVILLE
0800816C	E.M.PU	ROUTE DE PARIS	ABBEVILLE
0801424N	E.M.PU	SOLEIL LEVANT	ABBEVILLE
0800820G	E.M.PU	THUISSON-MENCHECOURT	ABBEVILLE
0801895A	E.P.PU	J. ZAY-NATTIERS	ABBEVILLE
0800822J	E.P.PU	LE BEFFROI	ABBEVILLE
0801828C	E.P.PU	ROUVROY	ABBEVILLE
0801475U	E.P.PU		ARREST
0801014T	E.P.PU		BELLANCOURT
0800661J	E.E.PU		BOISMONT
0800663L	E.E.PU		BRUTELLES
0801665A	E.P.PU		CAMBRON
0801015U	E.P.PU		CAOURS
0800664M	E.P.PU		CAYEUX-SUR-MER
0801552C	E.P.PU		CONDE-FOLIE
0801016V	E.P.PU		DRUCAT
0801008L	E.P.PU		EAUCOURT-SUR-SOMME
0801010N	E.M.PU		EPAGNE-EPAGNETTE
0800777K	E.E.PU		ERONDELLE
0800778L	E.M.PU		FONTAINE-SUR-SOMME
0801493N	E.E.PU		FRANLEU
0801674K	E.P.PU		HALLENCOURT
0800684J	E.P.PU		HUPPY
0800731K	E.E.PU	PAUL VIMEREU	LANCHERES
0800671V	E.M.PU	WATHIEHURT	LANCHERES
0801836L	E.E.PU	EDOUARD BRANLY	LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS
0801834J	E.M.PU	MARIE CURIE	LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS
0801891W	E.P.PU		MAREUIL-CAUBERT
0801495R	E.E.PU		MONS-BOUBERT
0800528P	E.E.PU		NEUFMOULIN
0801434Z	E.E.PU		PENDE
0800736R	E.P.PU		PENDE
0800739U	E.P.PU		SAIGNEVILLE
0802067M	E.P.PU	PIERRE DUPONT	SAINT-BLIMONT
0801331M	E.P.PU		SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME
0800529R	E.P.PU		VAUCHELLES-LES-QUESNOY
0800809V	E.P.PU	A L'OREE DU BOIS	VAUDRICOURT

CIRCONSCRIPTION AMIENS CENTRE SOMME

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0800163T	E.P.PU		AUBIGNY
0800322R	E.M.PU		BLANGY-TRONVILLE
0800165V	E.E.PU		BONNAY
0801646E	E.E.PU	LES DEUX VALLEES	BOVES
0800863D	E.M.PU	LES CAPUCINES	BOVES
0800332B	E.E.PU		CACHY
0800148B	E.E.PU		CERISY
0800431J	E.E.PU	ROBERT DOISNEAU	CHAULNES
0801826A	E.M.PU	AU PAYS DES ENFANTS SAGES	CHAULNES
0800960J	E.E.PU		CONTAY
0800836Z	E.P.PU	AU BORD DE L ANCRE	CORBIE
0800169Z	E.P.PU	DE LA CAROLINE	CORBIE
0801641Z	E.M.PU	FRANCOISE DOLTO	CORBIE
0801577E	E.E.PU	MICHEL PETRUCCIANI	CORBIE
0800173D	E.P.PU		DAOURS
0801465H	E.P.PU		DOMPIERRE-BECQUINCOURT
0802163S	E.P.PU		ESTREES-DENIECOURT
0801843U	E.P.PU		FOUILLOY
0800177H	E.P.PU		FRANVILLERS
0800339J	E.P.PU		GENTELLES
0800340K	E.E.PU		GLISY
0800179K	E.E.PU		HAMELET
0801860M	E.P.PU		HARBONNIERES
0800180L	E.E.PU	LES QUATRE SAISONS	HEILLY
0800516B	E.E.PU	OMIECOURT	HYPERCOURT
0800518D	E.E.PU	PERTAIN	HYPERCOURT
0800182N	E.P.PU		LAHOUSOYE
0802035C	E.P.PU		LAMOTTE-WARFUSEE
0800178J	E.E.PU		LE HAMEL
0800838B	E.M.PU	LOUIS PROT	LONGUEAU
0801476V	E.M.PU	ANNE FRANK	LONGUEAU
0801759C	E.E.PU	PAUL BAROUX	LONGUEAU
0801881K	E.E.PU	ANDRE MILLE	LONGUEAU
0801878G	E.P.PU		MARCELCAVE
0800510V	E.P.PU		MARCHELEPOT-MISERY
0801050G	E.P.PU		MEHARICOURT
0800154H	E.E.PU	JACQUES PREVERT	MERICOURT-L'ABBE
0800156K	E.E.PU		MORCOURT
0800966R	E.E.PU		PONT-NOYELLES
0802172B	E.P.PU		PROYART
0800967S	E.P.PU		QUERRIEU
0800187U	E.P.PU	JEAN DE LA FONTAINE	RIBEMONT-SUR-ANCRE
0800867H	E.M.PU	VALENTINE CLEMENT	ROSIERES-EN-SANTERRE
0801758B	E.E.PU	JACQUES DEBARY	ROSIERES-EN-SANTERRE
0801880J	E.M.PU		SAILLY-LAURETTE
0800159N	E.P.PU		SAILLY-LE-SEC
0800188V	E.E.PU		VAIRE-SOUS-CORBIE
0800189W	E.M.PU		VAUX-SUR-SOMME
0800190X	E.E.PU	L'ECOLE FILANTE	VECQUEMONT
0800192Z	E.E.PU	SAINT EXUPERY	VILLERS-BRETONNEUX
0800842F	E.M.PU	LE PETIT PRINCE	VILLERS-BRETONNEUX
0800194B	E.M.PU		WARLOY-BAILLON

CIRCONSCRIPTION AMIENS NORD

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0800887E	E.P.PU	MAURICE CHOQUET	ALLONVILLE
0801333P	E.E.PU	ALBERT SCHWEITZER B	AMIENS
0800876T	E.E.PU	BEAUVILLE	AMIENS
0800880X	E.E.PU	EMILE LESOT GROUPE A	AMIENS
0800879W	E.E.PU	EMILE LESOT GROUPE B	AMIENS
0801244T	E.E.PU	LA PAIX	AMIENS
0801459B	E.E.PU	MARIVAUX	AMIENS
0801645D	E.E.PU	MICHEL ANGE	AMIENS
0800881Y	E.E.PU	PIGEONNIER	AMIENS
0800886D	E.E.PU	SAINT-PIERRE	AMIENS
0801347E	E.E.PU	VOLTAIRE	AMIENS
0801332N	E.M.PU	ALBERT SCHWEITZER	AMIENS
0800855V	E.M.PU	BEAUVILLE	AMIENS
0800849N	E.M.PU	EMILE LESOT	AMIENS
0801352K	E.M.PU	GUSTAVE CHARPENTIER	AMIENS
0801242R	E.M.PU	LA PAIX	AMIENS
0801557H	E.M.PU	LE SOLEIL	AMIENS
0801569W	E.M.PU	LEO LAGRANGE	AMIENS
0801474T	E.M.PU	MARIVAUX	AMIENS
0801638W	E.M.PU	MICHEL ANGE	AMIENS
0800850P	E.M.PU	PIGEONNIER	AMIENS
0800851R	E.M.PU	SAINT-PIERRE	AMIENS
0801349G	E.M.PU	VOLTAIRE	AMIENS
0801245U	E.M.PU	JEAN JAURES	CAMON
0801460C	E.M.PU	PAUL LANGEVIN	CAMON
0801663Y	E.E.PU	EDMOND MARQUIS	CAMON
0801827B	E.E.PU	PAUL LANGEVIN	CAMON
0801172P	E.P.PU	PHILIPPE BOVIN	POULAINVILLE
0800143W	E.E.PU	JEANNE ARNAUD	RIVERY
0800839C	E.M.PU	PIERRE PERRET	RIVERY

CIRCONSCRIPTION AMIENS OUEST

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0802008Y	E.E.PU	ELBEUF	AMIENS
0801429U	E.E.PU	GEORGES QUARANTE	AMIENS
0801656R	E.E.PU	JULES VERNE	AMIENS
0801527A	E.E.PU	LOUISE MICHEL	AMIENS
0801894Z	E.E.PU	SAINT GERMAIN	AMIENS
0800883A	E.E.PU	SAINT-MAURICE A	AMIENS
0800884B	E.E.PU	SAINT-MAURICE B	AMIENS
0801166H	E.E.PU	SAINT-ROCH A	AMIENS
0800329Y	E.E.PU	SAINT-ROCH B	AMIENS
0800860A	E.M.PU	ELBEUF	AMIENS
0801600E	E.M.PU	GEORGES QUARANTE	AMIENS
0800844H	E.M.PU	JULES VERNE	AMIENS
0801734A	E.M.PU	LA PEPINIERE	AMIENS
0800847L	E.M.PU	LES VERRIERES	AMIENS
0801498U	E.M.PU	LOUISE MICHEL	AMIENS
0800845J	E.M.PU	SAINT-GERMAIN	AMIENS
0800852S	E.M.PU	SAINT-MAURICE	AMIENS
0800862C	E.M.PU	SAINT-ROCH	AMIENS
0801634S	E.P.PU	JEAN-FRANCOIS LESUEUR	AMIENS
0800195C	E.P.PU	BORDS DE SOMME	AMIENS
0800848M	E.P.PU	FAUBOURG DE HEM	AMIENS
0800313F	E.P.PU	FG DE BEAUVAIS	AMIENS
0801500W	E.P.PU	GEORGES BRASSENS	AMIENS
0800316J	E.P.PU	JULES LEFEBVRE	AMIENS
0800196D	E.P.PU	LÉON LAMOTTE	AMIENS
0801492M	E.P.PU	LONGPRE	AMIENS
0801657S	E.P.PU	PETIT SAINT JEAN	AMIENS
0802050U	E.P.PU	RENANCOURT	AMIENS
0800873P	E.P.PU	SAINT-LEU	AMIENS
0800206P	E.P.PU	JULES FERRY	DREUIL-LES-AMIENS

CIRCONSCRIPTION AMIENS SUD

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0800118U	E.E.A.	BAPAUME	AMIENS
0800129F	E.E.A.	BARNI	AMIENS
0801772S	E.E.A.	CHATEAUDUN	AMIENS
0801862P	E.E.A.	DELPECH	AMIENS
0800125B	E.E.PU	ANDRE BERNARD	AMIENS
0802060E	E.E.PU	CAMILLE CLAUDEL	AMIENS
0800326V	E.E.PU	CHEMIN DES HAYETTES	AMIENS
0801458A	E.E.PU	CONDORCET	AMIENS
0802033A	E.E.PU	EDMOND ROSTAND	AMIENS
0800120W	E.E.PU	JEAN MACE	AMIENS
0801974L	E.E.PU	JULIA ET RENE LAMPS	AMIENS
0801730W	E.E.PU	LA NEUVILLE	AMIENS
0801462E	E.E.PU	LA VALLEE	AMIENS
0801741H	E.E.PU	REAUMUR	AMIENS
0801644C	E.E.PU	SAGEBIEN	AMIENS
0801427S	E.M.A.	ANDRE CHENIER	AMIENS
0800827P	E.M.A.	CHATEAUDUN	AMIENS
0800828R	E.M.A.	DELPECH	AMIENS
0801567U	E.M.PU	CHEMIN DES PLANTES	AMIENS
0800834X	E.M.PU	ANDRE BERNARD	AMIENS
0800829S	E.M.PU	AUGUSTIN DUJARDIN	AMIENS
0801473S	E.M.PU	CONDORCET	AMIENS
0800833W	E.M.PU	EDMOND ROSTAND	AMIENS
0800831U	E.M.PU	JACQUES PREVERT	AMIENS
0800830T	E.M.PU	JEAN MACE	AMIENS
0800835Y	E.M.PU	LA VALLEE	AMIENS
0801733Z	E.M.PU	REAUMUR	AMIENS
0801601F	E.M.PU	ROSA BONHEUR	AMIENS
0801530D	E.P.PU	LES VIOLETTES	AMIENS
0801084U	E.M.PU		BACOUEL-SUR-SELLE
0801635T	E.P.PU		CAGNY
0800335E	E.P.PU		DURY
0800341L	E.E.PU		GRATTEPANCHE
0801071E	E.M.PU		HEBECOURT
0801362W	E.P.PU	PIERRE ET MARIE CURIE	PONT-DE-METZ
0801073G	E.P.PU		RUMIGNY
0801074H	E.P.PU	LA SENTELETTE	SAINS-EN-AMIENOIS
0801075J	E.P.PU		SAINT-FUSCIEN
0801518R	E.P.PU		SAINT-SAUFLIEU
0802054Y	E.P.PU	CURIE DEGARDIN	SALEUX
0801901G	E.P.PU	LOUISE DE LA MOISSONNIERE	SALOUEL
0801083T	E.P.PU	LES JEUNES POUSSÉS	VERS-SUR-SELLE

CIRCONSCRIPTION SUD OUEST

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0800284Z	E.E.PU	AIME MERCHEZ	AILLY-SUR-SOMME
0801455X	E.M.PU	LA ROTONDE	AILLY-SUR-SOMME
0801546W	E.M.PU		AIRAINES
0801603H	E.E.PU		AIRAINES
0801550A	E.P.PU		ALLERY
0800214Y	E.P.PU		BEAUCAMPS-LE-VIEUX
0801086W	E.P.PU	LES 20000 PIERRES	BOSQUEL
0800239A	E.E.PU		BOUGAINVILLE
0800240B	E.P.PU	LOUIS PERGAUD	BOVELLES
0800241C	E.E.PU		BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT
0801088Y	E.P.PU	GERMAIN ALIX	CONTY
0801113A	E.P.PU		CROIXRAULT
0801114B	E.E.PU		EPLESSIER
0801162D	E.P.PU		EQUENNES-ERAMECOURT
0800298P	E.E.PU		FERRIERES
0801134Y	E.M.PU		FLERS-SUR-NOYE
0800244F	E.M.PU	LE TILLEUL	FLUY
0800301T	E.P.PU		FOURDRINOY
0801116D	E.E.PU		GAUVILLE
0800246H	E.M.PU		GUIGNEMICOURT
0801117E	E.E.PU		GUIZANCOURT
0801574B	E.P.PU		HORNOY-LE-BOURG
0800291G	E.P.PU	ANDRE SEHET	LA CHAUSSEE-TIRANCOURT
0801120H	E.E.PU		LIGNIERES-CHATELAIN
0800223H	E.P.PU		LIOMER
0801893Y	E.P.PU		O' DE SELLE
0801680S	E.P.PU		MOLLIENS-DREUIL
0801124M	E.M.PU	HAMEAU DE DIGEON	MORVILLERS-SAINT-SATURNIN
0801919B	E.P.PU		NAMPS-MAISNIL
0800277S	E.P.PU		OISEMONT
0801098J	E.P.PU		ORESMAUX
0801829D	E.P.PU	DE LA VIGNE	PICQUIGNY
0801178W	E.E.PU		PISSY
0801902H	E.P.PU		PLACHY-BUYON
0801128S	E.E.PU	LES PRIMEVERES	POIX-DE-PICARDIE
0801642A	E.M.PU	LE PETIT BOIS	POIX-DE-PICARDIE
0801100L	E.E.PU		PROUZEL
0800252P	E.P.PU		QUESNOY-SUR-AIRAINES
0801689B	E.P.PU		QUEVAUVILLERS
0800255T	E.P.PU		REVELLES
0800207R	E.M.PU	JULES RENARD	SAINT-SAUVEUR
0800208S	E.E.PU	JACQUES PREVERT	SAINT-SAUVEUR
0801692E	E.P.PU		SENARPONT
0801578F	E.M.PU		SEUX
0801654N	E.P.PU		VIGNACOURT
0800259X	E.E.PU		WARLUS

CIRCONSCRIPTION DOULLENS

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0800888F	E.P.PU		ACHEUX-EN-AMIENOIS
0802082D	E.P.PU	LA PLAINE DU MOULIN	AGENVILLE
0801345C	E.E.PU	ALPHONSE DAUDET	ALBERT
0801346D	E.E.PU	ANATOLE FRANCE	ALBERT
0801643B	E.E.PU	JULES FERRY	ALBERT
0801655P	E.E.PU	PAUL LANGEVIN	ALBERT
0801426R	E.M.PU	ALPHONSE DAUDET	ALBERT
0800841E	E.M.PU	JULES FERRY	ALBERT
0801241P	E.M.PU	PAUL LANGEVIN	ALBERT
0800840D	E.M.PU	PAULINE KERGOMARD	ALBERT
0800891J	E.P.PU		AUTHIE
0800937J	E.P.PU	DES PINSONS	AUTHIEULE
0800091P	E.P.PU	FRANCIS DUFLOT	AVELUY
0801879H	E.P.PU	LES CHARMILLES	BEAUQUESNE
0801604J	E.P.PU	DU VALENCON	BEAUVAL
0800094T	E.E.PU		BECORDEL-BECOURT
0800568H	E.P.PU		BERNAVILLE
0800957F	E.P.PU		BERTANGLES
0800942P	E.M.PU		BOUQUEMAISON
0801660V	E.P.PU	LES 5 TILLEULS	BOUZINCOURT
0800145Y	E.E.PU	JEAN DE LA FONTAINE	BRAY-SUR-SOMME
0801923F	E.M.PU		BRAY-SUR-SOMME
0800097W	E.M.PU		BUIRE-SUR-L'ANCRE
0801360U	E.P.PU	JEAN DE LA FONTAINE	CANDAS
0800147A	E.P.PU		CAPPY
0800105E	E.E.PU		CARNOY MAMETZ
0800100Z	E.E.PU		DERNANCOURT
0800944S	E.E.PU	LES TILLEULS/ETIENNE MARCHAND	DOULLENS
0800857X	E.M.PU	LAVARENNE	DOULLENS
0801571Y	E.M.PU	TIVOLI	DOULLENS
0800572M	E.P.PU	JULES VERNE	FIENVILLERS
0801353L	E.P.PU	GEORGES BRASSENS	FLESSELLES
0800101A	E.M.PU		FRICOURT
0800947V	E.E.PU		GEZAINCOURT
0800102B	E.E.PU		GRANDCOURT
0800948W	E.E.PU	LA PASSERELLE	GROUCHES-LUCHUEL
0800949X	E.P.PU		HEM-HARDINVAL
0800901V	E.P.PU		HERISSART
0800950Y	E.E.PU		HUMBERCOURT
0800952A	E.M.PU	DUCELLIER	LUCHEUX
0801432X	E.P.PU	DES 3 VERSANTS	MAILLY-MAILLET
0801678P	E.P.PU		MEAULTE
0802083E	E.P.PU	LES FONTAINES BLEUES	MEZEROLLES
0801468L	E.P.PU		MIRAUMONT
0800157L	E.E.PU		MORLANCOURT
0800929A	E.P.PU		NAOURS
0800114P	E.P.PU	HAMEAU DE LA BOISSELLE	OVILLERS-LA-BOISSELLE
0800115R	E.E.PU		POZIERES
0801576D	E.P.PU	VICTOR HUGO	PUCHEVILLERS
0800910E	E.E.PU	DES GARCONS	RAINCHEVAL
0800968T	E.P.PU	RPC BEAUVOIR	RAINNEVILLE
0800969U	E.P.PU		RUBEMPRE
0800970V	E.P.PU	DE L'HALLUE	SAINT-GRATIEN
0800993V	E.M.PU		SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE
0800994W	E.P.PU	LES ARONDES	TALMAS
0800954C	E.E.PU	LE MOULIN	TERRAMESNIL
0801173R	E.E.PU		TOUTENCOURT
0800995X	E.E.PU		VAUX-EN-AMIENOIS
0800996Y	E.P.PU		VILLERS-BOCAGE
0800162S	E.E.PU		VILLE-SUR-ANCRE

CIRCONSCRIPTION MONTDIDIER

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0800370T	E.P.PU	PIERRE ET MARIE CURIE	AILLY-SUR-NOYE
0801531E	E.P.PU	LES COQUELICOTS	ARVILLERS
0800345R	E.P.PU	ROLAND BAYARD	BERTEAUCOURT-LES-THENNES
0801658T	E.P.PU		BEUVRAIGNES
0801037T	E.E.PU		BOUCHOIR
0801835K	E.E.PU		BRACHES
0801152T	E.E.PU		CARREPUIS
0801153U	E.M.PU		CHAMPIEN
0800374X	E.P.PU		CHAUSSOY-EPAGNY
0800348U	E.M.PU		TROIS RIVIERES CONTOIRE
0800333C	E.M.PU		COTTENCHY
0801132W	E.P.PU		COULLEMELLE
0801065Y	E.P.PU		DAVENESCOURT
0800349V	E.E.PU		DEMUIN
0800350W	E.P.PU		DOMART-SUR-LA-LUCE
0800334D	E.E.PU		DOMMARTIN
0801159A	E.P.PU		ERCHEU
0801137B	E.E.PU		GRIVESNES
0800977C	E.P.PU		GUERBIGNY
0801069C	E.P.PU		GUYENCOURT-SUR-NOYE
0801070D	E.E.PU		HAILLES
0801675L	E.P.PU		HANGEST-EN-SANTERRE
0800978D	E.E.PU		TROIS RIVIERES HARGICOURT
0801022B	E.P.PU		HATTENCOURT
0801139D	E.P.PU		JUMEL
0800354A	E.E.PU		LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD
0801688A	E.P.PU		LE PLESSIER-ROZAINVILLERS
0800358E	E.P.PU	LEON SAUVILLE	LE QUESNEL
0800359F	E.P.PU		MEZIERES-EN-SANTERRE
0800984K	E.E.PU	LE PRIEURE	MONTDIDIER
0800985L	E.E.PU	VICTOR HUGO	MONTDIDIER
0801572Z	E.M.PU	GAVROCHE	MONTDIDIER
0801648G	E.M.PU	MOULIN CARDENIER	MONTDIDIER
0800866G	E.M.PU	YVONNE GIROUD	MONTDIDIER
0801018X	E.P.PU	DE LA CITE DU NORD	MOREUIL
0800360G	E.P.PU	LUCIE AUBRAC	MOREUIL
0800363K	E.P.PU		MORISEL
0800987N	E.E.PU		PIENNES-ONVILLERS
0801687Z	E.P.PU		TROIS RIVIERES PIERREPONT/AVRE
0801144J	E.M.PU		QUIRY-LE-SEC
0801072F	E.E.PU		REMIENCOURT
0801026F	E.E.PU		ROIGLISE
0800990S	E.P.PU		ROLLOT
0801145K	E.P.PU		ROUVREL
0801029J	E.E.PU	LES PLATANES	ROYE
0801031L	E.E.PU	YVETTE ET RENÉ FONTAINE	ROYE
0800865F	E.M.PU	LES TILLEULS	ROYE
0801651K	E.M.PU	M. LAURENCIN	ROYE
0801147M	E.E.PU		SOURDON
0800366N	E.E.PU		TENNES
0801082S	E.P.PU		THEZY-GLIMONT
0801033N	E.E.PU		TILLOLOY
0801034P	E.P.PU		VERPILLIERES

CIRCONSCRIPTON PERONNE

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0801419H	E.P.PU		ATHIES
0800525L	E.M.PU		BARLEUX
0800407H	E.M.PU		BERNES
0800377A	E.E.PU		BIACHES
0800378B	E.E.PU		BOUCHAVESNES-BERGEN
0800380D	E.E.PU		BRIE
0800381E	E.P.PU		BUIRE-COURCELLES
0802071S	E.P.PU		CARTIGNY
0800386K	E.P.PU		CLERY-SUR-SOMME
0800452G	E.P.PU	SAINT EXUPERY	COMBLES
0801666B	E.E.PU		DOINGT
0800479L	E.E.PU		ENNEMAIN
0801466J	E.P.PU		EPEHY
0800502L	E.E.PU		EPENANCOURT
0801461D	E.M.PU	HENRI DES	EPPEVILLE
0802069P	E.E.PU	PHILIPPE CORENTIN	EPPEVILLE
0801573A	E.P.PU		ESMERY-HALLON
0800399Z	E.P.PU		ESTREES-MONS
0800393T	E.E.PU		FLAUCOURT
0801248X	E.E.PU	JULES VERNE	HAM
0801830E	E.M.PU	VICTOR HUGO	HAM
0802070R	E.P.PU	JEAN ZAY	HAM
0801494P	E.P.PU		HEUDICOURT
0800504N	E.P.PU	LOUIS SCLAVIS	HOMBLEUX
0800509U	E.P.PU		LICOURT
0800395V	E.E.PU		MESNIL-BRUNTEL
0800511W	E.P.PU		MESNIL-SAINT-NICAISE
0802053X	E.P.PU		MOISLAINS
0801610R	E.P.PU		MONCHY-LAGACHE
0800513Y	E.E.PU		MORCHAIN
0801575C	E.P.PU		MUILLE-VILLETTE
0800514Z	E.E.PU		NESLE
0800870L	E.M.PU	CLAUDE MONET	NESLE
0800400A	E.P.PU	MONT SAINT QUENTIN	PERONNE
0801361V	E.P.PU	LA CHAPELETTE	PERONNE
0801861N	E.P.PU	DU CENTRE	PERONNE
0801611S	E.M.PU		ROISEL
0802034B	E.E.PU		ROISEL
0801436B	E.P.PU		RONSSOY
0800470B	E.P.PU		SAILLY-SAILLISEL
0800521G	E.P.PU		SAINT-CHRIST-BRIOST
0800676A	E.P.PU	RPC DE LA VOIE VERTE	TINCOURT-BOUCLY
0800406G	E.E.PU		VILLERS-CARBONNEL

CIRCONSCRIPTION PONTHEIU-MARQUENTERRE

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0801516N	E.P.PU	VICTOR HUGO	AILLY-LE-HAUT-CLOCHER
0800286B	E.P.PU		BELLOY-SUR-SOMME
0800916L	E.P.PU		BERTEAUCOURT-LES-DAMES
0800287C	E.P.PU		BETTENCOURT-SAINT-OUEN
0800609C	E.M.PU		BUIGNY-SAINT-MACLOU
0800919P	E.P.PU		CANAPLES
0801551B	E.E.PU		CANCHY
0801975M	E.P.PU		CRECY-EN-PONTHEIU
0800920R	E.P.PU		DOMART-EN-PONTHEIU
0800846K	E.M.PU	JACQUES PREVERT	FLIXECOURT
0802007X	E.E.PU	HECTOR MALOT	FLIXECOURT
0800612F	E.E.PU		FOREST-L'ABBAYE
0801607M	E.P.PU		FORT-MAHON-PLAGE
0800595M	E.P.PU		GUESCHART
0800925W	E.P.PU		HALLOY-LES-PERNOIS
0801609P	E.P.PU	DOMINIQUE DE SAINT-MARS	HANGEST-SUR-SOMME
0800615J	E.E.PU		HAUTVILLERS-OUVILLE
0800926X	E.E.PU		HAVERNAS
0800616K	E.E.PU		LAMOTTE-BULEUX
0801912U	E.P.PU	JULES VERNE	LE CROTOY
0800617L	E.P.PU		LE TITRE
0802051V	E.P.PU	JULES FERRY	L'ETOILE
0802039G	E.P.PU		NOUVION
0801871Z	E.P.PU		NOYELLES-SUR-MER
0800930B	E.P.PU		PERNOIS
0801848Z	E.P.PU	ROBERT MALLET	PONT-REMY
0801820U	E.P.PU		QUEND
0801250Z	E.M.PU		RUE
0801889U	E.E.PU	GABRIEL DERAY	RUE
0801517P	E.P.PU		SAILLY-FLIBEAUCOURT
0801608N	E.P.PU	DOLTO/FERRY	SAINT-LEGER-LES-DOMART
0801515M	E.P.PU	ALFRED MANESSIER	SAINT-OUEN
0801870Y	E.P.PU	BECQUESTOILE	SAINT-RIQUIER
0801472R	E.P.PU		VILLE-LE-MARCLET
0800655C	E.P.PU		VIRONCHAUX
0801920C	E.P.PU		VRON

CIRCONSCRIPTION VIMEU

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0800745A	E.P.PU		ACHEUX-EN-VIMEU
0800693U	E.P.PU		AIGNEVILLE
0800695W	E.E.PU	HAMEAU DE HOCQUELUS	AIGNEVILLE
0801640Y	E.P.PU	LES LUTINS	AULT
0801897C	E.P.PU	LES HORTENSIAS	BEAUCHAMPS
0801903J	E.P.PU	PETITS JARDINIERS DES 4 SAISONS	BETHENCOURT-SUR-MER
0800698Z	E.E.PU		BIENCOURT
0800699A	E.P.PU		BOUILLANCOURT-EN-SERY
0801731X	E.P.PU	LES PEINTRES EN HERBE	BOURSEVILLE
0800704F	E.E.PU	HAMEAU DE ANSENNES	BOUTTENCOURT
0801661W	E.P.PU		BOUTTENCOURT
0801359T	E.P.PU	ECOLE DES ETANGS	BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE
0800749E	E.E.PU		CAHON
0801869X	E.P.PU	CAMILLE CLAUDEL	CHEPY
0800711N	E.P.PU	PAUL LENNE	DARGNIES
0800713R	E.P.PU	RAYMONDE PRUVOT	EMBREVILLE
0801430V	E.M.PU		FEUQUIERES-EN-VIMEU
0802029W	E.E.PU		FEUQUIERES-EN-VIMEU
0800853T	E.M.PU	JEAN MOULIN	FRESSENNEVILLE
0802052W	E.E.PU	JEAN GAUDIER	FRESSENNEVILLE
0800715T	E.M.PU		FRETTEMEULE
0801672H	E.P.PU		FRIAUCOURT
0801246V	E.M.PU	JACQUES PREVERT	FRIVILLE-ESCARBOTIN
0801521U	E.E.PU	GUILLAUME APOLLINAIRE	FRIVILLE-ESCARBOTIN
0801548Y	E.M.PU	CHARLES PERRAULT	FRIVILLE-ESCARBOTIN
0801673J	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	FRIVILLE-ESCARBOTIN
0801706V	E.M.PU	ARAGON	FRIVILLE-ESCARBOTIN
0802030X	E.E.PU	VICTORIEN GIROT	FRIVILLE-ESCARBOTIN
0800716U	E.E.PU	LUCIEN MARTEL	GAMACHES
0800825M	E.M.PU	ACHILLE BAILLET	GAMACHES
0800755L	E.E.PU		GREBAULT-MESNIL
0802045N	E.P.PU		HUCHENNEVILLE
0800719X	E.E.PU		MAISNIERES
0800722A	E.P.PU		MARTAINNEVILLE
0800794D	E.E.PU		MENESLIES
0802038F	E.P.PU	JULES VERNE	MERS-LES-BAINS
0800760S	E.P.PU		MIANNAY
0800764W	E.P.PU		MOYENNEVILLE
0800797G	E.P.PU		NIBAS
0800800K	E.E.PU		OCHANCOURT
0801683V	E.P.PU		OUST-MAREST
0801612T	E.P.PU		QUESNOY-LE-MONTANT
0800723B	E.E.PU	ARTHUR DELATTRE	RAMBURELLES
0800767Z	E.E.PU		SAINT-MAXENT
0801842T	E.P.PU	ROBERT GIGNON	ST-QUENTIN-LA-MOTTE
0800726E	E.M.PU		TILLOY-FLORIVILLE
0800768A	E.E.PU		TOEUFLES
0801837M	E.P.PU		TOURS-EN-VIMEU
0801896B	E.P.PU		TULLY
0801471P	E.P.PU		VALINES
0800727F	E.E.PU		VISMES
0800811X	E.P.PU	ECOLE ARC EN CIEL	WOIGNARUE
0802058C	E.P.PU		WOINCOURT
0800815B	E.P.PU		YZENGREMER

LISTE DES ETABLISSEMENTS EN REP+

N°	circ.		Ecoles
Secteur du collège ROSA BONHEUR - AMIENS			
1600E	Amiens Ouest	Mat.	AMIENS - Georges Quarante
1429U	Amiens Ouest	Elém.	AMIENS - Georges Quarante
0195C	Amiens Ouest	Prim.	AMIENS - au bord de Somme
1527A	Amiens Ouest	Prim.	AMIENS - Louise Michel
0196D	Amiens Ouest	Prim.	AMIENS - Léon Lamotte
1492M	Amiens Ouest	Prim.	AMIENS - Longpré
1500W	Amiens Ouest	Prim.	AMIENS - Georges Brassens
Secteur du collège CESAR FRANCK - AMIENS			
1332N	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Albert Schweitzer
1352K	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Gustave Charpentier
1569W	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Léo Lagrange
1638W	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Michel Ange
0850P	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Pigeonnier
1349G	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Voltaire
1333 P	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Albert Schweitzer B
1645D	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Michel Ange
0881Y	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Pigeonnier
1347E	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Voltaire
Secteur du collège ARTHUR RIMBAUD - AMIENS			
0849N	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Emile Lesot
1242R	Amiens nord	Mat.	AMIENS - La Paix
1557H	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Le Soleil
0851R	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Saint Pierre
0886D	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Saint Pierre
0880X	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Emile Lesot A
0879W	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Emile Lesot B
1244T	Amiens nord	Elém.	AMIENS - La Paix
Secteur du collège GUY MARESCHAL - AMIENS			
1473S	Amiens sud	Mat.	AMIENS - Condorcet
0833W	Amiens sud	Mat.	AMIENS - Edmond Rostand
0831U	Amiens sud	Mat.	AMIENS - Jacques Prévert
1601F	Amiens sud	Mat.	AMIENS - Rosa Bonheur
2033A	Amiens sud	Elém.	AMIENS - Edmond Rostand
2060 E	Amiens sud	Elém.	AMIENS - Camille Claudel
1458A	Amiens sud	Elém.	AMIENS - Condorcet
1974L	Amiens sud	Elém.	AMIENS - Julia et René Lamps
1635T	Amiens sud	Prim.	CAGNY

LISTE DES ETABLISSEMENTS EN REP

N°	circ.		Ecoles
Secteur du collège du PONTHEIU - ABBEVILLE			
1579G	Abbeville	Mat	ABBEVILLE - Jean Moulin
1454W	Abbeville	Mat	ABBEVILLE - Les Platanes
0816C	Abbeville	Mat	ABBEVILLE - route de Paris
0823K	Abbeville	Mat	ABBEVILLE - Champ de Mars
1520T	Abbeville	Mat	ABBEVILLE - Picardie
0534W	Abbeville	Elém.	ABBEVILLE - Champ de Mars
1425P	Abbeville	Elém.	ABBEVILLE - Les Platanes
1895A	Abbeville	Elém.	ABBEVILLE - Jean Zay Nattiers
0535X	Abbeville	Elém.	ABBEVILLE - Les Cardamines
1597B	Abbeville	Elém.	ABBEVILLE - Picardie
Secteur du collège EDOUARD LUCAS - AMIENS			
0852S	Amiens ouest	Mat.	AMIENS - Saint-Maurice
0860A	Amiens ouest	Mat.	AMIENS - Elbeuf
0844H	Amiens ouest	Mat.	AMIENS - Jules Verne
1734A	Amiens ouest	Mat.	AMIENS - La pépinière
0862C	Amiens ouest	Mat.	AMIENS - Saint-Roch
0883A	Amiens ouest	Elém.	AMIENS - Saint-Maurice A
0884B	Amiens ouest	Elém.	AMIENS - Saint-Maurice B
2008Y	Amiens ouest	Elém.	AMIENS - Elbeuf
1166H	Amiens ouest	Elém.	AMIENS - Saint-Roch A
0329Y	Amiens ouest	Elém.	AMIENS - Saint-Roch B
1656R	Amiens ouest	Elém.	AMIENS - Jules Verne
0848M	Amiens ouest	Prim.	AMIENS - Faubourg de Hem
1657S	Amiens ouest	Prim.	AMIENS - Petit Saint-Jean
2050U	Amiens ouest	Prim.	AMIENS - Renancourt
Secteur du collège MARECHAL LECLERC DE HAUTECLOQUE - BEAUCAMPS-LE-VIEUX			
0214Y	Amiens sud/ouest	Prim	BEAUCAMPS-LE-VIEUX
1574B	Amiens sud/ouest	Prim	HORNOY-LE-BOURG
0223H	Amiens sud/ouest	Prim	LIOMER
1692E	Amiens sud/ouest	Prim	SENARPONT
Secteur du collège VAL DE NIEVRE - DOMART-EN-PONTHEIU			
1515M	Ponthieu	Elém.	SAINT-OUEN - A. Manessier
0916L	Ponthieu	Prim.	BERTEAUCOURT LES DAMES
0920R	Ponthieu	Prim.	DOMART-EN-PONTHEIU
1608N	Ponthieu	Prim.	SAINT-LEGER-LES-DOMART

Secteur du collège JEAN ROSTAND - DOULLENS			
0857X	Doullens	Mat.	DOULLENS - Lavarenne
1571Y	Doullens	Mat.	DOULLENS - Tivoli
1604J	Doullens	Prim	BEAUVAL
0944S	Doullens	Elém.	DOULLENS - E. Marchand + Les Tilleuls
Secteur du collège A. MANESSIER - FLIXECOURT			
0846K	Ponthieu	Mat.	FLIXECOURT - Jacques Prévert
2007X	Ponthieu	Elém.	FLIXECOURT - Hector Malot
0287C	Ponthieu	Prim	BETTENCOURT-SAINT-OUEN
1472R	Ponthieu	Prim	VILLE-LE-MARCLET
2051V	Ponthieu	Prim.	L'ETOILE
Secteur du collège V. HUGO - HAM			
1830E	Péronne	Mat.	HAM - Victor Hugo
1248X	Péronne	Elém.	HAM - Jules. Verne
2070R	Péronne	Prim	HAM Jean ZAY
Secteur du collège BERANGER - PERONNE			
0400A	Péronne	Prim	PERONNE -Mont-Saint-Quentin
1361V	Péronne	Prim	PERONNE - La Chapelette
1861N	Péronne	Prim	PERONNE - Centre
0452G	Péronne	RPC	COMBLES
2053X	Péronne	RPC	MOISLAINS
0377A/0525L/0393T	Péronne	RPI	BIACHES, BARLEUX, FLAUCOURT
0381E - 2071S	Péronne	RPI	BUIRE-COURCELLES, CARTIGNY
0389N/1666B/0395V	Péronne	RPI	DOINGT, MESNIL-BRUNTEL
Secteur du collège LOUISE MICHEL - ROYE			
1651K	Montdidier	Mat	ROYE -Marie Laurencin
0865F	Montdidier	Mat	ROYE - Les Tilleuls
1029J	Montdidier	Elém	ROYE - Les Platanes
1031L	Montdidier	Elém	ROYE - Yvette et René Fontaine
1159A	Montdidier	Prim	ERCHEU
1022B	Montdidier	RPC	HATTENCOURT
1153U/1152T/1026F/1034P	Montdidier	RPI	CHAMPIEN, CARREPUIS, ROIGLISE, VERPILLERES
1033N/1658T	Montdidier	RPI	TILLOLOY, BEUVRAIGNES
Secteur du collège DU MARQUENTERRE - RUE			
1250Z	Ponthieu	Mat.	RUE
1912U	Ponthieu	Elém.	LE CROTOY
1889U	Ponthieu	Elém.	RUE - Gabriel Deray
1820U	Ponthieu	Elém.	QUEND
1607M	Ponthieu	Prim.	FORT-MAHON

LISTE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES 2020-2021 (hors RPI)

ECOLE	IEN	ECOLE	IEN
ABBEVILLE ALAIN DETRE	ABBEVILLE	AMIENS SCHWEITZER B	AMIENS NORD
ABBEVILLE LES CARDAMINES	ABBEVILLE	AMIENS ST-GERMAIN	AMIENS OUEST
ABBEVILLE LES PLATANES	ABBEVILLE	AMIENS ST-MAURICE A et B	AMIENS OUEST
ABBEVILLE PICARDIE	ABBEVILLE	AMIENS ST-PIERRE	AMIENS NORD
ABBEVILLE CHAMP DE MARS	ABBEVILLE	AMIENS ST-ROCH A et B	AMIENS OUEST
ABBEVILLE DANY PRUVOT	ABBEVILLE	AMIENS VOLTAIRE	AMIENS NORD
ABBEVILLE POULIES	ABBEVILLE	BOVES 2 VALLEES	AMIENS CENTRE SOMME
AILLY/SOMME AIME MERCHEZ	AMIENS SUD/OUEST	BRAY SUR SOMME	DOULLENS
AIRAINES	ABBEVILLE	CAMON EDMOND MARQUIS	AMIENS NORD
ALBERT ALPHONSE DAUDET	DOULLENS	CAMON PAUL LANGEVIN	AMIENS NORD
ALBERT ANATOLE FRANCE	DOULLENS	CHAULNES	AMIENS CENTRE SOMME
ALBERT JULES FERRY	DOULLENS	CORBIE MICHEL PETRUCCIANI	AMIENS CENTRE SOMME
ALBERT PAUL LANGEVIN	DOULLENS	DOULLENS TILLEULS	DOULLENS
AMIENS CAMILLE CLAUDEL	AMIENS SUD	FEUQUIERES/VIMEU	VIMEU
AMIENS CHATEAUDUN	AMIENS SUD	FLIXECOURT	PONTHIEU-MARQ.
AMIENS CONDORCET	AMIENS SUD	FRIVILLE G.APOLLINAIRE	VIMEU
AMIENS DELPECH	AMIENS SUD	FRIVILLE VICTORIEN GIROT	VIMEU
AMIENS EDMOND ROSTAND	AMIENS SUD	FRIVILLE MARCEL PAGNOL	VIMEU
AMIENS ELBEUF	AMIENS OUEST	GAMACHES	VIMEU
AMIENS EMILE LESOT A et B	AMIENS NORD	LONGPRE-LES-CORPS-STs	ABBEVILLE
AMIENS GEORGES QUARANTE	AMIENS OUEST	LONGUEAU ANDRE MILLE	AMIENS CENTRE SOMME
AMIENS JEAN MACE	AMIENS SUD	LONGUEAU PAUL BAROUX	AMIENS CENTRE SOMME
AMIENS JULES VERNE	AMIENS OUEST	MONTDIDIER HUGO/PRIEURE	MONTDIDIER
AMIENS JULIA ET RENE LAMPS	AMIENS SUD	NESLE	PERONNE
AMIENS LA NEUVILLE	AMIENS SUD	POIX LES PRIMEVERES	AMIENS SUD/OUEST
AMIENS LA PAIX	AMIENS NORD	RIVERY JEANNE ARNAUD	AMIENS NORD
AMIENS LA VALLEE	AMIENS SUD	ROISEL	PERONNE
AMIENS LES HAYETTES	AMIENS SUD	ROSIERES EN SANTERRE	AMIENS CENTRE SOMME
AMIENS MARIVAUX	AMIENS NORD	ROYE LES PLATANES	MONTDIDIER
AMIENS MICHEL ANGE	AMIENS NORD	ROYE Y. ET RENE FONTAINE	MONTDIDIER
AMIENS PIGEONNIER	AMIENS NORD	RUE	PONTHIEU-MARQ.
AMIENS REAUMUR	AMIENS SUD	ST-SAUVEUR J.PREVERT	AMIENS SUD/OUEST
AMIENS SAGEBIEN	AMIENS SUD	VILLERS-BRETONNEUX ST EXUPERY	AMIENS CENTRE SOMME

REMARQUE : des changements peuvent intervenir à la rentrée scolaire

INSPECTIONS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Année scolaire 2019-2020

Secrétariat Général
Tél. : 03 22 71 25 50

CIRCONSCRIPTIONS	Inspecteurs de l'Éducation nationale	Secrétaire	Conseillers pédagogiques	Conseillers pédagogiques départementaux			
				E.P.S.	Numérique éducatif	Langues vivantes	Réussite éducative
Adjointe à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 Tél. : 03 22 71 25 01 Fax : 03 22 71 25 13 Mél. : ien80.adjoint@ac-amiens.fr	Mme MAIRE Dominique	Mme DAVID Martine	Mme MALASSIS Marjorie Conseillère pédagogique et technique cpc80.adjoint@ac-amiens.fr	Mme MARCHAL Lise M. CARREZ Sébastien cpd80.eps@ac-amiens.fr	M. LEFEBVRE Edouard cpdtice@ac-amiens.fr	Mme DAIRE Sophie cplang.est@ac-amiens.fr Mme THIRARD Carine cplang.ouest@ac-amiens.fr	M. CARON Manuel
				Conseillers pédagogiques départementaux			
				Ecole Saint Roch A - 1, rue de la Demi-Lune - 80000 AMIENS			
				Arts visuels		Education musicale	
				M. SCHILDKNECHT Frédéric Coordinateur Ecole et Cinéma audiovisuel80@ac-amiens.fr	M. BRUNEL Benoît cparts80@ac-amiens.fr	M. WIMART Yann cp1musique80@ac-amiens.fr	Mme DUFLOS Sylvie cp2musique80@ac-amiens.fr
IEN pré-élémentaire 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 Tél. : 03 22 71 25 69 Fax : 03 22 71 25 13 Mél. : ien80.pre-elem@ac-amiens.fr	Mme DELOBELLE Sylvie		Mme PIONNIER Caroline cpd.maternelle@ac-amiens.fr				

CIRCONSCRIPTION	Inspecteurs de l'Éducation Nationale	Secrétaire	Conseillers pédagogiques	ERUN	CHARGEES DE MISSION
A.S.H. (Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves handicapés) 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 Tél. : 03 22 71 25 09 Fax : 03 22 71 25 13 Mél. : ien80.amiensash@ac-amiens.fr	Mme DOINEL Lydia	Mme BOE Gérardine	Mme BILLIET Amélie Mme DENOEU Laurence	M. GILET Stéphane	Mme CONNES-CERANO Isabelle Mme DEBOYER-GACQUER Peggy
	CDOEASD	Coordonnatrice ERS - Affectation ULIS	SERVICE DE L'ECOLE INCLUSIVE		
	Mme CRAPOULET Laurence	Mme DOYLE-DUCASTEL Véronique	Mme SUEUR Magali Mme LECLERCQ Séverine	Mme DOURLIN Brigitte Mme HAUDEGON Marie-Christine	Coordonnatrice PIAL Mme SOYER Michèle

CIRCONSCRIPTIONS	Inspecteurs de l'Éducation nationale	Secrétaires	Conseillers pédagogiques 1	Conseillers pédagogiques 2	Conseillers pédagogiques 3 ou ERUN
AMIENS CENTRE SOMME 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 <i>Tél. : 03 22 71 25 04</i> <i>Fax : 03 22 71 25 59</i> <i>Mél. : ien80.amiens-centre-somme@ac-amiens.fr</i>	M. CARON François	Mme LIBERT Elodie	Mme OLENGA Elise	M. CHARMES Frédéric	M. CALAIS Sylvain
Réfèrent départemental mathématiques : Mme HENON Laurence					
AMIENS SUD/OUEST 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 <i>Tél. : 03 22 71 25 05</i> <i>Fax : 03 22 71 25 59</i> <i>Mél. : ien80.amiens-sud-ouest@ac-amiens.fr</i>	Mme LECONTE Dominique	Mme LAIGNIER Florence	Mme CARRIQUE Micaëla	M. CARPENTIER Julien	Mme CAILLEUX Virginie
AMIENS NORD 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 <i>Tél. : 03 22 71 25 06</i> <i>Fax : 03 22 71 25 59</i> <i>Mél. : ien80.amiens-nord@ac-amiens.fr</i>	M. NICOLAS Patrice	Mme PARMENTIER Ludivine	Mme DEBACQ Claire	Mme QUENNESSON Cécile	Mme BOIFFIER Elina
AMIENS OUEST 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 <i>Tél. : 03 22 71 25 07</i> <i>Fax : 03 22 71 25 59</i> <i>Mél. : ien80.amiens-ouest@ac-amiens.fr</i>	M. PLÉ Michel	Mme COZETTE Sylvie	Mme BONTE Marie-Paule	M. DE BRUYN Guillaume	M. BOURGUIGNON Xavier
AMIENS SUD 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 Tél. : 03 22 71 25 08 Fax : 03 22 71 25 59 <i>Mél. : ien80.amiens-sud@ac-amiens.fr</i>	Mme THORRIGNAC Valérie	Mme DAUMIN Chantal	Mme BOITELET Marie-Line	M. VULLIEZ Sébastien	Mme DU MESNIL DU BUISSON Charlotte

CIRCONSCRIPTIONS	Inspecteurs de l'Éducation nationale	Secrétaires	Conseillers Pédagogiques 1	Conseillers pédagogiques 2	Conseillers pédagogiques 3 ou ERUN
ABBEVILLE 82 rue Saint Gilles Espace Saint Gilles – bât. 9 80100 ABBEVILLE <u>Tél.</u> : 03 22 28 22 90 <u>Fax</u> : 03 22 31 43 72 <i>Mél.</i> : ien80.abbeyville@ac-amiens.fr	Mme CORNET Valérie	Mme DOURDIN Christine	M. BONVALET Bruno	Mme POURCHEZ Angélique	Mme MALHERNE Isabelle
DOULLENS 2, rue des Neuf Moulins B. P. 100 05 80600 DOULLENS <u>Tél.</u> : 03 22 77 03 40 <u>Fax</u> : 03 22 32 46 86 <i>Mél.</i> : ien80.doullens@ac-amiens.fr	M. DUBAL Hervé	Mme RONDON- GARCIA Hélène	Mme BOCQUILLON Kathy	Mme PINTIAU Aurélie	M. VASSEUR Nicolas
Réfèrent départemental mathématiques : M. NEYENS Vincent					
MONTDIDIER 41, avenue Jean Jaurès 80500 MONTDIDIER <u>Tél.</u> : 03 22 78 04 62 <u>Fax</u> : 03 22 37 13 98 <i>Mél.</i> : ien80.montdidier@ac-amiens.fr	M. PREDINAS François	Mme JORON Lidya	M. LEFEVRE Sébastien	Mme TABEL Anne-Sophie	M. QUILLET Antoine
PERONNE 15, avenue Mac Orlan 80200 PERONNE <u>Tél.</u> : 03 22 84 01 66 <u>Fax</u> : 03 22 84 94 45 <i>Mél.</i> : ien80.peronne@ac-amiens.fr	M. MENEI Marco	Mme LENOIR Céline	M. BONFANTE Olivier	M. CATTELAİN Nicolas	M. BOUDET Jean-Marc
PONTHIEU-MARQUENTERRE 82 rue Saint Gilles Espace Saint Gilles – bât. 9 80100 ABBEVILLE <u>Tél.</u> : 03 22 28 06 38 <u>Fax</u> : 03 22 24 11 32 <i>Mél.</i> : ien80.ponthieu-marquenterre@ac-amiens.fr	Mme GRARDEL Emeline	Mme FOUGERAY- GATEY Florence	Mme DELHAYE Nathalie	Mme VIGNON Alice	M. CHRETINAT Jérôme
VIMEU 82 rue Saint Gilles Espace Saint Gilles – bât. 9 80100 ABBEVILLE <u>Tél.</u> : 03 22 61 25 10 <u>Fax</u> : 03 22 24 11 32 <i>Mél.</i> : ien80.vimeu@ac-amiens.fr	Mme GHILARDI Catherine	Mme DELETOILLE Sabrina	Mme PRUVOST Christelle	Mme BOUDINEL Elise	M. BECQ Grégory

LES 10 ZONES GÉOGRAPHIQUES

ZONE 1 AMIENS

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
AILLY SUR SOMME	SUD OUEST	O' DE SELLE (LOEUILLY)	SUD OUEST
ALLONVILLE	AMIENS NORD	LONGUEAU	AMIENS CENTRE SOMME
AMIENS	AMIENS NORD-SUD-OUEST	ORESMAUX	SUD OUEST
AUBIGNY	AMIENS CENTRE SOMME	PICQUIGNY	SUD OUEST
BACQUEL SUR SELLE	AMIENS SUD	PISSY	SUD OUEST
BERTANGLES	DOULLENS	PLACHY BUYON	SUD OUEST
BLANGY TRONVILLE	AMIENS CENTRE SOMME	PONT DE METZ	AMIENS SUD
BOVELLES	SUD OUEST	PONT NOYELLES	AMIENS CENTRE SOMME
BOVES	AMIENS CENTRE SOMME	POULAINVILLE	AMIENS NORD
BRIQUEMESNIL FLOXICOURT	SUD OUEST	PROUZEL	SUD OUEST
CACHY	AMIENS CENTRE SOMME	QUERRIEU	AMIENS CENTRE SOMME
CAGNY	AMIENS SUD	RAINNEVILLE	DOULLENS
CAMON	AMIENS NORD	REMIENCOURT	MONTDIDIER
COTTENCHY	MONTDIDIER	RIVERY	AMIENS NORD
DAOURS	AMIENS CENTRE SOMME	RUMIGNY	AMIENS SUD
DOMMARTIN	MONTDIDIER	SAINS EN AMIENOIS	AMIENS SUD
DREUIL LES AMIENS	AMIENS OUEST	SAINT FUSCIEN	AMIENS SUD
DURY	AMIENS SUD	SAINT GRATIEN	DOULLENS
FERRIERES	SUD OUEST	SAINT SAUFLIEU	AMIENS SUD
FLERS SUR NOYE	SUD OUEST	SAINT SAUVEUR	SUD OUEST
FLESSELLES	DOULLENS	SAINT VAAST EN CHAUSSEE	DOULLENS
GENTELLES	AMIENS CENTRE SOMME	SALEUX	AMIENS SUD
GLISY	AMIENS CENTRE SOMME	SALOUEL	AMIENS SUD
GRATTEPANCHE	AMIENS SUD	SEUX	SUD OUEST
GUIGNEMICOURT	SUD OUEST	VAUX EN AMIENOIS	DOULLENS
GUYENCOURT SUR NOYE	MONTDIDIER	VECQUEMONT	AMIENS CENTRE SOMME
HEBECOURT	AMIENS SUD	VERS SUR SELLE	AMIENS SUD
LA CHAUSSEE TIRANCOURT	SUD OUEST	VIGNACOURT	SUD OUEST
LE BOSQUEL	SUD OUEST	VILLERS BOCAGE	DOULLENS

ZONE 2 ABBEVILLE

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
ABBEVILLE	ABBEVILLE	FONTAINE SUR SOMME	ABBEVILLE
AILLY LE HAUT CLOCHER	PONTHIEU/MARQ.	HALLENCOURT	ABBEVILLE
AIRAINES	SUD OUEST	HANGEST SUR SOMME	PONTHIEU/MARQ.
ALLERY	SUD OUEST	HUCHENNEVILLE	VIMEU
BELLANCOURT	ABBEVILLE	HUPPY	ABBEVILLE
BELLOY SUR SOMME	PONTHIEU/MARQ.	L'ETOILE	PONTHIEU/MARQ.
BERTEAUCOURT LES DAMES	PONTHIEU/MARQ.	LONGPRE LES CORPS STS	ABBEVILLE
BETTENCOURT ST OUEN	PONTHIEU/MARQ.	MAREUIL CAUBERT	ABBEVILLE
CAOURS	ABBEVILLE	MIANNAY	VIMEU
CAHON GOUY	VIMEU	MOYENNEVILLE	VIMEU
CAMBRON	ABBEVILLE	NEUFMOULIN	ABBEVILLE
CONDE FOLIE	ABBEVILLE	PONT REMY	PONTHIEU/MARQ.
DOMART EN PONTHIEU	PONTHIEU/MARQ.	QUESNOY SUR AIRAINES	SUD OUEST
DRUCAT	ABBEVILLE	ST LEGER LES DOMART	PONTHIEU/MARQ.
EAUCOURT SUR SOMME	ABBEVILLE	SAINT OUEN	PONTHIEU/MARQ.
EPAGNE EPAGNETTE	ABBEVILLE	VAUCHELLES LES QUESNOY	ABBEVILLE
ERONDELLE	ABBEVILLE	VILLE LE MARCLET	PONTHIEU/MARQ.
FLIXECOURT	PONTHIEU/MARQ.	WARLUS	SUD OUEST

ZONE 3 DOULLENS

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
ACHEUX EN AMIENOIS	DOULLENS	HAVERNAS	PONTHIEU/MARQ.
AGENVILLE	DOULLENS	HEM HARDINVAL	DOULLENS
AUTHIE	DOULLENS	HERISSART	DOULLENS
AUTHIEULE	DOULLENS	HUMBERCOURT	DOULLENS
BEAUQUESNE	DOULLENS	LUCHEUX	DOULLENS
BEAUVAIL	DOULLENS	MEZEROLLES	DOULLENS
BERNAVILLE	DOULLENS	NAOURS	DOULLENS
BOUQUEMAISON	DOULLENS	PERNOIS	PONTHIEU/MARQ.
CANAPLES	PONTHIEU/MARQ.	PUCHEVILLERS	DOULLENS
CANDAS	DOULLENS	TALMAS	DOULLENS
CONTAY	AMIENS CENTRE SOMME	TERRAMESNIL	DOULLENS
DOULLENS	DOULLENS	RAINCHEVAL	DOULLENS
FIENVILLERS	DOULLENS	RUBEMPRE	DOULLENS
GEZAINCOURT	DOULLENS	TOUTENCOURT	DOULLENS
GROUCHES LUCHUEL	DOULLENS	WARLOY BAILLON	AMIENS CENTRE SOMME
HALLOY LES PERNOIS	PONTHIEU/MARQ.		

ZONE 4 ALBERT

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
ALBERT	DOULLENS	LE HAMEL	AMIENS CENTRE SOMME
AVELUY	DOULLENS	MAILLY MAILLET	DOULLENS
BECORDEL BECOURT	DOULLENS	CARNOY -MAMETZ	DOULLENS
BONNAY	AMIENS CENTRE SOMME	MEAULTE	DOULLENS
BOUZINCOURT	DOULLENS	MERICOURT L'ABBE	AMIENS CENTRE SOMME
BRAY SUR SOMME	DOULLENS	MIRAUMONT	DOULLENS
BUIRE SUR L'ANCRE	DOULLENS	MORCOURT	AMIENS CENTRE SOMME
CAPPY	DOULLENS	MORLANCOURT	DOULLENS
CERISY	AMIENS CENTRE SOMME	OVILLERS LA BOISSELLE	DOULLENS
CORBIE	AMIENS CENTRE SOMME	POZIERES	DOULLENS
DERNANCOURT	DOULLENS	PROYART	AMIENS CENTRE SOMME
FOUILLOY	AMIENS CENTRE SOMME	RIBEMONT SUR ANCRE	AMIENS CENTRE SOMME
FRANVILLERS	AMIENS CENTRE SOMME	SAILLY LAURETTE	AMIENS CENTRE SOMME
FRICOURT	DOULLENS	SAILLY LE SEC	AMIENS CENTRE SOMME
GRANDCOURT	DOULLENS	VAIRE SOUS CORBIE	AMIENS CENTRE SOMME
HAMELET	AMIENS CENTRE SOMME	VAUX SUR SOMME	AMIENS CENTRE SOMME
HEILLY	AMIENS CENTRE SOMME	VILLE SUR ANCRE	DOULLENS
LAHOUSOYE	AMIENS CENTRE SOMME	VILLERS BRETONNEUX	AMIENS CENTRE SOMME

ZONE 5 PERONNE

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
ATHIES	PERONNE	ESTREES DENIECOURT	AMIENS CENTRE SOMME
BARLEUX	PERONNE	ESTREES MONS	PERONNE
BERNES	PERONNE	FLAUCOURT	PERONNE
BIACHES	PERONNE	HEUDICOURT	PERONNE
BOUCHAVESNES BERGEN	PERONNE	LE RONSSOY	PERONNE
BRIE	PERONNE	MESNIL BRUNTEL	PERONNE
BUIRE COURCELLES	PERONNE	MOISLAINS	PERONNE
CARTIGNY	PERONNE	MONCHY LAGACHE	PERONNE
CLERY SUR SOMME	PERONNE	PERONNE	PERONNE
COMBLES	PERONNE	ROISEL	PERONNE
DOINGT FLAMICOURT	PERONNE	SAILLY SAILLISEL	PERONNE
DOMPIERRE BECQUINCOURT	AMIENS CENTRE SOMME	ST CHRIST BRIOST	PERONNE
ENNEMAIN	PERONNE	TINCOURT BOUCLY	PERONNE
EPEHY	PERONNE	VILLERS CARBONNEL	PERONNE

ZONE 6 HAM

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
BEUVRAIGNES	MONTDIDIER	MARCHELEPOT-MISERY	AMIENS CENTRE SOMME
CARREPUIS	MONTDIDIER	MESNIL ST NICAISE	PERONNE
CHAMPIEN	MONTDIDIER	MORCHAIN	PERONNE
CHAULNES	AMIENS CENTRE SOMME	MUILLE VILLETTE	PERONNE
EPPEVILLE	PERONNE	NESLE	PERONNE
ERCHEU	MONTDIDIER	HYPERCOURT OMIECOURT	AMIENS CENTRE SOMME
ESMERY HALLON	PERONNE	HYPERCOURT PERTAIN	AMIENS CENTRE SOMME
HAM	PERONNE	ROIGLISE	MONTDIDIER
HATTENCOURT	MONTDIDIER	ROYE	MONTDIDIER
HOMBLEUX	PERONNE	TILLOLOY	MONTDIDIER
LICOURT	PERONNE	VERPILLIERES	MONTDIDIER

ZONE 7 MONTDIDIER

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
AILLY SUR NOYE	MONTDIDIER	LA NEUVILLE SIRE BERNARD	MONTDIDIER
ARVILLERS	MONTDIDIER	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	MONTDIDIER
BERTEAUCOURT/THENNES	MONTDIDIER	LE QUESNEL	MONTDIDIER
BOUCHOIR	MONTDIDIER	MARCELCAVE	AMIENS CENTRE SOMME
BRACHES	MONTDIDIER	MEZIERES EN SANTERRE	MONTDIDIER
CHAUSSOY EPAGNY	MONTDIDIER	MEHARICOURT	AMIENS CENTRE SOMME
CONTOIRE TROIS RIVIERES	MONTDIDIER	MONTDIDIER	MONTDIDIER
COULLEMELLE	MONTDIDIER	MOREUIL	MONTDIDIER
DAVENESCOURT	MONTDIDIER	MORISEL	MONTDIDIER
DEMUIN	MONTDIDIER	PIENNES ONVILLERS	MONTDIDIER
DOMART SUR LA LUCE	MONTDIDIER	PIERREPONT SUR AVRE 3 RIVIERES	MONTDIDIER
GRIVESNES	MONTDIDIER	QUIRY LE SEC	MONTDIDIER
GUERBIGNY	MONTDIDIER	ROLLOT	MONTDIDIER
HAILLES	MONTDIDIER	ROSIERES EN SANTERRE	AMIENS CENTRE SOMME
HANGEST EN SANTERRE	MONTDIDIER	ROUVREL	MONTDIDIER
HARBONNIERES	AMIENS CENTRE SOMME	SOURDON	MONTDIDIER
HARGICOURT TROIS RIVIERES	MONTDIDIER	THENNES	MONTDIDIER
JUMEL	MONTDIDIER	THEZY GLIMONT	MONTDIDIER
LAMOTTE WARFUSEE	AMIENS CENTRE SOMME		

ZONE 8 POIX DE PICARDIE

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
BEAUCAMPS LE VIEUX	SUD OUEST	GAUVILLE	SUD OUEST
BOUGAINVILLE	SUD OUEST	LIGNIERES CHATELAIN	SUD OUEST
CONTY	SUD OUEST	LIOMER	SUD OUEST
CROIXRAULT	SUD OUEST	MOLLIENS DREUIL	SUD OUEST
EPLESSIER	SUD OUEST	MORVILLERS ST SATURNIN	SUD OUEST
EQUENNES ERAMECOURT	SUD OUEST	NAMPS MAISNIL	SUD OUEST
FLUY	SUD OUEST	POIX DE PICARDIE	SUD OUEST
GUIZANCOURT	SUD OUEST	QUEVAUVILLERS	SUD OUEST
HORNOY LE BOURG	SUD OUEST	REVELLES	SUD OUEST
FOURDRINOY	SUD OUEST		

ZONE 9 FRIVILLE ESCARBOTIN

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
ACHEUX EN VIMEU	VIMEU	MAISNIERES	VIMEU
AIGNEVILLE	VIMEU	MARTAINNEVILLE	VIMEU
ARREST	ABBEVILLE	MENESLIES	VIMEU
AULT	VIMEU	MERS LES BAINS	VIMEU
BEAUCHAMPS	VIMEU	MONS BOUBERT	ABBEVILLE
BETHENCOURT SUR MER	VIMEU	NIBAS	VIMEU
BIENCOURT	VIMEU	OCHANCOURT	VIMEU
BOISMONT	ABBEVILLE	OISEMONT	SUD OUEST
BOUILLANCOURT EN SERY	VIMEU	OUST MAREST	VIMEU
BOURSEVILLE	VIMEU	PENDE	ABBEVILLE
BOUTTENCOURT	VIMEU	QUESNOY LE MONTANT	VIMEU
BOUVAINCOURT SUR BRESLE	VIMEU	RAMBURELLES	VIMEU
BRUTELLES	ABBEVILLE	SAIGNEVILLE	ABBEVILLE
CAYEUX SUR MER	ABBEVILLE	SAINT BLIMONT	ABBEVILLE
CHEPY	VIMEU	SAINT MAXENT	VIMEU
DARGNIES	VIMEU	SAINT QUENTIN LA MOTTE	VIMEU
EMBREVILLE	VIMEU	SAINT VALERY SUR SOMME	ABBEVILLE
FEUQUIERES EN VIMEU	VIMEU	SENARPONT	SUD OUEST
FONTAINE LE SEC	VIMEU	TOEFLES	VIMEU
FRANLEU	ABBEVILLE	TOURS EN VIMEU	VIMEU
FRESSENNEVILLE	VIMEU	TULLY	VIMEU
FRETTEMEULE	VIMEU	VALINES	VIMEU
FRIAUCOURT	VIMEU	VAUDRICOURT	ABBEVILLE
FRIVILLE ESCARBOTIN	VIMEU	VISMES AU VAL	VIMEU
GAMACHES	VIMEU	WOIGNARUE	VIMEU
LANCHERES	ABBEVILLE	WOINCOURT	VIMEU
		YZENGREMER	VIMEU

ZONE 10 CRECY EN PONTTHIEU

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
BUIGNY ST MACLOU	PONTTHIEU/MARQ.	NOUVION EN PONTTHIEU	PONTTHIEU/MARQ.
CANCHY	PONTTHIEU/MARQ.	NOYELLES SUR MER	PONTTHIEU/MARQ.
CRECY EN PONTTHIEU	PONTTHIEU/MARQ.	QUEND	PONTTHIEU/MARQ.
FOREST L'ABBAYE	PONTTHIEU/MARQ.	RUE	PONTTHIEU/MARQ.
FORT MAHON PLAGE	PONTTHIEU/MARQ.	SAILLY FLIBEAUCOURT	PONTTHIEU/MARQ.
GUESCHART	PONTTHIEU/MARQ.	SAINT RIQUIER	PONTTHIEU/MARQ.
HAUTVILLERS OUVILLE	PONTTHIEU/MARQ.	VIRONCHAUX	PONTTHIEU/MARQ.
LAMOTTE BULEUX	PONTTHIEU/MARQ.	VRON	PONTTHIEU/MARQ.
LE CROTOY	PONTTHIEU/MARQ.	YVRENCEUX	PONTTHIEU/MARQ.
LE TITRE	PONTTHIEU/MARQ.		

DIRECTIONS UNIQUES

CIRCONSCRIPTION	ETABLISSEMENTS
AMIENS CENTRE SOMME	Elémentaire BLANGY TRONVILLE Elémentaire GLISY
	Maternelle VAUX-SUR-SOMME Elémentaire LE HAMEL Elémentaire VAIRE-SOUS-CORBIE Elémentaire LE HAMELET
	Elémentaire PONT NOYELLES Elémentaire QUERRIEU
AMIENS NORD	Elémentaire Beauvillé AMIENS Maternelle Beauvillé AMIENS
AMIENS SUD OUEST	Elémentaire LE BOSQUEL Elémentaire FLERS SUR NOYE
	Elémentaire PLACHY BUYON Elémentaire PROUZEL
AMIENS SUD	Elémentaire VERS SUR SELLE Elémentaire BACOUEL
DOULLENS	Elémentaire LUCHEUX Maternelle BOUQUEMAISON
	Elémentaire VAUX-EN-AMIENOIS Elémentaire ST-VAAST-EN-CHAUSSEE
MONTDIDIER	Elémentaire Prieuré MONTDIDIER Elémentaire Victor Hugo MONTDIDIER
PERONNE	Elémentaire BOUCHAVESNES Elémentaire SAILLY SAILLISEL
	Elémentaire BRIE Elémentaire VILLERS CARBONNEL Elémentaire ESTREES MONS
	Elémentaire CARTIGNY Elémentaire BUIRE COURCELLES
	Elémentaire DOINGT Elémentaire MESNIL BRUNTEL
VIMEU	Elémentaire BOUTTENCOURT Elémentaire Hameau de ANSENNES

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL EN EPS

1. Titre requis

CAFIPEMF

2. Fonctions et missions

Le conseiller pédagogique départemental en EPS (CPD EPS) ; conseiller technique de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme pour cette discipline a pour fonctions :

- d'animer l'équipe départementale en EPS
- d'aider à l'élaboration d'une politique départementale prenant en compte les orientations nationales, académiques et départementales s'articulant de manière cohérente avec les partenariats locaux.
- de participer à la formation des fonctionnaires stagiaires ainsi que différents personnels participant à l'action éducative de l'école

3. Rôle du conseiller pédagogique départemental EPS (CPD EPS)

Le CPD EPS, en tant que conseiller technique auprès de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme est amené à :

- Suivre le volet sportif de l'accompagnement éducatif pour le premier et le second degré : en collaboration avec la DOS, conception des documents et circulaires, organisation des commissions d'instruction des dossiers et proposition des courriers d'avis.
- Participer à la préparation des sujets, à la formation des jurys et aux interrogations pour les épreuves EPS du CRPE, en collaboration avec le chef de centre départemental.
- Participer à la mise en œuvre du dispositif « apprendre à porter secours » ainsi que promouvoir l'éducation à la santé, en collaboration avec les services de santé.
- Suivre les dossiers « danse » et « cirque » dans le cadre des CLEA ainsi que dans la mise en œuvre du parcours culturel de l'élève, en collaboration avec l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'action culturelle.
- Être personne ressource pour les inspecteurs de l'Éducation nationale (de circonscription, ASH et préélémentaire) et leur équipe.
- Être personne ressource pour la mise en place du cycle 3.
- Être personne ressource concernant la sécurité dans les écoles.
- Assurer une veille institutionnelle concernant les actions et les textes nationaux.
- Représenter, à sa demande, l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de la Somme lors des réunions concernant le sport scolaire ou lors de manifestations sportives.

Le CPD EPS, en tant que coordinateur de l'équipe départementale en EPS est amené à :

- Préparer, animer et rédiger le compte rendu des réunions d'équipe.
- Accompagner les CPC en charge du dossier EPS dans le cadre de leurs missions pédagogiques et administratives.
- Elaborer des documents pédagogiques à destination des enseignants et des partenaires lors de travaux en commission.
- Initier des actions et des projets innovants visant au développement et à la progression de la mise en œuvre de l'EPS au sein des écoles.
- Participer aux sessions d'agrément organisées en circonscription à destination des adultes agréés bénévoles.

Le CPD EPS, en tant que formateur est amené à :

- Participer à la formation des fonctionnaires stagiaires, des CPC, des étudiants à l'ESPE et des différents personnels participant à l'action éducative de l'école lors de formations de circonscription, de stages départementaux, de stages d'école ou d'interventions.
- Collaborer avec les formateurs de l'INSP afin de favoriser l'articulation entre la formation initiale et la formation continue.
- Proposer des actions de formation à inscrire au plan départemental de formation en lien avec les politiques nationale, académique et départementale.
- Participer aux formations et réunions organisées par les partenaires (DDCS, collectivités, comités départementaux et régionaux...).

Le CPD EPS, en tant que gestionnaire est amené à :

- Suivre les partenariats concernant l'EPS au sein de l'Éducation nationale : réponses aux demandes des partenaires sportifs et des partenaires des affaires sportives, des collectivités par téléphone, mail ou courrier ; entretien avec les présidents des comités sportifs départementaux ou avec les responsables d'associations sportives pour la préparation de conventions ; suivi des demandes d'agrément Éducation nationale pour les associations (niveau académique) et pour les structures d'hébergement.
- Participation aux réunions du comité directeur USEP.
- Contacter et visiter les piscines accueillant des élèves du département afin de suivre la mise en œuvre du « savoir nager ».
- Traiter et suivre les agréments des personnes intervenant auprès des élèves dans le domaine de l'EPS.
- Traiter et suivre les autorisations des stagiaires et étudiants intervenant auprès des élèves dans le domaine de l'EPS.
- Garantir l'application des textes officiels concernant la mise en œuvre de l'EPS à l'école par la production de documents départementaux et par le suivi des actions menées en partenariat.

4. Les contraintes

- Emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire, l'amplitude horaire est variable en fonction des activités.
- L'horaire annuel correspond, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique, à 1607 heures.
- Mobilité nécessaire dans tout le département et parfois dans l'académie.

5. Implantation

DSDEN de la Somme : 0809999J

Support : CPD

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Références : Note de service n°96-107 du 18 avril 1996

1. Titres requis

CAFIPEMF (spécialisé pour les disciplines artistiques, EPS / ASH...)

2. Fonctions et missions

- Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur.
- Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription, mais **sa mission pédagogique ne doit en aucun cas être contrariée** par la multiplication des tâches administratives.
- **Il est un partenaire essentiel dans la formation initiale et continue des enseignants du premier degré comme garant de la polyvalence du métier, comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.**
- Il fait partie de l'équipe de circonscription animée par l'inspecteur de l'Éducation nationale, ce qui nécessite non seulement une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun dans leur spécificité mais aussi la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes. Cette équipe élabore et met en œuvre, sous la responsabilité de l'I.E.N., un projet de circonscription.
- Il porte des dossiers spécifiques qui lui sont confiés par l'EN : maîtrise de la langue / mathématiques / EPS / usages du numérique... Il participe aux groupes départementaux correspondants.
- S'il a pour fonction prioritaire l'assistance et le suivi des enseignants débutants, titulaires ou non, notamment au cours de leur première année d'affectation, il saura apporter toute l'aide nécessaire aux maîtres plus anciens afin que la réussite des élèves soit assurée.

3. Le rôle du conseiller pédagogique dans la circonscription

- Il encourage et facilite les réussites pédagogiques et contribue à leur diffusion.
- Il participe activement à l'animation des conférences pédagogiques.
- Il peut seconder l'inspecteur de l'Éducation nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.

4. Le rôle du conseiller pédagogique dans les écoles

- Il assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques.
- Il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école.
- Il soutient la mise en œuvre d'activités nouvelles et de projets innovants (utilisation des TICE, ENT...).
- Il accompagne les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités.
- Il participe à la gestion des intervenants extérieurs (qualification, agrément).

5. Le rôle du conseiller pédagogique auprès des maîtres

Tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire :

- Il accompagne les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés.
- Il répond à toute demande d'aide et de conseil : il convient donc pour le conseiller pédagogique d'assurer sa fonction essentielle d'aide et de conseil, ce qui inclut un travail de médiation, de négociation et d'aide dans une organisation de la classe qui intègre les finalités pédagogiques définies au plan national.
- Il apporte le regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté qui permettra aux professeurs des écoles, quelles que soient les situations dans lesquelles il exerce, de porter un regard positif sur l'enfant, de développer une attitude réflexive sur sa pratique, de donner une dimension sociale au métier d'enseignant.
- Il apporte son soutien aux collègues qui se présentent à des examens professionnels de l'institution, tels que le certificat d'aptitude aux fonctions de maître formateur et le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive.

6. Le rôle du conseiller pédagogique dans le département

- En accord avec l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription, il peut être amené à accomplir des missions départementales. Il peut ainsi participer à la formation initiale des professeurs des écoles, conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation, apporter sa contribution aux projets de l'institution (conception de sujets, jurys d'examens et concours, réflexion départementale...).
- Pour les disciplines artistiques, le conseiller pédagogique reçoit dans sa spécialité des missions adaptées aux besoins du département et autres priorités nationales.
- Pour les arts visuels, l'un des deux postes en place comporte nécessairement une dominante cinéma permettant de répondre, entre autre, aux exigences du dispositif « école et cinéma ».
- Pour l'EPS, il est membre de l'équipe EPS1.

7. Les contraintes

- Lettre de mission rédigée par le supérieur hiérarchique.
- Emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire.
- Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique (1607h), à la date de :
 - sortie des élèves : + 1 semaine
 - rentrée des élèves : - 1 semaine

Avec une amplitude hebdomadaire variable selon les activités de la circonscription.

8. Implantation des postes

siège de chaque circonscription :

supports :
C.P.EPS
C.P.ASH
CPC
CP.AR.PL
CP.EDU.MUS

CONSEILLER TECHNIQUE AUPRÈS DE L'ADJOINTE À L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE EN CHARGE DU 1^{ER} DEGRÉ

1. Titre requis

CAFIPEMF

2. Missions

- Aide technique à la préparation, à la mise en place et à l'évaluation des actions de formation continue et initiale. Interventions auprès des maîtres formateurs, des maîtres d'accueil temporaire, des candidats au CAFIPEMF, des directeurs en formation, des fonctionnaires stagiaires...
- Accompagnement des maîtres formateurs et des conseillers pédagogiques de circonscription ou départementaux pour l'utilisation de la plateforme de formation à distance M@gistère.
 - Aide à la conception de formations à distance sur M@gistère auprès des groupes départementaux, des équipes de circonscription, des conseillers pédagogiques départementaux...
 - Constitution et suivi de dossiers départementaux : SRAN (Organisation au niveau départemental) ; commission départementale d'appel ; M@gistère...
 - Participation à des groupes de travail départementaux ou académiques en lien avec les missions.
 - Participation à des formations nationales, académiques ou départementales en lien avec les missions.
 - 7. Actions de représentation sur des missions précises : caisse des écoles de la ville d'Amiens ; pentathlon – jeux de tête (conseil départemental).

3. Compétences

- Compétence pédagogique,
- sens de l'organisation et de la rigueur administrative,
- qualités relationnelles,
- bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de texte, tableur, M@gistère, ENT, site départemental (gestion de l'espace de formation),
 - disponibilité : temps de travail et horaire élargis à la satisfaction des contraintes imposées par les missions.

4. Contraintes

Emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire.

Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique 1607 heures, à la date de :

- sortie des élèves : + 1 semaine
- rentrée des élèves : - 1 semaine

5. Implantation du poste

IEN ADJOINT - 0801448P
Support : C.P.ADJ.IEN

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

Le conseiller pédagogique en langues vivantes a mission de conseil pédagogique, d'organisation et de suivi de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire dans le département. Il doit être titulaire du CAFIPEMF spécialisé en langues vivantes, et doit pouvoir s'exprimer en langue étrangère avec une grande aisance (niveau C1 du CECRL).

1. Fonctions et missions

- Mise en place et suivi de l'enseignement des langues vivantes au niveau départemental : gestion administrative, travail en liaison avec le rectorat et les différents services de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale.
- Accompagnement et formation des équipes engagées dans un dispositif d'immersion.
- Participation aux travaux du groupe départemental Langues vivantes, sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge du dossier Langues vivantes.
- Mise en place et suivi des projets européens, voire internationaux, et des échanges avec l'étranger.
- Participation à la formation continue des enseignants du 1^{er} degré (en formation initiale et continue) : mise en place de stages départementaux, de regroupements pédagogiques, d'animations pédagogiques de circonscription, d'ateliers de pratique linguistique.
- Suivi des assistants étrangers et des enseignants du 1^{er} degré.
- Formation à l'utilisation des TICE dans le cadre de l'enseignement des langues vivantes.
- Enrichissement du site départemental des langues vivantes, par l'apport de ressources à destination des enseignants

2. Contraintes

Emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire.

Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique 1607h, à la date de :

- sortie des élèves : + 1 semaine
- rentrée des élèves : - 1 semaine

Deux emplois existent dans le département de la Somme sur des missions sectorisées.

3. Implantation du poste

IEN ADJOINT - 0801448P
Support : C.P.L.V (Langues vivantes)

COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL DES POLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS

Le pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) est une nouvelle forme d'organisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Les principaux objectifs du PIAL sont :

- Un accompagnement humain au plus près des besoins de l'élève en situation de handicap en vue du développement de son autonomie,
- Une souplesse organisationnelle de l'accompagnement humain pour les établissements scolaires et les écoles,
- Une évolution des modalités de travail des AESH.

L'organisation de la coordination des AESH se réalise en fonction de l'évolution des besoins de l'élève en situation de handicap, des besoins de l'établissement ou de la circonscription (les écoles) et des compétences de l'AESH.

1. Titres requis

Etre de préférence titulaire du CAPPEI (CAPA-SH).

2. Fonctions

- Le coordonnateur départemental exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN-ASH.
- Il accompagne les établissements scolaires et les circonscriptions dans la mise en place des PIAL dans le département,
- Il assure leur fonctionnement et leur suivi en étroite collaboration avec les chefs d'établissement et les IEN,
- Il travaille en étroite collaboration avec la coordonnatrice départementale des AVS; se tient régulièrement informé des décisions et notifications de la CDAPH,
- Il prévoit et communique régulièrement des bilans sur les différents dispositifs mis en place.

3. Compétences et aptitudes requises

- Savoir accompagner les AESH dans la prise en charge des élèves en situation de handicap,
- Aptitude à gérer l'organisation physique, matérielle, administrative du dispositif,
- Aptitude à organiser l'évaluation du dispositif,
- Aptitude à réagir dans l'urgence,
- Aptitude au travail partenarial,
- Aptitude à la négociation (enseignants, AVS, familles...).

4. Spécificités du poste

- Savoir rédiger des comptes rendus, bilans, documents divers,
- Aptitude à tenir des dossiers précis régulièrement réactualisés,
- Disponibilité importante,
- Grande mobilité dans le département.

Emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire dans la limite des horaires légaux de la fonction publique soit 1607h.

5. Implantation du poste

- DSDEN – 0809999J
- support : COSH G0000

Brigade REP+

Poste particulier mais non profilé

1. Profil souhaité

Le brigade REP+ contribue aux objectifs de l'éducation prioritaire en permettant aux professeurs des écoles du réseau de bénéficier de temps de formation et de concertation supplémentaires sur leur temps de service.

Il sera amené à remplacer les enseignants de la petite section de maternelle au CM2 dans les écoles en REP+ du département. Il interviendra dans la mesure du possible dans le même REP+. Il pourra être amené à remplacer dans des écoles d'Amiens qui ne sont pas en éducation prioritaire en fonction des besoins.

2. Descriptif

Le brigade REP+ :

- s'est informé des spécificités des réseaux de l'éducation prioritaire et particulièrement des REP+
- a une bonne connaissance de chaque cycle d'enseignement et des programmes
- a une expérience professionnelle riche lui permettant de prendre en charge les élèves en difficulté scolaire notamment par une différenciation adaptée
- présente des qualités relationnelles lui permettant de travailler en équipe

3. Organisation – Mission

Le brigade REP+ :

1. est affecté dans une école en REP+
2. travaille en concertation étroite avec les équipes pédagogiques des écoles des réseaux
3. remplace les enseignants selon un planning annuel
4. est soumis aux mêmes règles que les autres titulaires remplaçants en terme de responsabilité.

4. Contraintes

Le brigade REP+ :

1. travaille en étroite collaboration avec les enseignants qu'il remplace pour garantir la continuité des apprentissages
2. est soumis aux obligations de service réglementaires (108 heures) : concertations ; conseil de maîtres ; conseils d'école ; formation continuée de circonscription. Le volume horaire annuel dédié aux activités pédagogiques complémentaires (36 heures) sera utilisé à la concertation avec les enseignants des écoles pour garantir la continuité pédagogique.

5. Indemnités

Le brigade REP+ :

1. Perçoit l'indemnité REP+ au prorata du nombre de jours de remplacement en REP+
2. Est soumis au régime indemnitaire de l'ISSR

6. Implantations

- EEPU Léon Lamotte AMIENS
- EEPU Georges Brassens AMIENS
- EEPU Louise Michel AMIENS
- EEPU au bord de Somme AMIENS
- EEPU Schweitzer B AMIENS
- EEPU Voltaire AMIENS
- EEPU Michel Ange AMIENS
- EEPU Pigeonnier AMIENS
- EEPU Saint Pierre AMIENS
- EEPU La Paix AMIENS
- EEPU Lesot A AMIENS
- EEPU Lesot B AMIENS
- EEPU Camille Claudel AMIENS
- EEPU Condorcet AMIENS

Support : 25.85 G0202

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL « ÉCOLE MATERNELLE »

Le poste de conseiller pédagogique « école maternelle » correspond à **une mission départementale**. Il se définit comme un poste de conseiller pédagogique **généraliste** plus spécialement chargé des tâches suivantes :

1. Titre requis

CAFIPEMF maternelle

2. Fonctions et missions

- stimulation, installation et suivi de projets pédagogiques propres à l'école maternelle comme la Semaine Académique de la Maternelle et en liaison avec l'école élémentaire,
- aide pédagogique, participation à la formation des maîtres (formation continue et ponctuellement formation initiale),
- conseil et aide dans le fonctionnement de la liaison GS-CP (formes, contenus, démarches...),
- conseil pour la conception d'équipements adaptés à une scolarisation d'élèves de 2 à 6 ans,
- accompagnement des équipes pédagogiques dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'accueil et de scolarisation des moins de trois ans.

3. Qualités requises

Le conseiller pédagogique départemental « école maternelle » devra avoir une solide connaissance et une pratique réelle de l'école maternelle tel qu'il convient de l'envisager aujourd'hui, en pleine conformité avec le programme d'enseignement pour l'école maternelle.

Sous la responsabilité directe de l'inspecteur de l'Éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie et en collaboration avec l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'enseignement à l'école maternelle, il inscrira son action dans le cadre des travaux du **pôle pédagogique « école maternelle »**.

Ce poste implique de la part de son titulaire une réelle disponibilité (en particulier pour répondre aux contraintes liées à la formation des maîtres : préparation, action, suivi).

4. Contraintes

Emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire.

Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique (1607h), à la date de :

- sortie des élèves : + 1 semaine
- rentrée des élèves : - 1 semaine

5. Implantation du poste

IEN ADJOINT - 0801448P
Support : CPC MATERNELLE G0162

ENSEIGNANT ITINÉRANT LANGUES EN ALLEMAND

En relation avec l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge des langues vivantes, et des CPD-LV, l'enseignant itinérant en allemand est une personne ressource pour l'enseignement de l'allemand. Il a mission d'assurer la continuité de l'enseignement de l'allemand dans les écoles où cette langue est implantée.

Fonctions et missions :

- Il intervient dans des classes de cycle 2 et de cycle 3, en fonction des besoins du terrain. Il prend en charge des groupes d'élèves en allemand, tandis que le maître intervient en anglais auprès du reste de la classe. Il appartient à l'équipe départementale Langues vivantes et à ce titre, il participe à la création d'outils pédagogiques, à l'enrichissement du site départemental LVE, à la création d'évaluations
- Si besoin, il pourra lui être demandé d'intervenir dans le cadre des formations continuées et/ou des stages de formation continue.

Compétences requises :

- Posséder une parfaite connaissance de la langue allemande afin de prendre part si besoin à la formation linguistique et pédagogique des enseignants.
- Avoir une connaissance experte de la pédagogie et des techniques d'enseignement des langues étrangères (démarches, outils ...).
- Savoir **organiser les contenus d'apprentissage** selon une progression et une programmation définies en termes de connaissances, capacités et attitudes, en lien avec les cinq activités langagières mentionnées dans les programmes et le socle commun de connaissances et de compétences et de culture.
- Avoir une bonne connaissance du CECRL.
- **Maîtriser les TICE**
- S'intégrer aux équipes de maîtres dans les écoles d'intervention en répondant aux demandes et en dynamisant l'enseignement proposé en LVE.
- Associer l'assistant étranger à ses temps d'enseignement.

Situation administrative :

- Poste à temps plein, à titre définitif.
- Implantation du poste : circonscription d'Amiens 4.
- Contraintes du poste :
- se déplacer dans une zone géographique large (Amiens) qui dépasse le cadre de la circonscription.
- savoir faire preuve de disponibilité : l'enseignant itinérant pourra être amené à travailler en dehors du temps scolaire (création d'outils départementaux, réunions cycle 3 avec les PLC).

Implantation du poste :

AMIENS 4 : 0801580H
Support : FPEX G0000

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE CHARGÉ DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

1. Titre requis

CAFIPEMF

2. Les conditions d'exercice

Le conseiller pédagogique chargé de la réussite éducative exerce une mission départementale pour l'éducation prioritaire et la politique de la ville.

Il est affecté auprès de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la réussite éducative et placé sous l'autorité de l'IA-DASEN dont il reçoit une lettre de mission.

Il accompagne, en lien avec l'IEP en charge de la réussite éducative, la mise en œuvre de la politique éducative des REP et REP+ et la contribution de l'Éducation nationale à la politique de la ville. Il a alors une mission d'impulsion et de coordination au niveau du département.

Dans son champ d'expertise, il est un élément moteur pour l'élaboration de projets pédagogiques innovants et la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants. Il contribue à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes, de conventions ou d'outils visant la mise en relation des écoles avec différents partenaires (institutions, collectivités locales, associations, intervenants, etc...). Il participe activement aux actions de formation et d'aide aux enseignants.

3. La définition des missions

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré chargé de la réussite éducative sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés :

- l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'écoles,
- la formation initiale et continue des enseignants
- la mise en œuvre de la politique éducative auprès des publics de l'éducation prioritaire et des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré

Le conseiller pédagogique chargé de la réussite éducative assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et dans la mise en œuvre de la refondation de l'éducation prioritaire

Contribution à la formation initiale et continue des enseignants

Il participe activement à la formation continue des personnels enseignants du premier et second degrés en éducation prioritaire. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau du département. Il est une personne ressource incontournable pour la formation des enseignants en REP+.

Il concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants.

Il participe également aux formations mises en place dans le cadre de la politique de la ville.

Contribution à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative

Le conseiller pédagogique du premier degré chargé de la réussite éducative aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements. Il constitue une ressource d'expertise et d'aide à la décision.

Dans le cadre de la politique de la ville, il assure prioritairement, en lien avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale, le suivi des contrats de ville d'ABBEVILLE et d'AMIENS et l'instruction des projets présentés sur l'axe « réussite éducative » du contrat de ville ainsi que ceux des autres axes, impliquant directement ou indirectement l'Éducation nationale.

Il participe également à l'instruction des dossiers CLAS et REAAP dans le cadre de la circulaire interministérielle du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental

Il participe aux différents comités techniques liés à son champ d'intervention. Il peut être amené à représenter l'IEP chargé de la réussite éducative dans les comités de pilotage.

4. L'affectation

Le recrutement sur ce poste spécifique nécessite un avis favorable d'une commission d'entretien. Il se fait après consultation des instances compétentes qui se prononcent sur les différentes candidatures, en veillant au respect du profil du poste.

5. Implantation du poste

0801448P – IEN ADJOINT
Support : ACEN G0000

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL « ENSEIGNEMENT ET NUMÉRIQUE »

Textes de référence

Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

1. Titre et diplôme requis

Le CAFIPEMF option « enseignement et numérique » ou le CAFIPEMF option « technologies et ressources éducatives »
Le C2I2E.

2. Mission

Elle est définie par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) dans le cadre d'une lettre de mission.

3. Fonctions

Le conseiller pédagogique départemental « enseignement et numérique » est un enseignant maître formateur qui exerce les missions de conseiller technique auprès du DASEN sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint au DASEN (ADASEN). Son action s'inscrit dans le cadre des politiques nationale, académique et départementale.

Il fait partie de l'équipe de conseillers pédagogiques départementaux animée par l'ADASEN.

Il assiste l'IEN chargé de la mission départementale « numérique éducatif » (IEN TICE) pour la mise en œuvre des orientations ministérielles liées au numérique dans le département de la Somme. Il assure, notamment à ses côtés, la coordination des enseignants référents pour les usages du numérique (ERUN) du département (préparation des réunions, mise en œuvre des décisions) et des conseillers pédagogiques de circonscription en charge du dossier « usages du numérique ».

Il participe aux groupes de pilotage départementaux en liaison régulière avec les services de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Somme, du rectorat et de la délégation académique au numérique éducatif (DANE).

Il participe au développement des usages du numérique, en lien avec les politiques nationale, académique et départementale, par les enseignants et les élèves dans les écoles du département. Il conduit des actions pédagogiques au niveau départemental en application des programmes et des orientations en vigueur. Il peut être amené à représenter le DASEN ou l'IEN TICE.

ENT

Il participe au suivi et au développement des espaces numériques de travail (ENT) 1er degré, il en assure la coordination et le bon fonctionnement en lien avec les ERUN ou les CPC

Equipements

Il collabore avec les collectivités territoriales pour assurer le déploiement des équipements numériques dans les écoles du département.

Enquêtes

- Il organise et collecte des indicateurs de suivi départementaux.
- Il participe à l'organisation et au suivi statistique des enquêtes nationales et départementales.

Formations

Il s'informe régulièrement des évolutions techniques et pédagogiques au service des apprentissages.

Il participe à l'élaboration du plan départemental de formation, à la définition et à l'encadrement d'actions de formation continue, à l'animation pédagogique et aux actions de formation des circonscriptions.

Il participe à la production de documents et d'outils départementaux, et à leur diffusion.

Il accompagne les enseignants dans la mise en œuvre du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) et du développement de l'usage quotidien des outils numériques.

Webmaster

Il exerce la fonction de webmaster du site de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Somme.

Il assure notamment la mise à jour des contenus et le suivi de leur validité et de leur pertinence.

4. Connaissances

- Connaissance approfondie des programmes de l'école primaire.
- Connaissance des usages pédagogiques des techniques usuelles de l'information et de la communication.
- Connaissance des matériels informatiques d'usage courant.
- Connaissance des logiciels utiles à l'école primaire.
- Connaissance approfondie des applications en ligne pour les ERUN, pour les enseignants et pour les élèves.
- Connaissance experte de l'usage de l'ENT.

5. Aptitudes

Rédiger une synthèse, un compte-rendu, une note.
Organiser son travail et respecter les échéances fixées.
Travailler en équipe pluri catégorielle.
S'investir dans des tâches collaboratives.
Concevoir et animer une action de formation.
Développer l'écoute, l'empathie, la communication.
Faire preuve de loyauté, de dynamisme et de rigueur.

6. Contraintes

Disponibilité importante avec des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire.
Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique (1607h), à la date de :
- sortie des élèves : + 1 semaine
- rentrée des élèves : - 1 semaine

7. Implantation des postes

IEN adjoint – 0801448P
support : CPTI G0000

ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LES USAGES DU NUMÉRIQUE DE CIRCONSCRIPTION (ERUN)

1. Profil souhaité

L'ERUN est avant tout un pédagogue qui a un rôle essentiel dans l'accompagnement et l'aide pédagogique aux maîtres et aux élèves des écoles.

Le CAFIPEMF n'est pas indispensable, mais il constituera une perspective à envisager.

L'ERUN pourra bénéficier de formations complémentaires pour faciliter la prise de fonction.

2. Descriptif

L'ERUN est un enseignant expérimenté dont la compétence est reconnue.

Il connaît les orientations nationales relatives au développement du numérique.

- Il a une bonne connaissance de chaque cycle d'enseignement et de la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire,
- Il maîtrise
- il présente des qualités relationnelles lui permettant de travailler en équipe ou d'animer un groupe autour de projets structurés,
- il sait s'organiser de manière autonome dans ses tâches hebdomadaires,
- il sait formaliser son expérience pédagogique dans le but de rendre compte à ses collègues et à sa hiérarchie,
- il maîtrise les compétences numériques du Cadre de référence (CRCN)
- il connaît l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT)

3. Organisation

L'ERUN

- fait partie de l'équipe de circonscription
- travaille en concertation étroite avec la mission départementale numérique éducatif 1er degré et participe aux réunions du groupe de travail départemental,
- se déplace dans les écoles de la circonscription,
- rencontre des enseignants en dehors des heures de classe, les représentants des collectivités locales...
- assure des animations pédagogiques en lien avec les conseillers pédagogiques,
- assure une veille informationnelle et anime le cas échéant le site de circonscription et/ou l'ENT de circonscription,
- rend compte mensuellement de ses activités à son I.E.N. et à l'IEN chargé de mission dans le cadre des réunions du groupe de travail

4. Missions

4.1. *Fonction de conseil et d'aide aux écoles de la circonscription sous la responsabilité de l'I.E.N.*

- mener des actions pédagogiques en rapport avec les différents usages du numériques. auprès des maîtres et des classes,
- assurer une aide personnalisée aux maîtres,
- encourager et aider à l'utilisation des T.I.C.E. dans les pratiques pédagogiques quotidiennes, dans un projet global avec l'ensemble de l'équipe de l'école,
- sensibiliser les enseignants au travail de préparation et à la mise en place d'outils d'évaluation, de mutualisation et de production.
- participer :
 - o à l'animation pédagogique et aux actions de formation de la circonscription,
 - o aux travaux communs à l'équipe pédagogique de circonscription,
 - o à l'encadrement du plan départemental de formation sous l'impulsion de la cellule T.I.C.E.,
 - o aux réunions du groupe départemental de travail (mais déjà dit plus haut)
 - o à la plate-forme collaborative TICE en particulier par la production de fiches usages du numérique
 - o à l'élaboration et à la saisie des enquêtes dans le domaine du numérique éducatif

4.2. *Assurer les formations dans le cadre de stages au niveau de la circonscription ou du département*

- à l'intégration des usages du numérique dans les pratiques
- à l'usage « expert » des tableaux numériques interactifs
- à l'intégration de l'ENT dans les pratiques de classe

4.3. *Assurer l'accompagnement des écoles pendant et après le temps de classe*

- pour l'utilisation des outils numériques mis en place par l'académie (Onde, enquêtes, etc.)
- pour élaborer les projets liés au numérique
- pour faire évoluer les usages du numérique et les pratiques liées aux usages pour la formation des élèves aux compétences numériques et l'évaluation de ces compétences dans les enseignements prévus par les programmes (conformément au CRCN)
-

4.4. *Assurer un suivi sur la circonscription des écoles bénéficiant d'E.N.T. et des équipements qui les accompagnent.* Pour cela l'ERUN s'appuiera sur les indicateurs fournis par le fournisseur de la plateforme. Il s'agit d'apporter les régulations nécessaires pour faire en sorte que l'ENT soit effectivement utilisé (levée des obstacles éventuels et accompagnement pédagogique des enseignants)

4.5. *Les circonscriptions bénéficiant d'un ERUN à temps plein, un mi-temps sera consacré en priorité à l'intégration des ENT dans les pratiques pédagogiques : élaboration de projets pédagogiques, mise en œuvre dans la classe au côté de l'enseignant, formalisation de séances et de scénarios pédagogiques déposés sur la plateforme collaborative TICE. Un tableau de bord des actions mises en place dans les classes sera mis en œuvre.*

4.6. *Site Internet et E.N.T. de circonscription*

1. assurer la mise à jour régulière du site et/ou de l'ENT de circonscription, sous la responsabilité de l'IEN
2. veiller à la cohérence et à la complémentarité entre le site de la circonscription et le site de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Somme et le site collaboratif TICE 80.

4.7. *Participer à la conception, à l'intégration et au déploiement des parcours m@gistère, au niveau de la circonscription et du département.*

5. Contraintes

Le titulaire du poste doit être très disponible.

Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique (soit 1607 heures), à la date de :

- sortie des élèves : + 1 semaine
- rentrée des élèves : - 1 semaine

6. Implantation

En circonscription

Support : AINF G0164

COORDONNATEUR DE RÉSEAU REP ET REP+

Chaque réseau REP ou REP+ est doté d'un coordonnateur qui reçoit une lettre de mission qui précise, en fonction de sa quotité de service et de l'étendue du réseau, les missions qui lui sont confiées. Certaines sont communes à tous les coordonnateurs. D'autres peuvent être spécifiées localement en fonction d'une configuration particulière du réseau : territoires en politique de la ville, milieu rural dispersé, etc...

Le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire assiste les responsables du réseau, chef d'établissement, inspecteur de l'Éducation nationale et IA-IPR référent dans le pilotage du réseau.

Issu du second degré ou du premier degré, le coordonnateur dispose du temps nécessaire à l'exercice de sa fonction.

Recruté sur un poste spécifique, il doit être motivé, pédagogue averti et bon organisateur. Il est aussi doté de solides compétences relationnelles.

Son intégration à une équipe tant de collège que de circonscription est essentielle à son efficacité, son ouverture aux partenaires également.

1. Missions

Le coordonnateur de réseau REP ou REP+

Sur le plan pédagogique

- incite les équipes à développer des actions pédagogiques en cohérence avec les axes prioritaires du projet de réseau,
- contribue à la définition et à la gestion d'actions pédagogiques pertinentes au plus près du terrain, notamment la mise en place d'outils de conception des apprentissages et évaluations communes,
- apporte son concours aux équipes pédagogiques premier et second degrés, dans le cadre des différentes instances (conseil pédagogique, conseil d'enseignement, conseil de maîtres de cycles, conseil et commissions école-collège, comité de pilotage, CESC, etc.) pour l'élaboration du projet de réseau et la mise en œuvre d'actions spécifiques,
- s'assure de la mise en œuvre du projet de réseau dans chaque école,
- prépare et met en œuvre les décisions du comité de pilotage et du conseil école-collège,
- articule son action de coordination avec les missions des professeurs ayant des missions spécifiques : coordonnateurs de niveau, formateurs, professeurs référents, modulateurs, etc,
- tient à jour un tableau de bord du réseau d'éducation prioritaire, assure la mise au point de suivis de cohortes et d'évaluations permettant d'apprécier l'évolution de la population des élèves du réseau,
- assure la constitution, la gestion et la diffusion de ressources pédagogiques et de repères relatifs aux politiques partenariales,
- accompagne les personnels, contribue à leur enrichissement (concertation, formation)
- participe aux formations organisées au plan départemental et/ou académique,
- contribue à la valorisation des projets REP et REP+ par le biais notamment des outils numériques,
- participe à la journée d'accueil des personnels nouvellement nommés en éducation prioritaire,

Sur le plan partenarial

- favorise la mise en réseau progressive, des différents acteurs (enseignants des premier et second degrés, équipes des programmes de réussite éducative (PRE), éducateurs de prévention, délégué du préfet...) et assure le bon fonctionnement des diverses instances (conseil école-collège, comité de pilotage),
- est l'interlocuteur des responsables des services municipaux chargés des affaires scolaires, éducatives et culturelles pour la mise en place des actions relatives à l'organisation des temps d'activités périscolaires, du chef de projet politique de la ville pour la mise en œuvre du contrat de ville et des services déconcentrés de l'Etat impliqués dans la politique de la ville,

- gère les projets qui entrent dans le cadre des partenariats,
- prend en charge le circuit de subventions politique de la ville attribuées aux écoles, en référence aux conventions partenariales spécifiques,
- fait connaître les ressources possibles et les aides financières disponibles au niveau local, national ou européen.

Sur le plan administratif

- contribue à la préparation des réunions du réseau en lien avec les trois pilotes et en rend compte,
- contribue au recueil des données et informations nécessaires au pilotage départemental et travaille en lien avec l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé du dossier éducation prioritaire sur le département,
- organise et tient la mémoire du réseau,
- diffuse les informations utiles aux membres du réseau.

2. Contraintes

- Bénéficie de journées de formation lui permettant de suivre l'actualité pédagogique générale ou liée à l'éducation prioritaire
- Bénéficie de journées de formation lui permettent de suivre l'actualité pédagogique
- Travail en collaboration avec les pilotes
- Emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire
- Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique (1607 heures), à la date de :
 - Sortie des élèves : + une semaine
 - Rentrée des élèves : + une semaine

3. Implantation

Support: ANIM. SOU. COORD. REP G0202 et REP+ G0205

DIRECTEURS D'ÉCOLE 10 CLASSES ET PLUS EXERCANT EN RÉSEAU REP ET REP+

Conformément au décret n°89-122 du 24-2-1989 et de la circulaire n°2014-163 (référentiel métier des directeurs d'école) « la fonction de directeur d'école comporte des responsabilités pédagogiques, administratives, ainsi que dans le domaine des relations avec les partenaires institutionnels de l'école et les parents des élèves. À ce titre, le directeur bénéficie, en fonction de la taille de l'école et de son classement, d'un temps de décharge d'enseignement et d'aides à l'exercice de ses fonctions ».

La modernisation des métiers de l'Éducation nationale implique un recentrage sur les missions pédagogiques du directeur avec une reconnaissance de leur rôle essentiel de pilotage qui prend tout son sens en éducation prioritaire dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de réseau.

1. Missions

Outre les missions ordinaires du directeur d'école (articles 2, 3 et 4 du décret de 1989), le directeur exerçant en éducation prioritaire développera des stratégies spécifiques dans les domaines pédagogiques (animation pédagogique de l'équipe, coordination des différents dispositifs d'aide et de soutien ...), administratifs, et relationnels (familles, collectivités et partenaires...).

Il devra :

- Participer activement à la mise en œuvre du projet de réseau et à son évaluation en étroite collaboration avec le principal du collège, l'ÉIEN, le coordonnateur du comité de pilotage du REP ou du REP+ et les autres directeurs du réseau.
- Participer à la mise en œuvre du contrat de ville et assurer la coordination des différents dispositifs mis en place dans le cadre de la politique de la ville.
- Être disponible et présent dans les réunions institutionnelles organisées dans le cadre du projet de réseau REP ou REP+
- Rendre compte en conseil des maîtres des décisions prises en comité de pilotage et les mettre en application au sein de l'école.
- Concevoir et mettre en place avec son équipe une organisation pédagogique pour faire progresser les résultats des élèves de façon significative en optimisant les ressources humaines présentes dans l'école: équipe pédagogique, maître surnuméraire, assistants pédagogiques, professeurs référents.
- Communiquer en permanence avec l'ensemble des interlocuteurs et notamment les partenaires de l'école.

2. Compétences demandées (communes à tous les directeurs)

- Avoir le sens du service public et faire preuve de loyauté à son encontre.
- Faire preuve de capacités à prendre des responsabilités.
- Montrer la volonté de s'impliquer dans tous les aspects de la fonction.
- Disposer de solides compétences pédagogiques.
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'école et du collège et des réseaux en éducation prioritaire.
- Être capable d'élaborer des stratégies pour optimiser l'articulation entre les objectifs visés à l'école maternelle, à l'école élémentaire et au collège.
- Une bonne connaissance du public spécifique de son école et de son environnement.
- Montrer des capacités à communiquer, faire preuve de bienveillance et d'écoute à l'égard des élèves et de leurs familles.
- Montrer des capacités à convaincre ou persuader un interlocuteur.
- Être capable de rendre compte à l'oral comme à l'écrit.
- Montrer des capacités à réguler les situations conflictuelles qui peuvent exister au sein de l'école.
- Maîtriser l'utilisation de l'outil informatique : messagerie, base de données, formulaires en ligne applications en lien avec les différentes évaluations des élèves, utilisation des sites institutionnels.
- Impulser une politique numérique au sein de l'école (ENT, TBI, Maxicours...).

3. Contraintes

- Avoir enseigné dans une école située en éducation prioritaire.
- Avoir une bonne connaissance des dispositifs Éducation nationale et des partenaires institutionnels et associatifs en éducation prioritaire et le cas échéant en politique de la ville.
- S'engager au moins pour une durée de 3 ans.

4. Implantation

Ecoles maternelles et élémentaires des réseaux REP/REP+ du département.

ANIMATEUR PÉDAGOGIQUE AU MUSÉE DE PICARDIE – AMIENS

Références :

- Note de service n° 92-205 du 15 juillet 1992.
- *Convention entre l'Education Nationale, la ville d'Amiens*

Cet enseignant est nommé par le directeur académique des services de l'Éducation nationale.

Exigences liées à la nature particulière du poste :

1. Mission

L'enseignant reçoit une lettre de mission du directeur académique des services de l'Éducation nationale.

2. Fonctions

L'enseignant :

- 2.1 mène des actions pédagogiques dans le cadre du service éducatif.
Ces actions pédagogiques s'adressent en priorité aux élèves des classes du 1er degré des écoles du département de la Somme.
- 2.2 apporte une aide à l'élaboration des projets pédagogiques des instituteurs et professeurs des écoles.
- 2.3 assure un suivi pédagogique dans les classes en liaison avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale concerné.
- 2.4 réalise et crée des dossiers pédagogiques en parfaite cohérence avec les instructions et programmes officiels (fiches, documentation, bibliographie...) dans le domaine des arts plastiques et de l'histoire des arts.
- 2.5 assure une aide personnalisée aux professeurs des écoles pour préparer et exploiter les visites et les rencontres commentées et guidées.
- 2.6 soumet au directeur académique des services de l'Éducation nationale un projet d'activités avant le début de l'année scolaire et établit un rapport d'activités avant la fin de l'année scolaire.
- 2.7 est membre de l'équipe départementale.

3. Compétences

- 3.1 Connaissance des instructions et programmes officiels relatifs à l'enseignement des arts visuels à l'école primaire (CAFIPEMF option arts plastiques souhaité) ;
- 3.2 Connaissances personnelles approfondies dans le domaine des arts visuels, tant dans les aspects culturels que pédagogiques.
- 3.3 Connaissance du système éducatif et des procédures administratives.
- 3.4 Connaissance du projet départemental du service public de l'Éducation nationale et du rôle de l'action culturelle.

4. Aptitudes

4.1 Aptitudes d'ordre administratif

- sens de l'organisation ;
- savoir-faire en matière de rédaction de dossiers de synthèse, de comptes rendus et de bilans ;
- aptitude à travailler en coordination avec les instances administratives et avec les inspections de l'Education nationale.

4.2 Aptitudes d'ordre pédagogique

- enseignant compétent et confirmé ayant notamment effectué des recherches ou des travaux en arts visuels ;
- enseignant capable de créer et d'innover.

4.3 Aptitudes d'ordre relationnel

- sens des relations avec l'ensemble des partenaires et des acteurs de l'Éducation nationale ;
- capacité à travailler en équipe ;
- esprit d'initiative et d'ouverture ;
- disponibilité importante (voir 5 - contraintes).

5. Contraintes

Emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire.

Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique (1607h), à la date de :

- sortie des élèves : + 1 semaine
- rentrée des élèves : - 1 semaine

Un bilan d'activité annuel est à fournir.

6. Implantation du poste

école élémentaire Fbg Beauvais AMIENS – 0800313F
support : FON.PED.EX G0114

ANIMATEUR PÉDAGOGIQUE À L'HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE À PÉRONNE

Références :

- Note de service n° 92-205 du 15 juillet 1992.
- *Convention entre l'Education Nationale, le Conseil Général de la Somme et l'association "Historial de la Grande Guerre".*

Cet enseignant est nommé par le directeur académique des services de l'Éducation nationale.

1. Mission

L'enseignant reçoit une lettre de mission du directeur académique des services de l'Éducation nationale.

2. Fonctions

L'enseignant :

- 2.1 mène des actions pédagogiques dans le cadre du service éducatif. Ces actions pédagogiques s'adressent en priorité aux élèves des classes du 1er degré des écoles du département de la Somme,
- 2.2 apporte une aide à l'élaboration des projets pédagogiques des professeurs des écoles et à la mise en œuvre des PEAC.
- 2.3 assure un suivi pédagogique dans les classes en liaison avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale concerné,
- 2.4 réalise et crée des dossiers pédagogiques en parfaite cohérence avec les instructions et programmes officiels (fiches, documentation, bibliographie...) sur l'Historial, et les sites proches de l'Historial,
- 2.5 assure une aide personnalisée aux instituteurs et professeurs des écoles pour préparer et exploiter les visites et les rencontres commentées et guidées,
- 2.6 soumet à l'inspecteur d'académie un projet d'activités avant le début de l'année scolaire et établit un rapport d'activités avant la fin de l'année scolaire,
- 2.7 est membre de l'équipe des conseillers pédagogiques départementaux ainsi que du groupe départemental culture humaniste et est une personne ressource dans les actions et dispositifs dont l'historial peut être un partenaire.
- 2.8 participe aux formations continuées définies par les circonscriptions.

3. Compétences

- 3.1 Connaissance des instructions et programmes officiels relatifs à l'enseignement de l'histoire à l'école primaire.
- 3.2 Connaissances approfondies dans le domaine de l'histoire, dans ses aspects culturels et pédagogiques.
- 3.3 Connaissance du système éducatif et des procédures administratives.
- 3.4 Connaissance du projet départemental du service public de l'Éducation nationale et du rôle de l'action culturelle.

4. Aptitudes

4.1 Aptitudes d'ordre administratif

- sens de l'organisation,
- savoir-faire en matière de rédaction de dossiers de synthèse, de comptes rendus et de bilans,
- aptitude à travailler en coordination avec les instances administratives et avec les inspections de l'Education nationale.

4.2 Aptitudes d'ordre pédagogique

- enseignant compétent et confirmé ayant notamment effectué des recherches ou des travaux en histoire,
- enseignant capable de créer et d'innover.

4.3 Aptitudes d'ordre relationnel

- sens de la relation avec l'ensemble des partenaires et des acteurs de l'Éducation nationale,
- capacité à travailler en équipe,
- esprit d'initiative et d'ouverture,
- disponibilité réelle (voir 5 - contraintes).

5. Contraintes

Emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire.

Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique (1607h), à la date de :

- sortie des élèves : + 1 semaine
- rentrée des élèves : - 1 semaine

6. Implantation du poste

École élémentaire Centre PERONNE – 0801861N
support : FON.PED.EX G0000

« ENSEIGNEMENT EN IMMERSION » DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « EMILE »

Depuis la rentrée scolaire 2015, l'école élémentaire Sagebien à Amiens initie un dispositif d'enseignement dans le cadre du dispositif « EMILE » enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère, en anglais.

Toutes les classes de cycle 2 et de cycle 3 bénéficient d'un enseignement dispensé en anglais durant 6 heures hebdomadaires.

Cet enseignement est assuré par un enseignant « Plus de maîtres que de classes ».

1. Missions

1. Assurer les missions de tout professeur des écoles (surveillance des élèves, activités pédagogiques complémentaires, réunions de classe ou d'école, participation à la formation continue...).
2. Favoriser la mise en œuvre du projet :
 - en assurant des enseignements disciplinaires en langue anglaise à l'école élémentaire, comme à l'école maternelle ;
 - en élaborant des outils de classe et d'évaluation ;
 - en accompagnant les enseignants de l'école dans leur formation à l'enseignement anglais (mutualisation des pratiques) ;
 - en participant aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif ;
 - en contribuant à l'ouverture internationale de l'école.

2. Évaluations

Par l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription.

L'évaluation du dispositif sera assurée conjointement par l'inspecteur de la circonscription et l'inspecteur en charge du dossier langues vivantes.

La conseillère pédagogique départementale langues vivantes étrangères et l'équipe de circonscription participeront au suivi et à la formation du professeur des écoles.

3. Compétences souhaitées

Niveau minimum C1 du CECRL en anglais.

Bonne connaissance des programmes de cycle 2 et de cycle 3.

Disponibilité, adaptabilité, capacité à travailler en équipe.

4. Situation administrative

Poste à temps complet dans l'école engagée : Ecole élémentaire Sagebien.

Nomination à titre définitif.

L'implantation pourra être révisée à l'occasion de la mise en œuvre du projet dans une autre école s'inscrivant dans le dispositif « EMILE ».

5. Implantation

Ecole élémentaire Sagebien - AMIENS / Support : MSUP G0422 – 0801644C

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN HOPITAL DE JOUR

1. Titres requis

CAPPEI.

Connaissances dans le champ de l'autisme et des TSA indispensables (Diplôme universitaire «Autisme»...)

2. Missions

L'enseignant exerce sa mission d'enseignement auprès d'un public d'enfants présentant des troubles du spectre autistique (TSA), auprès d'enfants autistes, auprès d'enfants présentant des psychoses sévères qui lui sont adressés par l'équipe de soins.

Il accueille les enfants en groupes de taille restreinte (2 ou 3 enfants) voire en individuel parfois.

Il met en œuvre le projet de l'unité d'enseignement, les programmes de l'école primaire en adaptant les objectifs visés et les démarches pédagogiques aux besoins de chacun et au temps de scolarisation. Il évalue les progrès et les acquis des enfants scolarisés et en rend compte.

Il prend part aux réunions et aux synthèses organisées dans l'hôpital de jour.

Il collabore avec les professionnels de santé et les professionnels du secteur éducatif en exercice dans l'hôpital de jour.

Ces missions exigent :

- adaptabilité,
- prise en compte de pathologies très diverses,
- aptitude au travail en équipe au sein de l'hôpital de jour,
- capacité de communication avec les parents, les professionnels de santé et du secteur éducatif.

3. Situation de l'enseignant

- L'inspecteur ASH est le supérieur hiérarchique de l'enseignant. Il est le garant du bon fonctionnement de ce poste et le référent en cas de difficulté,
- Frais de déplacement : à la charge du Centre Hospitalier.

4. Implantation

- Hôpital de jour La grande ourse 18 boulevard Carnot AMIENS – 0801914W

- Hôpital de jour La capucine rue Alexandre Dumas AMIENS – 0801918A

Support : UEE G0180

ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS DE SCOLARITÉ

Références :

- Arrêté du 17/08/2016/ JO du 20/08/2016
- Circulaire n°2006-126 du 17/08/2006

1. Titres requis

Être titulaire du C.A.P.S.A.I.S. ou du CAPA-SH ou 2 CA-SH ou CAPPEI

2. Les missions du référent

- Il contribue à l'accueil et à l'information des parents qui souhaitent la mise en place d'un projet personnalisé de scolarisation pour leur enfant.
- Il participe aux équipes éducatives concernant des élèves qui pourraient relever du champ du handicap.
- Il collecte les observations des différents membres de l'équipe éducative à la demande de l'équipe pluridisciplinaire.
- Il organise les réunions des équipes de suivi de la scolarisation des élèves handicapés de son secteur et transmet annuellement, pour chaque élève, un bilan à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et aux parents concernés.
- Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation, tout au long du parcours de formation de chaque élève handicapé.
- Il participe à l'évaluation conduite par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH ainsi qu'à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation.
- Il tient régulièrement informé l'inspecteur de l'Éducation nationale des écoles de son secteur qui scolarisent des élèves handicapés.
- Il travaille en étroite collaboration avec l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'ASH sous l'autorité hiérarchique duquel il est placé.
- Il tient à jour les affectations et les listes d'attente de son secteur.

3. Lieux d'intervention

Les enseignants référents ont vocation à intervenir dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements spécialisés où sont accueillis les élèves handicapés.

4. Qualités requises

- Faire preuve de connaissances réglementaires et institutionnelles concernant la scolarisation et les aides aux élèves en situation de handicap.
- Être capable de favoriser l'établissement de relations de confiance avec les familles.
- Être prêt à aider les équipes enseignantes dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation du volet pédagogique du P.P.S.
- Témoigner de réelles compétences informatiques, organisationnelles et de communication.
- Disposer d'une bonne connaissance de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap.

5. Contraintes

Disponibilité avec des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire.

Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique 1607h, à la date de :

- sortie des élèves : + 1 semaine
- rentrée des élèves : - 1 semaine

6. Implantation du poste

support : REFERENT REF. RH1D – cf annexe 17 de la circulaire mouvement

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO ÉDUCATIF POUR ÉLÈVES AUTISTES ET/OU ATTEINTS DE TROUBLES DU SPECTRE AUTISTE

L'enseignant spécialisé peut être affecté :

- à l'institut médico éducatif de PONT-DE-METZ à temps plein, établissement géré par l'APAJH80, ou
- à l'externat médico éducatif Henri Dunant à AMIENS, établissement géré par La Croix Rouge.

Il enseigne auprès d'un public d'enfants et d'adolescents atteints d'autisme et/ou de troubles du spectre autistique.

Il est placé sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de l'EME Henri Dunant à AMIENS et du directeur de l'IME de PONT-DE-METZ.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

1. Titres requis

CAPSAIS ou CAPA-SH option D ou CAPPEI (des connaissances sur l'autisme indispensable).

2. Missions

Dans chacun des deux établissements, l'enseignant spécialisé :

- dispense un enseignement adapté, conformément aux projets personnalisés de scolarisation (PPS) et aux projets individualisés d'accompagnement (PIA) des élèves, en référence aux programmes scolaires et au socle commun (paliers 1 et 2) ;
- participe à l'élaboration puis à la mise en œuvre du projet de l'unité d'enseignement, volet du projet d'établissement ;
- contribue à la rédaction de la convention constitutive de l'unité d'enseignement et du rapport d'activités participant à l'évaluation du fonctionnement de l'unité ;
- participe aux équipes de suivi de la scolarisation animées par l'enseignant référent ;
- participe aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement ;
- participe aux actions de formation initiées par l'éducation nationale, l'APAJH80 et la Croix Rouge.

3. Compétences et connaissances attendues

- Connaissance de l'autisme, des troubles du spectre autistique (TSA), de leurs manifestations et incidences sur la scolarisation ;
- connaissance de la politique de l'APAJH80 ;
- connaissance de la politique de la Croix Rouge ;
- aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire ;

4. Contraintes

Horaires institutionnels :

IME au Fil du Temps – Pont de Metz :

- 24 heures face à élèves- 3 heures de concertation

EME Henri Dunant - Amiens :

- 12 heures face à élèves - 1 heure 30 de concertation

5. Implantation

IME AU FIL DU TEMPS -PONT-DE-METZ - 0802108G - Support : UEE G0178

EME HENRI DUNANT - AMIENS - 0801595Z - Support : UEE G0178

POSTE D'ENSEIGNANT AU SAPAD SERVICE D'ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE À DOMICILE

Référence : Circulaire n° 98-151 du 17 juillet 1998

Le service d'aide pédagogique à domicile (SAPAD) a pour mission d'offrir des solutions pour éviter la déscolarisation d'élèves victimes de maladie ou d'accident en permettant à des enseignants d'intervenir auprès d'eux pour une assistance pédagogique ponctuelle.

Public concerné

Tout élève malade ou accidenté ne pouvant plus fréquenter son établissement scolaire pendant au moins 3 semaines.

Objectifs

Le SAPAD a pour missions de maintenir le lien scolaire entre l'élève et son établissement d'origine, de mettre en place un tutorat par les enseignants de l'établissement (en priorité) afin de préparer le retour en classe, de prendre en compte les acquis scolaires obtenus pendant la période d'absence, de préserver le lien social par le maintien des échanges avec les camarades de classe.

- Dispenser un enseignement personnalisé par des enseignants de l'Éducation nationale au domicile de l'élève,
- maintenir un lien avec le milieu scolaire de l'élève pendant des absences longues ou répétées,
- mettre en place un enseignement concerté avec l'établissement scolaire et la famille.

Profil de l'enseignant

- Être titulaire d'un CAPSAIS ou CAPA-SH option C ou CAPPEI ;
- avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ;
- avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation.

Missions de l'enseignant

Le coordonnateur SAPAD est chargé, dans le cadre d'une convention cadre entre le ministère de l'Éducation nationale et l'APAJH, association gestionnaire, de la gestion et de la mise en œuvre du dispositif d'assistance pédagogique à domicile.

À ce titre, il recherche des enseignants volontaires, assure le lien avec l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine et assure toute la gestion administrative.

Les médecins scolaires jugent de la compatibilité de l'état de santé de l'élève avec la possibilité de tutorat à domicile et indiquent les contraintes liées au traitement.

L'IEN-ASH (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés) valide le projet pédagogique mis en œuvre pour chaque élève.

Les enseignants assurent le tutorat de l'élève à son domicile. Ils assurent également le lien entre l'élève et le reste de l'équipe pédagogique de l'établissement.

Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-ASH l'enseignant :

- informe et conseille parents et enseignants
- contacte les familles, les enseignants, les chefs d'établissement, les conseillers principaux d'éducation, les assistantes sociales, les infirmières, médecins et psychologues
- recherche des enseignants volontaires 1^{er} et 2nd degrés dans le département
- aide à l'élaboration des projets individuels des élèves
- coordonne et évalue les actions mises en œuvre
- participe aux équipes éducatives
- veille particulièrement à ce que le travail fourni par l'élève soit évalué et pris en compte par l'établissement scolaire d'origine
- rédige les bilans annuels (quantitatif, qualitatif, propositions d'amélioration du service).

Implantation du poste

CMPP Henri WALLON AMIENS – 0801562N - Support : COSD G0200

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN ULIS ECOLE TED

Référence : Circulaire n°2015-129 du 21 août 2015

1. Titres requis

Enseignant titulaire du CAPPEI, connaissances sur l'autisme indispensables.

2. Missions

L'enseignant de l'ULIS TED/TSA :

- propose aux élèves autistes et TSA des situations d'apprentissage adaptées, en réponse à leurs besoins ;
- élabore et met en œuvre le projet de l'ULIS Ecole en référence aux PPS des élèves ;
- participe aux réunions pluridisciplinaires de concertation avec les établissements de santé, les établissements ou services médico-sociaux qui contribuent à la mise en œuvre des PPS ;
- participe aux équipes de suivi de la scolarisation animées par l'enseignant référent de scolarité du secteur.

3. Compétences et connaissances attendues

- connaissance de l'autisme et des troubles envahissants du développement (expérience antérieure, formation dans le domaine de l'autisme et des TSA souhaitées) ;
- aptitude au travail en équipe ;
- aptitude au développement de relations partenariales (hôpitaux de jour et Centre hospitalier d'Abbeville) ;
- capacité d'adaptation et d'initiative affirmée ;
- sens de l'organisation ;
- sens du dialogue avec les familles.

4. Spécificités

Le centre hospitalier d'Abbeville les hôpitaux de jour La Capucine et La Grande Ourse sont partenaires de ULIS Ecole TED.

L'enseignant spécialisé est amené à travailler en lien étroit avec les professionnels de santé, les professionnels éducatifs et enseignants de ces établissements pour la mise en œuvre des parcours de scolarisation des élèves orientés ou inclus dans l'ULIS école TED.

5. Implantation

- école élémentaire Camille Claudel AMIENS : 1 poste 0802060E - Support ULEC G0176
- école Beffroi ABBEVILLE : 2 postes 0800822J – Support ULEC G0178
- école Louise Michel AMIENS : 1 poste 0801527A – Support ULEC G0178

ENSEIGNANT ITINÉRANT SPÉCIALISÉ SUR LES TROUBLES VISUELS

L'enseignant spécialisé est membre du SESSAD Marc SIBERCHICOT placé sous l'autorité hiérarchique de l'EN-ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD. Il a vocation à accompagner les élèves malvoyants et aveugles ayant une notification SESSAD ainsi que les enseignants des premier et second degrés qui les scolarisent dans le département.

1. Titres requis

CAPSAIS, CAPA-SH option B ou 2 CA-SH option B requis ou CAPPEI spécialisé sur les troubles visuels – doit connaître le braille.

2. Missions

L'enseignant spécialisé itinérant :

- accompagne les élèves malvoyants ou aveugles ayant une notification SESSAD dans leur scolarisation ;
- travaille en étroite collaboration avec les professionnels du SESSAD,
- accompagne les enseignants des premier et second degrés dans la mise en œuvre des adaptations pédagogiques préconisées dans les projets personnalisés de scolarisation (PPS) ;
- veille, en lien avec les enseignants référents de scolarisation, à la mise en œuvre des PPS ;
- participe, dans la mesure du possible, aux travaux des équipes de suivi de la scolarisation (ESS) des élèves malvoyants ou aveugles du département ;
- exerce une mission de veille concernant les outils pédagogiques spécialisés à destination des élèves malvoyants ou aveugles, outils pédagogiques dont il assure la diffusion via le site internet de la circonscription ASH, en lien avec l'ERUN;
- intervient en qualité de formateur dans les actions de formation initiées par l'Éducation nationale.

3. Aptitudes attendues

- Capacité d'adaptation ;
- aptitude au travail en équipe ;
- mobilité.

4. Contraintes

- Travail dans les établissements des premier et second degrés
- mission départementale nécessitant des déplacements.

5. Implantation

SESSAD Marc SIBERCHICOT 354 BD Beauvillé AMIENS – 0802164T - Support : ITSP G0175

COORDONNATEUR DÉPARTEMENTAL DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

Références : circulaire n°2014-083 du 08/07/2014.
Article 124 de la loi du 28/12/2013.

Cet enseignant spécialisé, placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'A.S.H, est désigné par monsieur l'inspecteur d'académie.

1. Titres requis

Être de préférence titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH ou CAPPEI

2. Fonctions

- Assurer le fonctionnement cohérent du dispositif AVS,
- organiser, planifier l'emploi du temps des AVS en étroite liaison avec les différents partenaires,
- être l'interlocuteur privilégié des AVS, des chefs d'établissements et des directeurs d'écoles,
- être en relation étroite avec les enseignants référents de scolarisation,
- être en relation avec les services de la direction académique des services de l'Éducation nationale, du rectorat,
- se tenir régulièrement informé des décisions de la CDA en matière d'accompagnement scolaire des élèves handicapés,
- participer à l'animation et au suivi du dispositif,
- savoir remédier aux difficultés,
- tenir l'inspecteur de l'Education nationale chargé de l'ASH régulièrement informé du fonctionnement et des difficultés éventuelles,
- prévoir et communiquer des bilans réguliers du dispositif,
- concevoir, gérer les sessions de formation des AVS, intervenir dans ces formations,
- participer à des réunions d'équipes éducatives,
- être à l'écoute des familles d'enfants handicapés.

3. Compétences et aptitudes requises

- Avoir une bonne connaissance des handicaps,
- avoir une bonne connaissance des divers dispositifs de l'Adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés,
- avoir une bonne connaissance des différents dispositifs médicaux, sociaux...
- aptitude au travail partenarial,
- aptitude à la négociation (professionnels médicaux, para-médicaux, sociaux, enseignants, AVS, familles...)
- aptitude à s'engager dans une démarche intégrative dans le respect des champs professionnels
- aptitude à gérer l'organisation physique, matérielle, administrative du dispositif
- savoir accompagner les AVS dans la prise en charge des jeunes handicapés
- aptitude à concevoir, organiser les sessions de formation
- aptitude à organiser l'évaluation du dispositif

- aptitude à organiser les regroupements géographiques cohérents en respect des différents cas d'enfants handicapés à scolariser, en tenant compte des contraintes
- aptitude à réagir dans l'urgence
- aptitudes en informatique

4. Contraintes

- Comptes rendus, bilans, enquêtes, documents divers à établir,
- tenir des dossiers précis régulièrement réactualisés,
- disponibilité importante,
- grande mobilité (couvrir le département pour rencontrer AVSi, familles, équipes éducatives...).

Emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire.

Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique (1607h), à la date de :

- sortie des élèves : + 1 semaine
- rentrée des élèves : - 1 semaine

5. Implantation du poste

IEN AMIENS ASH - 0801199U - support : REF G0000

CHARGÉ DE MISSION TROUBLES SPÉCIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES (TSLA)

L'enseignant chargé de mission TSLA exerce ses fonctions :

- au centre hospitalier régional universitaire nord (C.H.R.U.) d'AMIENS au centre de référence des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (C.R.T.L.A) pour mi-temps. Il est membre de l'équipe du C.R.T.L.A. sous la direction du professeur responsable du centre,
- au sein de la circonscription ASH pour mi-temps en qualité d'enseignant expert dans le domaine des TSLA.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

1. Titres requis

CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI souhaité

2. Missions

Au titre du ½ temps CRTLA :

1. il s'agit de participer au CRTLA à :
 - l'analyse d'une situation scolaire,
 - la lecture et l'analyse du dossier médical de l'enfant et des différents bilans qu'il contient,
 - une étude des capacités et des difficultés de l'élève à partir :
 - d'entretiens avec la famille et l'enfant, avec l'enseignant de la classe,
 - d'observations de documents (cahiers, contrôles...),
 - de tests et bilans,
 - d'observations en situation de classe, si nécessaire.
2. Il s'agit :
 - d'élaborer les adaptations et aménagements nécessaires avec les autres professionnels,
 - de travailler avec les parents et les enseignants par téléphone, courrier, courriel,
 - de participer aux réunions d'équipe de suivi de la scolarisation ou de mise en place du PAP ou du PPS.

Dans les écoles et établissements, il s'agit :

- de contribuer à la mise en place d'aménagements et d'adaptations pédagogiques,
- de donner une information directe et personnalisée à l'enseignant de l'élève, aux enseignants de l'école,
- d'aider l'enseignant et l'AVS à mieux comprendre les difficultés de l'élève, à mettre en place les aides nécessaires
- selon le cas, d'expliquer aux autres élèves de la classe pourquoi leur camarade bénéficiera d'une scolarisation adaptée (avec un autre membre de l'équipe du centre de référence [psychologue, orthophoniste, psychomotricienne] si nécessaire).

Au titre du ½ temps circonscription ASH, il s'agit de :

- participer à l'étude des dossiers des élèves porteurs de TSLA dans le cadre des équipes pluridisciplinaires de la MDPH,
- participer aux équipes éducatives et ESS des élèves porteurs de TSLA, connus du CRTLA.

- accompagner, à la demande de l'IEN-ASH ou sur sollicitation des IEN-CCPD et chefs d'établissement, les équipes pédagogiques des 1^{er} et 2nd degrés dans le domaine des troubles spécifiques de l'apprentissage, des troubles spécifiques du langage en particulier,
- participer aux groupes de recherche ayant pour but d'améliorer les outils d'analyse et les propositions d'adaptations pédagogiques,
- participer à la publication et la diffusion des résultats de ces recherches.

L'enseignant chargé de mission TSL est tenu de poursuivre sa formation en participant :

- aux stages "TSL" proposés par l'Éducation Nationale,
- aux formations proposées par le centre de référence

Il intervient par ailleurs en tant que formateur

- dans le cadre des formations de l'Éducation Nationale
- dans le cadre des formations auxquelles participe le service.

3. Compétences et connaissances attendues

- Connaissance du fonctionnement de la MDPH et de la CDAPH,
- connaissance des dispositifs et structures des 1^{er} et 2nd degrés, des dispositifs et structures de l'ASH,
- connaissance approfondie des troubles spécifiques des apprentissages, du langage en particulier (diplôme universitaire souhaité),
- aptitude à représenter l'Éducation nationale dans une instance officielle (CDAPH),
- aptitude au développement de réseaux de relations et aux relations partenariales,
- aptitude au travail en équipe.

4. Contraintes

Emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire.

Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique (soit 1607h), à la date de :

- sortie des élèves : + 1 semaine
- rentrée des élèves : - 1 semaine

5. Implantation

IENA AMIENS – 0801448X
support : REF G000

ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LES USAGES DU NUMÉRIQUE DE CIRCONSCRIPTION ASH (ERUN ASH)

1. Profil souhaité

L'ERUN est avant tout un pédagogue, qui a un rôle essentiel dans l'accompagnement et l'aide pédagogique aux maîtres et aux élèves des écoles.

Le CAFIPEMF n'est pas indispensable, mais il constituera une perspective à envisager.

L'ERUN pourra bénéficier de formations complémentaires pour faciliter la prise en fonction.

2. Descriptif

L'ERUN est un enseignant expérimenté dont la compétence est reconnue :

- Il connaît les orientations nationales relatives au développement du numérique.
- Il a une bonne connaissance de chaque cycle d'enseignement et des programmes de l'école maternelle au collège.
- Il présente des qualités relationnelles lui permettant de travailler avec les directeurs d'écoles et chef d'établissement, de travailler en équipe ou d'animer un groupe d'enseignants autour de projets structurés.
- Il sait s'organiser de manière autonome dans ses tâches hebdomadaires.
- Il sait formaliser son expérience pédagogique dans le but de rendre compte à ses collègues et à sa hiérarchie.
- Il maîtrise les applications de bureautique (tableur, traitement de texte, messagerie...).
- Il connaît l'utilisation de l'E.N.T. (Espace numérique de travail).

3. Organisation

L'ERUN :

- fait partie de l'équipe de circonscription
- travaille en concertation étroite avec la cellule T.I.C.E. départementale 1^{er} degré,
- se déplace fréquemment dans les établissements scolaires 1^{er} et 2nd degrés du département,
- rencontre des enseignants en dehors des heures de classe, des partenaires...
- assure des actions de formation
- assure une veille informationnelle et anime le cas échéant le site et/ou l'ENT de circonscription.
- rend compte mensuellement de ses activités à son I.E.N et à la cellule T.I.C.E.

4. Mission

4.1 Fonction de responsable du matériel pédagogique adapté.

1. il analyse les besoins des élèves handicapés en termes de matériel adapté,
2. il gère le matériel pédagogique adapté et l'application de gestion,
3. il établit des relations avec les constructeurs, vendeurs, services après-vente, fournisseurs, les enseignants référents de scolarité et les familles,
4. il procède à l'attribution des matériels pédagogiques adaptés et gère les conventions,
5. il met à jour régulièrement les configurations des différents dotations d'ordinateurs,
6. il assure la gestion et la maintenance de premier niveau pour les matériels pédagogiques adaptés les élèves en situation de handicap.

4.2 Fonction de conseil et d'aide aux établissements du département sous la responsabilité de l'I.E.N.

1. il mène des actions pédagogiques en rapport avec les différentes formes d'utilisation des T.I.C.E. auprès des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés,
2. il assure une aide personnalisée aux enseignants,
3. il encourage et aide à l'utilisation des T.I.C.E. dans les pratiques pédagogiques quotidiennes, dans un projet global avec l'ensemble de l'équipe de l'établissement,
4. il sensibilise les enseignants au travail de préparation et à la mise en place d'outils d'évaluation, de mutualisation et de production,
5. il participe à l'animation des actions de formation mises en œuvre dans les circonscriptions du 1^{er} degré et les établissements,
6. il participe :
 - aux travaux communs à l'équipe pédagogique de circonscription,
 - à l'encadrement du plan départemental de formation sous l'impulsion de la cellule T.I.C.E.
 - aux réunions de l'équipe des ERUN
 - à la plate-forme collaborative T.I.C.E.
 - à l'élaboration et à la saisie des enquêtes dans le domaine des T.I.C.E.

4.3 Assurer les formations dans le cadre de stages au niveau de la circonscription ou du département

- à l'intégration des usages du numérique dans les pratiques
- à l'usage « expert » des tableaux numériques interactifs
- à l'usage des ENT dans les pratiques de classe

4.4 Assurer l'accompagnement des enseignants pendant et après le temps de classe

- pour l'utilisation des outils numériques mis en place par l'académie
- pour élaborer les projets numériques
- pour améliorer les usages du numérique

4.5 Assurer le suivi et la maintenance des différentes enquêtes nationales, académiques ou départementales concernant les handicaps.

4.6 Site internet et E.N.T de circonscription

1. assurer la mise à jour régulière du site et/ou de l'ENT de circonscription, sous la responsabilité de l'IEN
2. veiller à la cohérence et à la complémentarité entre le site de la circonscription et le site de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Somme et le site collaboratif TICE 80.

4.7 Participer à la conception, à l'intégration et au déploiement des parcours m@agistère, au niveau de la circonscription et du département.

5. Contraintes

Le titulaire du poste doit être très disponible.

Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique (soit 1607 heures), à la date de :

- sortie des élèves : + 1 semaine
- rentrée des élèves : - 1 semaine

6. Implantation

Circonscription ASH, 0801199U

Support : AINF G0164

U.A.S.A. (unité d'accueil et de soins pour adolescents)

Structure concernée

L'unité se définit comme un centre d'accueil et de soins recevant des adolescents de 12 à 18 ans. Elle fonctionne en tant que CATTP (Centre d'accueil Thérapeutique à Temps Partiel), et accueille 20 adolescents au maximum.

Missions

L'enseignant organise le suivi pédagogique des élèves qui lui sont adressés par l'équipe de soins, en liaison avec elle et avec les structures de l'Education nationale qui accueillent ces adolescents.

Il est chargé, en outre, d'évaluer les élèves et de les accueillir dans des temps pédagogiques individuels et des groupes restreints.

L'enseignant s'inscrit dans une équipe pluricatégorielle.

De plus, il prend part, en liaison avec les équipes, aux réunions et aux synthèses des différentes structures où il intervient ainsi qu'aux activités thérapeutiques organisées par les adolescents.

Ces missions exigent des compétences particulières :

- Exercer ses missions auprès d'adolescents pouvant souffrir de Troubles Envahissants du Développement ou de perturbations graves de la structuration de la personnalité
- élaborer pour chaque adolescent un parcours scolaire s'inscrivant dans un projet de soins personnalisé
- prendre en compte des pathologies très diverses
- aptitude au travail en équipe au sein de l'établissement
- capacité de communication avec les parents et les enseignants.
- L'enseignant doit pouvoir se déplacer.

Spécialisation

- Enseignant titulaire du CAPPEI formé plus spécifiquement sur le handicap psychique et/ou l'autisme.
- CAPSAIS ou CAPA SH option D

Contraintes

Horaires institutionnels : 24 heures en présence des enfants – 3 heures de concertation.

Situation de l'enseignant

- l'inspecteur ASH est le supérieur hiérarchique de l'enseignant. Il est le garant du bon fonctionnement de ce poste et le référent en cas de difficulté,
- les frais de déplacement sont à la charge du Centre Hospitalier,
- l'enseignant à la possibilité d'utiliser le véhicule de l'établissement.

Implantation

Etablissement hospitalier Philippe Pinel – DURY – 0802081C - support : UEE G0180
Lieu d'exercice : Hôpital de jour pour adolescents – Vallée des Vignes – 7 Avenue du Danemark – Immeuble « le Romanée » - AMIENS

ENSEIGNANT AU SEIN DE L'UNITÉ D'HOSPITALISATION COMPLÈTE POUR ADOLESCENTS

1. Structure concernée

L'unité d'hospitalisation complète pour adolescents se situe à l'hôpital Philippe Pinel à DURY.

L'enseignant affecté dans cette unité prend en charge des adolescents de 12 à 16 ans souffrant de troubles graves de la personnalité qui nécessitent une prise en charge au sein d'une unité d'hospitalisation, de pédopsychiatrie pour adolescents.

Les adolescents sont accueillis au sein de l'unité pour des hospitalisations à durée variable.

Médecin psychiatre, psychologues, assistante sociale, secrétaire médicale, infirmiers, éducateurs, agents de services hospitaliers et enseignant composent l'équipe de l'unité pour adolescents.

2. Missions

L'enseignant a la charge pédagogique d'une classe à effectif très réduit. Il prend en charge les élèves en petits groupes (3 à 5) ou individuellement. Les élèves lui sont adressés par l'équipe de soins.

Il met en œuvre le projet pédagogique de l'unité d'enseignement, les programmes de l'école primaire et du collège en adaptant les objectifs visés et les démarches pédagogiques aux besoins de chacun et au temps de scolarisation, à partir du bilan des acquis réalisés dans l'établissement scolaire d'origine.

Il évalue les progrès et les acquis des élèves scolarisés dans l'unité et adresse un bilan à l'établissement scolaire d'origine à leur sortie.

L'enseignant participe aux synthèses et réunions de l'équipe élargie qui suit chacun des adolescents et propose des actions et suivis pédagogiques à mettre en œuvre.

Le poste requiert une grande capacité d'adaptation (adolescents présentant des troubles de la personnalité), une disposition au travail en équipe pluricatégorielle.

3. Titres requis

CAPPEI connaissance sur les troubles psychiques et autisme indispensables.

4. Situation de l'enseignant

- L'inspecteur ASH est le supérieur hiérarchique de l'enseignant. Il est le garant du bon fonctionnement de ce poste et le référent en cas de difficulté,
- Frais de déplacement : à la charge du Centre Hospitalier.

5. Implantation

Établissement hospitalier Philippe Pinel – DURY – 0802081C
support : UEE G0180

COORDONNATEUR DES ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS ET DES AFFECTATIONS EN ULIS

Références :

- Circulaire n°2006-126 du 17/08/2006
- Circulaire n°2015-129 du 21 août 2015

1. Statut

Enseignant titulaire du CAPPEI.

2. Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-ASH, le coordonnateur se doit de :

- informer et conseiller les écoles, les établissements scolaires et les familles sur les modalités d'orientation et d'affectation en ULIS,
- préparer et suivre les affectations en ULIS collège en lien avec les services (DOS, DVS) et l'IEN-IO,
- accompagner les équipes pédagogiques pour une bonne scolarisation des élèves orientés en ULIS en attente d'affectation,
- préparer et suivre les affectations des élèves d'ULIS en LP en lien avec les services (DOS, DVS) et l'IEN-IO,
- accompagner les enseignants référents et les coordonnateurs des ULIS dans l'élaboration des projets personnalisés d'orientation des élèves des ULIS ; suivre les parcours de formation de ces élèves en LP en lien avec l'IEN-IO,
- accompagner les enseignants référents dans l'harmonisation des pratiques et outils disponibles,
- accompagner les enseignants référents dans leurs relations avec la MDPH,
- accompagner les enseignants référents dans la gestion des situations sensibles nécessitant une expertise approfondie,
- suivre, en lien avec les enseignants référents de scolarité, les parcours d'inclusion des élèves handicapés des établissements médico-sociaux et de santé en ULIS,
- accompagner, en liaison avec les enseignants référents et les professionnels de santé, les parcours d'élèves handicapés en SEGPA,
- développer, en lien avec l'ERUN, des outils informatiques (base de données ULIS),
- élaborer, à la demande de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés ainsi que de l'inspecteur chargé de l'information et de l'orientation, des comptes rendus, documents de synthèse et statistiques nécessaires au suivi quantitatif et qualitatif de la population scolaire des ULIS et à l'analyse des parcours d'élèves en ULIS.

3. Compétences et connaissances attendues

- connaissance des dispositifs et structures du 1er et du 2nd degré,
- connaissance du fonctionnement de la MDPH* et de la CDAPH*,
- connaissance des administrations de l'Etat : plus particulièrement de l'Éducation nationale et des administrations en lien avec les activités de la CDOEASD : DDCS*, Justice,
- aptitude particulière au travail administratif informatisé et à la gestion de nombreux dossiers,
- bonne connaissance des outils bureautiques,
- aptitude au travail en équipe et au développement de relations partenariales,
- qualité d'écoute et aisance relationnelle,
- sens de l'organisation.

4. Contraintes

Emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire. Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique (soit 1607h), à la date de :

- sortie des élèves : + 1 semaine
- rentrée des élèves : - 1 semaine

5. Implantation

Direction des services départementaux de la Somme - 080.9999J

Support : REF. G0000.

COORDONNATEUR DES ORIENTATIONS ET AFFECTATIONS EN SEGPA

Références :

- Circulaire n°2006-139 DU 29-8-2006 « Enseignement s généraux et professionnels adaptés dans le second degré (EGPA) »
- Circulaire n° 2009-060 du 24-4-2009 « Orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré »

1. Statut

Enseignant titulaire du CAPPEI.

2. Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-ASH, le coordonnateur se doit de :

- assurer l'organisation matérielle et l'information nécessaire au bon déroulement des commissions d'orientation vers les enseignements adaptés du 2nd degré,
- assurer les suivis des décisions,
- informer et conseiller les écoles, les établissements scolaires et les familles (modalités d'orientation vers les EGPA),
- constituer les dossiers des élèves soumis à l'examen des membres de la CDOEASD* ; présenter les dossiers en commission ; notifier les décisions aux familles, aux écoles et aux collègues ; assurer le suivi des décisions,
- préparer les affectations des élèves en SEGPA en lien avec les services de la DSDEN (DOS et l'IEN-IO),
- préparer et suivre les affectations en LP des élèves de SEGPA en lien avec les services (DOS et l'IEN-IO) ; suivre les parcours de formation de ces élèves en LP en lien avec l'IEN-IO,
- suivre, en lien avec les enseignants référents de scolarité, les parcours d'inclusion des élèves handicapés des établissements médico-sociaux et de santé en SEGPA,
- développer des collaborations avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle hors éducation nationale (AGEFIPH, Pôle Emploi ...) afin d'accompagner le parcours des élèves handicapés au sortir du système éducatif,
- développer, en lien avec les ERUN, des outils informatiques (base de données SEGPA),
- élaborer, à la demande de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés ainsi que de l'inspecteur chargé de l'information et de l'orientation, des compte rendus, documents de synthèse et statistiques nécessaires au suivi quantitatif et qualitatif de la population scolaire des SEGPA et à l'analyse des parcours d'élèves en SEGPA.

3. Compétences et connaissances attendues

- connaissance des dispositifs et structures du 1er et du 2nd degrés,
- connaissance du fonctionnement de la CDOEASD,
- connaissance du fonctionnement de la MDPH* et de la CDAPH*,
- connaissance des administrations de l'État : plus particulièrement de l'Éducation nationale et des administrations en lien avec les activités de la CDOEASD : DDSCS*, justice,
- aptitude particulière au travail administratif informatisé et à la gestion de nombreux dossiers,
- bonne connaissance des outils bureautiques,
- sens de l'organisation,
- qualité d'écoute et aisance relationnelle,
- aptitude au travail en équipe et au développement de relations partenariales.

4. Contraintes

Emploi du temps comprenant des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire.

Horaire annuel correspondant, dans la limite des horaires légaux de la fonction publique (soit 1607h), à la date de :

- sortie des élèves : + 1 semaine
- rentrée des élèves : - 1 semaine

5. Implantation

Direction des services départementaux de la Somme - 080.9999J

Support : REF. G0000

ENSEIGNANT EN MILIEU PENITENTIER Maison d'arrêt d'Amiens

Références

Convention Justice / Education Nationale du 8 décembre 2011, circulaire n° 2011-239 du 8 décembre 2011 sur l'enseignement pénitentiaire, B.O. n°3 du 19 janvier 2012.

Cadre général

L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation, de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle.

L'enseignant sera placé sous l'autorité fonctionnelle du proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale de Lille et l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH d'Amiens.

Missions

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des personnes détenues, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie.

Ainsi l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui permet :

- De développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public avec une attention particulière pour les personnes sans qualification et/ou allophones.
- De permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes.
- De définir des programmations référées aux programmes officiels et d'organiser l'évaluation des élèves ainsi que la transmission de documents de suivi de scolarité.
- De préparer les diplômes ou de chercher les moyens de validation de compétences les plus pertinents pour préparer la sortie.

Compétences requises

- Maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire et du secret professionnel.
- Capacité d'adaptation dans un milieu spécifique.
- Capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat avec d'autres services, d'autres ministères.
- Capacité à gérer un groupe en entrées/sorties permanentes.
- Connaissance et maîtrise indispensables de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique.
- Le fait d'être titulaire du CAPASH option F constitue un atout supplémentaire.

Régime horaire

Equivalent à 21 heures hebdomadaires sur 36 semaines annuelles auxquelles s'ajoutent 108 heures annuelles au titre des activités de coordination, concertation, suivi et évaluation des élèves détenus.

Afin d'assurer une plus grande continuité auprès des personnes détenues en réduisant les coupures liées aux vacances scolaires en cours d'année, l'organisation du service de l'enseignant peut être étendue à 40 semaines, en gardant le total d'heures dévolues à l'année sur 36 semaines, avec l'accord formel de l'intéressé.

Implantation

Maison d'arrêt – AMIENS – 0802005V - support : ISES G0171

ENSEIGNANT AU CENTRE ÉDUCATIF FERME DE HAM

L'établissement

Le centre éducatif fermé situé à HAM (80400) reçoit au maximum 13 adolescents et adolescentes de 16 à 18 ans pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

Les mineurs sont placés en CEF en application d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle.

L'établissement est géré par l'Association Yves LEFEBVRE habilitée et agréée par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Au sein de l'établissement, 27 salariés sont chargés d'assurer des activités éducatives, de formation et d'insertion selon un programme très individualisé ainsi qu'un suivi éducatif renforcé et adapté.

Un enseignement est assuré en CEF par un enseignant de l'éducation nationale en mission selon les conditions de la circulaire du 22 février 2005 et du B.O. du 14/04/2005.

L'organisation de l'enseignement

Dès l'entrée du jeune dans le CEF, l'enseignant est chargé de procéder à un bilan des acquis scolaires de façon à envisager avec l'ensemble de l'équipe éducative un parcours de formation adapté et un réapprentissage des savoirs fondamentaux, sans exclure la préparation au CFG ni le retour à un cursus scolaire avec le CNED ou un établissement scolaire.

L'intervention de l'enseignant auprès des jeunes se fera en tout petits groupes voire en individuel si la situation l'exige.

Des éducateurs techniques et spécialisés apporteront leur concours à l'activité d'enseignement ou de formation à partir de leur pratique sur des aspects techniques en complément de l'enseignant.

Les conditions de recrutement

Enseignant spécialisé motivé, titulaire du CAPPEI et d'une expérience approfondie auprès de publics difficiles.

Une formation spécifique d'adaptation au poste pourra être mise en place.

Les conditions d'exercice

L'enseignant est membre à part entière de l'équipe qui encadre les jeunes.

L'enseignant du premier degré effectue un service de 21 h hebdomadaires sur 36 semaines par an. 3 h de réunion d'équipe s'ajoutent à ce temps. Le CEF accueillant les jeunes de manière continue toute l'année.

L'enseignant est membre à part entière de l'équipe qui encadre les jeunes et sera invité à participer à la vie du CEF dans le cadre d'activités s'inscrivant dans sa mission éducative.

Le service de 24 heures comprend :

- 21 heures minimum devant élèves, organisées de façon à ce que chaque jeune bénéficie d'au moins 15 heures d'enseignement ;
- 3 heures de suivi individuel du parcours scolaire des jeunes : contacts avec les établissements d'origine et de retour, aide à l'élaboration du projet personnel d'orientation, aménagement de scolarité en temps partagé entre le CEF et l'établissement scolaire quand l'évolution du mineur le permet et sous réserve de l'accord du magistrat.

L'emploi du temps scolaire est organisé par la direction du CEF en concertation avec l'enseignant.

Les interventions de l'enseignant et des autres formateurs (éducateurs scolaires ou techniques, professeurs techniques...) devront être complémentaires et coordonnées dans le cadre du projet pédagogique. L'inspecteur d'académie, employeur, sera immédiatement sollicité pour décider d'une adaptation éventuelle dans l'ensemble des conditions présentement décrites. Il recevra chaque année (1ère semaine de septembre) un projet détaillé des actions envisagées pour l'année scolaire et avant le 30 juin, un compte rendu d'activité complété d'une analyse. L'ensemble de ces documents sera préalablement visé par la direction de l'établissement.

Implantation

CEF HAM – 0802104C

IS - G0171

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AUTISME À L'ÉCOLE MATERNELLE

Références :

- 3^{ème} plan autisme 2013-2017 annoncé en conseil des ministres le 2 mai 2013
- Circulaire interministérielle du 13 février 2013

1. Titres requis

Enseignant titulaire d'un CAPPEI.

Connaissances dans le champ de l'autisme et des TSA (DU Autisme) indispensable.

2. Missions de l'enseignant

- Il pilote le projet de l'unité d'enseignement et assure la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il partage avec les autres professionnels de l'établissement spécialisé porteur du projet un langage et des outils de réflexion communs.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels.
- Il réalise avec les partenaires les évaluations qui permettent les réajustements des projets personnalisés de scolarisation.
- Il organise l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales réalisées au sein de l'unité d'enseignement dans le cadre fixé par les PPS.
- Il favorise l'installation de relations de confiance avec les familles qu'il rencontre régulièrement et les professionnels de l'établissement spécialisé porteur du projet.
- Il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.

3. Compétences et connaissances attendues

- Connaissance de l'autisme et des troubles du spectre autistique (expérience antérieure, formation dans le domaine)
- Connaissance du jeune enfant, de son développement
- Expérience professionnelle en classe maternelle
- Aptitude au travail en équipe
- Aptitude au développement de relations partenariales
- Capacité d'adaptation et d'initiative affirmée
- Sens de l'organisation
- Sens du dialogue avec les familles

5. Spécificités

L'enseignant spécialisé nommé sur cette unité d'enseignement autisme en école maternelle est amené à travailler en lien étroit avec les professionnels de santé, les professionnels éducatifs, les familles, les enseignants et personnels de l'école.

6. Contraintes

Horaires institutionnels : par semaine

- 24 heures devant élèves,
- 3 heures de concertation, coordination, réunion

7. Implantation

SESSAD Pont de Metz 0802165U

- UEMA avec exercice à la maternelle Louise Michel – AMIENS
- UEMA avec exercice à l'élémentaire PONT DE METZ

MISE A DISPOSITION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Références :

- Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées et modifiant le Code de l'action Sociale et des Familles
- Décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap

1. Identification du poste

Service : Pôle enfants MDPH de la Somme

2. Statut

Professeur des écoles spécialisé – CAPPEI (diplôme requis)

Mis à la disposition de la maison départementale des personnes handicapées de la Somme (MDPH)

3. Description du poste

Sous l'autorité du directeur de la MDPH, en lien avec le chef de service, le correspondant de scolarisation est garant de la prise en compte du champ de la scolarisation dans l'évaluation des besoins des enfants handicapés. Il est l'interlocuteur principal des acteurs de l'éducation (Éducation nationale, ESMS, protection de l'enfance). L'agent gère la partie administrative et le suivi des dossiers liés à une partie de l'activité du pôle enfants.

4. Fonctions et missions

Celles-ci sont définies par la directrice de la MDPH.

En lien avec les correspondants de scolarisation de la MDPH, l'agent participe à l'instruction des dossiers numérisés et l'évaluation des situations :

- il rédige sous informatique les fiches de synthèse préparatoires aux équipes pluridisciplinaires,
- il assure le suivi des dossiers avant et après le passage en équipe pluridisciplinaire (gestion de la base de suivi, du réseau partagé et de l'outil Multigest),
- il participe aux réunions du pôle enfants (réunions de service, CODIR élargi, équipes pluridisciplinaires),
- il travaille en concertation directement avec l'agent instructeur,
- il travaille en lien avec le médecin lors des pré-évaluations et collabore avec les autres évaluateurs du pôle enfants,
- il contribue à l'information et l'accompagnement des familles ou des partenaires (enseignants référents, professionnels) sur les questions relevant de la scolarisation des élèves handicapés,
- il prépare et présente les dossiers en équipe pluridisciplinaire,
- il prépare et assure l'animation des équipes pluridisciplinaires consacrées aux enfants et adolescents,

- il participe à la mise en commun des éléments recueillis en équipe pluridisciplinaire et à l'élaboration des PPS.
- il présente les dossiers en CDAPH et tient un rôle de rapporteur des avis de l'équipe pluridisciplinaire relatifs aux demandes des familles des enfants handicapés.
- il assure le suivi des dossiers avant et après le passage en CDAPH.
- il assure, en tant que de besoin, un rôle de médiateur entre les familles et les acteurs de l'éducation.

5. Connaissances, compétences et aptitudes souhaitées

- connaissance de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- connaissance du fonctionnement de la MDPH,
- connaissance des dispositifs et structures de l'ASH dans les 1^{er} et 2nd degrés,
- connaissance du secteur médico-social,
- aptitude à animer des équipes,
- compétences relationnelles,
- capacité à instruire et exposer des dossiers,
- maîtrise de l'outil informatique,
- aptitude à la synthèse,
- sens de la rigueur et de l'organisation.

6. Contraintes

L'emploi du temps hebdomadaire concerne les périodes scolaires. Il est établi sur la base de 35 heures auxquelles peuvent s'ajouter des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire.

7. Implantation

0802089L
Maison Départementale des Personnes Handicapées
Centre Administratif Départemental
1 boulevard du Port
CP 70502 – 80037 AMIENS cedex 1
Support : MDPH G0000

ENSEIGNANT ITINÉRANT SPÉCIALISÉ AUTISME

L'enseignant spécialisé sur les problématiques de l'autisme et de troubles envahissants du développement est membre de l'équipe de circonscription Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'EN-ASH, il a vocation à accompagner les élèves autistes ou souffrant de troubles envahissants du développement ainsi que les enseignants des premier et second degrés qui les scolarisent dans le département.

1. Titres requis

Enseignant titulaire du CAPPEI.

Connaissances dans le champ de l'autisme et des TSA (DU Autisme).

L'expérience d'un enseignement auprès d'élèves autistes ou souffrant de troubles envahissants du développement est demandée.

2. Missions

- L'enseignant spécialisé itinérant :
- travaille sous l'autorité de l'EN-ASH ;
- accompagne les élèves autistes ou souffrant de troubles envahissants du développement dans leurs scolarisation ;
- accompagne les enseignants des premier et second degrés dans la mise en œuvre des adaptations pédagogiques préconisées dans les projets personnalisés de scolarisation (PPS) ;
- veille, en lien avec les enseignants référents de scolarisation, à la mise en œuvre des PPS ;
- participe, dans la mesure du possible, aux travaux des équipes de suivi de la scolarisation (ESS) des élèves ;
- exerce une mission de veille concernant les outils pédagogiques spécialisés à destination des élèves autistes ou souffrants de troubles envahissants du développement, outils pédagogiques dont il assure la diffusion via le site internet de la circonscription ASH, en lien avec l'ERUN (enseignant référent pour les usages du numérique) ;
- intervient en qualité de formateur dans les actions de formation initiées par l'Éducation nationale.

3. Aptitudes attendues

- capacité d'adaptation ;
- aptitude au travail en équipe ;
- mobilité.

4. Contraintes

- travail dans les établissements des premier et second degrés ;
- mission départementale nécessitant des déplacements.

5. Implantation

IEN AMIENS ASH 0801199U
BED G0178 ULIS TSA ITSP

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN EXERCICE AU CAMSP DU CHU D'AMIENS

Le C.A.M.S.P. se définit comme un établissement de soins en cure ambulatoire d'enfants présentant tous types de handicaps, de 0 à 6 ans.

Les élèves de 3 à 6 ans représentent environ la moitié de l'effectif.

Le C.A.M.S.P. dépend administrativement du C.H.U., c'est une unité de fonctionnement de pédiatrie.

1. Titres requis

En raison des caractéristiques dominantes de l'établissement, c'est un enseignant titulaire du CAPPEI formé plus spécifiquement sur le handicap moteur qui attendu exigée prioritairement.

Ce poste peut être ouvert également à tout enseignant spécialisé option D ou CAPPEI.

2. Missions

- assurer des apprentissages pré-scolaires au sein du C.A.M.S.P. :
 - en individuel,
 - en petits groupes (2 à 3 enfants),
- accompagner et favoriser l'inclusion scolaire en milieu ordinaire :
 - préparer l'inclusion,
 - assurer le suivi,
 - être le référent de l'inclusion scolaire.

3. Aptitudes attendues

Ces missions exigent des aptitudes particulières :

- prise en compte de pathologies très diverses pour enseigner auprès de très jeunes enfants,
- aptitude au travail en équipe au sein de l'établissement,
- capacité de communication avec les parents et les enseignants,
- intérêt pour les apprentissages de l'école maternelle.

La possibilité de pouvoir se déplacer dans le département sera exigée.

4. Horaires et contraintes

- 21 heures en présence des enfants ;
- 3 heures de concertation ;
- emploi du temps de l'enseignant : il appartiendra à l'enseignant de définir son emploi du temps en tenant compte des horaires du C.A.M.S.P. et des écoles. Cet emploi du temps sera établi en accord avec le médecin-directeur du C.A.M.S.P., et soumis à l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'ASH.

5. Situation de l'enseignant

- l'inspecteur de l'ASH est le supérieur hiérarchique de l'enseignant. Il est le garant du bon fonctionnement de ce poste et le référent en cas de difficulté ;
- circulation de l'information : l'information circule directement entre l'enseignant et l'inspection ASH

Toutefois, à chaque fois que le fonctionnement de l'établissement est concerné, le courrier sera communiqué au médecin-directeur du C.A.M.S.P., pour information et éventuellement pour avis.

6. Implantation

CHU SALOUEL – 0802157K Support UEE G0177

ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS A L'ÉCOLE MATERNELLE

La création d'un poste au titre de l'accueil et de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans constitue une dimension importante de la priorité donnée à l'école primaire, dans le cadre de la refondation de l'école.

Ce dispositif prend tout son sens au cœur du projet d'école. Il mobilise toute l'équipe éducative de l'école.

L'enseignant a pour mission d'orienter toute son action éducatrice vers des domaines porteurs de valeurs culturelles et précurseurs des apprentissages scolaires fondamentaux avec le souci constant d'accorder une place primordiale à l'activité et à l'initiative de l'enfant comme moteurs de son développement.

Il veillera en permanence au développement affectif, social, motivationnel et cognitif de l'enfant dans le cadre d'une approche globale.

Il favorisera par son action directe auprès des enfants de moins de trois ans ou par son action au sein du conseil des maîtres :

- la mission de transmission culturelle de l'école maternelle
- la fonction structurante du langage, au travers des activités mises en œuvre dans chaque domaine d'activité
- les conditions d'un accueil réussi favorisant une séparation en douceur avec les parents et une adaptation progressive à ses nouvelles conditions de vie facilitant le processus d'intégration à des cercles sociaux de plus en plus larges (famille, classe, école, etc.) et l'acquisition d'une première autonomie personnelle.

Les deux premières années d'école maternelle (2-4 ans) constitueront en ce sens un SAS entre la famille et l'école.

Il est souhaitable que cette mission s'inscrive dans la durée, pour au moins trois ans.

L'enseignant concerné devra être capable de :

- faire preuve d'une écoute attentive et bienveillante, d'empathie, de patience, d'optimisme et de disponibilité
- faire preuve de dynamisme, de créativité, d'esprit d'initiative, d'implication au service d'un projet partagé, de capacités d'adaptation, d'évolution et d'analyse
- créer les conditions d'un accueil réussi
- adopter une attitude incitative et structurante
- faire preuve de qualités d'observation utiles à une meilleure connaissance de l'enfant, à une perception de ses progrès et/ou de ses difficultés
- soutenir, étayer, accompagner chaque enfant dans ses réussites
- développer une aptitude à communiquer adaptée à l'âge des enfants
- faire preuve d'ouverture sans restriction aux parents
- travailler en équipe au sein de l'école et en dehors, avec les partenaires de la petite enfance notamment

L'enseignant devra avoir une bonne connaissance :

- de la spécificité de l'enfant de moins de trois ans et de son développement
- du développement global de l'enfant, de ses besoins et de ses rythmes : développement moteur, sensoriel, cognitif, affectif et langagier afin d'adapter son action pédagogique, proposer un aménagement des temps et des espaces répondant progressivement à ses besoins et/ou ses progrès
- du couple développement / apprentissage
- des processus d'apprentissages et de la spécificité des apprentissages chez les jeunes enfants
- des modalités de garde de la petite enfance et assurer une continuité avec les structures du territoire d'apprentissages et de la spécificité des apprentissages chez les jeunes enfants

Il devra faire preuve :

- de qualités d'observation susceptibles de le renseigner sur l'enfant : ses capacités, ses émotions, ses réussites, ses difficultés etc ...
- d'un souci de s'informer des pratiques éducatives propres à chaque mode d'accueil collectif
- d'une attitude innovante

Les enseignants qui postulent sur un poste prendront connaissance du projet spécifique d'accueil des enfants de moins de trois ans établi par l'équipe pédagogique de l'école concernée.

Implantation des postes

- école maternelle Picardie ABBEVILLE
- école maternelle Soleil Levant ABBEVILLE
- école élémentaire Beffroi ABBEVILLE
- école maternelle Jacques Prévert AMIENS
- école maternelle Léo Lagrange AMIENS
- école maternelle la Paix AMIENS
- école maternelle Rosa Bonheur AMIENS
- école maternelle Schweitzer AMIENS
- école maternelle les Verrières AMIENS
- école primaire BEAUVAL
- école maternelle BOUQUEMAISON
- école maternelle FEUQUIERES EN VIMEU
- école maternelle Jacques Prévert FLIXECOURT
- école élémentaire Jules Verne HAM
- école élémentaire LE CROTOY
- école maternelle Anne Franck LONGUEAU
- école maternelle Claude Monet NESLE
- école élémentaire La Chapelette PERONNE
- école élémentaire Mont St Quentin PERONNE
- école élémentaire PICQUIGNY
- école maternelle Marie Laurencin ROYE
- école maternelle les tilleuls ROYE
- école maternelle ROSIERES EN SANTERRE
- école élémentaire SAINT LEGER LES DOMART

Support

ECMA G0106
ECEL G0106

POSTE D'ENSEIGNANT EN DISPOSITIF RELAIS

Références : circulaire 2006-129 du 21 août 2006

Les dispositifs relai (classes et ateliers) constituent un des outils privilégiés de lutte contre le décrochage scolaire et la marginalisation sociale de jeunes soumis à l'obligation scolaire.

1. Objectifs

Les dispositifs relais s'adressent à des élèves du second degré (essentiellement de collège) entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs mais aussi extrême passivité.

Ces dispositifs proposent un accueil temporaire adapté de ces jeunes afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Ils doivent essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'acquisition d'une qualification reconnue.

Les dispositifs relais accueillent des élèves qui ont bénéficié au préalable de toutes les possibilités de prise en charge prévues par les dispositifs d'aide et de soutien existant au sein de l'établissement. Ils ne se substituent pas à l'enseignement adapté ou spécialisé ni aux mesures prévues pour l'accueil des élèves étrangers non francophones nouvellement arrivés en France.

Les dispositifs relais incluent les classes et ateliers relais, dont les effectifs sont au minimum de 6 et au maximum de 12. Ces dispositifs reposent sur une coopération avec le ministère de la justice (direction de la protection judiciaire de la jeunesse), les collectivités territoriales (conseils généraux, communes...)

2. Compétences requises pour le candidat à ce poste d'enseignement

Les candidats doivent être titulaires du CAPPEI et posséder une expérience des publics scolaires difficiles.

La mission d'éducation s'effectue en collaboration étroite avec la protection judiciaire de la jeunesse et la direction « Enfance et famille » du conseil départemental.

L'enseignant assure principalement des fonctions d'enseignement.

Il assure la cohérence des actions menées, leur articulation avec les activités engagées hors temps scolaire ainsi que le dialogue avec les familles.

Il possède en outre :

- l'aptitude à enseigner dans les différents niveaux scolaires du 2nd degré et à axer son action autour de pratiques de remédiation scolaires mobilisatrices,
- l'aptitude à participer à l'animation d'une équipe pluridisciplinaire,
- l'aptitude à construire des relations de qualité avec les équipes des établissements scolaires.
-

Les personnels sont placés sous la responsabilité directe du principal de collège Guy Mareschal à AMIENS et Ponthieu à ABBEVILLE auxquels sont rattachés les dispositifs relais.

3. Support :

Collège Guy Mareschal AMIENS CL RELAIS C0072 (Atelier relais)
Collège Guy Mareschal – AMIENS (0801616X) – C0071 (classe relais)
Collège du Ponthieu – ABBEVILLE (0801512J) – C0071 (classe relais)

POSTE D'ENSEIGNANT EN UPE2A

UPE2A : unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants Poste particulier mais non profilé

Les objectifs et l'organisation d'une unité pédagogique **pour les élèves allophones nouvellement arrivés(ENANA), sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages** font l'objet des circulaires n°2012-141, 2012-142, 2012-143, publiées au B.O.E.N. n° 37 du 11 octobre 2012 et de la circulaire académique du 14 juin 2013 qui stipule d'être détenteur de la certification complémentaire en FLS

Les candidats sur le poste d'enseignement UPE2A ne manqueront donc pas de prendre connaissance du contenu des circulaires citées.

Ils sauront être en particulier attentifs :

- aux exigences en formation spécifique (formation initiale et continue),
- aux qualités soulignées de l'accueil, de l'écoute, de l'observation et de l'analyse de situations multiples, toutes différentes les unes des autres et obligeant à des réponses différenciées,
- aux compétences requises pour conduire avec rigueur et pertinence une évaluation fine des actions engagées,
- à la nécessité d'un travail en équipe ou en partenariat : travaux en équipe dans l'école, avec le RASED, en partenariat avec le CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs), avec les enseignants des classes ordinaires,

L'enseignant d'UPE2A est une personne ressource qui doit accompagner les équipes pour l'inclusion totale des élèves allophones ; il participera à des temps de concertation dans les écoles.

Il participera à l'élaboration de parcours M@gistère pour accompagner les maîtres qui accueillent des allophones isolés.

Implantation des postes :

école élémentaire La Paix – AMIENS – 0801244T
école élémentaire Saint Roch A – AMIENS – 0801166H
école élémentaire Edmond Rostand – AMIENS – 0802033A
école élémentaire Pigeonnier – AMIENS – 0800881Y

support : IEEL – G0163

CANDIDATURE SUR POSTE SPÉCIFIQUE

- Poste à exigence particulière
- Poste à profil

Poste sollicité :

NOM :

PRENOM :

Affectation actuelle :
.....

Partie réservée à l'administration

COMMISSION D'ENTRETIEN DU

- Avis favorable
 - Avis défavorable
-

TYPOLOGIE DES POSTES

POSTE			DÉFINITION	CONDITIONS D'ACCÈS
TIT.R.ZIL TIT.R.BRIG	2584 2585	G0000 G0000	Titulaire remplaçant en zone d'intervention localisée Titulaire remplaçant en brigade	Aucune
ENS.CL.ELE ENS.CL.MA DECH.DIR	ECEL ECMA DCOM	G0000 G0000 G0000	Adjoint classe élémentaire Adjoint classe maternelle Décharge direction maternelle/élémentaire	ADJOINT Aucune Attention : tous les postes d'adjoint maternelle ou élémentaire en école primaire sont étiquetés adjoint élémentaire
ENS.CL.ELE	ECEL	G0421	Adjoint classe élémentaire habilité ou accrédité en allemand	Habilitation ou accréditation en allemand
MSUP ECMA ECEL	G0422 G0106 G0106		Plus de maîtres que de classes – anglais Scolarisation des moins de trois ans Scolarisation des moins de trois ans	Postes à profil
ENS.APP.EL ENS.APP.MA DCOM	EAPL EAPM	G0191 G0191 G0191	Adjoint en école d'application élémentaire Adjoint en école d'application maternelle Décharge de direction en école d'application élé./mat. décharge de direction en école annexe maternelle	Postes de maîtres formateur CAFIPEMF
ACEN	G0000		Conseiller pédagogique chargé de la réussite éducative	CAFIPEMF Poste à profil
DIR.EC.ELE DIR.EC.MAT	0119 0121		Directeur d'école élémentaire Directeur d'école maternelle	Liste d'aptitude des directeurs d'école pour 2 classes et plus
DIR.AN.MAT DIR.APP.EL. DIR.APP.MA.	0126 0128 0130		Directeur d'école d'application ou d'école annexe	Liste d'aptitude des directeurs d'école annexe et d'école d'application tenant lieu d'école annexe
ASOU	G0202	G0205	Coordonnateur de réseau REP et REP +	Postes à profil
IEEL	G0163		Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants	Certification complémentaire en FLS
CP.ADJ.IEN CP.EPS CP.AR.PL CP.EDU.MUS CP.LANG. CP NUMERIQUE CPD EPS	CPC CPEP CPAP CPEM CPLV CPTI		Conseiller pédagogique adjoint à un I.E.N. Conseiller pédagogique en EPS Conseiller pédagogique en arts plastiques Conseiller pédagogique en éducation musicale Conseiller pédagogique en langues étrangères Conseiller pédagogique chargé du numérique Conseiller pédagogique départemental en EPS	Postes à profil CAFIPEMF (spécialisé pour les disciplines artistiques, EPS et numérique) et CAPA-SH, CAPPEI pour CPC ASH
FPEX			Fonctions pédagogiques exceptionnelles (Musée, Historial, chargé de mission en ASH, TSLA, soutien bilangue)	Postes à profil
CL. RELAIS	CLR C0072 CLR C0071		Atelier relais Classe relais	Postes à profil CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI
REF HANDIC REF HANDIC REF MDPH	REF RH 1D		Enseignant référent 1er degré Coordonnateur des enseignants référents et affectations en ULIS Coordonnateur des orientations et affectations en SEGPA Coordonnateur AVS Enseignant référent 2 nd degré Maison départementale du handicap	Postes à profil CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI
ITSP			Itinérant spécialisé	Postes à profil CAPSAIS, CAPASH, CAPPEI
TIT.R.BRIG	2585	G0202	Brigade REP+	Aucune
TRS	9010	G0000	Titulaire de secteur	Aucune

ANIM.INF	AINF G0164	Enseignant référent pour les usages des numériques (ERUN)	Postes à profil
ECSI	G0145	Poste d'unité d'enseignement d'autisme	Postes à profil CAPSAIS, CAPASH, CAPPEI
COSH	G0000	Coordonnateur des pôles inclusifs d'accompagnement localisés	Poste à profil CAPSAIS, CAPSH, CAPPEI
COSD	G0200	Coordonnateur réseau SAPAD	Poste à profil CAPSAIS, CAPASH, CAPPEI
R.CONG.ASH	2592 G0000	Remplaçant en ASH	CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI
Anciens supports *	Nouveaux supports		
ECSP	UEE	Adjoint classe spécialisée (IME, IEM, IMP, hôpitaux...)	CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI
U.P.I	ULCG-ULLG-ULLP	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)	CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI
ULIS écoles CLIS.1.MEN CHME CLIS.2.AUD CHA CLIS.4.MOT CHMO CLIS 1. MEN CHME	ULEC G0176 ULEC G0174 ULEC G0177 ULEC G0178	ULIS anciennement option D ULIS anciennement option A ULIS anciennement option C ULIS anciennement options D TED	CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI Postes à profil
ISES G0137	ISES G0170	Enseignement spécialisé en SEGPA option F Adjoint classe spécialisée en établissement pénitentiaire	CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI Postes à profil
IS G0137	IS G0171	Centre éducatif fermé de HAM	CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH option F, CAPPEI Poste à profil
MGR G0149 RGA G0135	RASED RELA G0172 RASED PEDA G0173	Rééducateur option G en réseau Classe adaptation en réseau (option E)	CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI

Les supports ASH ont été modifiés au 01 septembre 2019

MUG ASH						
ANCIENS SUPPORTS				SUPPORTS A COMPTER DE LA RENTREE 2019		
ULIS École	CHME	G0145	OPTION D	ULEC	G0176	Troubles fonctions cognitives
				ULEC	G0179	Troubles langage et apprentissages
				ULEC	G0180	Troubles psychiques
IEM/Hôpital	ECSP	G0143	OPTION C	UEE	G0177	Troubles fonctions motrices et maladie invalidantes
IME/ITEP	ECSP	G0145	OPTION D	UEE	G0176	Troubles fonctions cognitives
				UEE	G0179	Troubles langage et apprentissages
				UEE	G0180	Troubles psychiques
SEGPA	ISES	G0137	OPTION F	ISES	G0170	Enseigner en SEGPA
ULIS Collège	UPI	G0145	OPTION D	ULCG	G0176	Troubles fonctions cognitives
				ULCG	G0179	Troubles langage et apprentissages
				ULCG	G0180	Troubles psychiques
ULIS Lycée général	UPI	G0145	OPTION D	ULLG	G0176	Troubles fonctions cognitives
				ULLG	G0179	Troubles langage et apprentissages
				ULLG	G0180	Troubles psychiques
ULIS LP	UPI	G0145	OPTION D	ULLP	G0176	Troubles fonctions cognitives
				ULLP	G0179	Troubles langage et apprentissages
				ULLP	G0180	Troubles psychiques

Bureau du 1er degré public

MUG ENSEIGNEMENT		
ADJOINT ELEMENTAIRE	ECEL	G0000
ADJOINT MATERNELLE	ECMA	G0000
DIRECTION 1 CLASSE ELEMENTAIRE	119	P0001
DIRECTION 1 CLASSE MATERNELLE	121	P0001
TITULAIRE DE SECTEUR	9010	G0000
DECHARGE DIRECTION 100%	DCOM	G0000
DECHARGE DIRECTION APPLI 100%	DCOM	G0191
ADJOINT APPLI ELEMENTAIRE	EAPL	G0191
ADJOINT APPLI MATERNELLE	EAPM	G0191

MUG REMPLACEMENT		
TITULAIRE REMPLAÇANT ZIL	2584	G0000
TITULAIRE REMPLAÇANT BRIGADE	2585	G0000
TITULAIRE REMPLAÇANT ASH	2592	G0000

BONIFICATIONS DE POINTS ACCORDEES EN CAS DE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

La bonification de 500 points est accordée sur tous les postes d'adjoint du département uniquement en cas de fermeture sèche.

En cas de fermeture de poste, s'il y a plusieurs volontaires, ils seront départagés au barème si et seulement si le dernier arrivé ne veut pas bénéficier de sa bonification.

Un enseignant ne peut cumuler plusieurs priorités, la priorité la plus élevée sera prise en compte.

A - Suppression d'une classe dans une école à 2 classes

↳ Le directeur bénéficie d'une bonification de 900 points sur le poste de chargé d'école et d'une bonification de 500 points sur les postes de direction du même groupe.

↳ l'adjoint de l'école bénéficie d'une bonification de 900 points sur le poste de chargé d'école et d'une bonification de 500 points sur les autres postes d'adjoint du département.

Ces deux enseignants sont départagés au barème pour le poste de chargé d'école.

B – Suppression d'une classe dans une école à 3 classes et plus

Bonification de 900 points pour l'enseignant touché par la mesure de carte ou le volontaire sur les postes d'adjoint de l'école et d'une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

C - Suppression d'une classe dans un RPI et dans les écoles à niveaux

• 2 maîtres sont touchés : le maître de la classe fermée et le maître adjoint ayant la plus faible ancienneté dans le RPI ou dans l'ensemble constitué par les deux groupes scolaires.

↳ Le maître de la classe fermée (ou l'enseignant volontaire dans l'école où la classe est fermée) bénéficie d'une bonification de 900 points sur le poste libéré par le maître ayant la plus faible ancienneté dans le RPI ou dans l'ensemble constitué par les deux groupes scolaires et d'une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

↳ Le maître ayant la plus faible ancienneté dans le RPI ou dans l'ensemble constitué par les deux groupes scolaires aura une bonification de 700 points sur les postes d'adjoint de son école et une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département (classés après son poste).

• si, dans le cadre de la suppression d'une classe dans un RPI, une école à 2 classes devient une école à classe unique, 3 maîtres sont touchés : le directeur et l'adjoint de l'école ainsi que le maître ayant la plus faible ancienneté dans le RPI.

↳ le directeur bénéficie d'une bonification de 900 points sur le poste de chargé d'école et sur le poste d'adjoint libéré par le maître ayant la plus faible ancienneté dans le RPI ainsi que d'une bonification de 500 points sur les postes de direction du même groupe.

↳ l'adjoint de l'école bénéficie d'une bonification de 900 points sur le poste de chargé d'école et sur le poste d'adjoint libéré par le maître ayant la plus faible ancienneté dans le RPI ainsi que d'une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

↳ Le maître ayant la plus faible ancienneté dans le RPI aura une bonification de 700 points sur les postes d'adjoint de son école et une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département

D - Fusion d'écoles et restructuration de RPC

↳ les **directeurs** de chaque école : ils bénéficient d'une bonification de 900 points sur le poste de direction nouvellement créé (ils sont alors départagés au barème) et d'une bonification de 500 points sur tous les postes de direction du département. Ils peuvent également bénéficier d'une bonification de 900 points sur tous les postes d'adjoint des écoles fusionnées ou du RPC.

↳ les **adjoints** : ils ont une bonification de 900 points sur tous les postes d'adjoint des écoles fusionnées ou du RPC.

En cas de suppression d'une classe dans le cadre de la fusion :

L'adjoint ayant la plus faible ancienneté dans l'ensemble des écoles fusionnant aura une bonification de 700 points sur les postes d'adjoints de la nouvelle école et une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

En cas de rattachement à un RPC déjà existant d'écoles à classe unique :

Les chargés d'école ont une bonification de 900 points sur les postes d'adjoints du RPC.

E - Restructuration d'un RPI

Deux cas :

1. Restructuration sans fermeture de poste
900 points sur le poste ré étiqueté (changement d'école maternelle en élémentaire ou vice-versa).
700 points le poste réimplanté
500 points sur tous les postes d'adjoint du RPI
2. Restructuration avec fermeture de poste
900 points sur le poste ré étiqueté (changement d'école maternelle en élémentaire ou vice-versa).
700 points le poste réimplanté
500 points sur tous les postes d'adjoint du RPI et sur tous les postes adjoints du département

F - Postes fractionnés

- Décharge de direction complète supprimée :

Le maître touché (le dernier adjoint nommé dans l'école ou le volontaire) aura une bonification de 900 points sur tous les postes d'adjoint de l'école et une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

- Poste fractionné dont une fraction est modifiée ou supprimée :

Le maître qui était nommé sur le poste fractionné bénéficie d'une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

G - Direction unique

↳ Les 2 postes de direction sont occupés. Chacun des directeurs aura une bonification de 900 points sur le poste de direction nouvellement créé (ils sont alors départagés au barème) et une bonification de 500 points sur tous les postes de direction. Ils peuvent également bénéficier d'une bonification de 900 points sur le poste d'adjoint nouvellement créé.

H – RASED et autres postes spécialisés

Une bonification de 500 points sur tous les postes spécialisés de la même option.

I - Fermeture d'école

- ↳ directeur : une bonification de 500 points sur tous les postes de direction du même groupe.
- ↳ adjoint : une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

J - Chargé d'école → + 1 classe = école à 2 classes

Le chargé d'école a une bonification de 900 points sur le poste d'adjoint nouvellement créé et sur le poste de directeur s'il est inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école de 2 classes et plus.

K - Redéploiement des brigades

Bonification de 900 points sur les postes de brigade redéployés, et bonification de 500 points sur tous les postes de brigade du département et adjoint du département.

L – Changement d'implantation et transfert de poste

Bonification de 900 points sur le poste réimplanté ou transféré.

M – Suppression de poste « plus de maîtres que de classes

Bonification de 900 points sur tous postes dans l'école occupée, 500 points sur tous postes de même type (sauf pour les plus de maîtres que de classes qui occupent une classe à effectifs réduits uniquement pour le mouvement 2018) et 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

En cas de désaccord concernant la répartition des classes, arbitrage de l' IEN de circonscription.

N – Suppression de poste de « scolarisation de moins de 3 ans »

Bonification de 500 points sur tous les postes de même type et 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION				MOUVEMENT : 2020	DATE : 05/05/2020					
LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES				PAGE : 1	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?

I ZONE 1 AMIENS										
	- REGROUPEMENT DE COMMUNES -									
1407	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC. G0000	I	28.00	21.00	7.00			
1408	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	I	106.00	103.00	3.00	3.00		
1409	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	I	486.00	453.00	32.00	7.00	1.00	
1410	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	I	111.00	90.00	21.00	6.00		

I ZONE 10 CRECY EN PONTHEIU										
	- REGROUPEMENT DE COMMUNES -									
1442	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC. G0000	I	5.00	5.00				
1443	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	I	4.00	4.00				
1444	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	I	73.00	70.00	3.00			
1445	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	I	4.00	4.00				

I ZONE 2 ABBEVILLE										
	- REGROUPEMENT DE COMMUNES -									
1411	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC. G0000	I	13.00	13.00				
1412	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	I	9.00	8.00	1.00			
1413	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	I	184.00	179.00	5.00	1.00		
1414	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	I	24.00	23.00	1.00	1.00		

I ZONE 3 DOULLENS										
	- REGROUPEMENT DE COMMUNES -									
1415	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC. G0000	I	5.00	5.00				
1416	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	I	3.00	3.00				
1417	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	I	84.00	81.00	3.00			
1418	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	I	6.00	6.00				

I ZONE 4 ALBERT										
	- REGROUPEMENT DE COMMUNES -									
1419	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC. G0000	I	8.00	8.00				
1420	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	I	2.00	2.00				
1421	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	I	93.00	90.00	3.00			
1422	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	I	21.00	21.00				

I ZONE 5 PERONNE										
	- REGROUPEMENT DE COMMUNES -									
1423	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC. G0000	I	6.00	4.00	2.00			
1424	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	I	7.00	7.00				
1425	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	I	101.00	93.00	8.00	1.00		
1426	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	I	7.00	6.00	1.00			

I ZONE 6 HAM										
	- REGROUPEMENT DE COMMUNES -									
1427	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC. G0000	I	10.00	9.00	1.00			
1428	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	I	9.00	8.00	1.00			
1429	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	I	91.00	80.00	10.00		1.00	
1430	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	I	16.00	15.00			1.00	

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES											
				PAGE :	2	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
ZONE 7 MONTDIDIER											
				REGROUPEMENT DE COMMUNES							
	1431	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	6.00	6.00				
	1432	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	121.00	116.00	4.00		1.00	
	1433	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	14.00	13.00			1.00	
ZONE 8 POIX DE PICARDIE											
				REGROUPEMENT DE COMMUNES							
	1434	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00				
	1435	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00				
	1436	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	68.00	65.00	3.00	1.00		
	1437	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	6.00	5.00	1.00			
ZONE 9 FRIVILLE ESCARBOTIN											
				REGROUPEMENT DE COMMUNES							
	1438	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	11.00	11.00				
	1439	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC.	G0000	7.00	7.00				
	1440	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	123.00	119.00	4.00	2.00		
	1441	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	10.00	9.00	1.00			
ABBEVILLE											
				COMMUNE							
	1371	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	7.00	7.00				
	1372	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00				
	1373	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	57.00	54.00	3.00	1.00		
	1374	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	15.00	14.00	1.00	1.00		
ALBERT											
				COMMUNE							
	1375	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00				
	1376	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	16.00	15.00	1.00			
	1377	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	8.00	8.00				
AMIENS											
				COMMUNE							
	1378	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	22.00	17.00	5.00			
	1379	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC.	G0000	106.00	103.00	3.00	3.00		
	1380	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	313.00	294.00	18.00	2.00	1.00	
	1381	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	86.00	72.00	14.00	4.00		
CAMON											
				COMMUNE							
	1382	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	8.00	8.00				
	1383	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	3.00	2.00	1.00			
CORBIE											
				COMMUNE							
	1384	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00				
	1385	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	18.00	16.00	2.00			
	1386	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00				
DOULLENS											
				COMMUNE							
	1387	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 3									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
DOULLENS									
COMMUNE									
1388	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	14.00	14.00			
1389	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	6.00	6.00			
HAM									
COMMUNE									
1390	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	3.00	2.00	1.00		
1391	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
1392	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	19.00	12.00	6.00	1.00	
1393	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
LONGUEAU									
COMMUNE									
1394	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
1395	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	13.00	12.00	1.00		
1396	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	6.00	6.00			
MONTDIDIER									
COMMUNE									
1397	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00			
1398	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	18.00	17.00	1.00		
1399	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	7.00	7.00			
PERONNE									
COMMUNE									
1400	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	3.00	2.00	1.00		
1401	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00			
1402	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	30.00	29.00	1.00		
ROYE									
COMMUNE									
1403	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00			
1404	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
1405	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	18.00	15.00	3.00		
1406	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	7.00	6.00	1.00		
ABBEVILLE *0800001S*									
LGT LY BOUCHER DE PERTHES 1 RUE PAUL DELIQUÉ									
IEN : 1228 REFERENT REF SANS SPEC. G0000									
ABBEVILLE *0800002T*									
CLG MILLEVOYE 38 BOULEVARD VAUBAN									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1276 ULIS CLG ULCG ULIS TFC G0176									
ABBEVILLE *0800063J*									
LP LYC BOUCHER DE PERTHES 1 RUE PAUL DELIQUÉ									
IEN : 1367 ULIS LP ULLP ULIS TFC G0176									

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 4									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
ABBEVILLE									
E.E.PU CHAMP DE MARS									
IEN : IEN ABBEVILLE									
156 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
771 ENS.CL.ELE ECEL	3.00	3.00							
ABBEVILLE									
E.E.PU LES CARDAMINES									
IEN : IEN ABBEVILLE									
289 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
481 TIT.R.ZIL 2584	1.00	1.00							
772 ENS.CL.ELE ECEL	6.00	6.00							
1321 ULIS ECOLE ULEC	1.00	1.00							
ABBEVILLE									
E.M.PU ROUTE DE PARIS									
IEN : IEN ABBEVILLE									
388 DIR.EC.MAT 0121	1.00	1.00							
1045 ENS.CL.MA ECMA	1.00	1.00							
ABBEVILLE									
E.M.PU CHAUSSEE D HOCQUET									
IEN : IEN ABBEVILLE									
420 DIR.EC.MAT 0121	1.00	1.00							
1046 ENS.CL.MA ECMA	3.00	2.00	1.00	1.00					
ABBEVILLE									
E.M.PU THUISON MENCHECOURT									
IEN : IEN ABBEVILLE									
397 DIR.EC.MAT 0121	1.00	1.00							
1047 ENS.CL.MA ECMA	2.00	2.00							
ABBEVILLE									
E.E.PU LE BEFFROI									
IEN : IEN ABBEVILLE									
349 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
486 TIT.R.ZIL 2584	1.00	1.00							
575 TIT.R.BRIG 2585	1.00	1.00							
799 ENS.CL.ELE ECEL	9.00	8.00	1.00	1.00					
1028 ENS.CL.ELE ECEL	1.00	1.00							
1363 ULIS ECOLE ULEC	2.00	1.00	1.00						
ABBEVILLE									
E.M.PU CHAMP DE MARS									
IEN : IEN ABBEVILLE									
389 DIR.EC.MAT 0121	1.00	1.00							
1048 ENS.CL.MA ECMA	1.00	1.00							
ABBEVILLE									
E.E.PU ALAIN DETRE									
IEN : IEN ABBEVILLE									
246 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
506 TIT.R.ZIL 2584	1.00	1.00							
689 ENS.APP.EL EAPL	1.00	1.00							

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 5									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
ABBEVILLE	*0801187F*								
E.E.PU ALAIN DETRE	68 RUE DU SOLEIL LEVANT								
IEN : IEN ABBEVILLE									
878	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	2.00	1.00		
1207	RESEA AIDE	RASE	RASED PEDA	G0173	1.00	1.00			
1331	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00			
ABBEVILLE	*0801201W*								
IEN ABBEVILLE	82 RUE SAINT GILLES								
IEN : IEN ABBEVILLE									
624	T.R.S.	9010	SANS SPEC.	G0000	8.00	6.00	2.00		
634	ANIM.INF	AINF	TEC RES ED	G0164	1.00	1.00			
655	CP.ADJ.IEN	CPC	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00			
ABBEVILLE	*0801202X*								
IEN VIMEU	82 RUE SAINT GILLES								
IEN : IEN VIMEU									
625	T.R.S.	9010	SANS SPEC.	G0000	5.00	5.00			
635	ANIM.INF	AINF	TEC RES ED	G0164	1.00	1.00			
656	CP.ADJ.IEN	CPC	SANS SPEC.	G0000	2.00	1.00	1.00		
ABBEVILLE	*0801424N*								
E.M.PU SOLEIL LEVANT	RUE DU SOLEIL LEVANT								
IEN : IEN ABBEVILLE									
431	DIR.EC.MAT	0121	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00			
1091	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00			
1135	ENS.CL.MA	ECMA	CL EX PEDA	G0106	1.00	1.00			
1185	RESEA AIDE	RASE	RASED RELA	G0172	1.00	1.00			
ABBEVILLE	*0801425P*								
E.E.PU LES PLATANES	1 RUE DES PLATANES								
IEN : IEN ABBEVILLE									
207	DIR.EC.ELE	0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
691	ENS.APP.EL	EAPL	APPLICAT	G0191	1.00	1.00			
892	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	2.00	1.00		
ABBEVILLE	*0801446M*								
IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE	82 RUE SAINT GILLES BATIMENT 9								
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE									
628	T.R.S.	9010	SANS SPEC.	G0000	10.00	7.00	3.00		
638	ANIM.INF	AINF	TEC RES ED	G0164	1.00	1.00			
659	CP.ADJ.IEN	CPC	SANS SPEC.	G0000	2.00	1.00	1.00		
ABBEVILLE	*0801454W*								
E.M.PU LES PLATANES	3 RUE DES PLATANES								
IEN : IEN ABBEVILLE									
413	DIR.EC.MAT	0121	3 CLASSES	P0003	1.00	1.00			
1094	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00			
ABBEVILLE	*0801512J*								
CLG DE PONTTHIEU	AVENUE DU PRESIDENT COTY								
IEN : IEN AMIENS ASH									
645	CL.RELAIS	CLR	E1D SPE	C0071	1.00	1.00			
1246	REFERENT	REF	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00	1.00		

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 6									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
ABBEVILLE	*0801512J*		REP						
CLG DE PONTTHIEU			AVENUE DU PRESIDENT COTY						
IEN : IEN AMIENS ASH									
1301	ULIS CLG	ULCG	ULIS TFC G0176	2.00	1.00	1.00			
ABBEVILLE	*0801513K*		REP						
SEGPA COLLEGE PONTTHIEU			AVENUE DU PRESIDENT COTY						
IEN : IEN AMIENS ASH									
1166	E1D SEGPA	ISES	SEGPA EREA G0170	3.00	3.00				
ABBEVILLE	*0801520T*		REP						
E.M.PU PICARDIE Z.A.C. 1			23 RUE DE PICARDIE						
IEN : IEN ABBEVILLE									
435	DIR.EC.MAT	0121	4 CLASSES P0004	1.00	1.00				
1101	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	2.00	2.00				
1138	ENS.CL.MA	ECMA	CL EX PEDA G0106	1.00	1.00				
ABBEVILLE	*0801535J*		REP						
SEGPA COLLEGE MILLEVOYE			38 BOULEVARD VAUBAN						
IEN : IEN AMIENS ASH									
1167	E1D SEGPA	ISES	SEGPA EREA G0170	3.00	1.00	2.00			
ABBEVILLE	*0801579G*		REP						
E.M.PU JEAN MOULIN			54 RUE JEAN MOULIN						
IEN : IEN ABBEVILLE									
415	DIR.EC.MAT	0121	3 CLASSES P0003	1.00	1.00				
1109	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	2.00	2.00				
ABBEVILLE	*0801594Y*		REP						
I.M.E. INSTITUT MEDICO EDUCATI			121 CHEMIN DES POSTES						
IEN : IEN AMIENS ASH									
1260	U. ENS ELE	UEE	ULIS TFC G0176	2.00		2.00			
ABBEVILLE	*0801597B*		REP						
E.E.PU PICARDIE			19 RUE DE PICARDIE						
IEN : IEN ABBEVILLE									
313	DIR.EC.ELE	0119	9 CLASSES P0009	1.00	1.00				
529	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
925	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	7.00	7.00				
1341	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC G0176	1.00		1.00			
ABBEVILLE	*0801828C*		REP						
E.E.PU ROUVROY			305 CHAUSSEE DE ROUVROY						
IEN : IEN ABBEVILLE									
277	DIR.EC.ELE	0119	7 CLASSES P0007	1.00	1.00				
543	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
969	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	5.00	5.00				
1351	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC G0176	1.00	1.00				
ABBEVILLE	*0801867V*		REP						
E.E.PU DANY PRUVOT			17 RUE HENRI SELLIER						
IEN : IEN ABBEVILLE									
278	DIR.EC.ELE	0119	7 CLASSES P0007	1.00	1.00				
594	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES						TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
PAGE : 7											
ABBEVILLE	*0801867V*										
E.E.PU DANY PRUVOT	17 RUE HENRI SELLIER										
IEN : IEN ABBEVILLE											
979	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	5.00	5.00							
1308	ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFA G0174	1.00		1.00						
ABBEVILLE	*0801892X*										
E.E.PU POULIES	9 PLACE SAINT JACQUES										
IEN : IEN ABBEVILLE											
281	DIR.EC.ELE 0119	7 CLASSES P0007	1.00	1.00							
549	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00							
988	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	6.00	6.00							
ABBEVILLE	*0801895A*		REP								
E.E.PU J. ZAY NATTIERS	13 RUE FIRMIN DE TOUVOYON										
IEN : IEN ABBEVILLE											
358	DIR.EC.ELE 0119	13 CLASSES P0013	1.00	1.00							
550	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00							
991	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	10.00	10.00							
1149	UPEA IEEL	PRIMO ARRI G0163	1.00		1.00						
1354	ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFC G0176	1.00		1.00						
ACHEUX EN AMIENOIS	*0800888F*		RUE DE BERTRANCOURT								
E.E.PU											
IEN : IEN DOULLENS											
201	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES P0005	1.00	1.00							
576	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00							
811	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	4.00	4.00							
ACHEUX EN VIMEU	*0800745A*		PLACE FRANCOIS MITTERRAND								
E.E.PU											
IEN : IEN VIMEU											
85	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00							
574	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00							
791	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00							
AGENVILLE	*0802082D*		11 RUE DE HIERMONT								
E.E.PU LA PLAINE DU MOULIN											
IEN : IEN DOULLENS											
262	DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES P0006	1.00	1.00							
1023	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	5.00	4.00	1.00						
AIGNEVILLE	*0800693U*		RUE DE FRESSENNEVILLE								
E.E.PU											
IEN : IEN VIMEU											
127	DIR.EC.ELE 0119	3 CLASSES P0003	1.00	1.00							
781	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	2.00	2.00							
AIGNEVILLE	*0800695W*		93 RUE DE FEUQUIERES								
E.E.PU											
IEN : IEN VIMEU											
30	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001	1.00	1.00							

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES						TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
PAGE : 8											
Ailly LE HAUT CLOCHER	*0801372G*										
CLG ALAIN JACQUES		CHEMIN BLANC									
IEN : IEN AMIENS ASH											
1296	ULIS CLG ULCG	ULIS TFC	G0176			1.00		1.00			
Ailly LE HAUT CLOCHER	*0801516N*										
E.E.PU VICTOR HUGO		7 ROUTE NATIONALE									
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE											
344	DIR.EC.ELE 0119	12 CLASSES	P0012			1.00		1.00			
523	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC.	G0000			1.00		1.00			
910	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000			11.00		10.00		1.00	
Ailly SUR NOYE	*0800004V*										
CLG WILLIAM HENRI CLASSEN		1 RUE DE BOURGOGNE									
IEN : IEN AMIENS ASH											
1277	ULIS CLG ULCG	ULIS TFC	G0176			1.00		1.00			
Ailly SUR NOYE	*0800370T*										
E.E.PU PIERRE ET MARIE CURIE		30 RUE DAMOUR									
IEN : IEN MONTDIDIER											
361	DIR.EC.ELE 0119	15 CLASSES	P0015			1.00		1.00			
674	DECH DIR DCOM	SANS SPEC.	G0000			1.00		1.00			
687	ENS.APP.EL EAPL	APPLICAT	G0191			1.00		1.00			
750	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000			12.00		11.00		1.00	
1197	RESEA AIDE RASE	RASED PEDA	G0173			1.00				1.00	
1316	ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFC	G0176			2.00		1.00		1.00	
Ailly SUR SOMME	*0800284Z*										
E.E.PU AIME MERCHEZ		RUE EMILE BOUTE									
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST											
323	DIR.EC.ELE 0119	10 CLASSES	P0010			1.00		1.00			
730	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000			8.00		8.00			
1314	ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFC	G0176			1.00				1.00	
Ailly SUR SOMME	*0801325F*	ZEP									
CLG DU VAL DE SOMME		RUE LA BARRE									
IEN :											
1293	ULIS CLG ULCG	ULIS TFC	G0176			1.00		1.00			
Ailly SUR SOMME	*0801334R*										
I.M.E. LES 4 CHEMINS		RUE JEAN DE LA FONTAINE									
IEN : IEN AMIENS ASH											
1251	U. ENS ELE UEE	ULIS TFC	G0176			1.00		1.00			
Ailly SUR SOMME	*0801455X*										
E.M.PU LA ROTONDE		RUE DU 60EME R I									
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST											
454	DIR.EC.MAT 0121	5 CLASSES	P0005			1.00		1.00			
517	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC.	G0000			1.00				1.00	
1095	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000			4.00		2.00		2.00	

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 9									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
AIRAINES *0801510G*									
CLG GABRIELLE MARIE SCELLIE	2	RUE JULES VERNE							
IEN : IEN AMIENS ASH									
3705 ULIS CLG ULCG ULIS TFC G0176	1.00	1.00							
AIRAINES *0801546W*									
E.M.PU RUE DE LA SAINT CLEMENT									
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
436 DIR.EC.MAT 0121 4 CLASSES P0004	1.00	1.00							
1102 ENS.CL.MA ECMA SANS SPEC. G0000	3.00	3.00							
AIRAINES *0801603H*									
E.E.PU 17 RUE ARISTIDE BRIAND									
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
296 DIR.EC.ELE 0119 8 CLASSES P0008	1.00	1.00							
530 TIT.R.ZIL 2584 SANS SPEC. G0000	1.00	1.00							
926 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000	6.00	6.00							
1188 RESEA AIDE RASE RASED RELA G0172	1.00		1.00						
1217 RESEA AIDE RASE RASED PEDA G0173	1.00		1.00						
1342 ULIS ECOLE ULEC ULIS TFC G0176	1.00	1.00							
AIRAINES *0801736C*									
SEGPA COLLEGE G M SCELLIER	2	RUE JULES VERNE							
IEN : IEN AMIENS ASH									
1169 ELD SEGPA ISES SEGPA EREA G0170	3.00	1.00	2.00						
ALBERT *0800840D*									
E.M.PU PAULINE KERGOMARD	21	RUE DE BOULAN							
IEN : IEN DOULLENS									
401 DIR.EC.MAT 0121 3 CLASSES P0003	1.00		1.00						
1058 ENS.CL.MA ECMA SANS SPEC. G0000	2.00	2.00							
ALBERT *0800841E*									
E.M.PU JULES FERRY	46	RUE EMILE DUPLAN							
IEN : IEN DOULLENS									
402 DIR.EC.MAT 0121 3 CLASSES P0003	1.00	1.00							
1059 ENS.CL.MA ECMA SANS SPEC. G0000	2.00	2.00							
ALBERT *0801241P*									
E.M.PU PAUL LANGEVIN		RUE PAUL LANGEVIN							
IEN : IEN DOULLENS									
409 DIR.EC.MAT 0121 3 CLASSES P0003	1.00	1.00							
1083 ENS.CL.MA ECMA SANS SPEC. G0000	2.00	2.00							
ALBERT *0801345C*									
E.E.PU ALPHONSE DAUDET		RUE DES CAPUCINES							
IEN : IEN DOULLENS									
173 DIR.EC.ELE 0119 4 CLASSES P0004	1.00	1.00							
511 TIT.R.ZIL 2584 SANS SPEC. G0000	1.00	1.00							
883 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000	3.00	3.00							
1183 RESEA AIDE RASE RASED RELA G0172	1.00	1.00							
1211 RESEA AIDE RASE RASED PEDA G0173	1.00	1.00							

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 10									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
I ALBERT	*0801346D*								
E.E.PU ANATOLE FRANCE	11 RUE ANATOLE FRANCE								
IEN : IEN DOULLENS									
291 DIR.EC.ELE 0119	8 CLASSES	P0008							
512 TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00					
884 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00					
1336 ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFC	G0176	6.00	6.00					
			1.00		1.00				
I ALBERT	*0801375K*								
CLG PIERRE ET MARIE CURIE	PLACE EMILE LETURCQ								
IEN : IEN AMIENS ASH									
1240 REFERENT REF	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00					
1298 ULIS CLG ULCG	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00					
I ALBERT	*0801376L*								
SEGPA COLLEGE JEAN MOULIN	RUE DE BECOURT								
IEN : IEN AMIENS ASH									
1156 EID SEGPA ISES	SEGPA EREA	G0170	3.00	3.00					
I ALBERT	*0801426R*								
E.M.PU ALPHONSE DAUDET	RUE DES CAPUCINES								
IEN : IEN DOULLENS									
412 DIR.EC.MAT 0121	3 CLASSES	P0003	1.00	1.00					
1092 ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00					
I ALBERT	*0801556G*								
I.M.E. IME DU BOIS LE COMTE	RUE DE BECOURT								
IEN : IEN AMIENS ASH									
1256 U. ENS ELE UEE	ULIS TFC	G0176	3.00	1.00	2.00				
I ALBERT	*0801643B*								
E.E.PU JULES FERRY	46 BIS RUE EMILE DUPLAN								
IEN : IEN DOULLENS									
218 DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00					
534 TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00					
936 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00					
1345 ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00		1.00				
I ALBERT	*0801655P*								
E.E.PU PAUL LANGEVIN	RUE PAUL LANGEVIN								
IEN : IEN DOULLENS									
219 DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00					
537 TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00					
941 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	4.00	3.00	1.00				
I ALBERT	*0801786G*								
CLG JEAN MOULIN	1 RUE DE BECOURT								
IEN : IEN AMIENS ASH									
1305 ULIS CLG ULCG	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00					
I ALLERY	*0801550A*								
E.E.PU	18 PLACE DE LA MAIRIE								
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
178 DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00					

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 11									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
ALLERY									
E.E.PU									
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
917 ENS.CL.ELE ECEL	3.00	3.00							
SANS SPEC. G0000									
ALLONVILLE									
E.E.PU MAURICE CHOQUET									
IEN : IEN AMIENS NORD									
133 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
810 ENS.CL.ELE ECEL	2.00	1.00	1.00						
SANS SPEC. G0000									
AMIENS									
LP LYC DE L ACHEULEEN									
IEN :									
1365 ULIS LP ULLP	1.00	1.00							
ULIS TFC G0176									
AMIENS									
CLG JEAN MARC LAURENT									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1229 REFERENT REF	1.00	1.00							
1278 ULIS CLG ULCG	1.00	1.00							
SANS SPEC. G0000									
ULIS TFC G0176									
AMIENS									
CLG EDOUARD LUCAS									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1230 REFERENT REF	1.00	1.00							
1279 ULIS CLG ULCG	2.00	1.00	1.00						
ULIS TFC G0176									
AMIENS									
CLG CESAR FRANCK									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1231 REFERENT REF	1.00	1.00							
1280 ULIS CLG ULCG	1.00	1.00							
SANS SPEC. G0000									
ULIS TFC G0176									
AMIENS									
CLG AMIRAL LEJEUNE									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1281 ULIS CLG ULCG	1.00		1.00						
ULIS TFC G0176									
AMIENS									
LP LYC EDOUARD GAND									
IEN :									
1366 ULIS LP ULLP	1.00	1.00							
ULIS TFC G0176									
AMIENS									
E.E.A. BAPAUME									
IEN : IEN AMIENS SUD									
466 DIR.APP.EL 0128	1.00	1.00							
682 DECH DIR DCOM	1.00		1.00						
686 ENS.APP.EL EAPL	4.00	1.00	3.00	1.00					
701 ENS.CL.ELE ECEL	1.00	1.00							
SANS SPEC. G0000									

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
		PAGE :	12	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
AMIENS	*0800120W*								
	E.E.PU JEAN MACE	32 RUE JEAN MACE							
	IEN : IEN AMIENS SUD								
	321 DIR.EC.ELE 0119	10 CLASSES P0010		1.00	1.00				
	702 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		9.00	9.00				
	3039 UPEA IEEL	PRIMO ARRI 050 %		1.00		1.00			TPD
AMIENS	*0800125B*								
	E.E.PU ANDRE BERNARD	235 RUE SAINT FUSCIEN							
	IEN : IEN AMIENS SUD								
	347 DIR.EC.ELE 0119	13 CLASSES P0013		1.00	1.00				
	703 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		11.00	11.00				
	1175 RESEA AIDE RASE	RASED RELA G0172		1.00	1.00				
	1195 RESEA AIDE RASE	RASED PEDA G0173		1.00	1.00				
	1309 ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFC G0176		1.00	1.00				
AMIENS	*0800129F*								
	E.E.PU BARNI	345 RUE JULES BARNI							
	IEN : IEN AMIENS SUD								
	287 DIR.EC.ELE 0119	8 CLASSES P0008		1.00	1.00				
	704 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		7.00	7.00				
AMIENS	*0800195C*		RP+						
	E.E.PU AU BORD DE SOMME	2 RUE D ALSACE							
	IEN : IEN AMIENS OUEST								
	322 DIR.EC.ELE 0119	10 CLASSES P0010		1.00		1.00			
	474 TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000		2.00	2.00				
	605 TIT.R.BRIG 2585	COORD REP G0202		1.00	1.00				
	721 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		9.00	8.00	1.00			
AMIENS	*0800196D*		RP+						
	E.E.PU LEON LAMOTTE	2 RUE D ALSACE							
	IEN : IEN AMIENS OUEST								
	341 DIR.EC.ELE 0119	12 CLASSES P0012		1.00	1.00				
	475 TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000		2.00	1.00	1.00			
	606 TIT.R.BRIG 2585	COORD REP G0202		1.00	1.00				
	722 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		10.00	9.00	1.00			
	1176 RESEA AIDE RASE	RASED RELA G0172		1.00	1.00				
	1311 ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFC G0176		1.00	1.00				
AMIENS	*0800313F*								
	E.E.PU FG DE BEAUVAIS	2 RUE DE ROUEN							
	IEN : IEN AMIENS OUEST								
	324 DIR.EC.ELE 0119	10 CLASSES P0010		1.00	1.00				
	735 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		9.00	9.00				
	1145 FON.PED.EX FPEX	ANI. PEDAG G0114		1.00	1.00				
AMIENS	*0800316J*								
	E.E.PU JULES LEFEBVRE	41 RUE JULES LEFEBVRE							
	IEN : IEN AMIENS OUEST								
	288 DIR.EC.ELE 0119	8 CLASSES P0008		1.00	1.00				
	736 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		7.00	7.00				

I

I

		PAGE :	13	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
AMIENS	*0800325U*								
IEM	ANTOINE DE SAINT EXUPER	89 RUE SAGEBIEN							
IEN :	IEN AMIENS ASH								
	1265 U. ENS ELE UEE	ULIS TFM G0177		5.00	3.00	2.00			
AMIENS	*0800326V*								
E.E.PU	CHEMIN DES HAYETTES	CHEMIN DES HAYETTES							
IEN :	IEN AMIENS SUD								
	236 DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES P0006		1.00	1.00				
	738 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		5.00	4.00	1.00	1.00		
AMIENS	*0800329Y*	REP							
E.E.PU	SAINTE ROCH B	2 RUE DE LA DEMI LUNE							
IEN :	IEN AMIENS OUEST								
	266 DIR.EC.ELE 0119	7 CLASSES P0007		1.00	1.00				
	739 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		6.00	5.00	1.00			
AMIENS	*0800827P*								
E.M.A.	CHATEAUDUN	133 BOULEVARD DE CHATEAUDUN							
IEN :	IEN AMIENS SUD								
	470 DIR.APP.MA 0130	5 CLASSES P0005		1.00	1.00				
	694 ENS.APP.MA EAPM	APPLICAT G0191		2.00	1.00	1.00	1.00		
	1050 ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000		2.00	1.00	1.00			
AMIENS	*0800828R*								
E.M.A.	DELPECH	163 RUE DELPECH							
IEN :	IEN AMIENS SUD								
	471 DIR.APP.MA 0130	5 CLASSES P0005		1.00	1.00				
	683 DECH DIR DCOM	APPLICAT G0191		1.00		1.00			
	695 ENS.APP.MA EAPM	APPLICAT G0191		4.00		4.00	2.00		
AMIENS	*0800829S*								
E.M.PU	AUGUSTIN DUJARDIN	22 RUE HALEINE RIDOUX							
IEN :	IEN AMIENS SUD								
	399 DIR.EC.MAT 0121	3 CLASSES P0003		1.00	1.00				
	1051 ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000		2.00	2.00				
AMIENS	*0800830T*								
E.M.PU	NOYON	36 RUE JEAN MACE							
IEN :	IEN AMIENS SUD								
	463 DIR.EC.MAT 0121	6 CLASSES P0006		1.00	1.00				
	488 TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
	1052 ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000		5.00	5.00				
AMIENS	*0800831U*	RP+							
E.M.PU	JACQUES PREVERT	431 RUE DE CAGNY							
IEN :	IEN AMIENS SUD								
	421 DIR.EC.MAT 0121	4 CLASSES P0004		1.00	1.00				
	1053 ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000		2.00	2.00				
	1126 ENS.CL.MA ECMA	CL EX PEDA G0106		1.00	1.00				

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 14									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
AMIENS									
0800833W RP+									
E.M.PU EDMOND ROSTAND 51 RUE DE PRAGUE									
IEN : IEN AMIENS SUD									
422			4 CLASSES	P0004	1.00	1.00			
1054			ENS.CL.MA	ECMA SANS SPEC. G0000	3.00	3.00			
AMIENS									
0800835Y									
E.M.PU LA VALLEE 64 RUE LEGRAND D AUSSY									
IEN : IEN AMIENS SUD									
400			3 CLASSES	P0003	1.00	1.00			
1055			ENS.CL.MA	ECMA SANS SPEC. G0000	2.00	2.00			
AMIENS									
0800844H REP									
E.M.PU JULES VERNE 313 RUE D ABBEVILLE									
IEN : IEN AMIENS OUEST									
403			3 CLASSES	P0003	1.00	1.00			
1061			ENS.CL.MA	ECMA SANS SPEC. G0000	2.00	1.00	1.00	1.00	
AMIENS									
0800845J									
E.M.PU SAINT GERMAIN RUE HENRI DUNANT									
IEN : IEN AMIENS OUEST									
404			3 CLASSES	P0003	1.00	1.00			
1062			ENS.CL.MA	ECMA SANS SPEC. G0000	2.00	1.00	1.00		
AMIENS									
0800847L									
E.M.PU LES VERRIERES 5 RUE AIME MERCHEZ									
IEN : IEN AMIENS OUEST									
405			3 CLASSES	P0003	1.00	1.00			
1064			ENS.CL.MA	ECMA SANS SPEC. G0000	1.00	1.00			
1128			ENS.CL.MA	ECMA CL EX PEDA G0106	1.00	1.00			
AMIENS									
0800848M REP									
E.E.PU FAUBOURG DE HEM 153 BIS RUE DU FG DE HEM									
IEN : IEN AMIENS OUEST									
343			12 CLASSES	P0012	1.00	1.00			
801			ENS.CL.ELE	ECEL SANS SPEC. G0000	11.00	11.00			
1200			RESEA AIDE	RASE RASED PEDA G0173	1.00	1.00			
AMIENS									
0800849N RP+									
E.M.PU EMILE LESOT 1 RUE GEORGES GUYNEMER									
IEN : IEN AMIENS NORD									
446			5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
1065			ENS.CL.MA	ECMA SANS SPEC. G0000	4.00	3.00	1.00		
AMIENS									
0800850P RP+									
E.M.PU PIGEONNIER RUE ALBERT CAMUS									
IEN : IEN AMIENS NORD									
447			5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
1066			ENS.CL.MA	ECMA SANS SPEC. G0000	4.00	4.00			
AMIENS									
0800851R RP+									
E.M.PU SAINT PIERRE 100 BIS CHAUSSEE ST PIERRE									
IEN : IEN AMIENS NORD									
448			5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES											
						TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
AMIENS	*0800851R*	RP+									
	E.M.PU SAINT PIERRE			100 BIS CHAUSSEE ST PIERRE							
	IEN : IEN AMIENS NORD										
	1067	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000		4.00	3.00	1.00			
AMIENS	*0800852S*	REP									
	E.M.PU SAINT MAURICE			2 RUE CAGNARD							
	IEN : IEN AMIENS OUEST										
	406	DIR.EC.MAT	0121	3 CLASSES P0003		1.00	1.00				
	1068	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000		2.00	2.00				
AMIENS	*0800855V*	REP									
	E.M.PU BEAUVILLE			402 BOULEVARD BEAUVILLE							
	IEN : IEN AMIENS NORD										
	1070	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000		4.00	3.00	1.00	1.00		
AMIENS	*0800860A*	REP									
	E.M.PU ELBEUF			1 RUE LOUIS ANTOINE DE ST JUST							
	IEN : IEN AMIENS OUEST										
	425	DIR.EC.MAT	0121	4 CLASSES P0004		1.00	1.00				
	1072	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000		3.00	3.00				
AMIENS	*0800862C*	REP									
	E.M.PU SAINT ROCH			48 BOULEVARD GARIBALDI							
	IEN : IEN AMIENS OUEST										
	408	DIR.EC.MAT	0121	3 CLASSES P0003		1.00	1.00				
	1073	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000		2.00	2.00				
AMIENS	*0800873P*	REP									
	E.E.PU SAINT LEU			35 RUE DE LA DODANE							
	IEN : IEN AMIENS OUEST										
	239	DIR.EC.ELE	0119	6 CLASSES P0006		1.00		1.00			
	802	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000		5.00	5.00				
AMIENS	*0800876T*	REP									
	E.E.PU BEAUVILLE			400 BOULEVARD DE BEAUVILLE							
	IEN : IEN AMIENS NORD										
	307	DIR.EC.ELE	0119	9 CLASSES P0009		1.00	1.00				
	803	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000		4.00	4.00				
	1179	RESEA AIDE	RASE	RASED RELA G0172		1.00	1.00				
	1201	RESEA AIDE	RASE	RASED PEDA G0173		1.00	1.00				
AMIENS	*0800879W*	RP+									
	E.E.PU EMILE LESOT GROUPE B			174 RUE FRANKLIN ROOSEVELT							
	IEN : IEN AMIENS NORD										
	308	DIR.EC.ELE	0119	9 CLASSES P0009		1.00	1.00				
	491	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
	607	TIT.R.BRIG	2585	COORD REP G0202		1.00	1.00				
	804	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000		7.00	7.00				
	1323	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC G0176		1.00	1.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES											
				PAGE :	16	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
AMIENS	*0800880X* RP+										
E.E.PU EMILE LESOT GROUPE A				174 RUE FRANKLIN ROOSEVELT							
IEN : IEN AMIENS NORD											
	290	DIR.EC.ELE	0119	8 CLASSES	P0008	1.00	1.00				
	492	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
	608	TIT.R.BRIG	2585	COORD REP	G0202	1.00	1.00				
	3031	DECH DIR	DCOM	SANS SPEC.	050 %	1.00	1.00				TPD
	805	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	7.00	7.00				
AMIENS	*0800881Y* RP+										
E.E.PU PIGEONNIER				5 RUE ALBERT CAMUS							
IEN : IEN AMIENS NORD											
	362	DIR.EC.ELE	0119	15 CLASSES	P0015	1.00	1.00				
	493	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
	609	TIT.R.BRIG	2585	COORD REP	G0202	1.00	1.00				
	641	ANIM.SOU	ASOU	COORD REPP	G0205	1.00	1.00				
	676	DECH DIR	DCOM	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
	806	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	14.00	13.00			1.00	
	1146	UPEA	IEEL	PRIMO ARRI	G0163	1.00	1.00				
AMIENS	*0800883A* REP										
E.E.PU SAINT MAURICE A				2 RUE SAINT MAURICE							
IEN : IEN AMIENS OUEST											
	199	DIR.EC.ELE	0119	5 CLASSES	P0005	1.00		1.00			
	807	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00				
	1324	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00				
AMIENS	*0800884B* REP										
E.E.PU SAINT MAURICE B				10 RUE CAGNARD							
IEN : IEN AMIENS OUEST											
	200	DIR.EC.ELE	0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00				
	494	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
	808	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00				
AMIENS	*0800886D* RP+										
E.E.PU SAINT PIERRE				100 CHAUSSEE SAINT PIERRE							
IEN : IEN AMIENS NORD											
	350	DIR.EC.ELE	0119	13 CLASSES	P0013	1.00	1.00				
	610	TIT.R.BRIG	2585	COORD REP	G0202	1.00	1.00				
	809	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	12.00	12.00				
AMIENS	*0801166H* REP										
E.E.PU SAINT ROCH A				1 RUE DE LA DEMI LUNE							
IEN : IEN AMIENS OUEST											
	245	DIR.EC.ELE	0119	6 CLASSES	P0006	1.00	1.00				
	875	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00				
	1147	UPEA	IEEL	PRIMO ARRI	G0163	2.00	2.00				
AMIENS	*0801196R* REP										
IEN AMIENS CENTRE SOMME				20 BOULEVARD ALSACE LORRAINE							
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME											
	620	T.R.S.	9010	SANS SPEC.	G0000	9.00	8.00	1.00			
	651	CP.ADJ.IEN	CPC	SANS SPEC.	G0000	2.00		2.00			
	666	CP.EPS	CPEP	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 17									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
AMIENS	*0801197S*								
IEN	AMIENS SUD OUEST 20 BOULEVARD ALSACE LORRAINE								
IEN :	IEN AMIENS SUD OUEST								
	621	T.R.S.	9010	SANS SPEC.	G0000	6.00	5.00	1.00	
	652	CP.ADJ.IEN	CPC	SANS SPEC.	G0000	3.00	2.00	1.00	
AMIENS	*0801198T*								
IEN	AMIENS NORD 20 BOULEVARD ALSACE LORRAINE								
IEN :	IEN AMIENS NORD								
	622	T.R.S.	9010	SANS SPEC.	G0000	7.00	4.00	3.00	
	653	CP.ADJ.IEN	CPC	SANS SPEC.	G0000	2.00	1.00	1.00	
	667	CP.EPS	CPEP	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
AMIENS	*0801199U*								
IEN	AMIENS ASH 20 BOULEVARD ALSACE LORRAINE								
IEN :	IEN AMIENS ASH								
	619	R.CONG.ASH	2592	SANS SPEC.	G0000	6.00		6.00	3.00
	632	ANIM.INF	AINF	TEC RES ED	G0164	1.00	1.00		
	663	CP.ADJ.IEN	CPC	ASH	G0147	2.00	1.00	1.00	
	1172	ENS.IT.SPE	ITSP	ULIS TSA	G0178	1.00	1.00		
	1237	REFERENT	REF	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
AMIENS	*0801200V*								
IEN	AMIENS SUD 20 BOULEVARD ALSACE LORRAINE								
IEN :	IEN AMIENS SUD								
	623	T.R.S.	9010	SANS SPEC.	G0000	13.00	12.00	1.00	
	633	ANIM.INF	AINF	TEC RES ED	G0164	1.00	1.00		
	654	CP.ADJ.IEN	CPC	SANS SPEC.	G0000	2.00		2.00	
AMIENS	*0801242R*								
E.M.PU	LA PAIX RP+ 6 AVENUE DE LA PAIX								
IEN :	IEN AMIENS NORD								
	427	DIR.EC.MAT	0121	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00		
	1084	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00		
	1133	ENS.CL.MA	ECMA	CL EX PEDA	G0106	1.00	1.00		
AMIENS	*0801244T*								
E.E.PU	LA PAIX RP+ 8 AVENUE DE LA PAIX								
IEN :	IEN AMIENS NORD								
	327	DIR.EC.ELE	0119	10 CLASSES	P0010	1.00	1.00		
	507	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00		1.00	
	611	TIT.R.BRIG	2585	COORD REP	G0202	1.00	1.00		
	642	ANIM.SOU	ASOU	COORD REPP	G0205	1.00	1.00		
	879	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	7.00	7.00		
	1148	UPEA	IEEL	PRIMO ARRI	G0163	1.00	1.00		
	1208	RESEA AIDE	RASE	RASED PEDA	G0173	1.00	1.00		
	1332	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00		
AMIENS	*0801263N*								
CLG	ARTHUR RIMBAUD RP+ 15 AVENUE DE LA PAIX								
IEN :	IEN AMIENS ASH								
	1291	ULIS CLG	ULCG	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00		

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 18									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
AMIENS	*0801264P*		RP+						
CLG	ROSA PARKS			AVENUE DU LANGUEDOC					
IEN :	IEN AMIENS ASH								
3602	ENSRH 1D	RH1D	ENSRH 1D	C0076	1.00	1.00			
1292	ULIS CLG	ULCG	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00			
AMIENS	*0801275B*		RP+						
SEGPA	ROSA PARKS			AVENUE DU LANGUEDOC					
IEN :	IEN AMIENS ASH								
1152	E1D SEGPA	ISES	SEGPA EREA	G0170	3.00	3.00			
AMIENS	*0801332N*		RP+						
E.M.PU	ALBERT SCHWEITZER			1 RUE DE L ABBE DUMONT					
IEN :	IEN AMIENS NORD								
452	DIR.EC.MAT	0121	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
1088	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	3.00	2.00	1.00		
1134	ENS.CL.MA	ECMA	CL EX PEDA	G0106	1.00	1.00			
AMIENS	*0801333P*		RP+						
E.E.PU	ALBERT SCHWEITZER B			RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER					
IEN :	IEN AMIENS NORD								
359	DIR.EC.ELE	0119	14 CLASSES	P0014	1.00	1.00			
510	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
612	TIT.R.BRIG	2585	COORD REP	G0202	2.00	1.00	1.00		
679	DECH DIR	DCOM	SANS SPEC.	G0000	1.00		1.00		
882	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	12.00	5.00	7.00		
1335	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00			
AMIENS	*0801340X*		RP+						
SEGPA	COLLEGE GUY MARESCHAL			2 RUE ELSA TRIOLET					
IEN :	IEN AMIENS ASH								
1153	E1D SEGPA	ISES	SEGPA EREA	G0170	3.00	3.00			
AMIENS	*0801347E*		RP+						
E.E.PU	VOLTAIRE			125 RUE VOLTAIRE					
IEN :	IEN AMIENS NORD								
354	DIR.EC.ELE	0119	13 CLASSES	P0013	1.00	1.00			
513	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00		1.00		
613	TIT.R.BRIG	2585	COORD REP	G0202	1.00	1.00	1.00		
885	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	11.00	10.00	1.00		
1184	RESEA AIDE	RASE	RASED RELA	G0172	1.00	1.00			
1212	RESEA AIDE	RASE	RASED PEDA	G0173	1.00	1.00			
1337	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00			
AMIENS	*0801349G*		RP+						
E.M.PU	VOLTAIRE			125 RUE VOLTAIRE					
IEN :	IEN AMIENS NORD								
429	DIR.EC.MAT	0121	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00			
1089	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00			
AMIENS	*0801352K*		RP+						
E.M.PU	GUSTAVE CHARPENTIER			1 RUE GUSTAVE CHARPENTIER					
IEN :	IEN AMIENS NORD								
430	DIR.EC.MAT	0121	4 CLASSES	P0004	1.00		1.00		

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 19									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
AMIENS	*0801352K*		RP+						
	E.M.PU GUSTAVE CHARPENTIER			1 RUE GUSTAVE CHARPENTIER					
	IEN : IEN AMIENS NORD								
	1090	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00		
AMIENS	*0801427S*								
	E.M.A. ANDRE CHENIER			18 RUE ANDRE CHENIER					
	IEN : IEN AMIENS SUD								
	469	DIR.APP.MA	0130	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00		
	697	ENS.APP.MA	EAPM	APPLICAT	G0191	3.00	2.00	1.00	
AMIENS	*0801429U*		RP+						
	E.E.PU GEORGES QUARANTE			RUE D ETOUVIE					
	IEN : IEN AMIENS OUEST								
	294	DIR.EC.ELE	0119	8 CLASSES	P0008	1.00	1.00		
	516	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
	643	ANIM.SOU	ASOU	COORD REPP	G0205	1.00	1.00		
	893	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	7.00	7.00		
AMIENS	*0801437C*								
	CLG	SAGEBIEN		95 RUE SAGEBIEN					
	IEN : IEN AMIENS ASH								
	1241	REFERENT	REF	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
	1299	ULIS CLG	ULCG	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00		
	1306	ULIS CLG	ULCG	ULIS TFM	G0177	1.00		1.00	
AMIENS	*0801448P*								
	IEN AMIENS IEN ADJOINT			20 BOULEVARD ALSACE LORRAINE					
	IEN : IEN AMIENS IEN ADJOINT								
	631	AIDE.C.IEN	ACEN	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
	650	CP.AR.PL	CPAP	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00		
	661	CP.ADJ.IEN	CPC	SANS SPEC.	G0000	1.00		1.00	
	664	CP.ADJ.IEN	CPC	MATERNELLE	G0162	1.00	1.00		
	665	CP.EDU.MUS	CPEM	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00		
	670	CP.LANG.ET	CPLV	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00		
	671	CP.TICE	CPTI	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
	1243	REFERENT	REF	SANS SPEC.	G0000	2.00	1.00	1.00	
AMIENS	*0801458A*		RP+						
	E.E.PU CONDORCET			RUE CONDORCET					
	IEN : IEN AMIENS SUD								
	312	DIR.EC.ELE	0119	9 CLASSES	P0009	1.00	1.00		
	518	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
	614	TIT.R.BRIG	2585	COORD REP	G0202	1.00	1.00		
	896	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	8.00	7.00	1.00	
AMIENS	*0801459B*								
	E.E.PU MARIVAUX			2 RUE MARIVAUX					
	IEN : IEN AMIENS NORD								
	295	DIR.EC.ELE	0119	8 CLASSES	P0008	1.00	1.00		
	519	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
	897	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	6.00	6.00		
	1338	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00		1.00	

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 20									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
AMIENS									
E.E.PU LA VALLEE									
IEN : IEN AMIENS SUD									
209 DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES	P0005				1.00	1.00		
898 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000				3.00	3.00		
1362 ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFM	G0177				1.00	1.00		
AMIENS									
E.M.PU CONDORCET									
IEN : IEN AMIENS SUD									
432 DIR.EC.MAT 0121	4 CLASSES	P0004				1.00	1.00		
1098 ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000				3.00	1.00	2.00	1.00
AMIENS									
E.M.PU MARIVAUX									
IEN : IEN AMIENS NORD									
433 DIR.EC.MAT 0121	4 CLASSES	P0004				1.00	1.00		
1099 ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000				3.00	3.00		
AMIENS									
SEGPA COLLEGE EDOUARD LUCAS									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1161 E1D SEGPA ISES	SEGPA EREA	G0170				3.00	2.00	1.00	
AMIENS									
SEGPA COLLEGE CESAR FRANCK									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1162 E1D SEGPA ISES	SEGPA EREA	G0170				3.00	3.00		
AMIENS									
E.E.PU LONGPRE									
IEN : IEN AMIENS OUEST									
211 DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES	P0005				1.00	1.00		
905 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000				4.00	4.00		
AMIENS									
E.E.PU GEORGES BRASSENS									
IEN : IEN AMIENS OUEST									
365 DIR.EC.ELE 0119	16 CLASSES	P0016				1.00	1.00		
521 TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC.	G0000				1.00	1.00		
615 TIT.R.BRIG 2585	COORD REP	G0202				1.00	1.00		
680 DECH DIR DCOM	SANS SPEC.	G0000				1.00	1.00		
908 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000				14.00	14.00		
1186 RESEA AIDE RASE	RASED RELA	G0172				1.00		1.00	
1214 RESEA AIDE RASE	RASED PEDA	G0173				1.00	1.00		
1339 ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFC	G0176				1.00	1.00		
AMIENS									
I.M.E. I.M.E. DE DURY									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1253 U. ENS ELE UEE	ULIS TFC	G0176				5.00	5.00		

I

I

		PAGE :		21	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
I	LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
I										
I										
I										
I	AMIENS	*0801509F*								
I	SEGPA COLLEGE JEAN MARC LAURE	RUE JEAN MARC LAURENT								
I	IEN : IEN AMIENS ASH									
I	1165	E1D SEGPA ISES	SEGPA EREA G0170		3.00	3.00				
I										
I	AMIENS	*0801527A*	RP+							
I	E.E.PU LOUISE MICHEL	RUE JULES VALLES								
I	IEN : IEN AMIENS OUEST									
I	360	DIR.EC.ELE 0119	14 CLASSES P0014		1.00	1.00				
I	525	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000		3.00	2.00	1.00			
I	616	TIT.R.BRIG 2585	COORD REP G0202		1.00		1.00			
I	681	DECH DIR DCOM	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
I	914	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		13.00	13.00				
I	1215	RESEA AIDE RASE	RASED PEDA G0173		1.00	1.00				
I										
I	AMIENS	*0801530D*								
I	E.E.PU LES VIOLETTES	6 RUE SOUFFLOT								
I	IEN : IEN AMIENS SUD									
I	249	DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES P0006		1.00	1.00				
I	915	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		5.00	5.00				
I										
I	AMIENS	*0801557H*	RP+							
I	E.M.PU LE SOLEIL	2 RUE EMILE LESOT								
I	IEN : IEN AMIENS NORD									
I	455	DIR.EC.MAT 0121	5 CLASSES P0005		1.00	1.00				
I	1104	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000		4.00	4.00				
I										
I	AMIENS	*0801562N*								
I	CMPP HENRI WALLON	181 RUE JEAN JAURES								
I	IEN : IEN AMIENS ASH									
I	648	COORD.SAPD COSD	COOR RESEA G0200		1.00	1.00				
I										
I	AMIENS	*0801567U*								
I	E.M.PU CH DES PLANTES (I.U.F.M	154 RUE DES QUATRE LEMAIRE								
I	IEN : IEN AMIENS SUD									
I	437	DIR.EC.MAT 0121	4 CLASSES P0004		1.00		1.00			
I	1105	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000		3.00		3.00	1.00		
I										
I	AMIENS	*0801569W*	RP+							
I	E.M.PU LEO LAGRANGE	RUE RAMEAU								
I	IEN : IEN AMIENS NORD									
I	438	DIR.EC.MAT 0121	4 CLASSES P0004		1.00	1.00				
I	1106	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000		2.00	2.00				
I	1139	ENS.CL.MA ECMA	CL EX PEDA G0106		1.00	1.00				
I										
I	AMIENS	*0801580H*								
I	IEN AMIENS OUEST	20 BOULEVARD ALSACE LORRAINE								
I	IEN : IEN AMIENS OUEST									
I	630	T.R.S. 9010	SANS SPEC. G0000		7.00	4.00	3.00			
I	640	ANIM.INF AINF	TEC RES ED G0164		1.00	1.00				
I	662	CP.ADJ.IEN CPC	SANS SPEC. G0000		2.00	1.00	1.00			
I	1143	FON.PED.EX FPEX	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 22									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
AMIENS	*0801595Z*								
I.M.E. HENRI DUNANT	287 RUE DE PARIS								
IEN :									
1267	U. ENS ELE UEE	ULIS TSA	G0178	1.00		1.00			
AMIENS	*0801600E*		RP+						
E.M.PU GEORGES QUARANTE	2 RUE D ETOUVIE								
IEN :	IEN AMIENS OUEST								
456	DIR.EC.MAT	0121	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
1110	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	4.00	2.00	2.00		
AMIENS	*0801601F*		RP+						
E.M.PU ROSA BONHEUR	RUE VICTORINE AUTIER								
IEN :	IEN AMIENS SUD								
457	DIR.EC.MAT	0121	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
1111	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00			
1140	ENS.CL.MA	ECMA	CL EX PEDA	G0106	1.00	1.00			
AMIENS	*0801616X*		RP+						
CLG GUY MARESCHAL	2 RUE ELSA TRIOLET								
IEN :	IEN AMIENS ASH								
646	CL. RELAIS	CLR	E1D SPE	C0071	1.00		1.00		
647	CL. RELAIS	CLR	INSTIT SES	C0072	1.00	1.00			
3600	ENSRH 1D	RH1D	ENSRH 1D	C0076	1.00	1.00			
1275	ULIS CLG	ULCG	ULIS TFA	G0174	1.00		1.00		
1304	ULIS CLG	ULCG	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00			
AMIENS	*0801634S*								
E.E.PU JEAN FRANCOIS LE SUEUR	3 RUE DUPUIS								
IEN :	IEN AMIENS OUEST								
297	DIR.EC.ELE	0119	8 CLASSES	P0008	1.00	1.00			
933	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	7.00	6.00	1.00		
AMIENS	*0801638W*		RP+						
E.M.PU MICHEL ANGE	RUE MICHEL ANGE								
IEN :	IEN AMIENS NORD								
458	DIR.EC.MAT	0121	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
1113	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00			
AMIENS	*0801644C*								
E.E.PU SAGEBIEN	85 RUE SAGEBIEN								
IEN :	IEN AMIENS SUD								
273	DIR.EC.ELE	0119	7 CLASSES	P0007	1.00		1.00		
937	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	6.00	5.00	1.00	1.00	
1174	MAITRE SUP	MSUP	ANGLAIS	G0422	1.00	1.00			
AMIENS	*0801645D*		RP+						
E.E.PU MICHEL ANGE	RUE MICHEL ANGE								
IEN :	IEN AMIENS NORD								
345	DIR.EC.ELE	0119	12 CLASSES	P0012	1.00	1.00			
535	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00		1.00		
617	TIT.R.BRIG	2585	COORD REP	G0202	1.00	1.00			
938	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	9.00	9.00			
1307	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFA	G0174	2.00	1.00	1.00		

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 23									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
AMIENS									
E.E.PU JULES VERNE									
IEN : IEN AMIENS OUEST									
274 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
942 ENS.CL.ELE ECEL	6.00	6.00							
AMIENS									
E.E.PU PETIT SAINT JEAN									
IEN : IEN AMIENS OUEST									
275 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
943 ENS.CL.ELE ECEL	5.00	5.00							
1346 ULIS ECOLE ULEC	1.00		1.00						
AMIENS									
E.E.PU LA NEUVILLE									
IEN : IEN AMIENS SUD									
186 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
961 ENS.CL.ELE ECEL	3.00	3.00							
AMIENS									
E.M.PU REAUMUR									
IEN : IEN AMIENS SUD									
442 DIR.EC.MAT 0121	1.00	1.00							
540 TIT.R.ZIL 2584	1.00	1.00							
1119 ENS.CL.MA ECMA	3.00	3.00							
AMIENS									
E.M.PU LA PEPINIERE									
IEN : IEN AMIENS OUEST									
418 DIR.EC.MAT 0121	1.00	1.00							
1120 ENS.CL.MA ECMA	2.00	2.00							
AMIENS									
E.E.PU REAUMUR									
IEN : IEN AMIENS SUD									
299 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
963 ENS.CL.ELE ECEL	6.00	6.00							
1348 ULIS ECOLE ULEC	1.00	1.00							
AMIENS									
E.E.A. CHATEAUDUN									
IEN : IEN AMIENS SUD									
467 DIR.APP.EL 0128	1.00	1.00							
684 DECH DIR DCOM	1.00		1.00						
692 ENS.APP.EL EAPL	4.00	3.00	1.00						
966 ENS.CL.ELE ECEL	1.00	1.00							
1221 RESEA AIDE RASE	1.00	1.00							
1364 ULIS ECOLE ULEC	1.00	1.00							
AMIENS									
E.E.A. DELPECH									
IEN : IEN AMIENS SUD									
468 DIR.APP.EL 0128	1.00		1.00						
685 DECH DIR DCOM	1.00	1.00							

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 24									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
AMIENS									
0801862P									
E.E.A. DELPECH									
IEN : IEN AMIENS SUD									
693 ENS.APP.ELE EAPL	5.00	2.00		3.00					
978 ENS.CL.ELE ECEL	3.00	3.00							
AMIENS									
0801894Z									
E.E.PU SAINT GERMAIN									
IEN : IEN AMIENS OUEST									
188 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
990 ENS.CL.ELE ECEL	3.00	3.00							
AMIENS									
0801914W									
E.HOSP LA GRANDE OURSE									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1271 U. ENS ELE UEE	1.00		1.00						
AMIENS									
0801918A									
E.HOSP LA CAPUCINE									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1272 U. ENS ELE UEE	1.00	1.00							
AMIENS									
0801974L									
E.E.PU JULIA ET RENE LAMPS									
IEN : IEN AMIENS SUD									
282 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
1000 ENS.CL.ELE ECEL	5.00	5.00							
1194 RESEA AIDE RASE	1.00		1.00						
1224 RESEA AIDE RASE	1.00		1.00						
1355 ULIS ECOLE ULEC	1.00	1.00							
AMIENS									
0802005V									
PRISON AMIENS									
IEN :									
1170 ELD SEGPA ISES	2.00	2.00							
AMIENS									
0802008Y									
E.E.PU ELBEUF									
IEN : IEN AMIENS OUEST									
259 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
554 TIT.R.ZIL 2584	1.00	1.00							
1003 ENS.CL.ELE ECEL	5.00	4.00	1.00						
AMIENS									
0802033A									
E.E.PU EDMOND ROSTAND									
IEN : IEN AMIENS SUD									
319 DIR.EC.ELE 0119	1.00		1.00						
1006 ENS.CL.ELE ECEL	6.00	6.00							
1150 UPEA IEEL	1.00	1.00							
1359 ULIS ECOLE ULEC	1.00	1.00							

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 25									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
AMIENS									
E.E.PU RENANCOURT									
IEN : IEN AMIENS OUEST									
306 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
1012 ENS.CL.ELE ECEL	7.00	6.00	1.00						
AMIENS									
E.E.PU CAMILLE CLAUDEL									
IEN : IEN AMIENS SUD									
320 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
618 TIT.R.BRIG 2585	1.00	1.00							
644 ANIM.SOU ASOU	1.00	1.00							
1018 ENS.CL.ELE ECEL	7.00	6.00	1.00						
1227 RESEA AIDE RASE	1.00	1.00							
1361 ULIS ECOLE ULEC	1.00	1.00							
AMIENS									
MDPH MDPH									
IEN : IEN AMIENS SUD									
1173 MDPH MDPH	2.00	1.00	1.00						
AMIENS									
SEP LYCEE DE LA HOTOIE									
IEN : IEN AMIENS SUD									
1370 ULIS LP ULLP	1.00	1.00							
AMIENS									
SESSAD DEFICIENTS VISUELS ST V									
IEN : IEN AMIENS SUD									
1171 ENS.IT.SPE ITSP	1.00	1.00							
AMIENS									
DSDEN DE LA SOMME									
IEN : IEN AMIENS SUD									
604 TIT.R.BRIG 2585	106.00	103.00	3.00	3.00					
649 COORD.AESH COSH	1.00	1.00							
3750 CONS.PED. CPD	2.00	2.00							
1249 REFERENT REF	2.00	2.00							
ANDECHY									
I.M.E. INSTITUT MEDICO EDUCATI									
IEN : IEN AMIENS SUD									
1261 U. ENS ELE UEE	2.00	1.00	1.00						
ARREST									
E.E.PU									
IEN : IEN AMIENS SUD									
175 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
904 ENS.CL.ELE ECEL	3.00	3.00							
ARVILLERS									
E.E.PU LES COQUELICOTS									
IEN : IEN AMIENS SUD									
177 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 26									
			TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?	
ARVILLERS	*0801531E*								
	E.E.PU LES COQUELICOTS	RUE DE LA CHAPELLE							
	IEN : IEN MONTDIDIER								
	916	ENS.CL.ELE ECEL	3.00	3.00					
ATHIES	*0801419H*								
	E.E.PU	12 RUE DU DESSOUS							
	IEN : IEN PERONNE								
	110	DIR.EC.ELE 0119	1.00		1.00				
	891	ENS.CL.ELE ECEL	1.00	1.00					
AUBIGNY	*0800163T*								
	E.E.PU	18 RUE DU 24EME RTS							
	IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME								
	63	DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00					
	710	ENS.CL.ELE ECEL	1.00	1.00					
AULT	*0801640Y*								
	E.E.PU LES LUTINS	RUE DE DALHAUSEN							
	IEN : IEN VIMEU								
	440	DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00					
	935	ENS.CL.ELE ECEL	3.00	3.00					
AUTHIE	*0800891J*								
	E.E.PU	2 RUE DU MARAIS							
	IEN : IEN DOULLENS								
	134	DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00					
	812	ENS.CL.ELE ECEL	2.00	2.00					
AUTHIEULE	*0800937J*								
	E.E.PU DES PINSONS	RUE DU CHATEAU							
	IEN : IEN DOULLENS								
	89	DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00					
	820	ENS.CL.ELE ECEL	1.00		1.00				
AVELUY	*0800091P*								
	E.E.PU FRANCIS DUFLLOT	5 BIS RUE DE L EGLISE							
	IEN : IEN DOULLENS								
	57	DIR.EC.ELE 0119	1.00		1.00				
	698	ENS.CL.ELE ECEL	1.00	1.00					
BACOUEL SUR SELLE	*0801084U*								
	E.M.PU	1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE							
	IEN : IEN AMIENS SUD								
	1080	ENS.CL.MA ECMA	1.00	1.00					
BARLEUX	*0800525L*								
	E.M.PU	REP							
	IEN : IEN PERONNE	LA PLACE							
	385	DIR.EC.MAT 0121	1.00	1.00					
	1042	ENS.CL.MA ECMA	1.00		1.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 27									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
BEAUCAMPS LE VIEUX *0800214Y* REP									
E.E.PU RUE JAMES VACANDARD									
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
348	1.00	1.00							
476	1.00	1.00							
725	11.00	11.00							
1177	1.00		1.00						
1312	1.00		1.00						
BEAUCHAMPS *0801897C*									
E.E.PU LES HORTENSIAS 4 RUE MANTE									
IEN : IEN VIMEU									
189	1.00	1.00							
993	3.00	3.00							
BEAQUESNE *0801879H*									
E.E.PU LES CHARMILLES RUE CAGNON									
IEN : IEN DOULLENS									
280	1.00	1.00							
984	6.00	6.00							
BEAUVAIL *0801604J* REP									
E.E.PU 6 RUE DE CREQUI									
IEN : IEN DOULLENS									
356	1.00	1.00							
531	1.00	1.00							
927	10.00	10.00							
1031	1.00		1.00						
1343	1.00		1.00						
BECORDEL BECOURT *0800094T*									
E.E.PU 25 RUE GRANDE RUE									
IEN : IEN DOULLENS									
1	1.00	1.00							
BELLANCOURT *0801014T*									
E.E.PU 2 BIS RUE DE MONFLIERES									
IEN : IEN ABBEVILLE									
137	1.00	1.00							
841	2.00	2.00							
BELLOY SUR SOMME *0800286B*									
E.E.PU 1 RUE DE L EGLISE									
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE									
121	1.00	1.00							
731	2.00	2.00							
BERNAVILLE *0800022P*									
CLG DU BOIS L EAU 5 ROUTE DE RIBEAUCOURT									
IEN : IEN AMIENS ASH									
3610	1.00	1.00							

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES												
				PAGE :	28	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?	
BERNAVILLE *0800568H*												
E.E.PU 8 RUE RENE DELCOURT												
IEN : IEN DOULLENS												
237 DIR.EC.ELE 0119				6 CLASSES		P0006	1.00	1.00				
570 TIT.R.BRIG 2585				SANS SPEC.		G0000	1.00	1.00				
773 ENS.CL.ELE ECEL				SANS SPEC.		G0000	5.00	4.00	1.00			
BERNES *0800407H*												
E.M.PU 17 RUE DE FLECHIN												
IEN : IEN PERONNE												
383 DIR.EC.MAT 0121				2 CLASSES		P0002	1.00		1.00			
1040 ENS.CL.MA ECMA				SANS SPEC.		G0000	1.00	1.00				
BERTANGLES *0800957F*												
E.E.PU RUE DE SAINT SAUVEUR												
IEN : IEN DOULLENS												
164 DIR.EC.ELE 0119				4 CLASSES		P0004	1.00	1.00				
825 ENS.CL.ELE ECEL				SANS SPEC.		G0000	3.00	2.00	1.00			
BERTEAUCOURT LES DAMES *0800916L*												
E.E.PU REP 43 RUE EUGENE LETOCART												
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE												
240 DIR.EC.ELE 0119				6 CLASSES		P0006	1.00	1.00				
814 ENS.CL.ELE ECEL				SANS SPEC.		G0000	5.00	5.00				
BERTEAUCOURT LES THENNES *0800345R*												
E.E.PU ROLAND BAYARD 27 RUE JULES FERRY												
IEN : IEN MONTDIDIER												
72 DIR.EC.ELE 0119				2 CLASSES		P0002	1.00	1.00				
743 ENS.CL.ELE ECEL				SANS SPEC.		G0000	1.00		1.00			
BETHENCOURT SUR MER *0801903J*												
E.E.PU PETITS JARDINIERS DES 4 GRANDE RUE												
IEN : IEN VIMEU												
190 DIR.EC.ELE 0119				4 CLASSES		P0004	1.00	1.00				
996 ENS.CL.ELE ECEL				SANS SPEC.		G0000	3.00	3.00				
BETTENCOURT ST OUEN *0800287C*												
E.E.PU REP RUE PRINCIPALE												
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE												
149 DIR.EC.ELE 0119				4 CLASSES		P0004	1.00	1.00				
732 ENS.CL.ELE ECEL				SANS SPEC.		G0000	3.00	3.00				
BEUVRAIGNES *0801658T*												
E.E.PU REP 2 RUE DES ECOLES												
IEN : IEN MONTDIDIER												
252 DIR.EC.ELE 0119				6 CLASSES		P0006	1.00	1.00				
944 ENS.CL.ELE ECEL				SANS SPEC.		G0000	5.00	5.00				
BIACHES *0800377A*												
E.E.PU REP RUE LUCIEN BOUBERT												
IEN : IEN PERONNE												
76 DIR.EC.ELE 0119				2 CLASSES		P0002	1.00	1.00				
752 ENS.CL.ELE ECEL				SANS SPEC.		G0000	1.00	1.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 29									
				TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
BIENCOURT	*0800698Z*								
E.E.PU		1 RUE DE L ECOLE							
IEN : IEN VIMEU									
31	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001		1.00	1.00				
BLANGY TRONVILLE	*0800322R*								
E.E.PU		3 PLACE GASTON DELAPIERRE							
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
150	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES P0004		1.00	1.00				
737	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
BOISMONT	*0800661J*								
E.E.PU		14 RUE LOUIS DE RAINVILLERS							
IEN : IEN ABBEVILLE									
28	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001		1.00	1.00				
BONNAY	*0800165V*								
E.E.PU		14 RUE GRANDE RUE							
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
9	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001		1.00	1.00				
BOSQUEL	*0801086W*								
E.E.PU LES 20000 PIERRES		RUE DE LA RUELETTE							
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
243	DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES P0006		1.00		1.00			
858	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		3.00	3.00				
BOUCHAVESNES BERGEN	*0800378B*								
E.E.PU		19 RUE DU 67EME R.I.							
IEN : IEN PERONNE									
153	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES P0004		1.00	1.00				
753	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
BOUCHOIR	*0801037T*								
E.E.PU		RUE MARTELOIR							
IEN : IEN MONTDIDIER									
98	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002		1.00	1.00				
849	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
BOUGAINVILLE	*0800239A*								
E.E.PU		RUE DU GENERAL LECLERC							
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
68	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002		1.00	1.00				
727	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
BOUILLANCOURT EN SERY	*0800699A*								
E.E.PU		GRANDE RUE							
IEN : IEN VIMEU									
128	DIR.EC.ELE 0119	3 CLASSES P0003		1.00	1.00				
484	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
782	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		2.00	2.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 30									
TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?				
BOUQUEMAISON *0800942P*									
E.M.PU 1 RUE DE LA GARE									
IEN : IEN DOULLENS									
1.00	1.00					1132	ENS.CL.MA ECMA	CL EX PEDA G0106	
BOURSEVILLE *0801731X*									
E.E.PU LES PEINTRES EN HERBE 49 ALLEE GASTON LEROY									
IEN : IEN VIMEU									
1.00	1.00					116	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002	
1.00	1.00					962	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	
BOUTTENCOURT *0800704F*									
E.E.PU 1 RUE DE MONTHIERES									
IEN : IEN VIMEU									
1.00	1.00					783	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	
BOUTTENCOURT *0801661W*									
E.E.PU 7 AVENUE DU PDT ROOSEVELT									
IEN : IEN VIMEU									
1.00	1.00					181	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES P0004	
2.00	2.00					946	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	
BOUVAINCOURT SUR BRESLE *0801359T*									
E.E.PU 114 RUE DE LA REPUBLIQUE									
IEN : IEN VIMEU									
1.00	1.00					141	DIR.EC.ELE 0119	3 CLASSES P0003	
2.00	2.00					887	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	
BOUZINCOURT *0801660V*									
E.E.PU LES 5 TILLEULS 39 BIS PLACE DE LA MAIRIE									
IEN : IEN DOULLENS									
1.00	1.00					220	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES P0005	
4.00	4.00					945	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	
BOVELLES *0800240B*									
E.E.PU LOUIS PERGAUD 6 RUE LOUIS LECLERC									
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
1.00	1.00					12	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001	
BOVES *0800863D*									
E.M.PU LES CAPUCINES RUE EUGENE DESPRES									
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
1.00	1.00					449	DIR.EC.MAT 0121	5 CLASSES P0005	
4.00	3.00	1.00	1.00			1074	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000	
BOVES *0801646E*									
E.E.PU LES DEUX VALLEES RUE EUGENE DESPRES									
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
1.00	1.00					298	DIR.EC.ELE 0119	8 CLASSES P0008	
7.00	7.00					939	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 31									
				TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
BRACHES	*0801835K*								
E.E.PU	7 BIS RUE DE L EGLISE								
IEN : IEN	MONTDIDIER								
56	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			
BRAY SUR SOMME	*0800145Y*								
E.E.PU	JEAN DE LA FONTAINE		AVENUE DE LA GARE						
IEN : IEN	DOULLENS								
234	DIR.EC.ELE	0119	6 CLASSES	P0006	1.00	1.00			
562	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
706	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	5.00	5.00			
BRAY SUR SOMME	*0801923F*								
E.M.PU	AVENUE DE LA GARE								
IEN : IEN	DOULLENS								
443	DIR.EC.MAT	0121	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00			
1125	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00			
BRIE	*0800380D*								
E.E.PU	PLACE DE LA MAIRIE								
IEN : IEN	PERONNE								
195	DIR.EC.ELE	0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
754	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
BRIQUEMESNIL FLOXICOURT	*0800241C*								
E.E.PU	2 RUE DE L EGLISE								
IEN : IEN	AMIENS SUD OUEST								
13	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE	P0001	1.00		1.00		
BRUTELLES	*0800663L*								
E.E.PU	29 RUE DE L EGLISE								
IEN : IEN	ABBEVILLE								
29	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			
BUIGNY ST MACLOU	*0800609C*								
E.M.PU	8 RUE DU HAUT								
IEN : IEN	PONTHIEU MARQUENTERRE								
386	DIR.EC.MAT	0121	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00			
1043	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
BUIRE COURCELLES	*0800381E*		REP						
E.E.PU	12 RUE DE PERONNE								
IEN : IEN	PERONNE								
755	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00			
BUIRE SUR L ANCRE	*0800097W*								
E.M.PU	41 GRANDE RUE								
IEN : IEN	DOULLENS								
369	DIR.EC.MAT	0121	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			
BUSSY LES DAOURS	*0801593X*								
I.M.E.	INSTITUT MEDICO EDUCATI		RUE BUISSONNETS						
IEN : IEN	AMIENS ASH								
1259	U. ENS	ELE UEE	ULIS TFC	G0176	2.00	2.00			

		PAGE :		32	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
I	CACHY	*0800332B*								
I	E.E.PU	1 PLACE DES MARRONNIERS								
I	IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME								
I		17	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			
I	CAGNY	*0801635T*								
I	E.E.PU	RP+								
I	IEN :	IEN AMIENS SUD								
I		217	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
I		934	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00			
I	CAHON	*0800749E*								
I	E.E.PU	25 RUE DE LA VALLEE								
I	IEN :	IEN VIMEU								
I		35	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			
I	CAMBRON	*0801665A*								
I	E.E.PU	5 RUE DE L EGLISE								
I	IEN :	IEN ABBEVILLE								
I		182	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00			
I		587	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I		948	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00			
I	CAMON	*0801245U*								
I	E.M.PU	JEAN JAURES								
I	IEN :	IEN AMIENS NORD								
I		410	DIR.EC.MAT 0121	3 CLASSES	P0003	1.00	1.00			
I		1085	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000	2.00	1.00	1.00		
I	CAMON	*0801460C*								
I	E.M.PU	PAUL LANGEVIN								
I	IEN :	IEN AMIENS NORD								
I		391	DIR.EC.MAT 0121	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00			
I		1096	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I	CAMON	*0801663Y*								
I	E.E.PU	EDMOND MARQUIS								
I	IEN :	IEN AMIENS NORD								
I		221	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
I		947	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00			
I	CAMON	*0801827B*								
I	E.E.PU	PAUL LANGEVIN								
I	IEN :	IEN AMIENS NORD								
I		224	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
I		968	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00			
I	CANAPLES	*0800919P*								
I	E.E.PU	41 RUE NEUVE								
I	IEN :	IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE								
I		202	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
I		815	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00			

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 33									
				TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
CANCHY	*0801551B*								
E.E.PU	27 RUE DU GENERAL LECLERC								
IEN :	IEN PONTHIEU MARQUENTERRE								
113	DIR.EC.ELE	0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00				
918	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
CANDAS	*0801360U*								
E.E.PU	JEAN DE LA FONTAINE RUE DE LA GARE								
IEN :	IEN DOULLENS								
247	DIR.EC.ELE	0119	6 CLASSES P0006	1.00	1.00				
888	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	5.00	5.00				
1213	RESEA AIDE	RASE	RASED PEDA G0173	1.00	1.00				
CAOURS	*0801015U*								
E.E.PU	60 RUE DES PRES								
IEN :	IEN ABBEVILLE								
97	DIR.EC.ELE	0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00				
842	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
CAPPY	*0800147A*								
E.E.PU	4 RUE DU 8 MAI 1945								
IEN :	IEN DOULLENS								
60	DIR.EC.ELE	0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00				
707	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
CARNOY MAMETZ	*0800105E*								
E.E.PU	17 RUE DE LA LIBERATION								
IEN :	IEN DOULLENS								
3	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE P0001	1.00	1.00				
CARREPUIS	*0801152T*								
E.E.PU	REP 48 GRANDE RUE								
IEN :	IEN MONTDIDIER								
52	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE P0001	1.00	1.00				
CARTIGNY	*0802071S*								
E.E.PU	REP 11 RUE GRANDE								
IEN :	IEN PERONNE								
193	DIR.EC.ELE	0119	4 CLASSES P0004	1.00	1.00				
1022	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
CAYEUX SUR MER	*0800664M*								
E.E.PU	1 RUE DU MARECHAL FOCH								
IEN :	IEN ABBEVILLE								
126	DIR.EC.ELE	0119	3 CLASSES P0003	1.00		1.00			
483	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
571	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
778	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	2.00	1.00	1.00			
CERISY	*0800148B*								
E.E.PU	RUE DE LA REPUBLIQUE								
IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME								
61	DIR.EC.ELE	0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00				
708	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 34									
				TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
CHAMPIEN	*0801153U*		REP						
E.M.PU									
IEN :	IEN MONTDIDIER								
379	DIR.EC.MAT	0121	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			
CHAULNES	*0800431J*								
E.E.PU	ROBERT DOISNEAU 29 RUE POULIN								
IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME								
325	DIR.EC.ELE	0119	10 CLASSES	P0010	1.00	1.00			
480	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
565	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00			
760	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	8.00	8.00			
1318	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00		1.00		
CHAULNES	*0801536K*								
CLG	ARISTIDE BRIAND AVENUE ARISTIDE BRIAND								
IEN :	IEN AMIENS ASH								
1302	ULIS CLG	ULCG	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00			
CHAULNES	*0801826A*								
E.M.PU	AU PAYS DES ENFANTS SAG 19 RUE POULIN								
IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME								
461	DIR.EC.MAT	0121	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
1121	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00			
CHAUSSOY EPAGNY	*0800374X*								
E.E.PU	9 RUE DU CHATEAU								
IEN :	IEN MONTDIDIER								
123	DIR.EC.ELE	0119	3 CLASSES	P0003	1.00	1.00			
751	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00			
CHEPY	*0801869X*								
E.E.PU	CAMILLE CLAUDEL 8 RUE DU MOULIN D ACHEUX								
IEN :	IEN VIMEU								
257	DIR.EC.ELE	0119	6 CLASSES	P0006	1.00	1.00			
547	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
980	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	5.00	5.00			
CLERY SUR SOMME	*0800386K*								
E.E.PU	RUE FENAILLE								
IEN :	IEN PERONNE								
124	DIR.EC.ELE	0119	3 CLASSES	P0003	1.00		1.00		
756	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00			
COMBLES	*0800452G*								
E.E.PU	SAINT EXUPERY PLACE DE LA MAIRIE								
IEN :	IEN PERONNE								
342	DIR.EC.ELE	0119	12 CLASSES	P0012	1.00	1.00			
566	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00			
761	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	10.00	10.00			
1319	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00			

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES										
PAGE : 35										
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?										
I	CONDE FOLIE	*0801552C*								
I	E.E.PU	7 RUE DU 11 NOVEMBRE								
I	IEN : IEN	ABBEVILLE								
I		179	DIR.EC.ELE	0119	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00		
I		919	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00		
I	CONTAY	*0800960J*								
I	E.E.PU	5 PLACE DU MARCHE								
I	IEN : IEN	AMIENS CENTRE	SOMME							
I		94	DIR.EC.ELE	0119	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00		
I		826	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
I	CONTY	*0800025T*								
I	CLG	JULES FERRY	AVENUE CLAUDE JEUNE MAITRE							
I	IEN : IEN	AMIENS ASH								
I		1232	REFERENT	REF	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
I		3700	ULIS CLG	ULCG	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00		
I	CONTY	*0801088Y*								
I	E.E.PU	GERMAIN ALIX	4 RUE DES ECOLES							
I	IEN : IEN	AMIENS SUD	OUEST							
I		352	DIR.EC.ELE	0119	13 CLASSES	P0013	1.00	1.00		
I		504	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
I		859	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	11.00	9.00	2.00	1.00
I		1329	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00		1.00	
I	CORBIE	*0800169Z*								
I	E.E.PU	DE LA CAROLINE	2 RUE SADI CARNOT							
I	IEN : IEN	AMIENS CENTRE	SOMME							
I		334	DIR.EC.ELE	0119	11 CLASSES	P0011	1.00	1.00		
I		472	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
I		711	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	9.00	7.00	2.00	
I		1310	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00		
I	CORBIE	*0800836Z*								
I	E.E.PU	AU BORD DE L	ANCRE	3 RUE ZEPHIR MARCILLE						
I	IEN : IEN	AMIENS CENTRE	SOMME							
I		198	DIR.EC.ELE	0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00		
I		800	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00		
I	CORBIE	*0801577E*								
I	E.E.PU	MICHEL PETRUCCIANI	8 RUE GUSTAVE POINGT							
I	IEN : IEN	AMIENS CENTRE	SOMME							
I		215	DIR.EC.ELE	0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00		
I		528	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
I		924	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00		
I		1187	RESEA AIDE	RASE	RASED RELA	G0172	1.00	1.00		
I		1216	RESEA AIDE	RASE	RASED PEDA	G0173	1.00		1.00	
I	CORBIE	*0801641Z*								
I	E.M.PU	FRANCOISE DOLTO	3 RUE DES COMBATTANTS D'AFN							
I	IEN : IEN	AMIENS CENTRE	SOMME							
I		417	DIR.EC.MAT	0121	3 CLASSES	P0003	1.00	1.00		
I		1114	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00		

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES										
PAGE : 36										
					TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
I CORBIE		*0802099X*								
	HOPITA		33 RUE GAMBETTA							
	IEN :									
	3033	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. 050 %		1.00	1.00				TPD
I COTTENCHY		*0800333C*								
	E.M.PU		8 RUE LOUIS TRIBOUT							
	IEN :	IEN MONTDIDIER								
	373	DIR.EC.MAT 0121	1 CLASSE P0001		1.00	1.00				
I COULLEMELLE		*0801132W*								
	E.E.PU		PLACE DU 8 MAI 1945							
	IEN :	IEN MONTDIDIER								
	104	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002		1.00	1.00				
	867	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
I CRECY EN PONTHIEU		*0800027V*								
	CLG JULES ROY		16 RUE DU GENERAL DE GAULLE							
	IEN :	IEN AMIENS ASH								
	1282	ULIS CLG ULCG	ULIS TFC G0176		1.00		1.00			
I CRECY EN PONTHIEU		*0801975M*								
	E.E.PU		14 BIS RUE DU GENERAL DE GAULL							
	IEN :	IEN PONTHIEU MARQUENTERRE								
	332	DIR.EC.ELE 0119	10 CLASSES P0010		1.00	1.00				
	552	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
	1001	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		8.00	8.00				
	1356	ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFC G0176		1.00		1.00			
I CROIXRAULT		*0801113A*								
	E.E.PU		8 RUE DE L EGLISE							
	IEN :	IEN AMIENS SUD OUEST								
	140	DIR.EC.ELE 0119	3 CLASSES P0003		1.00	1.00				
	862	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		2.00	2.00				
I DAOURS		*0800173D*								
	E.E.PU		25 RUE DE PONT NOYELLES							
	IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME								
	64	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002		1.00	1.00				
	712	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
I DARGNIES		*0800711N*								
	E.E.PU PAUL LENNE		PLACE DE LA MAIRIE							
	IEN :	IEN VIMEU								
	197	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES P0005		1.00		1.00			
	573	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
	784	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		4.00	4.00				
I DAVENESCOURT		*0801065Y*								
	E.E.PU		14 GRANDE RUE							
	IEN :	IEN MONTDIDIER								
	168	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES P0004		1.00	1.00				
	851	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		3.00	3.00				

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 37									
				TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
DEMUIIN	*0800349V*								
E.E.PU	1 RUE DES ECOLES								
IEN :	IEN MONTDIDI								
73	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00				
744	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
DERNANCOURT	*0800100Z*								
E.E.PU	5 RUE GEORGES CLEMENCEAU								
IEN :	IEN DOULLENS								
58	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00				
699	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
DOINGT	*0801666B*		REP						
E.E.PU	4 PLACE WILLIAM POIVRE								
IEN :	IEN PERONNE								
276	DIR.EC.ELE 0119	7 CLASSES	P0007	1.00	1.00				
949	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	5.00	2.00	3.00			
DOMART EN PONTTHIEU	*0800920R*		REP						
E.E.PU	5 RUE ROGER DELVAL								
IEN :	IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE								
241	DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES	P0006	1.00		1.00			
577	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
816	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	5.00	4.00	1.00			
DOMART EN PONTTHIEU	*0801485E*		REP						
CLG	DU VAL DE NIEVRE		18 RUE DE LA PREE						
IEN :	IEN AMIENS ASH								
1244	REFERENT REF	SANS SPEC.	G0000	1.00		1.00			
DOMART EN PONTTHIEU	*0801486F*		REP						
SEGPA	COLLEGE DU VAL DE NIEVR		18 RUE DE LA PREE						
IEN :	IEN AMIENS ASH								
1163	E1D SEGPA ISES	SEGPA EREA	G0170	3.00	2.00	1.00			
DOMART SUR LA LUCE	*0800350W*								
E.M.PU	2 RUE DE BERTEAUCOURT								
IEN :	IEN MONTDIDI								
382	DIR.EC.MAT 0121	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00				
1038	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
DOMMARTIN	*0800334D*								
E.E.PU	37 RUE ARMAND LEPAGE								
IEN :	IEN MONTDIDI								
18	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00				
DOMPIERRE BECQUINCOURT	*0801465H*								
E.E.PU	PLACE JEAN CATELAS								
IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME								
248	DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES	P0006	1.00	1.00				
583	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
899	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	5.00	5.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 38									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
DOULLENS	*0800029X*		REP						
CLG	JEAN ROSTAND		2 RUE DES TILLEULS						
IEN :	IEN AMIENS ASH								
	1233	REFERENT	REF SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
	1283	ULIS CLG	ULCG ULIS TFC G0176	1.00		1.00			
DOULLENS	*0800857X*		REP						
E.M.PU	LAVARENNE		6 RUE DES TILLEULS						
IEN :	IEN DOULLENS								
	424	DIR.EC.MAT	0121 4 CLASSES P0004	1.00	1.00				
	489	TIT.R.ZIL	2584 SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
	1071	ENS.CL.MA	ECMA SANS SPEC. G0000	3.00	3.00				
DOULLENS	*0800944S*		REP						
E.E.PU	TILLEULS/ETIENNE MARCHA		4 RUE DES TILLEULS						
IEN :	IEN DOULLENS								
	368	DIR.EC.ELE	0119 17 CLASSES P0017	1.00	1.00				
	496	TIT.R.ZIL	2584 SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
	677	DECH DIR	DCOM SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
	821	ENS.CL.ELE	ECEL SANS SPEC. G0000	14.00	14.00				
	1180	RESEA AIDE	RASE RASED RELA G0172	1.00		1.00			
	1202	RESEA AIDE	RASE RASED PEDA G0173	2.00	2.00				
	1325	ULIS ECOLE	ULEC ULIS TFC G0176	2.00	1.00	1.00			
DOULLENS	*0801356P*								
I.M.E.	LA CLAIRIERE		32 RUE DU COLLEGE						
IEN :	IEN AMIENS ASH								
	1252	U. ENS	ELE UEE ULIS TFC G0176	3.00	3.00				
DOULLENS	*0801442H*		REP						
SEGPA	COLLEGE JEAN ROSTAND		2 RUE DES TILLEULS						
IEN :	IEN AMIENS ASH								
	1157	E1D SEGPA	ISES SEGPA EREA G0170	3.00	1.00	2.00			
DOULLENS	*0801447N*								
IEN	DOULLENS		2 RUE DES NEUF MOULINS						
IEN :	IEN DOULLENS								
	629	T.R.S.	9010 SANS SPEC. G0000	10.00	9.00	1.00			
	639	ANIM.INF	AINF TEC RES ED G0164	1.00	1.00				
	660	CP.ADJ.IEN	CPC SANS SPEC. G0000	2.00		2.00			
DOULLENS	*0801522V*								
I.M.E.	IME LA COTE DES VIGNES		RUE DES FAUVETTES BP 26						
IEN :	IEN AMIENS ASH								
	1255	U. ENS	ELE UEE ULIS TFC G0176	1.00	1.00				
DOULLENS	*0801571Y*		REP						
E.M.PU	TIVOLI		RUE HENRY DUNANT						
IEN :	IEN DOULLENS								
	439	DIR.EC.MAT	0121 4 CLASSES P0004	1.00	1.00				
	526	TIT.R.ZIL	2584 SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
	1107	ENS.CL.MA	ECMA SANS SPEC. G0000	3.00	3.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 39									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
DREUIL LES AMIENS *0800206P*									
E.E.PU JULES FERRY 1 RUE JULES FERRY									
IEN : IEN AMIENS OUEST									
265	1.00	1.00					7 CLASSES P0007		
723	6.00	5.00	1.00				ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000		
DRUCAT *0801016V*									
E.E.PU 460 RUE VERTE									
IEN : IEN ABBEVILLE									
138	1.00	1.00					3 CLASSES P0003		
843	2.00	2.00					ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000		
DURY *0800335E*									
E.E.PU 4 RUE JULES FERRY									
IEN : IEN AMIENS SUD									
194	1.00	1.00					5 CLASSES P0005		
740	4.00	4.00					ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000		
DURY *0802081C*									
E.HOSP P. PINEL PAVILLON HENRY ROUTE D'AMIENS									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1273	2.00	2.00					U. ENS ELE UEE ULIS PSY G0180		
EAUCOURT SUR SOMME *0801008L*									
E.E.PU 46 RUE DE LA FONTAINE									
IEN : IEN ABBEVILLE									
96	1.00	1.00					2 CLASSES P0002		
840	1.00	1.00					ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000		
1181	1.00	1.00					RESEA AIDE RASE RASED RELA G0172		
1204	1.00	1.00					RESEA AIDE RASE RASED PEDA G0173		
EMBREVILLE *0800713R*									
E.E.PU RAYMONDE PRUVOT PLACE PAULIN CARETTE									
IEN : IEN VIMEU									
129	1.00	1.00					3 CLASSES P0003		
785	2.00	2.00					ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000		
ENNEMAIN *0800479L*									
E.E.PU 12 RUE DE L EGLISE									
IEN : IEN PERONNE									
77	1.00	1.00					2 CLASSES P0002		
763	1.00	1.00					ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000		
EPAGNE EPAGNETTE *0801010N*									
E.M.PU 7 RUE DE L'ECOLE									
IEN : IEN ABBEVILLE									
378	1.00	1.00					1 CLASSE P0001		
EPEHY *0801466J*									
E.E.PU 1 RUE DES ECOLES									
IEN : IEN PERONNE									
210	1.00	1.00					5 CLASSES P0005		
520	1.00						TIT.R.ZIL 2584 SANS SPEC. G0000		
900	4.00	4.00	1.00				ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000		

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 40									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
0801114B									
EPLESSIER									
E.E.PU									
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
103 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
863 ENS.CL.ELE ECEL	1.00	1.00							
0801461D									
EPPEVILLE									
E.M.PU HENRI DES									
IEN : IEN PERONNE									
392 DIR.EC.MAT 0121	1.00	1.00							
1097 ENS.CL.MA ECMA	1.00	1.00							
0802069P									
EPPEVILLE									
E.E.PU PHILIPPE CORENTIN									
IEN : IEN PERONNE									
232 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
560 TIT.R.ZIL 2584	1.00	1.00							
1020 ENS.CL.ELE ECEL	4.00	4.00							
0801162D									
EQUENNES ERAMECOURT									
E.E.PU									
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
108 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
874 ENS.CL.ELE ECEL	1.00	1.00							
0801159A									
ERCHEU									
E.E.PU									
IEN : IEN MONTDIDIER									
172 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
580 TIT.R.BRIG 2585	1.00	1.00							
873 ENS.CL.ELE ECEL	3.00	3.00							
0801590U									
ERCHEU									
I.M.E. INSTITUT MEDICO EDUCATI									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1258 U. ENS ELE UEE	1.00		1.00						
0800777K									
ERONDELLE									
E.E.PU									
IEN : IEN ABBEVILLE									
131 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
795 ENS.CL.ELE ECEL	2.00	2.00							
0801573A									
ESMERY HALLON									
E.E.PU									
IEN : IEN PERONNE									
144 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
920 ENS.CL.ELE ECEL	2.00	2.00							
0802163S									
ESTREES DENIECOURT									
E.E.PU									
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
286 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
1025 ENS.CL.ELE ECEL	6.00	5.00	1.00	1.00					

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 41									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
ESTREES MONS *0800399Z*									
E.M.PU									
IEN : IEN PERONNE									
1039 ENS.CL.MA ECMA SANS SPEC. G0000	2.00	2.00							
FERRIERES *0800298P*									
E.E.PU									
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
16 DIR.EC.ELE 0119 1 CLASSE P0001	1.00	1.00							
FEUQUIERES EN VIMEU *0801370E*									
SEGPA COLLEGE GASTON VASSEUR									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1154 E1D SEGPA ISES SEGPA EREA G0170	3.00	2.00	1.00						
FEUQUIERES EN VIMEU *0801371F*									
CLG GASTON VASSEUR									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1295 ULIS CLG ULCG ULIS TFC G0176	1.00	1.00							
FEUQUIERES EN VIMEU *0801430V*									
E.M.PU									
IEN : IEN VIMEU									
453 DIR.EC.MAT 0121 5 CLASSES P0005	1.00	1.00							
1093 ENS.CL.MA ECMA SANS SPEC. G0000	3.00	3.00							
1136 ENS.CL.MA ECMA CL EX PEDA G0106	1.00	1.00							
FEUQUIERES EN VIMEU *0802029W*									
E.E.PU									
IEN : IEN VIMEU									
283 DIR.EC.ELE 0119 7 CLASSES P0007	1.00	1.00							
555 TIT.R.ZIL 2584 SANS SPEC. G0000	1.00	1.00							
1004 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000	5.00	5.00							
1358 ULIS ECOLE ULEC ULIS TFC G0176	1.00		1.00						
FIENVILLERS *0800572M*									
E.E.PU JULES VERNE									
IEN : IEN DOULLENS									
157 DIR.EC.ELE 0119 4 CLASSES P0004	1.00	1.00							
774 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000	3.00	3.00							
FLAUCOURT *0800393T*									
E.E.PU									
IEN : IEN PERONNE									
21 DIR.EC.ELE 0119 1 CLASSE P0001	1.00	1.00							
FLERS SUR NOYE *0801134Y*									
E.M.PU									
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
1082 ENS.CL.MA ECMA SANS SPEC. G0000	2.00		2.00	1.00					

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES										
PAGE : 42										
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?										
I	FLESSELLES	*0801353L*								
I	E.E.PU	GEORGES BRASSENS	RUE VERTE							
I	IEN :	IEN DOULLENS								
I		292	DIR.EC.ELE 0119	8 CLASSES	P0008	1.00	1.00			
I		514	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I		886	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	7.00	6.00	1.00		
I	FLIXECOURT	*0800846K*	REP							
I	E.M.PU	JACQUES PREVERT	32 BIS RUE GAMBETTA							
I	IEN :	IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE								
I		445	DIR.EC.MAT 0121	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
I		1063	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00			
I		1127	ENS.CL.MA ECMA	CL EX PEDA	G0106	1.00	1.00			
I	FLIXECOURT	*0801704T*	ZEP							
I	LP	ALFRED MANESSIER	33 RUE DE LA RESISTANCE							
I	IEN :	IEN								
I		1248	REFERENT REF	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I	FLIXECOURT	*0802007X*	REP							
I	E.E.PU	H. MALOT	6 PLACE VOGEL							
I	IEN :	IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE								
I		318	DIR.EC.ELE 0119	9 CLASSES	P0009	1.00	1.00			
I		553	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I		597	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I		1002	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	7.00	7.00			
I		1357	ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00			
I	FLUY	*0800244F*								
I	E.M.PU	LE TILLEUL	14 PLACE DE L EGLISE							
I	IEN :	IEN AMIENS SUD OUEST								
I		371	DIR.EC.MAT 0121	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			
I	FONTAINE SUR SOMME	*0800778L*								
I	E.M.PU		RUE DE LA CARRIERE							
I	IEN :	IEN ABBEVILLE								
I		387	DIR.EC.MAT 0121	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00			
I		1044	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I	FOREST L ABBAYE	*0800612F*								
I	E.E.PU		28 RUE DE LA MAIRIE							
I	IEN :	IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE								
I		25	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			
I	FORT MAHON PLAGE	*0801607M*	REP							
I	E.E.PU		PLACE ALBERTI LECAT							
I	IEN :	IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE								
I		250	DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES	P0006	1.00	1.00			
I		928	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	5.00	5.00			
I	FOUILLOY	*0801843U*								
I	E.E.PU		5 RUE THIERS							
I	IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME								
I		316	DIR.EC.ELE 0119	9 CLASSES	P0009	1.00	1.00			

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 43									
				TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
FOUILLOY	*0801843U*								
E.E.PU		5 RUE THIERS							
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
974	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		8.00	8.00				
FOURDRINOY	*0800301T*								
E.E.PU		1 RUE DE PRESLES							
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
71	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002		1.00	1.00				
734	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
FRANLEU	*0801493N*								
E.E.PU		11 RUE DES ECOLES							
IEN : IEN ABBEVILLE									
55	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001		1.00	1.00				
FRANVILLERS	*0800177H*								
E.E.PU		51 RUE DU BOURGVILLE							
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
65	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002		1.00	1.00				
713	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
FRESSENNEVILLE	*0800853T*								
E.M.PU JEAN MOULIN		15 RUE JEAN MOULIN							
IEN : IEN VIMEU									
407	DIR.EC.MAT 0121	3 CLASSES P0003		1.00	1.00				
1069	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000		2.00	2.00				
FRESSENNEVILLE	*0802052W*								
E.E.PU JEAN GAUDIER		4 RUE ROGER SALENGRO							
IEN : IEN VIMEU									
230	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES P0005		1.00	1.00				
601	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
1014	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		4.00	3.00	1.00	1.00		
FRETTEMEULE	*0800715T*								
E.M.PU		HAMEAU DE MAIGNEVILLE							
IEN : IEN VIMEU									
376	DIR.EC.MAT 0121	1 CLASSE P0001		1.00	1.00				
FRIAUCOURT	*0801672H*								
E.E.PU		RUE DES ECOLES							
IEN : IEN VIMEU									
145	DIR.EC.ELE 0119	3 CLASSES P0003		1.00	1.00				
950	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		2.00	1.00	1.00			
FRICOURT	*0800101A*								
E.M.PU		RUE DE PITHIVIERS							
IEN : IEN DOULLENS									
370	DIR.EC.MAT 0121	1 CLASSE P0001		1.00	1.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 44									
				TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
I	FRIVILLE	ESCARBOTIN	*0800033B*						
I		CLG LA ROSE DES VENTS	2 RUE DU 8 MAI 1945						
I		IEN : IEN AMIENS ASH							
I		1234 REFERENT REF	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
I		1284 ULIS CLG ULCG	ULIS TFC G0176	1.00		1.00			
I	FRIVILLE	ESCARBOTIN	*0801246V*						
I		E.M.PU JACQUES PREVERT	27 RUE DU MAL FOCH						
I		IEN : IEN VIMEU							
I		411 DIR.EC.MAT 0121	3 CLASSES P0003	1.00	1.00				
I		696 ENS.APP.MA EAPM	APPLICAT G0191	1.00	1.00				
I		1086 ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000	1.00		1.00			
I	FRIVILLE	ESCARBOTIN	*0801521U*						
I		E.E.PU GUILLAUME APOLLINAIRE	11 RUE DEBUSSY						
I		IEN : IEN VIMEU							
I		214 DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES P0005	1.00	1.00				
I		524 TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
I		913 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	3.00	2.00	1.00	1.00		
I		1340 ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFC G0176	1.00	1.00				
I	FRIVILLE	ESCARBOTIN	*0801548Y*						
I		E.M.PU CHARLES PERRAULT	1 RUE DU 11 NOVEMBRE						
I		IEN : IEN VIMEU							
I		393 DIR.EC.MAT 0121	2 CLASSES P0002	1.00	1.00				
I		1103 ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
I	FRIVILLE	ESCARBOTIN	*0801673J*						
I		E.E.PU MARCEL PAGNOL	1 PLACE GILSON						
I		IEN : IEN VIMEU							
I		183 DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES P0004	1.00	1.00				
I		951 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	3.00	3.00				
I	FRIVILLE	ESCARBOTIN	*0801706V*						
I		E.M.PU ARAGON	RUE HECTOR BERLIOZ						
I		IEN : IEN VIMEU							
I		394 DIR.EC.MAT 0121	2 CLASSES P0002	1.00	1.00				
I		1118 ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
I	FRIVILLE	ESCARBOTIN	*0802030X*						
I		E.E.PU VICTORIEN GIROT	56 RUE H. BARBUSSE						
I		IEN : IEN VIMEU							
I		229 DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES P0005	1.00	1.00				
I		556 TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
I		1005 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	4.00	4.00				
I		1225 RESEA AIDE RASE	RASED PEDA G0173	1.00	1.00				
I	GAMACHES		*0800034C*						
I		CLG LOUIS JOUVET	19 RUE PASTEUR						
I		IEN : IEN AMIENS ASH							
I		1285 ULIS CLG ULCG	ULIS TFC G0176	1.00		1.00			

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 45									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
I	GAMACHES *0800716U*								
I	E.E.PU LUCIEN MARTEL RUE ALFRED GUENARD								
I	IEN : IEN VIMEU								
I	238	DIR.EC.ELE	0119	6 CLASSES	P0006	1.00	1.00		
I	485	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
I	786	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00		
I	1178	RESEA AIDE	RASE	RASED RELA	G0172	1.00	1.00		
I	1322	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00		1.00	
I	GAMACHES *0800825M*								
I	E.M.PU ACHILLE BAILLET 12 RUE DE LA TANNERIE								
I	IEN : IEN VIMEU								
I	398	DIR.EC.MAT	0121	3 CLASSES	P0003	1.00	1.00		
I	487	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
I	1049	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00		
I	GAMACHES *0801709Y*								
I	SEGPA COLLEGE LOUIS JOUVET 19 RUE PASTEUR								
I	IEN : IEN AMIENS ASH								
I	1168	E1D SEGPA	ISES	SEGPA EREA	G0170	2.00		2.00	
I	GAUVILLE *0801116D*								
I	E.E.PU 2 ROUTE D HORNOY								
I	IEN : IEN AMIENS SUD OUEST								
I	244	DIR.EC.ELE	0119	6 CLASSES	P0006	1.00	1.00		
I	864	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00		
I	GENTELLES *0800339J*								
I	E.E.PU PLACE GAMBETTA								
I	IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME								
I	122	DIR.EC.ELE	0119	3 CLASSES	P0003	1.00	1.00		
I	741	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00		
I	GEZAINCOURT *0800947V*								
I	E.E.PU 12 RUE NEUVE								
I	IEN : IEN DOULLENS								
I	43	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00		
I	GLISY *0800340K*								
I	E.E.PU 8 RUE NEUVE								
I	IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME								
I	742	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	2.00	1.00	1.00	1.00
I	GRAND LAVIERS *0801936V*								
I	I.M.E. I.M.E. GRAND LAVIERS RUE DES JONGLEURS								
I	IEN : IEN AMIENS ASH								
I	1263	U. ENS	ELE UEE	ULIS TFC	G0176	3.00	1.00	2.00	
I	GRANDCOURT *0800102B*								
I	E.E.PU RUE DE L EGLISE								
I	IEN : IEN DOULLENS								
I	2	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00		

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES											
				PAGE :	46	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
GRATTEPANCHE		*0800341L*									
E.E.PU			35 RUE DE L EGLISE								
IEN :	IEN AMIENS SUD										
19	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE	P0001		1.00	1.00					
GREBAULT MESNIL		*0800755L*									
E.E.PU			3 RUE MACHU								
IEN :	IEN VIMEU										
36	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE	P0001		1.00	1.00					
GRIVESNES		*0801137B*									
E.E.PU			PLACE DE ROUEN								
IEN :	IEN MONTDIDIER										
105	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES	P0002		1.00	1.00					
868	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000		1.00	1.00					
GROUCHES LUCHUEL		*0800948W*									
E.E.PU LA PASSERELLE			2 A RUE DU 8 MAI 1945								
IEN :	IEN DOULLENS										
90	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES	P0002		1.00	1.00					
822	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000		1.00	1.00					
GUERBIGNY		*0800977C*									
E.E.PU			24 RUE DE WARSY								
IEN :	IEN MONTDIDIER										
95	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES	P0002		1.00	1.00					
832	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000		1.00	1.00					
GUESCHART		*0800595M*									
E.E.PU			5 RUE DU BAS								
IEN :	IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE										
335	DIR.EC.ELE 0119	11 CLASSES	P0011		1.00	1.00					
775	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000		10.00	9.00	1.00				
GUIGNEMICOURT		*0800246H*									
E.M.PU			15 RUE DU VIEIL ORME								
IEN :	IEN AMIENS SUD OUEST										
372	DIR.EC.MAT 0121	1 CLASSE	P0001		1.00		1.00				
GUYENCOURT SUR NOYE		*0801069C*									
E.E.PU			RUE THEOPHILE DEPRez								
IEN :	IEN MONTDIDIER										
50	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE	P0001		1.00	1.00					
HAILLES		*0801070D*									
E.E.PU			1 RUE DE LA CROIX								
IEN :	IEN MONTDIDIER										
99	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES	P0002		1.00	1.00					
852	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000		1.00	1.00					
HALLENCOURT		*0801674K*									
E.E.PU			1 RUE DES ECOLES								
IEN :	IEN ABBEVILLE										
315	DIR.EC.ELE 0119	9 CLASSES	P0009		1.00	1.00					

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 47									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
HALLENCOURT *0801674K*									
E.E.PU 1 RUE DES ECOLES									
IEN : IEN ABBEVILLE									
588 TIT.R.BRIG 2585	1.00	1.00							
952 ENS.CL.ELE ECEL	7.00	7.00							
1347 ULIS ECOLE ULEC	1.00		1.00						
HALLOY LES PERNOIS *0800925W*									
E.E.PU 1 RUE DU BOUT DE LA VILLE									
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE									
88 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
817 ENS.CL.ELE ECEL	1.00	1.00							
HAM *0800036E*									
REP									
CLG VICTOR HUGO 7 AVENUE JEAN MOULIN									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1286 ULIS CLG ULCG	1.00	1.00							
HAM *0801248X*									
E.E.PU JULES VERNE 45 RUE EDOUARD BRANLY									
IEN : IEN PERONNE									
353 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
508 TIT.R.ZIL 2584	2.00	1.00	1.00						
581 TIT.R.BRIG 2585	1.00	1.00							
690 ENS.APP.EL EAPL	1.00	1.00							
880 ENS.CL.ELE ECEL	10.00	4.00	5.00		1.00				
1029 ENS.CL.ELE ECEL	1.00		1.00						
1209 RESEA AIDE RASE	1.00	1.00							
1333 ULIS ECOLE ULEC	1.00	1.00							
HAM *0801444K*									
REP									
SEGPA COLLEGE VICTOR HUGO RUE VICTOR HUGO									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1158 E1D SEGPA ISES	3.00	2.00	1.00						
HAM *0801653M*									
ITEP 2 BIS RUE DE SORIGNY									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1262 U. ENS ELE UEE	3.00	2.00	1.00						
HAM *0801830E*									
REP									
E.M.PU VICTOR HUGO RUE VICTOR HUGO									
IEN : IEN PERONNE									
395 DIR.EC.MAT 0121	1.00	1.00							
1122 ENS.CL.MA ECMA	1.00	1.00							
HAM *0802070R*									
E.E.PU JEAN ZAY 4/8 RUE DE SORIGNY									
IEN : IEN PERONNE									
333 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
561 TIT.R.ZIL 2584	1.00	1.00							
1021 ENS.CL.ELE ECEL	9.00	8.00	1.00						

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES													
PAGE : 48													
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?													
I	HAM	*0802104C*											
I	CEF	ROUTE DE PITHON											
I	IEN :												
I	1151	E1D SPE	IS	PENI CEF	G0171					1.00		1.00	
I	HAMELET	*0800179K*											
I	E.E.PU	41 RUE FRANCOIS DEROUSSEN											
I	IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME											
I	715	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000					1.00		1.00	
I	HANGEST EN SANTERRE	*0801675L*											
I	E.E.PU	1 PLACE DU JEU DE PAUME											
I	IEN :	IEN MONTDIDIER											
I	222	DIR.EC.ELE	0119	5 CLASSES	P0005					1.00		1.00	
I	538	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000					1.00		1.00	
I	953	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000					4.00		3.00	1.00
I	HANGEST SUR SOMME	*0801609P*											
I	E.E.PU	ROUTE D ABBEVILLE											
I	IEN :	IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE											
I	216	DIR.EC.ELE	0119	5 CLASSES	P0005					1.00		1.00	
I	930	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000					4.00		4.00	
I	HARBONNIERES	*0801860M*											
I	E.E.PU	PLACE DE LA MAIRIE											
I	IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME											
I	330	DIR.EC.ELE	0119	10 CLASSES	P0010					1.00		1.00	
I	976	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000					9.00		9.00	
I	HATTENCOURT	*0801022B*											
I	E.E.PU	REP											
I	IEN :	IEN MONTDIDIER											
I	309	DIR.EC.ELE	0119	9 CLASSES	P0009					1.00		1.00	
I	501	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000					1.00		1.00	
I	845	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000					8.00		8.00	
I	HAUTVILLERS OUVILLE	*0800615J*											
I	E.E.PU	200 RUE DE L EGLISE											
I	IEN :	IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE											
I	80	DIR.EC.ELE	0119	2 CLASSES	P0002					1.00		1.00	
I	776	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000					1.00		1.00	
I	HAVERNAS	*0800926X*											
I	E.E.PU	3 RUE DE LA BASSEE											
I	IEN :	IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE											
I	42	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE	P0001					1.00		1.00	
I	HEBECOURT	*0801071E*											
I	E.M.PU	28 RUE DE PARIS											
I	IEN :	IEN AMIENS SUD											
I	390	DIR.EC.MAT	0121	2 CLASSES	P0002					1.00		1.00	
I	1079	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000					1.00		1.00	

I

I

		PAGE :	49	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
I	LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES								
I	HEILLY	*0800180L*							
I	E.E.PU LES QUATRE SAISONS		27 RUE SAINTE ANNE						
I	IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME								
I	66	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00				
I	716	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
I	HEM HARDINVAL	*0800949X*							
I	E.E.PU		RUE DE L EGLISE						
I	IEN : IEN DOULLENS								
I	44	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001	1.00	1.00				
I	HERISSART	*0800901V*							
I	E.E.PU		RUE DES ECOLES						
I	IEN : IEN DOULLENS								
I	135	DIR.EC.ELE 0119	3 CLASSES P0003	1.00	1.00				
I	813	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	2.00	2.00				
I	HEUDICOURT	*0801494P*							
I	E.E.PU		1 RUE DU CLERC						
I	IEN : IEN PERONNE								
I	212	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES P0005	1.00		1.00			
I	906	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	4.00	4.00				
I	HOMBLEUX	*0800504N*							
I	E.E.PU LOUIS SCLAVIS		3 RUE DE L EGLISE						
I	IEN : IEN PERONNE								
I	196	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES P0005	1.00	1.00				
I	764	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	4.00	4.00				
I	HORNOY LE BOURG	*0801574B*							
I	E.E.PU		REP						
I	IEN : IEN AMIENS SUD OUEST		2 PLACE DU PRE						
I	355	DIR.EC.ELE 0119	13 CLASSES P0013	1.00	1.00				
I	585	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
I	921	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	12.00	12.00				
I	HUCHENNEVILLE	*0802045N*							
I	E.E.PU		RUE LUCIEN DUFOSSÉ						
I	IEN : IEN VIMEU								
I	192	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES P0004	1.00	1.00				
I	600	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC. G0000	1.00		1.00			
I	1011	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	3.00	3.00				
I	HUMBERCOURT	*0800950Y*							
I	E.E.PU		RUE CLEMENCEAU						
I	IEN : IEN DOULLENS								
I	91	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00				
I	823	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
I	HUPPY	*0800684J*							
I	E.E.PU		16 RUE BARONNE						
I	IEN : IEN ABBEVILLE								
I	267	DIR.EC.ELE 0119	7 CLASSES P0007	1.00	1.00				
I	572	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES							TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
PAGE :							50					
HUPPY	*0800684J*	E.E.PU	16 RUE BARONNE									
		IEN : IEN ABBEVILLE										
		780 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000				6.00	6.00				
HYPERCOURT	*0800516B*	E.E.PU OMIECOURT	4 ROUTE NATIONALE 17									
		IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME										
		23 DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001				1.00	1.00				
HYPERCOURT	*0800518D*	E.E.PU PERTAIN	2 RUE DIEU									
		IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME										
		79 DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002				1.00		1.00			
		769 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000				1.00	1.00				
JUMEL	*0801139D*	E.E.PU	12 RUE PAUL BERT									
		IEN : IEN MONTDIDIER										
		171 DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES P0004				1.00	1.00				
		869 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000				3.00	3.00				
L ETOILE	*0802051V*	E.E.PU JULES FERRY	28 RUE SAINT MARTIN									
		IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE										
		260 DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES P0006				1.00	1.00				
		1013 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000				5.00	5.00				
LA CHAUSSEE TIRANCOURT	*0800291G*	E.E.PU ANDRE SEHET	15 RUE H. DE FRANQUEVILLE									
		IEN : IEN AMIENS SUD OUEST										
		70 DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002				1.00	1.00				
		733 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000				1.00	1.00				
LA NEUVILLE SIRE BERNARD	*0800354A*	E.E.PU	RUE DES ECOLES									
		IEN : IEN MONTDIDIER										
		20 DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001				1.00	1.00				
LAHOUSOYE	*0800182N*	E.E.PU	190 RUE LLE LA RUE LLE									
		IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME										
		10 DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001				1.00	1.00				
LAMOTTE BULEUX	*0800616K*	E.E.PU	84 RUE DU GENERAL DE GAULLE									
		IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE										
		26 DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001				1.00	1.00				
LAMOTTE WARFUSEE	*0802035C*	E.E.PU	1 RUE ULPHY COTTINET									
		IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME										
		148 DIR.EC.ELE 0119	3 CLASSES P0003				1.00	1.00				
		1008 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000				2.00	2.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 51									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
LANCHERES	*0800671V*								
E.M.PU	506 RUE DE SAINT VALERY								
IEN : IEN ABBEVILLE									
375	DIR.EC.MAT 0121	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00				
LANCHERES	*0800731K*								
E.E.PU PAUL VIMEREU	84 RUE ABBÉ DUCROCQ								
IEN : IEN ABBEVILLE									
83	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00				
789	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
LE CROTOY	*0801912U*		REP						
E.E.PU DU PORT	RUE JULES VERNE								
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE									
331	DIR.EC.ELE 0119	10 CLASSES	P0010	1.00	1.00				
551	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
997	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	8.00	7.00	1.00			
1034	ENS.CL.ELE ECEL	CL EX PEDA	G0106	1.00	1.00				
LE HAMEL	*0800178J*								
E.E.PU	3 RUE DE VILLERS BRETONNEUX								
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
714	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00				
LE PLESSIER ROZAINVILLERS	*0801688A*								
E.E.PU	RUE DES ECOLES								
IEN : IEN MONTDIDIER									
185	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00				
958	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00				
LE QUESNEL	*0800358E*								
E.E.PU LEON SAUVILLE	8 RUE DU 8 MAI 1945								
IEN : IEN MONTDIDIER									
151	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00				
745	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00				
LE TITRE	*0800617L*								
E.E.PU	10 RUE DE LA CHAPELLE								
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE									
27	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00				
LICOURT	*0800509U*								
E.E.PU	4 RUE DE LA MAIRIE								
IEN : IEN PERONNE									
78	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00				
765	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
LIGNIERES CHATELAIN	*0801120H*								
E.E.PU	14 PLACE DE LA MAIRIE								
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
865	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00		1.00			

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES										
PAGE : 52										
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?										
I	LIOMER	*0800223H*	REP							
I	E.E.PU		1 RUE ARTHUR PIGNON							
I	IEN :	IEN AMIENS SUD OUEST								
I		235 DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES P0006	1.00	1.00					
I		564 TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I		726 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	5.00	5.00					
I	LONGPRE	LES CORPS SAINTS	*0800037F*							
I	CLG	DES CYGNES	1 RUE DES MARAIS							
I	IEN :	IEN AMIENS ASH								
I		1287 ULIS CLG ULCG	ULIS TFC G0176	1.00	1.00					
I	LONGPRE	LES CORPS SAINTS	*0801834J*							
I	E.M.PU	MARIE CURIE	RUE DU MOULIN							
I	IEN :	IEN ABBEVILLE								
I		419 DIR.EC.MAT 0121	3 CLASSES P0003	1.00	1.00					
I		1123 ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000	2.00	2.00					
I	LONGPRE	LES CORPS SAINTS	*0801836L*							
I	E.E.PU	EDOUARD BRANLY	RUE DU MOULIN							
I	IEN :	IEN ABBEVILLE								
I		225 DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES P0005	1.00	1.00					
I		545 TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I		971 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	4.00	4.00					
I	LONGUEAU		*0800038G*							
I	CLG	JOLIOT CURIE	RUE LEON POIDEVIN							
I	IEN :	IEN AMIENS ASH								
I		1235 REFERENT REF	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I		3701 ULIS CLG ULCG	ULIS TFC G0176	1.00	1.00					
I	LONGUEAU		*0800838B*							
I	E.M.PU	LOUIS PROT	PLACE LOUIS PROT							
I	IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME								
I		444 DIR.EC.MAT 0121	5 CLASSES P0005	1.00	1.00					
I		1056 ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000	4.00	4.00					
I	LONGUEAU		*0801476V*							
I	E.M.PU	ANNE FRANK	RUE LEO FERRE							
I	IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME								
I		434 DIR.EC.MAT 0121	4 CLASSES P0004	1.00		1.00				
I		1100 ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000	2.00	2.00					
I		1137 ENS.CL.MA ECMA	CL EX PEDA G0106	1.00	1.00					
I	LONGUEAU		*0801759C*							
I	E.E.PU	PAUL BAROUX	RUE DES ROSENBERG							
I	IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME								
I		300 DIR.EC.ELE 0119	8 CLASSES P0008	1.00	1.00					
I		542 TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I		965 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	6.00	5.00	1.00				
I		1191 RESEA AIDE RASE	RASED RELA G0172	1.00	1.00					
I		1220 RESEA AIDE RASE	RASED PEDA G0173	1.00	1.00					
I		1350 ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFC G0176	1.00	1.00					

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES										
PAGE : 53										
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?										
I	LONGUEAU	*0801881K*								
I	E.E.PU ANDRE MILLE		RUE ANATOLE FRANCE							
I	IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
I	302 DIR.EC.ELE 0119		8 CLASSES P0008	1.00	1.00					
I	985 ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC. G0000	7.00	7.00					
I	LUCHEUX	*0800952A*								
I	E.E.PU DUCCELLIER		9 RUE DE L EGLISE							
I	IEN : IEN DOULLENS									
I	92 DIR.EC.ELE 0119		2 CLASSES P0002	1.00	1.00					
I	MAILLY MAILLET	*0801432X*								
I	E.E.PU DES 3 VERSANTS		9 RUE LEPAGE							
I	IEN : IEN DOULLENS									
I	208 DIR.EC.ELE 0119		5 CLASSES P0005	1.00	1.00					
I	894 ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC. G0000	4.00	4.00					
I	MAISNIERES	*0800719X*								
I	E.E.PU		11 GRANDE RUE							
I	IEN : IEN VIMEU									
I	32 DIR.EC.ELE 0119		1 CLASSE P0001	1.00	1.00					
I	MARCELCAVE	*0801878G*								
I	E.E.PU		8 RUE DU 8 MAI							
I	IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
I	279 DIR.EC.ELE 0119		7 CLASSES P0007	1.00	1.00					
I	983 ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC. G0000	6.00	6.00					
I	MARCHELEPOT MISERY	*0800510V*								
I	E.E.PU		4 RUE DE LA POSTE							
I	IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
I	125 DIR.EC.ELE 0119		3 CLASSES P0003	1.00	1.00					
I	567 TIT.R.BRIG 2585		SANS SPEC. G0000	1.00	1.00	1.00				
I	766 ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC. G0000	2.00	2.00					
I	MAREUIL CAUBERT	*0801891W*								
I	E.E.PU		GRANDE RUE							
I	IEN : IEN ABBEVILLE									
I	226 DIR.EC.ELE 0119		5 CLASSES P0005	1.00	1.00					
I	596 TIT.R.BRIG 2585		SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I	987 ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC. G0000	4.00	4.00					
I	MARTAINNEVILLE	*0800722A*								
I	E.E.PU		2 RUE DES TILLEULS							
I	IEN : IEN VIMEU									
I	81 DIR.EC.ELE 0119		2 CLASSES P0002	1.00	1.00					
I	787 ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I	MEAULTE	*0801678P*								
I	E.E.PU		34 GRANDE RUE GRANDE RUE							
I	IEN : IEN DOULLENS									
I	253 DIR.EC.ELE 0119		6 CLASSES P0006	1.00	1.00					
I	539 TIT.R.ZIL 2584		SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I	954 ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC. G0000	5.00	5.00					

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES						TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
PAGE : 54											
0801050G											
MEHARICOURT	E.E.PU		RUE DE ROSIERES								
	IEN :	270	DIR.EC.ELE 0119	7 CLASSES	P0007	1.00	1.00				
		850	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	6.00	5.00	1.00			
0800794D											
MENESLIES	E.E.PU		PLACE CAMILLE DE MONS								
	IEN :	38	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00				
0800154H											
MERICOURT L ABBE	E.E.PU		GRANDE RUE								
	IEN :	62	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00				
		709	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
0802038F											
MERS LES BAINS	E.E.PU		38 RUE A. DUMONT								
	IEN :	305	DIR.EC.ELE 0119	8 CLASSES	P0008	1.00	1.00				
		557	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
		1009	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	7.00	7.00				
		1226	RESEA AIDE RASE	RASED PEDA	G0173	1.00	1.00				
0800395V											
MESNIL BRUNTEL	E.E.PU		33 GRANDE RUE GRANDE RUE								
	IEN :	757	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
0800511W											
MESNIL ST NICAISE	E.E.PU		3 RUE DES ECOLES								
	IEN :	154	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00				
		568	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
		767	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00				
0802083E											
MEZEROLLES	E.E.PU		20 ROUTE NATIONALE								
	IEN :	233	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00				
		603	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
		1024	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00				
0800359F											
MEZIERES EN SANTERRE	E.E.PU		4 RUE BOYARD								
	IEN :	152	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00				
		746	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00				
0800760S											
MIANNAY	E.E.PU		11 RUE DES ECOLES								
	IEN :	130	DIR.EC.ELE 0119	3 CLASSES	P0003	1.00	1.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 55									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
I MIANNAY	*0800760S*								
E.E.PU	11 RUE DES ECOLES								
IEN : IEN VIMEU									
792	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	2.00	2.00					
I MIRAUMONT	*0801468L*								
E.E.PU	PLACE DE LA MAIRIE								
IEN : IEN DOULLENS									
174	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES P0004	1.00	1.00					
901	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	3.00	3.00					
I MOISLAINS	*0802053X*								
E.E.PU	REP								
IEN : IEN PERONNE	7 PLACE J. LEBORGNE								
285	DIR.EC.ELE 0119	7 CLASSES P0007	1.00		1.00				
559	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
1015	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	6.00	6.00					
I MOLLIENS DREUIL	*0801680S*								
E.E.PU	50 RUE DU GENERAL LECLERC								
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
254	DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES P0006	1.00	1.00					
589	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
955	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	5.00	5.00					
I MONCHY LAGACHE	*0801610R*								
E.E.PU	11 GRANDE RUE								
IEN : IEN PERONNE									
251	DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES P0006	1.00	1.00					
533	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
586	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
931	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	5.00	3.00	2.00				
I MONS BOUBERT	*0801495R*								
E.E.PU	RUE DELATRE								
IEN : IEN ABBEVILLE									
112	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00					
907	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I MONTDIDIER	*0800041K*								
CLG PARMENTIER	9 RUE PASTEUR								
IEN : IEN AMIENS ASH									
1288	ULIS CLG ULCG	ULIS TFC G0176	1.00	1.00					
I MONTDIDIER	*0800866G*								
E.M.PU Y GIROUD	1 RUE GOULLIART								
IEN : IEN MONTDIDIER									
426	DIR.EC.MAT 0121	4 CLASSES P0004	1.00		1.00				
1076	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000	3.00	3.00					
I MONTDIDIER	*0800984K*								
E.E.PU LE PRIEURE	2 RUE DU COLLEGE								
IEN : IEN MONTDIDIER									
364	DIR.EC.ELE 0119	16 CLASSES P0016	1.00	1.00					

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES										
PAGE : 56										
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?										
I	MONTDIDIER *0800984K*									I
I	E.E.PU LE PRIEURE 2 RUE DU COLLEGE									I
I	IEN : IEN MONTDIDIER									I
I	497	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			I
I	678	DECH DIR	DCOM	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			I
I	833	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	7.00	7.00			I
I	1326	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00			I
I	MONTDIDIER *0800985L*									I
I	E.E.PU VICTOR HUGO 7 AVENUE VICTOR HUGO									I
I	IEN : IEN MONTDIDIER									I
I	498	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			I
I	834	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	7.00	7.00			I
I	1203	RESEA AIDE	RASE	RASED PEDA	G0173	2.00	1.00	1.00		I
I	MONTDIDIER *0801018X*									I
I	E.E.PU DE LA CITE DU NORD RUE JEAN LABORDERE									I
I	IEN : IEN MONTDIDIER									I
I	204	DIR.EC.ELE	0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			I
I	500	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			I
I	844	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	4.00	3.00	1.00		I
I	MONTDIDIER *0801204Z*									I
I	IEN MONTDIDIER ECOLE DU PRIEURE									I
I	IEN : IEN MONTDIDIER									I
I	627	T.R.S.	9010	SANS SPEC.	G0000	10.00	10.00			I
I	637	ANIM.INF	AINF	TEC RES ED	G0164	1.00	1.00			I
I	658	CP.ADJ.IEN	CPC	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			I
I	669	CP.EPS	CPEP	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			I
I	MONTDIDIER *0801491L*									I
I	SEGPA COLLEGE PARMENTIER 9 RUE PASTEUR									I
I	IEN : IEN AMIENS ASH									I
I	1164	E1D SEGPA	ISES	SEGPA EREA	G0170	3.00	3.00			I
I	MONTDIDIER *0801534H*									I
I	LP LYC 541 RUE PASTEUR									I
I	IEN :									I
I	1368	ULIS LP	ULLP	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00			I
I	MONTDIDIER *0801648G*									I
I	E.M.PU MOULIN CARDENIER RUE PASTEUR									I
I	IEN : IEN MONTDIDIER									I
I	460	DIR.EC.MAT	0121	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			I
I	1116	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00			I
I	MORCHAIN *0800513Y*									I
I	E.E.PU RUE DE PERTAIN									I
I	IEN : IEN PERONNE									I
I	22	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 57									
				TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
MORCOURT	*0800156K*								
E.E.PU	RUE DE CERISY								
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
5	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00				
MOREUIL	*0800360G*								
E.E.PU LUCIE AUBRAC	86 RUE VEUVE THIBEAUVILLE								
IEN : IEN MONTDIDIER									
363	DIR.EC.ELE 0119	16 CLASSES	P0016	1.00	1.00				
478	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
673	DECH DIR DCOM	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
747	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	14.00	14.00				
1315	ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00		1.00			
MOREUIL	*0801439E*								
CLG JEAN MOULIN	RUE LEON BLUM								
IEN : IEN AMIENS ASH									
1242	REFERENT REF	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
MOREUIL	*0801572Z*								
E.M.PU GAVROCHE	RUE WINSTON CHURCHILL								
IEN : IEN MONTDIDIER									
414	DIR.EC.MAT 0121	3 CLASSES	P0003	1.00	1.00				
1108	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00				
MORISEL	*0800363K*								
E.E.PU	RUE DE L'EGLISE								
IEN : IEN MONTDIDIER									
74	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00				
748	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
MORLANCOURT	*0800157L*								
E.E.PU	PLACE DE LA MAIRIE								
IEN : IEN DOULLENS									
6	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00				
MORVILLERS ST SATURNIN	*0801124M*								
E.M.PU HAMEAU DE DIGEON	1 RUE ECOLES ST PIERRE								
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
1081	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000	2.00	1.00	1.00			
MOYENNEVILLE	*0800764W*								
E.E.PU	RUE DE LA PLACE								
IEN : IEN VIMEU									
160	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00				
793	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00				
MUILLE VILLETTE	*0801575C*								
E.E.PU	154 ROUTE DE PARIS								
IEN : IEN PERONNE									
180	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00				
527	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
922	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00				

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 58									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
I NAMPS MAISNIL *0801919B*									
I E.E.PU 8 RUE DE L EGLISE NAMPS AU MON									
I IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
I 191 DIR.EC.ELE 0119 4 CLASSES P0004 1.00 1.00									
I 998 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000 3.00 3.00									
I NAOURS *0800929A*									
I E.E.PU 3 RUE DE L EGLISE									
I IEN : IEN DOULLENS									
I 162 DIR.EC.ELE 0119 4 CLASSES P0004 1.00 1.00									
I 495 TIT.R.ZIL 2584 SANS SPEC. G0000 1.00 1.00									
I 818 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000 3.00 3.00									
I NESLE *0800514Z*									
I E.E.PU 6 RUE DU DOCTEUR BRAILLON									
I IEN : IEN PERONNE									
I 326 DIR.EC.ELE 0119 10 CLASSES P0010 1.00 1.00									
I 569 TIT.R.BRIG 2585 SANS SPEC. G0000 2.00 2.00									
I 768 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000 8.00 7.00									
I 1199 RESEA AIDE RASE RASED PEDA G0173 1.00 1.00									
I 1320 ULIS ECOLE ULEC ULIS TFC G0176 1.00 1.00									
I NESLE *0800870L*									
I E.M.PU CLAUDE MONET 4 RUE DENIS LONGUET									
I IEN : IEN PERONNE									
I 451 DIR.EC.MAT 0121 5 CLASSES P0005 1.00 1.00									
I 490 TIT.R.ZIL 2584 SANS SPEC. G0000 1.00 1.00									
I 1078 ENS.CL.MA ECMA SANS SPEC. G0000 3.00 3.00									
I 1131 ENS.CL.MA ECMA CL EX PEDA G0106 1.00 1.00									
I NESLE *0801369D*									
I CLG LOUIS PASTEUR 15 BOULEVARD PASTEUR									
I IEN : IEN AMIENS ASH									
I 1238 REFERENT REF SANS SPEC. G0000 1.00 1.00									
I NEUFMOULIN *0800528P*									
I E.E.PU 78 VOIE GRANDE VOIE									
I IEN : IEN ABBEVILLE									
I 24 DIR.EC.ELE 0119 1 CLASSE P0001 1.00 1.00									
I NIBAS *0800797G*									
I E.E.PU 10 RUE DE L'EGLISE									
I IEN : IEN VIMEU									
I 132 DIR.EC.ELE 0119 3 CLASSES P0003 1.00 1.00									
I 796 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000 2.00 2.00									
I NOUVION *0801488H*									
I CLG JACQUES PREVERT 8 RUE DU COLLEGE									
I IEN : IEN AMIENS ASH									
I 1245 REFERENT REF SANS SPEC. G0000 1.00 1.00									

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES										
PAGE : 59										
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?										
I	NOUVION	*0802039G*	80	ROUTE	NATIONALE					
I	E.E.PU									
I	IEN :	IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE								
I	284	DIR.EC.ELE 0119	7	CLASSES	P0007	1.00	1.00			
I	558	TIT.R.ZIL 2584		SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I	599	TIT.R.BRIG 2585		SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I	1010	ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC.	G0000	6.00	6.00			
I	NOYELLES SUR MER	*0801871Z*	2	RUE	VIOLETTE SZABO					
I	E.E.PU									
I	IEN :	IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE								
I	117	DIR.EC.ELE 0119	2	CLASSES	P0002	1.00	1.00			
I	982	ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I	O DE SELLE	*0801893Y*	15	RUE	D AMIENS					
I	E.E.PU									
I	IEN :	IEN AMIENS SUD OUEST								
I	227	DIR.EC.ELE 0119	5	CLASSES	P0005	1.00	1.00			
I	989	ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00			
I	OCHANCOURT	*0800800K*		PLACE	DE LA MAIRIE					
I	E.E.PU									
I	IEN :	IEN VIMEU								
I	39	DIR.EC.ELE 0119	1	CLASSE	P0001	1.00	1.00			
I	OISEMONT	*0800045P*	7	RUE	JEAN JAURES					
I	CLG CHARLES BIGNON									
I	IEN :	IEN AMIENS ASH								
I	1236	REFERENT REF		SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I	OISEMONT	*0800277S*		RUE	JULES FERRY					
I	E.E.PU									
I	IEN :	IEN AMIENS SUD OUEST								
I	366	DIR.EC.ELE 0119	17	CLASSES	P0017	1.00	1.00			
I	477	TIT.R.ZIL 2584		SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I	672	DECH DIR DCOM		SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I	729	ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC.	G0000	15.00	15.00			
I	1196	RESEA AIDE RASE		RASED PEDA	G0173	1.00		1.00		
I	1313	ULIS ECOLE ULEC		ULIS TFC	G0176	1.00	1.00			
I	ORESMAUX	*0801098J*		RUE	DES ECOLES					
I	E.E.PU									
I	IEN :	IEN AMIENS SUD OUEST								
I	170	DIR.EC.ELE 0119	4	CLASSES	P0004	1.00	1.00			
I	860	ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00			
I	OUST MAREST	*0801683V*	37	ROUTE	DE PARIS					
I	E.E.PU									
I	IEN :	IEN VIMEU								
I	146	DIR.EC.ELE 0119	3	CLASSES	P0003	1.00	1.00			
I	956	ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00			

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES										
			PAGE :	60	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
OVILLERS	LA BOISSELLE	*0800114P*								
	E.E.PU HAMEAU DE LA BOISSELLE	16 RUE G CUVILLIER								
	IEN : IEN DOULLENS									
	59	DIR.EC.ELE	0119	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00			
	700	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
PENDE		*0800736R*								
	E.E.PU	RUE DU GENERAL DE GAULLE								
	IEN : IEN ABBEVILLE									
	84	DIR.EC.ELE	0119	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00			
	790	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
PENDE		*0801434Z*								
	E.E.PU	10 RUE DE LA MAIRIE								
	IEN : IEN ABBEVILLE									
	54	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			
PERNOIS		*0800930B*								
	E.E.PU	121 RUE D EN BAS								
	IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE									
	163	DIR.EC.ELE	0119	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00			
	819	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00			
PERONNE		*0800400A*			REP					
	E.E.PU MONT SAINT QUENTIN	9 ET 13 RUE JULES FERRY								
	IEN : IEN PERONNE									
	367	DIR.EC.ELE	0119	17 CLASSES	P0017	1.00		1.00		
	479	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
	675	DECH DIR	DCOM	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
	688	ENS.APP.EL	EAPL	APPLICAT	G0191	1.00	1.00			
	758	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	13.00	12.00	1.00		
	1027	ENS.CL.ELE	ECEL	CL EX PEDA	G0106	1.00	1.00			
	1198	RESEA AIDE	RASE	RASED PEDA	G0173	1.00	1.00			
	1317	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00		1.00		
PERONNE		*0800403D*								
	ITEP	20 RUE DU MONT SAINT QUENTIN								
	IEN : IEN AMIENS ASH									
	1250	U. ENS	ELE UEE	ULIS TFC	G0176	4.00		4.00		
	3035	U. ENS	ELE UEE	ULIS TFC	050 %	1.00		1.00		TPD
PERONNE		*0801203Y*								
	IEN PERONNE	12 RUE BERANGER								
	IEN : IEN PERONNE									
	626	T.R.S.	9010	SANS SPEC.	G0000	7.00	5.00	2.00		
	636	ANIM.INF	AINF	TEC RES ED	G0164	1.00	1.00			
	657	CP.ADJ.IEN	CPC	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
	668	CP.EPS	CPEP	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
PERONNE		*0801361V*			REP					
	E.E.PU LA CHAPELETTE	8 RUE DE VERDUN								
	IEN : IEN PERONNE									
	311	DIR.EC.ELE	0119	9 CLASSES	P0009	1.00	1.00			
	515	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 61									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
PERONNE									
E.E.PU LA CHAPELETTE									
IEN : IEN PERONNE									
582 TIT.R.BRIG 2585	1.00	1.00							
889 ENS.CL.ELE ECEL	7.00	7.00							
1030 ENS.CL.ELE ECEL	1.00	1.00							
PERONNE									
SEGPA COLLEGE BERANGER									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1159 E1D SEGPA ISES	3.00		3.00						
PERONNE									
CLG BERANGER									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1247 REFERENT REF	1.00	1.00							
1303 ULIS CLG ULCG	2.00		2.00						
PERONNE									
E.HOSP HOPITAL DE JOUR									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1268 U. ENS ELE UEE	1.00	1.00							
PERONNE									
E.E.PU CENTRE									
IEN : IEN PERONNE									
346 DIR.EC.ELE 0119	1.00		1.00						
546 TIT.R.ZIL 2584	1.00		1.00						
593 TIT.R.BRIG 2585	1.00	1.00							
977 ENS.CL.ELE ECEL	10.00	10.00							
1144 FON.PED.EX FPEX	1.00	1.00							
1192 RESEA AIDE RASE	1.00	1.00							
1353 ULIS ECOLE ULEC	1.00	1.00							
PERONNE									
I.M.E. DE PERONNE									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1264 U. ENS ELE UEE	2.00	1.00	1.00						
PICQUIGNY									
E.E.PU									
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
329 DIR.EC.ELE 0119	1.00		1.00						
544 TIT.R.ZIL 2584	1.00	1.00							
970 ENS.CL.ELE ECEL	7.00	7.00							
1033 ENS.CL.ELE ECEL	1.00	1.00							
1352 ULIS ECOLE ULEC	1.00		1.00						
PIENNES ONVILLERS									
E.E.PU									
IEN : IEN MONTDIDIER									
46 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES										
				PAGE :	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
I	PISSY	*0801178W*		62						
I	E.E.PU		1 RUE DE LA MARE							
I	IEN :	IEN AMIENS SUD OUEST								
I	53	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001		1.00	1.00				
I	PLACHY BUYON	*0801902H*								
I	E.E.PU		RUE DU CAPT HEMIR MEZAN							
I	IEN :	IEN AMIENS SUD OUEST								
I	228	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES P0005		1.00	1.00				
I	995	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		2.00	2.00				
I	POIX DE PICARDIE	*0801128S*								
I	E.E.PU LES PRIMEVERES		5 RUE DU DOCTEUR BARBIER							
I	IEN :	IEN AMIENS SUD OUEST								
I	336	DIR.EC.ELE 0119	11 CLASSES P0011		1.00		1.00			
I	505	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
I	579	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
I	866	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		7.00	7.00				
I	1035	ENS.CL.ELE ECEL	ALLEMAND G0421		1.00	1.00				
I	1206	RESEA AIDE RASE	RASED PEDA G0173		1.00		1.00			
I	1330	ULIS ECOLE ULEC	ULIS TFC G0176		2.00	1.00	1.00			
I	POIX DE PICARDIE	*0801583L*								
I	I.M.E. INSTITUT MEDICO PEDAGOG		8 RUE FERDINAND BEAUMONT							
I	IEN :	IEN AMIENS ASH								
I	1257	U. ENS ELE UEE	ULIS TFC G0176		1.00		1.00			
I	POIX DE PICARDIE	*0801642A*								
I	E.M.PU		RUE DU DOCTEUR BARBIER							
I	IEN :	IEN AMIENS SUD OUEST								
I	459	DIR.EC.MAT 0121	5 CLASSES P0005		1.00	1.00				
I	1115	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000		4.00	4.00				
I	PONT DE METZ	*0801362W*								
I	E.E.PU PIERRE ET MARIE CURIE		CHEMIN DE SAVEUSE							
I	IEN :	IEN AMIENS SUD								
I	293	DIR.EC.ELE 0119	8 CLASSES P0008		1.00	1.00				
I	890	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		7.00	6.00	1.00			
I	PONT DE METZ	*0802108G*								
I	IME AU FIL DU TEMPS APAJH 8		2 ALLEE MARC SIBERCHICOT							
I	IEN :	IEN AMIENS ASH								
I	1269	U. ENS ELE UEE	ULIS TSA G0178		1.00		1.00			
I	PONT DE METZ	*0802165U*								
I	SESSAD SEDUC SPEC SOINS A DOMI		PONT DE METZ							
I	IEN :									
I	1142	ENS.SP.INT ECSI	OPTION D G0145		1.00	1.00				
I	1270	U. ENS ELE UEE	ULIS TSA G0178		1.00		1.00			
I	1274	U. ENS MAT UEM	ULIS TSA G0178		2.00	1.00	1.00			

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES		PAGE :	63	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
PONT NOYELLES	*0800966R*								
E.E.PU		3 RUE LEONCE HOUBRON							
IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME								
827	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		3.00	3.00				
PONT REMY	*0801848Z*								
E.E.PU ROBERT MALLET		RUE JEAN MACE							
IEN :	IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE								
301	DIR.EC.ELE 0119	8 CLASSES P0008		1.00	1.00				
975	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		7.00	7.00				
1222	RESEA AIDE RASE	RASED PEDA G0173		1.00	1.00				
POULAINVILLE	*0801172P*								
E.E.PU PHILIPPE BOVIN		RUE PAUL LANGEVIN							
IEN :	IEN AMIENS NORD								
206	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES P0005		1.00	1.00				
876	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		4.00	4.00				
POZIERES	*0800115R*								
E.E.PU		2 RUE DE BOULLEVILLE							
IEN :	IEN DOULLENS								
4	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001		1.00	1.00				
PROUZEL	*0801100L*								
E.E.PU		RUE DU GENERAL LECLERC							
IEN :	IEN AMIENS SUD OUEST								
861	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		2.00	2.00				
PROYART	*0802172B*								
E.E.PU PROYART		9 RUE DE L'EGLISE							
IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME								
263	DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES P0006		1.00	1.00				
1026	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		5.00	5.00				
PUCHEVILLERS	*0801576D*								
E.E.PU VICTOR HUGO		14 RUE DES PRIEURS							
IEN :	IEN DOULLENS								
114	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002		1.00	1.00				
923	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
QUEND	*0801820U*								
E.E.PU		REP							
IEN :	IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE	RUE DE LA MAIRIE							
223	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES P0005		1.00	1.00				
591	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				
967	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		4.00	4.00				
QUERRIEU	*0800967S*								
E.E.PU		54 ROUTE NATIONALE							
IEN :	IEN AMIENS CENTRE SOMME								
203	DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES P0005		1.00	1.00				
828	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000		1.00	1.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES										
PAGE : 64										
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?										
I	QUESNOY LE MONTANT	*0801612T*								
I	E.E.PU		RUE DE CAMPAGNE							
I	IEN : IEN VIMEU									
I	115	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00					
I	932	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I	QUESNOY SUR AIRAINES	*0800252P*								
I	E.E.PU		12 RUE DE PLAISANCE							
I	IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
I	69	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00					
I	728	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I	QUEVAUVILLERS	*0801689B*								
I	E.E.PU		32 RUE DE SAINNEVILLE							
I	IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
I	255	DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES P0006	1.00	1.00					
I	959	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	5.00	5.00					
I	QUIRY LE SEC	*0801144J*								
I	E.E.PU		2 RUE DE L ECOLE							
I	IEN : IEN MONTDIDIER									
I	106	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00					
I	870	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I	RAINCHEVAL	*0800910E*								
I	E.E.PU		28 RUE PRINCIPALE							
I	IEN : IEN DOULLENS									
I	41	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001	1.00	1.00					
I	RAINNEVILLE	*0800968T*								
I	E.E.PU		RUE DU STADE							
I	IEN : IEN DOULLENS									
I	268	DIR.EC.ELE 0119	7 CLASSES P0007	1.00	1.00					
I	829	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	6.00	5.00	1.00	1.00			
I	RAMBURELLES	*0800723B*								
I	E.E.PU		10 PLACE DU 8 MAI							
I	IEN : IEN VIMEU									
I	33	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001	1.00	1.00					
I	REMIENCOURT	*0801072F*								
I	E.E.PU		1 PLACE DE L'EGLISE							
I	IEN : IEN MONTDIDIER									
I	51	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001	1.00	1.00					
I	RETHONVILLERS	*0801028H*	REP							
I	E.E.PU		12 RUE DE L EGLISE							
I	IEN : IEN MONTDIDIER									
I	48	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001	1.00	1.00					
I	REVELLES	*0800255T*								
I	E.E.PU		19 RUE DE FLUY							
I	IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
I	14	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001	1.00	1.00					

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 65									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
RIBEMONT	SUR ANCRE	*0800187U*							
	E.E.PU JEAN DE LA FONTAINE	RUE DE LA POSTE							
	IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME								
	119	DIR.EC.ELE	0119	3 CLASSES	P0003	1.00	1.00		
	717	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00		
RIVERY		*0800143W*							
	E.E.PU JEANNE ARNAUD	RUE BAUDREZ							
	IEN : IEN AMIENS NORD								
	264	DIR.EC.ELE	0119	7 CLASSES	P0007	1.00		1.00	
	705	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	6.00	6.00		
RIVERY		*0800839C*							
	E.M.PU PIERRE PERRET	51 RUE BAUDREZ							
	IEN : IEN AMIENS NORD								
	423	DIR.EC.MAT	0121	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00		
	1057	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00		
RIVERY		*0801373H*							
	CLG JULES VERNE	9 RUE JULES VERNE							
	IEN : IEN AMIENS ASH								
	1239	REFERENT	REF	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
	1297	ULIS CLG	ULCG	ULIS TFC	G0176	1.00		1.00	
RIVERY		*0801374J*							
	SEGPA COLLEGE JULES VERNE	9 RUE JULES VERNE							
	IEN : IEN AMIENS ASH								
	1155	E1D SEGPA	ISES	SEGPA EREA	G0170	2.00	1.00	1.00	
ROIGLISE		*0801026F*							
	E.E.PU	REP							
	IEN : IEN MONTDIDIER	26 RUE HENRI THIEBAUT							
	47	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00		
ROISEL		*0801611S*							
	E.M.PU	RUE DE CASTILLE							
	IEN : IEN PERONNE								
	416	DIR.EC.MAT	0121	3 CLASSES	P0003	1.00	1.00		
	1112	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00		
ROISEL		*0802034B*							
	E.E.PU	16 RUE DE LA REPUBLIQUE							
	IEN : IEN PERONNE								
	304	DIR.EC.ELE	0119	8 CLASSES	P0008	1.00	1.00		
	598	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00		
	1007	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	7.00	6.00	1.00	
ROLLOT		*0800990S*							
	E.E.PU	17 RUE SAINT NICOLAS							
	IEN : IEN MONTDIDIER								
	166	DIR.EC.ELE	0119	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00		
	835	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00		

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 66									
				TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
RONSSOY	*0801436B*								
E.E.PU	7 RUE CHARLES DE GAULLE								
IEN : IEN PERONNE									
142	DIR.EC.ELE	0119	3 CLASSES	P0003	1.00	1.00			
895	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00			
ROSIERES	*0800051W*								
EN SANTERRE	45 RUE PASTEUR								
CLG	JULES VERNE								
IEN : IEN AMIENS ASH									
3601	ENSRH 1D	RH1D	ENSRH 1D	C0076	1.00		1.00		
1289	ULIS CLG	ULCG	ULIS TFC	G0176	1.00		1.00		
ROSIERES	*0800867H*								
EN SANTERRE	PLACE DE LA REPUBLIQUE								
E.M.PU VALENTINE CLEMENT									
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
450	DIR.EC.MAT	0121	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
1077	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	4.00	3.00		1.00	
1130	ENS.CL.MA	ECMA	CL EX PEDA	G0106	1.00	1.00			
ROSIERES	*0801758B*								
EN SANTERRE	RUE VICTOR HUGO								
E.E.PU JACQUES DEBARY									
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
328	DIR.EC.ELE	0119	10 CLASSES	P0010	1.00	1.00			
541	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
964	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	8.00	8.00			
1190	RESEA AIDE	RASE	RASED RELA	G0172	1.00		1.00		
1219	RESEA AIDE	RASE	RASED PEDA	G0173	1.00	1.00			
1349	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00		1.00		
ROUVREL	*0801145K*								
E.E.PU	RUE DE HAILLES								
IEN : IEN MONTDIDIER									
205	DIR.EC.ELE	0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
871	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00			
ROYE	*0800865F*								
EN SANTERRE	25 RUE PASTEUR								
E.M.PU LES TILLEULS									
IEN : IEN MONTDIDIER									
464	DIR.EC.MAT	0121	6 CLASSES	P0006	1.00		1.00		
1075	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00			
1129	ENS.CL.MA	ECMA	CL EX PEDA	G0106	1.00	1.00			
ROYE	*0801029J*								
EN SANTERRE	PLACE DE LA VICTOIRE								
E.E.PU LES PLATANES									
IEN : IEN MONTDIDIER									
310	DIR.EC.ELE	0119	9 CLASSES	P0009	1.00	1.00			
502	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
846	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	7.00	6.00	1.00		
1182	RESEA AIDE	RASE	RASED RELA	G0172	1.00	1.00			
1205	RESEA AIDE	RASE	RASED PEDA	G0173	1.00	1.00			
1327	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00		1.00		

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 67									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
ROYE	*0801031L* REP								
E.E.PU YVETTE ET RENE FONTAINE 7 BOULEVARD DE L EST									
IEN : IEN MONTDIDIER									
351	DIR.EC.ELE	0119	13 CLASSES	P0013			1.00	1.00	
503	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000			1.00	1.00	
578	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC.	G0000			1.00	1.00	
847	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000			11.00	9.00	2.00
1328	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176			1.00	1.00	
ROYE	*0801341Y* REP								
CLG LOUISE MICHEL ROUTE DE GOYENCOURT									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1294	ULIS CLG	ULCG	ULIS TFC	G0176			1.00		1.00
ROYE	*0801481A* REP								
SEGPA COLLEGE LOUISE MICHEL ROUTE DE GOYENCOURT									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1160	E1D SEGPA	ISES	SEGPA EREA	G0170			3.00	3.00	
ROYE	*0801651K* REP								
E.M.PU M. LAURENCIN RUE DU CHAMP D ENFER									
IEN : IEN MONTDIDIER									
441	DIR.EC.MAT	0121	4 CLASSES	P0004			1.00	1.00	
1117	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000			3.00	2.00	1.00
1141	ENS.CL.MA	ECMA	CL EX PEDA	G0106			1.00	1.00	
RUBEMPRE	*0800969U* REP								
E.E.PU 6 BIS RUE NOTRE DAME									
IEN : IEN DOULLENS									
165	DIR.EC.ELE	0119	4 CLASSES	P0004			1.00	1.00	
830	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000			3.00	3.00	
RUE	*0801250Z* REP								
E.M.PU RUE DU BOSQUET									
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE									
428	DIR.EC.MAT	0121	4 CLASSES	P0004			1.00	1.00	
1087	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000			3.00	3.00	
RUE	*0801739F* REP								
LP DU MARQUENTERRE 2 RUE DU MARAIS									
IEN :									
1369	ULIS LP	ULLP	ULIS TFC	G0176			1.00		1.00
RUE	*0801889U* REP								
E.E.PU GABRIEL DERAY RUE DU BOSQUET									
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE									
303	DIR.EC.ELE	0119	8 CLASSES	P0008			1.00	1.00	
548	TIT.R.ZIL	2584	SANS SPEC.	G0000			1.00	1.00	
986	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000			7.00	7.00	
1193	RESEA AIDE	RASE	RASED RELA	G0172			1.00	1.00	
1223	RESEA AIDE	RASE	RASED PEDA	G0173			1.00		1.00

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 68									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
I RUMIGNY	*0801073G*								
E.E.PU	RUE DU QUAI								
IEN : IEN AMIENS SUD									
100	DIR.EC.ELE	0119	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00			
853	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I SAIGNEVILLE	*0800739U*								
E.E.PU	12 RUE DE L EGLISE								
IEN : IEN ABBEVILLE									
34	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			
I SAILLY FLIBEAUCOURT	*0801517P*								
E.E.PU	1 PLACE P.GAFFET								
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE									
213	DIR.EC.ELE	0119	5 CLASSES	P0005	1.00	1.00			
584	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
911	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00			
I SAILLY LAURETTE	*0801880J*								
E.M.PU	RUE DE MOREUIL								
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
396	DIR.EC.MAT	0121	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00			
1124	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
I SAILLY LE SEC	*0800159N*								
E.E.PU	14 RUE DU MARECHAL LECLERC								
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
7	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			
I SAILLY SAILLISEL	*0800470B*								
E.E.PU	24 RUE DU COMMANDANT THIERRY								
IEN : IEN PERONNE									
762	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	2.00	2.00			
I SAINS EN AMIENOIS	*0801074H*								
E.E.PU LA SENTELETTE	11 CHEMIN DE LA SENTELETTE								
IEN : IEN AMIENS SUD									
271	DIR.EC.ELE	0119	7 CLASSES	P0007	1.00	1.00			
854	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	6.00	6.00			
I SALEUX	*0802054Y*								
E.E.PU CURIE DEGARDIN	111 RUE ROGER SALENGRO								
IEN : IEN AMIENS SUD									
339	DIR.EC.ELE	0119	11 CLASSES	P0011	1.00	1.00			
1016	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	10.00	9.00	1.00		
I SALOUEL	*0801901G*								
E.E.PU L. DE LA MOISSONNIERE	RUE DENIS SEVIN								
IEN : IEN AMIENS SUD									
317	DIR.EC.ELE	0119	9 CLASSES	P0009	1.00	1.00			
994	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	8.00	7.00	1.00	1.00	

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES										
PAGE : 69										
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?										
I	SALOUEL		*0802157K*							
I		E.HOSP CHU PICARDIE								
I		IEN : IEN AMIENS ASH								
I		1266 U. ENS ELE UEE	ULIS TFM G0177	5.00	5.00					
I	SENARPONT		*0801692E*	REP						
I		E.E.PU	11 PLACE DU GAL LECLERC							
I		IEN : IEN AMIENS SUD OUEST								
I		256 DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES P0006	1.00	1.00					
I		590 TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I		960 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	5.00	5.00					
I	SEUX		*0801578F*							
I		E.M.PU	8 RUE CROIX							
I		IEN : IEN AMIENS SUD OUEST								
I		380 DIR.EC.MAT 0121	1 CLASSE P0001	1.00	1.00					
I	SOURDON		*0801147M*							
I		E.E.PU	2 RUE CARNOT							
I		IEN : IEN MONTDIDIER								
I		107 DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00					
I		872 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I	ST BLIMONT		*0802067M*							
I		E.E.PU PIERRE DUPONT	RUE DES ECOLES							
I		IEN : IEN ABBEVILLE								
I		231 DIR.EC.ELE 0119	5 CLASSES P0005	1.00	1.00					
I		1019 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	4.00	4.00					
I	ST CHRIST BRIOST		*0800521G*							
I		E.M.PU	RUE DE L EGLISE							
I		IEN : IEN PERONNE								
I		384 DIR.EC.MAT 0121	2 CLASSES P0002	1.00	1.00					
I		1041 ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I	ST FUSCIEN		*0801075J*							
I		E.E.PU	9 RUE DE CAGNY							
I		IEN : IEN AMIENS SUD								
I		101 DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00					
I		855 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I	ST GRATIEN		*0800970V*							
I		E.E.PU ECOLE DE L'HALLUE	6 CHEMIN BUISSONNIER							
I		IEN : IEN DOULLENS								
I		242 DIR.EC.ELE 0119	6 CLASSES P0006	1.00	1.00					
I		831 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	5.00	4.00	1.00				
I	ST LEGER LES DOMART		*0801608N*	REP						
I		E.E.PU DOLTO/FERRY	2 RUE GOSSELIN							
I		IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE								
I		357 DIR.EC.ELE 0119	13 CLASSES P0013	1.00	1.00					
I		532 TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
I		3037 DECH DIR DCOM	SANS SPEC. 050 %	1.00	1.00					TPD
I		929 ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	10.00	10.00					

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 70									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
ST LEGER LES DOMART *0801608N* REP									
E.E.PU DOLTO/FERRY 2 RUE GOSSELIN									
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE									
1032	1.00	1.00							
1189	1.00		1.00						
1218	1.00		1.00						
1344	1.00	1.00							
ST MAXENT *0800767Z* 6 RUE DES ECOLES									
E.E.PU IEN : IEN VIMEU									
86	1.00	1.00							
794	1.00	1.00							
ST OUEN *0801515M* REP									
E.E.PU ALFRED MANNESSIER 7 RUE LAFAYETTE									
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE									
337	1.00		1.00						
522	1.00	1.00							
909	10.00	10.00							
ST QUENTIN LA MOTTE *0801842T* RUE DE L EGLISE									
E.E.PU ROBERT GIGNON									
IEN : IEN VIMEU									
187	1.00	1.00							
592	1.00	1.00							
973	3.00	3.00							
ST RIQUIER *0801870Y* 16 BIS RUE NOTRE DAME									
E.E.PU BECQUESTOILE									
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE									
338	1.00	1.00							
595	1.00	1.00							
981	10.00	9.00	1.00						
ST SAUFLIEU *0801518R* 5 RUE DU SEHU									
E.E.PU IEN : IEN AMIENS SUD									
176	1.00	1.00							
912	3.00	3.00							
ST SAUVEUR *0800207R* ZEP									
E.M.PU JULES RENARD RUE MAURICE GARIN									
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
381	1.00	1.00							
1037	1.00	1.00							
ST SAUVEUR *0800208S* ZEP									
E.E.PU J. PREVERT 11 RUE JEAN CATELAS									
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
120	1.00	1.00							
724	2.00	2.00							

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 71									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
ST VAAST EN CHAUSSEE									
E.E.PU									
IEN : IEN DOULLENS									
836 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000	1.00	1.00							
ST VALERY SUR SOMME									
E.E.PU									
IEN : IEN ABBEVILLE									
272 DIR.EC.ELE 0119 7 CLASSES P0007	1.00	1.00							
509 TIT.R.ZIL 2584 SANS SPEC. G0000	1.00	1.00							
881 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000	5.00	5.00							
1210 RESEA AIDE RASE RASED PEDA G0173	1.00		1.00						
1334 ULIS ECOLE ULEC ULIS TFC G0176	1.00		1.00						
ST VALERY SUR SOMME									
CLG DE LA BAIE DE SOMME									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1300 ULIS CLG ULCG ULIS TFC G0176	1.00		1.00						
TALMAS									
E.E.PU LES ARONDES									
IEN : IEN DOULLENS									
167 DIR.EC.ELE 0119 4 CLASSES P0004	1.00	1.00							
837 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000	3.00	3.00							
TERRAMESNIL									
E.E.PU LE MOULIN									
IEN : IEN DOULLENS									
93 DIR.EC.ELE 0119 2 CLASSES P0002	1.00	1.00							
824 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000	1.00	1.00							
THENNES									
E.E.PU									
IEN : IEN MONTDIDIER									
75 DIR.EC.ELE 0119 2 CLASSES P0002	1.00	1.00							
749 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000	1.00	1.00							
THEZY GLIMONT									
E.E.PU									
IEN : IEN MONTDIDIER									
102 DIR.EC.ELE 0119 2 CLASSES P0002	1.00	1.00							
856 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000	1.00	1.00							
TILLOLOY									
E.E.PU									
IEN : IEN MONTDIDIER									
139 DIR.EC.ELE 0119 3 CLASSES P0003	1.00		1.00						
848 ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC. G0000	2.00	2.00							
TILLOY FLORIVILLE									
E.M.PU									
IEN : IEN VIMEU									
377 DIR.EC.MAT 0121 1 CLASSE P0001	1.00	1.00							

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 72									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
TINCOURT BOUCLY	*0800676A*	1 RUE DE LA MAIRIE							
E.E.PU									
IEN : IEN PERONNE									
159	DIR.EC.ELE 0119	4	CLASSES P0004	1.00	1.00				
779	ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC. G0000	3.00	3.00				
TOEUFLES	*0800768A*	16 RUE DE L EGLISE							
E.E.PU									
IEN : IEN VIMEU									
37	DIR.EC.ELE 0119	1	CLASSE P0001	1.00	1.00				
TOURS EN VIMEU	*0801837M*	2 RUE DES ECOLES							
E.E.PU									
IEN : IEN VIMEU									
147	DIR.EC.ELE 0119	3	CLASSES P0003	1.00	1.00				
972	ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC. G0000	2.00	2.00				
TOUTENCOURT	*0801173R*	2 RUE DE RAINCHEVAL							
E.E.PU									
IEN : IEN DOULLENS									
109	DIR.EC.ELE 0119	2	CLASSES P0002	1.00	1.00				
877	ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
TROIS RIVIERES	*0800348U*	20 RUE BARA							
E.M.PU HAMEAU DE CONTOIRE									
IEN : IEN MONTDIDIER									
374	DIR.EC.MAT 0121	1	CLASSE P0001	1.00	1.00				
TROIS RIVIERES	*0800978D*	1 PLACE DE LA MAIRIE							
E.E.PU HAMEAU DE HARGICOURT									
IEN : IEN MONTDIDIER									
45	DIR.EC.ELE 0119	1	CLASSE P0001	1.00	1.00				
TROIS RIVIERES	*0801687Z*	6 ROUTE NATIONALE							
E.E.PU HAMEAU DE PIERREPONT									
IEN : IEN MONTDIDIER									
184	DIR.EC.ELE 0119	4	CLASSES P0004	1.00	1.00				
957	ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC. G0000	3.00	3.00				
TULLY	*0801896B*	23 RUE JEAN CATELAS							
E.E.PU									
IEN : IEN VIMEU									
118	DIR.EC.ELE 0119	2	CLASSES P0002	1.00	1.00				
992	ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
VAIRE SOUS CORBIE	*0800188V*	2 PLACE DE LA MAIRIE							
E.E.PU									
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
718	ENS.CL.ELE ECEL		SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
VALINES	*0801471P*	PLACE DU GENERAL LECLERC							
E.E.PU									
IEN : IEN VIMEU									
111	DIR.EC.ELE 0119	2	CLASSES P0002	1.00	1.00				

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES				TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
PAGE : 73									
VALINES	*0801471P*								
E.E.PU		PLACE DU GENERAL LECLERC							
IEN : IEN VIMEU									
902	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
VAUCHELLES LES QUESNOY	*0800529R*								
E.E.PU		48 PLACE COMMUNALE							
IEN : IEN ABBEVILLE									
155	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES P0004	1.00	1.00					
770	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	3.00	3.00					
VAUDRICOURT	*0800809V*								
E.E.PU A L OREE DU BOIS		1 IMPASSE PIERRE BLONDIN							
IEN : IEN ABBEVILLE									
87	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00					
797	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
VAUX EN AMIENOIS	*0800995X*								
E.E.PU		2 RUE DE L'ATRE							
IEN : IEN DOULLENS									
136	DIR.EC.ELE 0119	3 CLASSES P0003	1.00	1.00					
838	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
VAUX SUR SOMME	*0800189W*								
E.M.PU		1 RUE DU CALVAIRE							
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
462	DIR.EC.MAT 0121	6 CLASSES P0006	1.00	1.00					
1036	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
VECQUEMONT	*0800190X*								
E.E.PU L'ECOLE FILANTE		2 IMPASSE DES CAPUCINES							
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
67	DIR.EC.ELE 0119	2 CLASSES P0002	1.00	1.00					
719	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
VERPILLIERES	*0801034P*	REP							
E.E.PU		6 GRANDE RUE GRANDE RUE							
IEN : IEN MONTDIDIER									
49	DIR.EC.ELE 0119	1 CLASSE P0001	1.00	1.00					
VERS SUR SELLE	*0801083T*								
E.E.PU LES JEUNES POUSSSES		4 CHEMIN DE DURY							
IEN : IEN AMIENS SUD									
169	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES P0004	1.00	1.00					
857	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	2.00	2.00					
VIGNACOURT	*0801654N*								
E.E.PU		135 RUE LEON THUILLIER							
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
314	DIR.EC.ELE 0119	9 CLASSES P0009	1.00	1.00					
536	TIT.R.ZIL 2584	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00					
940	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC. G0000	8.00	7.00	1.00	1.00			

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 74									
	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?			
VILLE LE MARCLET									
E.E.PU									
IEN : IEN PONTHIEU MARQUENTERRE									
143 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
903 ENS.CL.ELE ECEL	2.00	2.00							
VILLE LE MARCLET									
I.M.E. INSTITUT MEDICO EDUCATI									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1254 U. ENS ELE UEE	3.00	1.00	2.00						
VILLE SUR ANCRE									
E.E.PU									
IEN : IEN DOULLENS									
8 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
VILLERS BOCAGE									
E.E.PU									
IEN : IEN DOULLENS									
269 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
499 TIT.R.ZIL 2584	1.00		1.00						
839 ENS.CL.ELE ECEL	6.00	4.00	2.00	1.00					
VILLERS BRETONNEUX									
CLG JACQUES BREL									
IEN : IEN AMIENS ASH									
1290 ULIS CLG ULCG	1.00		1.00						
VILLERS BRETONNEUX									
E.E.PU SAINT EXUPERY									
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
340 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
473 TIT.R.ZIL 2584	1.00		1.00						
563 TIT.R.BRIG 2585	1.00		1.00						
720 ENS.CL.ELE ECEL	11.00	11.00							
VILLERS BRETONNEUX									
E.M.PU LE PETIT PRINCE									
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
465 DIR.EC.MAT 0121	1.00		1.00						
1060 ENS.CL.MA ECMA	6.00	6.00							
VILLERS CARBONNEL									
E.E.PU									
IEN : IEN PERONNE									
759 ENS.CL.ELE ECEL	1.00	1.00							
VIRONCHAUX									
E.E.PU									
IEN : IEN PONTHIEU MARQUENTERRE									
158 DIR.EC.ELE 0119	1.00	1.00							
482 TIT.R.ZIL 2584	1.00	1.00							
777 ENS.CL.ELE ECEL	3.00	3.00							

I

I

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
PAGE : 75									
TOT. nb.SV nb.V nb.B nb.S double frac?									
VISMES	*0800727F*								
E.E.PU	1 RUE DU MOULIN								
IEN : IEN VIMEU									
82	DIR.EC.ELE	0119	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00			
788	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
VRON	*0801920C*								
E.E.PU	14 RUE LEON TERNISIEN								
IEN : IEN PONTTHIEU MARQUENTERRE									
258	DIR.EC.ELE	0119	6 CLASSES	P0006	1.00	1.00			
999	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	5.00	5.00			
WARLOY BAILLON	*0800194B*								
E.E.PU	2 PLACE BEAUMONT								
IEN : IEN AMIENS CENTRE SOMME									
11	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			
WARLUS	*0800259X*								
E.E.PU	14 RUE DU GENERAL LECLERC								
IEN : IEN AMIENS SUD OUEST									
15	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			
WOIGNARUE	*0800811X*								
E.E.PU ARC EN CIEL	RUE DE LA MAIRIE								
IEN : IEN VIMEU									
161	DIR.EC.ELE	0119	4 CLASSES	P0004	1.00	1.00			
798	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00			
WOINCOURT	*0802058C*								
E.E.PU	9 RUE CLODOMIR DUCROCQ								
IEN : IEN VIMEU									
261	DIR.EC.ELE	0119	6 CLASSES	P0006	1.00	1.00			
602	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00			
1017	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC.	G0000	4.00	4.00			
1360	ULIS ECOLE	ULEC	ULIS TFC	G0176	1.00	1.00			
YZENGREMER	*0800815B*								
E.E.PU	9 RUE SAINT MEDARD								
IEN : IEN VIMEU									
40	DIR.EC.ELE	0119	1 CLASSE	P0001	1.00	1.00			

I-----I
I DIRECTION DES SERVICES DATE : 05/05/2020 I
I DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION I
I
I MOUVEMENT PRINCIPAL : 2020* INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ECOLES * I
I
I LISTE DES SUPPORTS FRACTIONNES (DEF ET PRO) I
I
I-----I

PARTICIPATION AU MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2020 DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Je soussigné(é),

Etablissement :

Annule ma participation au mouvement 2020

Fait à _____, le _____

Signature

A retourner dûment complété par mail à :
mouvementdsden80@ac-amiens.fr
Pour le 5 juin 2020

SECTEURS DE COLLEGE

FEUQUIERES-EN-VIMEU

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
ACHEUX-EN-VIMEU	VIMEU	MENESLIES	VIMEU
AIGNEVILLE	VIMEU	TOURS-EN-VIMEU	VIMEU
CHEPY	VIMEU	VALINES	VIMEU
FEUQUIERES-EN-VIMEU	VIMEU	YZENGREMER	VIMEU
FRESSENNEVILLE	VIMEU		

FRIVILLE-ESCARBOTIN

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
BETHENCOURT-SUR-MER	VIMEU	OCHANCOURT	VIMEU
BOURSEVILLE	VIMEU	SAINT-BLIMONT	ABBEVILLE
FRIAUCOURT	VIMEU	TULLY	VIMEU
FRIVILLE-ESCARBOTIN	VIMEU	VAUDRICOURT	ABBEVILLE
NIBAS	VIMEU	WOINCOURT	VIMEU

GAMACHES

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
BEAUCHAMPS	VIMEU	GAMACHES	VIMEU
BIENCOURT	VIMEU	MAISNIERES	VIMEU
BOUILLANCOURT-EN-SERY	VIMEU	MARTAINNEVILLE	VIMEU
BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE	VIMEU	OUST-MAREST	VIMEU
DARGNIES	VIMEU	SAINT-MAXENT	VIMEU
EMBREVILLE	VIMEU	TILLOY-FLORIVILLE	VIMEU
FRETTEMEULE	VIMEU	VISMES	VIMEU

HAM

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
ATHIES	PERONNE	HAM	PERONNE
ENNEMAIN	PERONNE	HOMBLEUX	PERONNE
EPPEVILLE	PERONNE	MONCHY-LAGACHE	PERONNE
ESMERY-HALLON	PERONNE	MUILLE-VILLETTE	PERONNE

MERS-LES-BAINS

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
AULT	VIMEU	ST-QUENTIN-LA-MOTTE	VIMEU
MERS-LES-BAINS	VIMEU	WOIGNARUE	VIMEU

ROISEL

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
BERNES	PERONNE	ROISEL	PERONNE
EPEHY	PERONNE	RONSSOY	PERONNE
HEUDICOURT	PERONNE	TINCOURT-BOUCLY	PERONNE

LISTE DES SUPPORTS BLOQUÉS POUR LES FONCTIONNAIRES
STAGIAIRES - RENTRÉE 2020

IEN	ECOLE
ABBEVILLE	EMPU Chaussée d'Hocquet ABBEVILLE
ABBEVILLE	EMPU Soleil Levant ABBEVILLE
ABBEVILLE	EEPU Beffroi ABBEVILLE
AMIENS CENTRE	EEPU ESTREES DENIECOURT
AMIENS CENTRE	EMPU BOVES
AMIENS NORD	EEPU Beauvillé AMIENS
AMIENS OUEST	EMPU Jules Verne AMIENS
AMIENS SUD	EEPU Bapaume AMIENS
AMIENS SUD	EEPU Sagebien AMIENS
AMIENS SUD	EEPU SALOUEL
AMIENS SUD	EMA Chateaudun AMIENS
AMIENS SUD	EMA Chemin des plantes AMIENS
AMIENS SUD	EMA Delpech AMIENS
AMIENS SUD	EMA Delpech AMIENS
AMIENS SUD	EMPU Condorcet AMIENS
AMIENS SUD	EEPU Chemin des Hayettes AMIENS
AMIENS SUD OUEST	EEPU CONTY
AMIENS SUD OUEST	EEPU VIGNACOURT
AMIENS SUD OUEST	EEPU FLERS SUR NOYE
DOULLENS	EEPU RAINNEVILLE
DOULLENS	EEPU VILLERS BOCAGE
VIMEU	EEPU Apollinaire FRIVILLE ESCARBOTIN
VIMEU	EEPU FRESSENNEVILLE

IMPLANTATION DES POSTES DE BRIGADE (HORS AMIENS)

0801867V	ABBEVILLE ELEMENTAIRE D.PRUVOT
0800822J	ABBEVILLE BEFFROI
0800888F	ACHEUX-EN-AMIENOIS
0800745A	ACHEUX-EN-VIMEU
0800568H	BERNAVILLE
0800145Y	BRAY-SUR-SOMME ELEMENTAIRE
0800664M	CAYEUX SUR MER
0801665A	CAMBRON
0800431J	CHAULNES ELEMENTAIRE (2 postes)
0800452G	COMBLES (2 postes)
0800711N	DARGNIES
0800920R	DOMART-EN-PONTHIEU
0801465H	DOMPIERRE-BECQUINCOURT
0801159A	ERCHEU
0802007X	FLIXECOURT ELEMENTAIRE
0802052W	FRESSENNEVILLE
0801674K	HALLENCOURT
0801248X	HAM JULES VERNE
0801574B	HORNOY-LE-BOURG
0802045N	HUCHENNEVILLE
0800684J	HUPPY
0800223H	LIOMER
0800510V	MARCHELEPOT
0801891W	MAREUIL CAUBERT
0800511W	MESNIL ST NICAISE
0802083E	MEZEROLLES
0801680S	MOLLIENS-DREUIL
0801610R	MONCHY LAGACHE
0800514Z	NESLE ELEMENTAIRE (2 postes)
0802039G	NOUVION EN PONTHIEU
0801128S	POIX-DE-PICARDIE ELEMENTAIRE PRIMEVERES
0801361V	PERONNE LA CHAPELETTE
0801861N	PERONNE CENTRE
0801820U	QUEND
0802034B	ROISEL ELEMENTAIRE
0801031L	ROYE FONTAINE
0801517P	SAILLY-FLIBEAUCOURT
0801842T	SAINT-QUENTIN-LAMOTTE
0801870Y	SAINT-RIQUIER
0801692E	SENARPONT
0800192Z	VILLERS BRETONNEUX ST EXUPERY
0802058C	WOINCOURT

ANNEXE 16

Fonctionnement de l'algorithme du mouvement intra-départemental

Les données en entrée de l'algorithme proviennent de la base AGAPE du département.

Les vœux sont formulés par les candidats dans MVT1D et transférés vers la base AGAPE pour être traités par l'algorithme.

Ces données sont notamment utilisées pour identifier les établissements inclus dans un vœu géographique ou un vœu large.

L'algorithme utilise des tables de paramétrage provenant de la base MV1D schéma MVT1D pour la partie liée à la gestion des vœux larges et les regroupements de MUG.

Les barèmes

Dans le cadre des opérations de mobilité, la réglementation a défini des priorités légales afin de prendre en compte certaines situations personnelles ou professionnelles.

Ces priorités légales se traduisent par des bonifications en points inscrites dans le barème du candidat au mouvement.

Les priorités (hors barème)

Les départements fixent les prérequis pour l'obtention d'un poste à exigences particulières (poste de directeur d'école, poste de l'enseignement spécialisé). Pour la mise en œuvre de ces règles, l'algorithme utilise un système de priorités qui ne doivent pas être confondues avec les priorités légales décrites ci-dessus.

Discriminants

Les discriminants sont utilisés par l'algorithme pour départager les candidats en cas d'égalité de priorité, de barème et de rang du vœu. Les départements font leur choix parmi les discriminants disponibles (voir en ce sens la circulaire départementale).

L'algorithme :

- Calcule les barèmes pour chaque candidat et pour chacun de ses vœux
- Attribue les priorités (postes à exigences particulières)

L'algorithme établit la liste des candidats par poste puis procède à l'affectation des candidats tenu compte des priorités et du barème.

Chaque vœu est traité du premier au dernier dans l'ordre préférentiel saisi par l'intéressé (e) en fonction du code priorité puis du barème appliqué à chacun des vœux.

L'algorithme étudie d'abord tous les vœux de la liste « vœux » et affecte puis étudie ensuite les vœux larges et affecte.

L'algorithme tient bien évidemment compte des postes libérés par les candidats ayant obtenu satisfaction.

Les critères de départage (discriminants) sont décrits dans la circulaire départementale.

Gestion des candidats en mobilité obligatoire non mutés

Un participant obligatoire sans affectation à l'issue de ces deux étapes décrites ci-dessus se verra étendre ses vœux par l'algorithme pour une affectation à titre provisoire sur un poste vacant dans le strict respect des termes de la circulaire départementale.

Glossaire

Le vœu précis porte sur un établissement pour une nature de support et une spécialité (MUG)

Le vœu géographique porte sur tous les établissements d'une zone géographique (commune, département, secteur pour les grandes agglomérations) pour une nature de support et une spécialité.

Le vœu large, réservé aux participants obligatoires, porte sur tous les établissements d'une zone infra-départementale (ensemble de communes défini par le département) et sur un ensemble de natures de support-spécialités (regroupement de MUG).

Un participant obligatoire est un candidat sans affectation à la rentrée (affectation provisoire, entrant par le mouvement interdépartemental ...)

SECTEURS D'INTERVENTION DES ENSEIGNANTS REFERENTS 2020-2021

SECTEUR	Secteurs de collège <i>Lycées</i>	Etablissements médico sociaux et de santé	Implantation
OUEST1	Abbeville Ponthieu Crécy en Ponthieu Jules Roy Rue Marquenterre Rue LP du Marquenterre	Valloires ITEP Dominois MECS	Collège de Ponthieu Avenue du Pdt Coty 80100 ABBEVILLE
OUEST2	Abbeville Millevoye Nouvion-en-Ponthieu Prévert Abbeville Ulis CFA Agricole Abbeville Lycée Boucher de Perthes		Lycée Boucher de Perthes 1 rue Paul-Delique 80142 ABBEVILLE
OUEST3	Feuquières-en-Vimeu G-Vasseur Friville-Escarbotin Rose des vents Saint-Valery-sur-Somme Baie de Somme Friville-Escarbotin Lycée du Vimeu		Collège La Rose des Vents 2 rue du 8 mai 1945 80534 FRIVILLE-ESCARBOTIN
OUEST4	Flixecourt Manessier Flixecourt LP Manessier Longpré-les-corps-saints Les cygnes Airaines GM-Scellier	Abbeville ITEP les éoliennes Grand-Laviers IME	LP Alfred-Manessier 33 rue de la résistance 80420 FLIXECOURT
OUEST5	Mers-les-Bains Joliot Curie Beaucamps-le-vieux Gamaches Louis-Jouvet Oisemont Charles-Bignon	Abbeville IME	Collège Charles-Bignon 7 rue Jean-Jaurès 80140 OISEMONT
NORD1	Doullens Jean-Rostand Acheux-en-amiénois Edmée Jarlaud Doullens Lycées de l'Authie	Doullens IME La clairière Doullens IME La côte des vignes	Collège Jean-Rostand 2 rue des Tilleuls 80600 DOULLENS
NORD2	Albert Pierre et Marie Curie Albert Jean-Moulin Bray-sur-Somme Saint-Exupéry Albert Lycée Lamarck + lycée agricole Méaulte Lycée Potez	Albert IME	Collège P. et M. Curie Place Leturcq 80600 ALBERT
NORD3	Amiens Etouvie Amiens Amiral Lejeune Amiens Lycée La Hotoie	Amiens	Collège Etouvie Avenue du Languedoc 80000 AMIENS
NORD4	Ailly-le-Haut-Clocher Alain-Jacques Bernaville Du bois l'eau Domart-en-Ponthieu Val de Nièvre	Ville-le-Marcllet IME	Collège Domart du Val de Nièvre 18 rue de la Prée 80620 DOMART EN PONTTHIEU
AMIENS 1	Longueau Joliot-Curie Corbie Eugène Lefebvre Villers-Bretonneux Jacques Brel	Bussy-les-Daours IME	Collège Joliot-Curie rue Poidevin 80330 LONGUEAU
AMIENS 2	Amiens Guy-Mareschal Amiens Lycée Michelis Amiens Lycée Luzarches Amiens LP Acheuléen Boves Lycée agricole Le Paraclat	HJ L'Odyssée	Collège Guy-Mareschal rue Elsa-Triolet 80000 AMIENS
AMIENS 3	Amiens César-Franck Amiens Arthur-Rimbaud		Collège César-Franck rue César-Franck 80000 AMIENS
AMIENS 4	Amiens Sagebien	Amiens IEM Saint-Exupéry EME Henry-Dunant IME Pont-de-Metz ULIS TED Amiens	Collège Sagebien 95 rue Sagebien 80000 AMIENS
AMIENS 5	Amiens Jean-Marc Laurent Amiens Lycée Branly Amiens Lycée Gand Amiens Lycée Thuillier	Dury IME de la Somme UASA Amiens	Collège J.-M. Laurent 34 rue JM Laurent 80000 AMIENS

AMIENS 6	Amiens Auguste-Janvier Rivery Jules-Verne Villers-Bocage Les Coudriers Amiens Lycée Delambre Amiens LP Montaigne Amiens LP Romain-Rolland		Collège Jules Verne 9 Rue Jules Verne, 80136 Rivery
SUD1	Ailly-sur-Somme Val de Somme Amiens Edouard Lucas	IME Ailly/Somme	Collège Edouard Lucas 1 rue Edouard Lucas 80270 AMIENS
SUD2	Montdidier Parmentier Montdidier Lycée Racine Moreuil Jean-Moulin	IME Montdidier (Andechy & Gratibus)	Collège Jean-Moulin 110 Avenue Branly 80110 MOREUIL
SUD3	Ailly-sur-Noye PW-Classen Conty Jules-Ferry Poix-de-Picardie des fontaines	Poix-de-Picardie IME	Collège Jules-Ferry Avenue Jeunemaitre 80160 CONTY
EST1	Péronne Béranger Roisel G-Boucaud Péronne Lycée Mendès-France + lycée agricole	Péronne ITEP Péronne IME Péronne Hôpital de jour	Collège Béranger 20 rue Mozart 80200 PERONNE
EST2	Ham Victor-Hugo Nesle Louis-Pasteur Ham LP J-C.Athanase-Peltier	Ham ITEP CEF de Ham	Collège Louis-Pasteur 15 Bld Pasteur 80190 NESLE
EST3	Chaulnes Aristide Briand Rosières en Santerre Jules Verne Roye Louise-Michel	Ercheu IME	Collège Jules Verne 45 rue Pasteur 80170 ROSIERES-EN-SANTERRE
PRIVE 1	Albert-Amiens-Conty-Corbie-Flixecourt- Ham-Montdidier-Rosieres-Roye		Direction Diocésaine de L'Enseignement Catholique 43 rue Laurendeau 80000 AMIENS
PRIVE 2	Abbeville-Belloy sur Somme-Cayeux- Doullens-Frville Escarbotin-Gamaches- Oisemont-Péronne-Rue-Saint Valery- Villers Bocage-Warloy Baillon-Yvrench		Direction Diocésaine de L'Enseignement Catholique 43 rue Laurendeau 80000 AMIENS

LES POSTES DE TITULAIRES DE SECTEUR

CIRCONSCRIPTION	NB DE POSTES A LA RENTREE 2020
AMIENS CENTRE SOMME	9
AMIENS SUD OUEST	6
AMIENS NORD	7
AMIENS OUEST	7
AMIENS SUD	13
ABBEVILLE	8
VIMEU	5
PONTHIEU-MARQUENTERRE	10
DOULLENS	10
MONTDIDIER	10
PERONNE	7
TOTAL	92

ZONES INFRA DEPARTEMENTALES - RENTREE 2020

ZONES	COMMUNES
ZONE CENTRE/EST	ATHIES
ZONE CENTRE/EST	AUBIGNY
ZONE CENTRE/EST	BARLEUX
ZONE CENTRE/EST	BLANGY-TRONVILLE
ZONE CENTRE/EST	BOVES
ZONE CENTRE/EST	BRIE
ZONE CENTRE/EST	CACHY
ZONE CENTRE/EST	CERISY
ZONE CENTRE/EST	CHAULNES
ZONE CENTRE/EST	CORBIE
ZONE CENTRE/EST	DAOURS
ZONE CENTRE/EST	DOMPIERRE-BECQUINCOURT
ZONE CENTRE/EST	ENNEMAIN
ZONE CENTRE/EST	EPENANCOURT
ZONE CENTRE/EST	ESTREES-DENIECOURT
ZONE CENTRE/EST	ESTREES-MONS
ZONE CENTRE/EST	FOUILLOY
ZONE CENTRE/EST	GENTELLES
ZONE CENTRE/EST	GLISY
ZONE CENTRE/EST	HAMELET
ZONE CENTRE/EST	HARBONNIERES
ZONE CENTRE/EST	HYPERCOURT OMIECOURT
ZONE CENTRE/EST	HYPERCOURT PERTAIN
ZONE CENTRE/EST	LAMOTTE-WARFUSEE
ZONE CENTRE/EST	LE HAMEL
ZONE CENTRE/EST	LICOURT
ZONE CENTRE/EST	MARCELCAVE
ZONE CENTRE/EST	MARCHELEPOT-MISERY
ZONE CENTRE/EST	MEHARICOURT
ZONE CENTRE/EST	MESNIL-BRUNTEL
ZONE CENTRE/EST	MONCHY-LAGACHE
ZONE CENTRE/EST	MORCHAIN
ZONE CENTRE/EST	MORCOURT
ZONE CENTRE/EST	PONT-NOYELLES
ZONE CENTRE/EST	PROYART
ZONE CENTRE/EST	QUERRIEU
ZONE CENTRE/EST	ROSIERES-EN-SANTERRE
ZONE CENTRE/EST	SAILLY-LAURETTE
ZONE CENTRE/EST	SAILLY-LE-SEC
ZONE CENTRE/EST	SAINT-CHRIST-BRIOST
ZONE CENTRE/EST	VAIRE-SOUS-CORBIE
ZONE CENTRE/EST	VAUX-SUR-SOMME
ZONE CENTRE/EST	VECQUEMONT
ZONE CENTRE/EST	VILLERS-BRETONNEUX
ZONE CENTRE/EST	VILLERS-CARBONNEL
ZONE NORD	AGENVILLE
ZONE NORD	AILLY-LE-HAUT-CLOCHER
ZONE NORD	AUTHIEULE
ZONE NORD	BEAUQUESNE
ZONE NORD	BEAUVAL
ZONE NORD	BELLOY-SUR-SOMME

ZONE NORD	BERNAVILLE
ZONE NORD	BERTANGLES
ZONE NORD	BERTEAUCOURT-LES-DAMES
ZONE NORD	BETTENCOURT-SAINT-OUEN
ZONE NORD	BOUQUEMAISON
ZONE NORD	CANAPLES
ZONE NORD	CANDAS
ZONE NORD	DOMART-EN-PONTHIEU
ZONE NORD	DOULLENS
ZONE NORD	FIENVILLERS
ZONE NORD	FLESSELLES
ZONE NORD	FLIXECOURT
ZONE NORD	GEZAINCOURT
ZONE NORD	GROUCHES-LUCHUEL
ZONE NORD	HALLOY-LES-PERNOIS
ZONE NORD	HANGEST-SUR-SOMME
ZONE NORD	HAVERNAS
ZONE NORD	HEM-HARDINVAL
ZONE NORD	HERISSART
ZONE NORD	HUMBERCOURT
ZONE NORD	LA CHAUSSEE-TIRANCOURT
ZONE NORD	L'ETOILE
ZONE NORD	LUCHEUX
ZONE NORD	MEZEROLLES
ZONE NORD	NAOURS
ZONE NORD	PERNOIS
ZONE NORD	PUCHEVILLERS
ZONE NORD	RAINNEVILLE
ZONE NORD	RUBEMPRE
ZONE NORD	SAINT-GRATIEN
ZONE NORD	SAINT-LEGER-LES-DOMART
ZONE NORD	SAINT-OUEN
ZONE NORD	SAINT-SAUVEUR
ZONE NORD	SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE
ZONE NORD	TALMAS
ZONE NORD	TERRAMESNIL
ZONE NORD	VAUX-EN-AMIENNOIS
ZONE NORD	VIGNACOURT
ZONE NORD	VILLE-LE-MARCLET
ZONE NORD	VILLERS-BOCAGE
ZONE NORD/EST	ACHEUX-EN-AMIENNOIS
ZONE NORD/EST	ALBERT
ZONE NORD/EST	AUTHIE
ZONE NORD/EST	AVELUY
ZONE NORD/EST	BECORDEL-BECOURT
ZONE NORD/EST	BERNES
ZONE NORD/EST	BIACHES
ZONE NORD/EST	BONNAY
ZONE NORD/EST	BOUCHAVESNES-BERGEN
ZONE NORD/EST	BOUZINCOURT
ZONE NORD/EST	BRAY-SUR-SOMME
ZONE NORD/EST	BUIRE-COURCELLES
ZONE NORD/EST	BUIRE-SUR-L'ANCRE
ZONE NORD/EST	CAPPY
ZONE NORD/EST	CARNOY - MAMETZ
ZONE NORD/EST	CARTIGNY
ZONE NORD/EST	CLERY-SUR-SOMME
ZONE NORD/EST	COMBLES
ZONE NORD/EST	CONTAY
ZONE NORD/EST	DERNANCOURT
ZONE NORD/EST	DOINGT
ZONE NORD/EST	EPEHY

ZONE NORD/EST	FLAUCOURT
ZONE NORD/EST	FRANVILLERS
ZONE NORD/EST	FRICOURT
ZONE NORD/EST	GRANDCOURT
ZONE NORD/EST	HEILLY
ZONE NORD/EST	HEUDICOURT
ZONE NORD/EST	LAHOUSOYE
ZONE NORD/EST	MAILLY-MAILLET
ZONE NORD/EST	MEAULTE
ZONE NORD/EST	MERICOURT-L'ABBE
ZONE NORD/EST	MIRAUMONT
ZONE NORD/EST	MOISLAINS
ZONE NORD/EST	MORLANCOURT
ZONE NORD/EST	OVILLERS LA BOISSELLE
ZONE NORD/EST	PERONNE
ZONE NORD/EST	POZIERES
ZONE NORD/EST	RAINCHEVAL
ZONE NORD/EST	RIBEMONT-SUR-ANCRE
ZONE NORD/EST	ROISEL
ZONE NORD/EST	RONSSOY
ZONE NORD/EST	SAILLY-SAILLISEL
ZONE NORD/EST	TINCOURT-BOUCLY
ZONE NORD/EST	TOUTENCOURT
ZONE NORD/EST	VILLE-SUR-ANCRE
ZONE NORD/EST	WARLOY-BAILLON
ZONE OUEST	ABBEVILLE
ZONE OUEST	ACHEUX-EN-VIMEU
ZONE OUEST	AIGNEVILLE
ZONE OUEST	AIGNEVILLE (Hameau de hocquelus)
ZONE OUEST	ARREST
ZONE OUEST	AULT
ZONE OUEST	BEAUCHAMPS
ZONE OUEST	BELLANCOURT
ZONE OUEST	BETHENCOURT-SUR-MER
ZONE OUEST	BIENCOURT
ZONE OUEST	BOISMONT
ZONE OUEST	BOUILLANCOURT-EN-SERY
ZONE OUEST	BOURSEVILLE
ZONE OUEST	BOUTTENCOURT
ZONE OUEST	BOUTTENCOURT (Hameau de Ansenes)
ZONE OUEST	BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE
ZONE OUEST	BRUTELLES
ZONE OUEST	BUIGNY-SAINT-MACLOU
ZONE OUEST	CAHON
ZONE OUEST	CAMBRON
ZONE OUEST	CANCHY
ZONE OUEST	CAOURS
ZONE OUEST	CAYEUX-SUR-MER
ZONE OUEST	CHEPY
ZONE OUEST	CONDE-FOLIE
ZONE OUEST	CRECY-EN-PONTHIEU
ZONE OUEST	DARGNIES
ZONE OUEST	DRUCAT
ZONE OUEST	EAUCOURT-SUR-SOMME
ZONE OUEST	EMBREVILLE
ZONE OUEST	EPAGNE-EPAGNETTE
ZONE OUEST	ERONDELLE
ZONE OUEST	FEUQUIERES-EN-VIMEU
ZONE OUEST	FONTAINE-SUR-SOMME
ZONE OUEST	FOREST-L'ABBAYE
ZONE OUEST	FORT-MAHON-PLAGE

ZONE OUEST	FRANLEU
ZONE OUEST	FRESSENEVILLE
ZONE OUEST	FRETTEMEULE
ZONE OUEST	FRIAUCOURT
ZONE OUEST	FRIVILLE-ESCARBOTIN
ZONE OUEST	GAMACHES
ZONE OUEST	GREBAULT-MESNIL
ZONE OUEST	GUESCHART
ZONE OUEST	HALLENCOURT
ZONE OUEST	HAUTVILLERS-OUVILLE
ZONE OUEST	HUCHENNEVILLE
ZONE OUEST	HUPPY
ZONE OUEST	LAMOTTE-BULEUX
ZONE OUEST	LANCHERES
ZONE OUEST	LE CROTOY
ZONE OUEST	LE TITRE
ZONE OUEST	LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS
ZONE OUEST	MAISNIERES
ZONE OUEST	MAREUIL-CAUBERT
ZONE OUEST	MARTAINNEVILLE
ZONE OUEST	MENESLIES
ZONE OUEST	MERS-LES-BAINS
ZONE OUEST	MIANNAY
ZONE OUEST	MONS-BOUBERT
ZONE OUEST	MOYENNEVILLE
ZONE OUEST	NEUFMOULIN
ZONE OUEST	NIBAS
ZONE OUEST	NOUVION
ZONE OUEST	NOYELLES-SUR-MER
ZONE OUEST	OCHANCOURT
ZONE OUEST	OUST-MAREST
ZONE OUEST	PENDE
ZONE OUEST	PONT-REMY
ZONE OUEST	QUEND
ZONE OUEST	QUESNOY-LE-MONTANT
ZONE OUEST	RAMBURELLES
ZONE OUEST	RUE
ZONE OUEST	SAIGNEVILLE
ZONE OUEST	SAILLY-FLIBEAUCOURT
ZONE OUEST	SAINT-BLIMONT
ZONE OUEST	SAINT-MAXENT
ZONE OUEST	SAINT-RIQUIER
ZONE OUEST	SAINT-VALERY-SUR-SOMME
ZONE OUEST	ST-QUENTIN-LA-MOTTE
ZONE OUEST	TILLOY-FLORIVILLE
ZONE OUEST	TOEUFLES
ZONE OUEST	TOURS-EN-VIMEU
ZONE OUEST	TULLY
ZONE OUEST	VALINES
ZONE OUEST	VAUELLES-LES-QUESNOY
ZONE OUEST	VAUDRICOURT
ZONE OUEST	VIRONCHAUX
ZONE OUEST	VISMES
ZONE OUEST	VRON
ZONE OUEST	WOIGNARUE
ZONE OUEST	WOINCOURT
ZONE OUEST	YZENGREMER
ZONE SUD/EST	AILLY-SUR-NOYE
ZONE SUD/EST	ARVILLERS
ZONE SUD/EST	BERTEAUCOURT-LES-THENNES
ZONE SUD/EST	BEUVRAIGNES
ZONE SUD/EST	BOUCHOIR

ZONE SUD/EST	BRACHES
ZONE SUD/EST	CARREPUIS
ZONE SUD/EST	CHAMPIEN
ZONE SUD/EST	CHAUSSOY-EPAGNY
ZONE SUD/EST	COTTENCHY
ZONE SUD/EST	COULLEMELLE
ZONE SUD/EST	DAVENESCOURT
ZONE SUD/EST	DEMUIN
ZONE SUD/EST	DOMART-SUR-LA-LUCE
ZONE SUD/EST	DOMMARTIN
ZONE SUD/EST	EPPEVILLE
ZONE SUD/EST	ERCHEU
ZONE SUD/EST	ESMERY-HALLON
ZONE SUD/EST	GRIVESNES
ZONE SUD/EST	GUERBIGNY
ZONE SUD/EST	GUYENCOURT-SUR-NOYE
ZONE SUD/EST	HAILLES
ZONE SUD/EST	HAM
ZONE SUD/EST	HANGEST-EN-SANTERRE
ZONE SUD/EST	HATTENCOURT
ZONE SUD/EST	HOMBLEUX
ZONE SUD/EST	JUMEL
ZONE SUD/EST	LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD
ZONE SUD/EST	LE PLESSIER-ROZAINVILLERS
ZONE SUD/EST	LE QUESNEL
ZONE SUD/EST	MESNIL SAINT NICAISE
ZONE SUD/EST	MEZIERES-EN-SANTERRE
ZONE SUD/EST	MONTDIDIER
ZONE SUD/EST	MOREUIL
ZONE SUD/EST	MORISEL
ZONE SUD/EST	MUILLE VILLETTE
ZONE SUD/EST	NESLE
ZONE SUD/EST	NESLE
ZONE SUD/EST	PIENNES-ONVILLERS
ZONE SUD/EST	QUIRY-LE-SEC
ZONE SUD/EST	REMIENCOURT
ZONE SUD/EST	ROIGLISE
ZONE SUD/EST	ROLLOT
ZONE SUD/EST	ROUVREL
ZONE SUD/EST	ROYE
ZONE SUD/EST	SOURDON
ZONE SUD/EST	THENNES
ZONE SUD/EST	THEZY-GLIMONT
ZONE SUD/EST	TILLOLOY
ZONE SUD/EST	TROIS RIVIERES - CONTOIRE
ZONE SUD/EST	TROIS RIVIERES - HARGICOURT
ZONE SUD/EST	TROIS RIVIERES - PIERREPONT-SUR-AVRE
ZONE SUD/EST	VERPILLIERES
ZONE SUD/OUEST	AILLY-SUR-SOMME
ZONE SUD/OUEST	AIRAINES
ZONE SUD/OUEST	ALLERY
ZONE SUD/OUEST	BEAUCAMPS-LE-VIEUX
ZONE SUD/OUEST	BOSQUEL
ZONE SUD/OUEST	BOUGAINVILLE
ZONE SUD/OUEST	BOVELLES
ZONE SUD/OUEST	BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT
ZONE SUD/OUEST	CONTY

ZONE SUD/OUEST	CROIXRAULT
ZONE SUD/OUEST	EPLESSIER
ZONE SUD/OUEST	EQUENNES-ERAMECOURT
ZONE SUD/OUEST	FERRIERES
ZONE SUD/OUEST	FLERS-SUR-NOYE
ZONE SUD/OUEST	FLUY
ZONE SUD/OUEST	FOURDRINOY
ZONE SUD/OUEST	GAUVILLE
ZONE SUD/OUEST	GRATTEPANCHE
ZONE SUD/OUEST	GUIGNEMICOURT
ZONE SUD/OUEST	GUIZANCOURT
ZONE SUD/OUEST	HEBECOURT
ZONE SUD/OUEST	HORNOY-LE-BOURG
ZONE SUD/OUEST	LIGNIERES-CHATELAIN
ZONE SUD/OUEST	LIOMER
ZONE SUD/OUEST	MOLLIENS-DREUIL
ZONE SUD/OUEST	MORVILLERS-SAINT-SATURNIN
ZONE SUD/OUEST	NAMPS-MAISNIL
ZONE SUD/OUEST	O' DE SELLE (LOEUILLY)
ZONE SUD/OUEST	OISEMONT
ZONE SUD/OUEST	ORESMAUX
ZONE SUD/OUEST	PICQUIGNY
ZONE SUD/OUEST	PISSY
ZONE SUD/OUEST	PLACHY-BUYON
ZONE SUD/OUEST	POIX-DE-PICARDIE
ZONE SUD/OUEST	PROUZEL
ZONE SUD/OUEST	QUESNOY-SUR-AIRAINES
ZONE SUD/OUEST	QUEVAUVILLERS
ZONE SUD/OUEST	REVELLES
ZONE SUD/OUEST	RUMIGNY
ZONE SUD/OUEST	SAINS-EN-AMIENOIS
ZONE SUD/OUEST	SAINT-FUSCIEN
ZONE SUD/OUEST	SAINT-SAUFLIEU
ZONE SUD/OUEST	SENARPONT
ZONE SUD/OUEST	SEUX
ZONE SUD/OUEST	WARLUS

Carte des zones infra départementales



LISTE DES ECOLES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Année scolaire 2020-2021

Circonscription	RNE	Ecole	Ville
ABBEVILLE	0801187F	EPU ALAIN DETRE	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801867V	EPU DANY PRUVOT	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801424N	EMPU SOLEIL LEVANT	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0800820G	EMPU THUISON	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801425P	EPU LES PLATANES	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801597B	EPU PICARDIE	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801895A	EPU J. ZAY-NATTIERS	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0800534W	EEMU CHAMP DE MARS	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0800535X	EMPU LES CARDAMINES	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0800816C	EMPU ROUTE DE PARIS	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0800823K	EMPU CHAMP DE MARS	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801454W	EMPU LES PLATANES	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801579G	EMPU JEAN MOULIN	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801520T	EMPU PICARDIE	ABBEVILLE
AMIENS OUEST	0800873P	EPU SAINT-LEU	AMIENS
AMIENS OUEST	0800195C	EPU BORDS DE SOMME	AMIENS
AMIENS OUEST	0800196D	EPU LEON LAMOTTE	AMIENS
AMIENS OUEST	0801429U	EPU GEORGES QUARANTE	AMIENS
AMIENS OUEST	0801500W	EPU GEORGES BRASSENS	AMIENS
AMIENS OUEST	0801527A	EPU LOUISE MICHEL	AMIENS
AMIENS OUEST	0801498U	EMPU LOUISE MICHEL	AMIENS
AMIENS OUEST	0801600E	EMPU GEORGES QUARANTE	AMIENS
AMIENS NORD	0800881Y	EPU PIGEONNIER	AMIENS
AMIENS NORD	0801333P	EPU ALBERT SCHWEITZER B	AMIENS
AMIENS NORD	0801347E	EPU VOLTAIRE	AMIENS
AMIENS NORD	0801645D	EPU MICHEL ANGE	AMIENS
AMIENS NORD	0800850P	EMPU PIGEONNIER	AMIENS
AMIENS NORD	0801332N	EMPU ALBERT SCHWEITZER	AMIENS
AMIENS NORD	0801349G	EMPU VOLTAIRE	AMIENS
AMIENS NORD	0801352K	EMPU GUSTAVE CHARPENTIER	AMIENS
AMIENS NORD	0801569W	EMPU LEO LAGRANGE	AMIENS
AMIENS NORD	0801638W	EMPU MICHEL ANGE	AMIENS
AMIENS SUD	0801741H	EPU REAUMUR	AMIENS
AMIENS SUD	0801733Z	EMPU REAUMUR	AMIENS
AMIENS SUD	0800125B	EPU ANDRE BERNARD	AMIENS

Circonscription	RNE	Ecole	Ville
AMIENS SUD	0801458A	EPU CONDORCET	AMIENS
AMIENS SUD	0801974L	EPU JULIA ET RENE LAMPS	AMIENS
AMIENS SUD	0802033A	EPU EDMOND ROSTAND	AMIENS
AMIENS SUD	0802060E	EPU CAMILLE CLAUDEL	AMIENS
AMIENS SUD	0800831U	EMPU JACQUES PREVERT	AMIENS
AMIENS SUD	0800833W	EMPU EDMOND ROSTAND	AMIENS
AMIENS SUD	0801473S	EMPU CONDORCET	AMIENS
AMIENS SUD	0801601F	EMPU ROSA BONHEUR	AMIENS
AMIENS NORD	0800879W	EPU EMILE LESOT GROUPE B	AMIENS
AMIENS NORD	0800880X	EPU EMILE LESOT GROUPE A	AMIENS
AMIENS NORD	0800886D	EPU SAINT-PIERRE	AMIENS
AMIENS NORD	0801244T	EPU LA PAIX	AMIENS
AMIENS NORD	0800849N	EMPU EMILE LESOT	AMIENS
AMIENS NORD	0800851R	EMPU SAINT-PIERRE	AMIENS
AMIENS NORD	0801242R	EMPU LA PAIX	AMIENS
AMIENS NORD	0801557H	EMPU LE SOLEIL	AMIENS
AMIENS NORD	0801474T	EMPU MARIVAUX	AMIENS
AMIENS NORD	0801459B	EPU MARIVAUX	AMIENS
AMIENS NORD	0800876T	EPU BEAUVILLE	AMIENS
AMIENS NORD	0800855V	EMPU BEAUVILLE	AMIENS

LISTE DES ECOLES DANS LA ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE - AMIENS NORD
Année scolaire 2020-2021

Circonscription	RNE	Ecole	Ville
AMIENS NORD	0801459B	EEPU MARIVAUX	AMIENS
AMIENS NORD	0801474T	EMPU MARIVAUX	AMIENS
AMIENS NORD	0800849N	EMPU EMILE LESOT	AMIENS
AMIENS NORD	0800879W	EEPU EMILE LESOT GROUPE A	AMIENS
AMIENS NORD	0800880X	EEPU EMILE LESOT GROUPE B	AMIENS
AMIENS NORD	0801242R	EMPU LA PAIX	AMIENS
AMIENS NORD	0801244T	EEPU LA PAIX	AMIENS
AMIENS NORD	0801557H	EMPU LE SOLEIL	AMIENS
AMIENS NORD	0800850P	EMPU PIGEONNIER	AMIENS
AMIENS NORD	0800881Y	EEPU PIGEONNIER	AMIENS
AMIENS NORD	0801332N	EMPU ALBERT SCHWEITZER	AMIENS
AMIENS NORD	0801333P	EEPU ALBERT SCHWEITZER B	AMIENS
AMIENS NORD	0801347E	EEPU VOLTAIRE	AMIENS
AMIENS NORD	0801349G	EMPU VOLTAIRE	AMIENS
AMIENS NORD	0801352K	EMPU GUSTAVE CHARPENTIER	AMIENS
AMIENS NORD	0801569W	EMPU LEO LAGRANGE	AMIENS
AMIENS NORD	0801638W	EMPU MICHEL ANGE	AMIENS
AMIENS NORD	0801645D	EEPU MICHEL ANGE	AMIENS

BONIFICATION DE POINTS DANS LE CADRE D'UN RAPPROCHEMENT DE CONJOINT

CIRCONSCRIPTION : -----

NOM/PRÉNOM : -----

AFFECTATION À LA RENTRÉE 2019 : -----

ADRESSE PERSONNELLE : -----

RESIDENCE PROFESSIONNELLE DU CONJOINT : -----

Enquête à retourner par mail à l'adresse suivante mouvementdsden80@ac-amiens.fr pour le 13 mai 2020.

Partie réservée à l'administration

Bonification accordée **Oui** **Non**

Nombre de points : -----

BONIFICATION DE POINTS DANS LA SITUATION DE PARENT ISOLE

CIRCONSCRIPTION : -----

NOM/PRÉNOM : -----

AFFECTATION À LA RENTRÉE 2019 : -----

ADRESSE PERSONNELLE : -----

Enquête à retourner par mail à l'adresse suivante mouvementdsden80@ac-amiens.fr pour le 11 mai 2020.

Partie réservée à l'administration

Bonification accordée **Oui** **Non**

Nombre de points : -----

**BONIFICATION DE POINTS DANS LE CADRE D'UN RAPPROCHEMENT
AVEC LE DETENTEUR DE L'AUTORITE PARENTALE CONJOINTE DANS
L'INTERET DE L'ENFANT**

CIRCONSCRIPTION : -----

NOM/PRÉNOM : -----

AFFECTATION À LA RENTRÉE 2019 : -----

ADRESSE PERSONNELLE : -----

ADRESSE DU DETENTEUR DE L'AUTORITE PARENTALE :

Enquête à retourner par mail à l'adresse suivante mouvementdsden80@ac-amiens.fr pour le 13 mai 2020.

Partie réservée à l'administration

Bonification accordée **Oui** **Non**

Nombre de points : -----